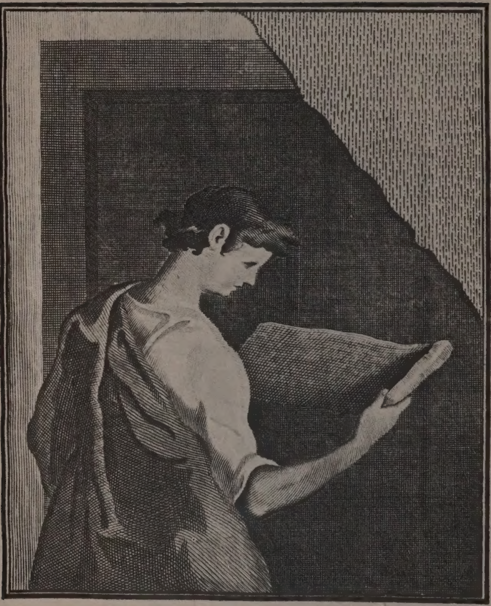

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1764
3

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1764. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R²9
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Administrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1764. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 829 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	9.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1764. I. vol.

ARTICLE PREMIER.

TRAITE DU CONTRAT DE Conſtitution de Rente, par l'Auteur du Traité des Obligations. Vol. *in*-12. de 275 pages, compris la Table alphabétique des Ma-

tiéres. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins; & à Orléans, chez J. Rouzeau, 1763.

LEs Rentes constituées à prix d'argent, long-tems inconnues parmi nous, (*a*) sont devenues un objet si considérable dans nos fortunes, qu'on doit regarder comme un travail très-utile un traité particulier sur cette matiére, surtout lorsqu'ils sont de la main d'un Auteur qui a donné tant de preuves de sa science profonde & de son zele pour l'instruction de ceux qui s'appliquent à l'étude de la Jurisprudence. Mais ce qui rend encore cet Ouvrage plus nécessaire, c'est le rapport que les constitutions de rente ont avec la Re-

(*a*) Leur époque en France est vers l'année 1300, sous le regne de Philippe-le-Bel.

igion & la conſcience relativement aux profits ou intérêts que l'on peut tirer de l'argent par le moyen de ces contrats, y ayant peu d'objets ſur leſquels la cupidité ſe faſſe plus facilement & plus communément illuſion, en ſe permettant ſans ſcrupule des conventions également réprouvées par le Droit Canonique & par les loix du Royaume.

L'Auteur dans un petit préliminaire, expoſe le plan de ſon Ouvrage. D'abord il diſtingue deux ſortes de rentes conſtituées; les perpétuelles & les viageres. Il définit le contrat de rente perpétuelle : « Un contrat par lequel » un des contractans vend à l'autre » une rente annuelle & perpé- » tuelle, dont il ſe conſtitue le dé- » biteur, pour un prix licite con- » venu entr'eux, qui doit conſiſter » en une ſomme de deniers qu'il » reçoit de lui ſous la faculté de

» pouvoir toujours racheter la ren-
» te lorſqu'il lui plaira, pour le
» prix qu'il a reçu pour ſa conſ-
» titution, & ſans qu'il puiſſe y
» être contraint. »

L'Auteur diviſe ſon Traité en ſept Chapitres : 1. De la nature des Contrats de conſtitution de rente : 2. Des regles qui y doivent être obſervées : 3. Des perſonnes qui peuvent conſtituer des rentes & aux frais de qui ſe doit paſſer le contrat : 4. Les différentes clauſes des Contrats de conſtitution & de leur interprétation : 5. De la nature des rentes conſtituées à prix d'argent, de la preſtation & de la preſcription des arrérages : 6 Comment le droit des rentes conſtituées s'établit ; & ſi, dans le doute, une rente eſt préſumée conſtituée à prix d'argent : 7. Des manieres dont les rentes conſtituées s'éteignent.

Ces sept Chapitres regardent les rentes perpétuelles.

Les rentes viageres font le sujet d'un huitieme chapitre, qui est divisé en sept articles relatifs aux sept chapitres du Traité des rentes perpétuelles; & servant à faire connoître les rapports & les différences de ces deux especes de constitutions.

Dans le premier chapitre, qui traite de la nature du contrat de constitution, & auquel on doit joindre partie du chapitre cinquieme sur la nature des rentes constituées, l'Auteur recherche l'origine des rentes constituées à prix d'argent, & parle de la difficulté qu'on a eue à admettre ce contrat dans les Etats Chrétiens, à cause de ce qu'il paroît avoir de conforme avec le prêt à intérêt, qui a toujours été reprouvé par l'Eglise; quoiqu'il y ait une différence essentielle, en

ce que dans le contrat de conſtitution l'argent eſt aliéné; au lieu qu'il ne l'eſt point dans le prêt, ou ne l'eſt que pour un tems.

Ceux qui deſireront quelque choſe de plus étendu ſur cette partie hiſtorique de notre Droit François, pourront lire la Diſſertation de Mᵉ Euſebe de Lauriere ſur le tennement de cinq ans, à laquelle ſont jointes les Bulles des Papes & les Arrêts du Parlement de Paris concernant les rentes conſtituées.

La légitimité des conſtitutions de rente roule principalement ſur quatre maximes ou principes, propoſés & développés dans le chapitre ſecond du Traité dont nous donnons ici l'extrait. Ces principes ſont 1°. Que l'on ne peut exiger un revenu plus fort que le taux fixé par le Prince, qui eſt, pour nous, le denier vingt, c'eſt-à-dire, vingt ſols de

rente pour vingt francs de capital. 2°. Que les arrérages doivent être ſtipulés payables en argent, & non en grains, ou autres eſpeces dont la valeur eſt ſujette au changement : & que ce qui fait le prix de la conſtitution doit auſſi être une ſomme d'argent & non des marchandiſes ou autres choſes mobiliaires, dont la valeur ne ſoit pas certaine. 4° Que l'argent ſoit aliéné ; c'eſt-à-dire ; que le Creancier de la rente tant qu'il eſt ſervi des arrérages & que l'on ne diminue point ſes ſûretés, ne puiſſe pas exiger le principal. 4°. Qu'il ſoit toujours libre au débiteur de faire ceſſer le cours des arrérages en rembourſant le capital de la rente.

La premiere de ces maximes, qui reconoît le taux du Prince comme ſeul légitime dans la perception des arrérages des rentes conſtituées, donne lieu à la queſ-

tion, si lorsque le Roi impose le dixieme sur les biens, on peut légitimement & en conscience, convenir que le débiteur de la rente ne pourra pas faire déduction de cette imposition? La réponse, c'est qu'une telle convention est usuraire, & est une contravention indirecte à la Loi de l'Etat qui regle le taux des rentes. En effet, il y a certainement de l'usure d'exiger d'un argent prêté à constitution un denier plus fort que celui de l'Ordonnance. Or le débiteur d'une rente de 500 liv. par exemple, étant autorisé par la loi, à prélever 50 liv. pour le dixieme, si le créancier reçoit les 500 liv. sans retenue, il reçoit plus que le débiteur n'est obligé de payer (*a*). Cependant cette clau-

(*a*) Voir les Conférences de Paris sur l'Usure, tom. 1, liv. 6.

se comme l'observe notre Auteur (p. 28 n. 23) ne rend pas le contrat nul; mais il doit être réformé, & cette réformation consiste à déclarer la clause nulle, & à donner au debiteur la répétition de tout ce qu'il a payé au-delà du taux légitime, sans qu'il puisse néanmoins l'imputer sur le capital de la rente.

Il est rare que cette clause, que le débiteur de la rente ne pourra retenir les impositions, se trouve exprimée dans les contrats de constitution; on y supplée par des Ecrits particuliers, qui chargent d'autant plus la conscience de ceux qui les exigent, qu'ils ne peuvent pas se dissimuler l'injustice d'une convention pour laquelle ils ne prennent cette précaution que parce qu'elle ne peut pas légitimement être insérée dans le contrat.

Si cette clause sur les retenues des impositions est rare dans les con-

trats de constitution, on y en trouve souvent une autre, qui quoique moins revoltante est cependant contraire à la nature de ce contrat : c'est celle par laquelle le débiteur s'oblige à ne point rembourser qu'en avertissant quelque tems auparavant ; par exemple, six mois. Quoique suivant le témoignage de Bassat, cette clause ait été jugée valable par un Arrêt du Parlement de Grenoble, notre Auteur estime, avec raison, que cet Arrêt ne doit pas être suivi, étant contraire aux Loix, qui n'ont permis le contrat de constitution que sous la condition que le débiteur jouiroit de la faculté de racheter la rente toutefois & quantes il le jugeroit à propos.

L'Auteur observe aussi (p. 96.) que ce seroit encore une clause illicite, de stipuler que la rente seroit payée chaque année d'avan-

ce ; puiſque ſi pour une ſomme de 1000 liv. on avoit conſtitué 50 liv de rente payable par chacun an d'avance, & qu'en conſéquence le créancier eût retenu ſur le prix de la conſtitution 50 liv., pour la premiere année ; le débiteur n'auroit effectivement reçu de lui que 950 liv. au moyen dequoi la rente devroit être réduire à 47 liv 10 ſols rachetables de 950 liv.

Les rentes viageres à prix d'argent ſont fort différentes des rentes perpétuelles, en ce que dans les rentes viageres, le capital eſt perdu pour le créancier & ne doit point lui revenir. Auſſi ne ſont-elles pas aſſujetties aux mêmes regles que les rentes perpétuelles.

Par exemple, il n'y a point de taux reglé pour les rentes viageres : ces rentes ſont le prix du riſ-

que que courent les Parties de perdre ou de gagner ſuivant l'événement incertain de la mort de la perſonne ſur la tête de laquelle la rente viagere eſt conſtituée : & comme rien n'eſt plus difficile à apprécier que ce riſque ; les Loix laiſſent aux Parties la liberté de ſe débattre ſur le prix qu'elles veulent lui donner.

On retient les impoſitions ſur les rentes viageres, lorſqu'il n'en eſt rien dit par la conſtitution ; mais on peut convenir, dans le contrat, qu'elles ne ſeront pas retenues.

On ne s'étendra pas plus au long ſur un Ouvrage qui étant tout d'uſage & de principes, n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, & doit néceſſairement être lû en entier. Il faut dire la même choſe du Traité ſuivant, qui eſt du même Auteur.

TRAITÉ DU ÇONTRAT DE CHANGE, de la négociation qui ſe fait par la Lettre de Change ; des Billets de Change & autres Billets de Commerce, in-12. 1763. *pag.* 258, *chez les mêmes Libraires.*

Ce Traité, qui eſt de la même main que le précédent, avec lequel il ne fait qu'un volume, fixe également l'attention par l'utilité de ſon objet & par l'ordre & la brieveté de l'inſtruction qu'il contient.

L'Auteur commence par les définitions du contrat de change, de la Lettre & des Billets de change. » Le change en fait de com- » merce, eſt un contrat par lequel » je vous donne, ou m'oblige de » vous donner une certaine ſom- » me en un certain lieu, pour

» & en échange d'une ſomme
» d'argent que vous vous obli-
» gez de me faire compter dans
» un autre lieu ». C'eſt ce qu'on appelle *Cambium locale, mercantile, trajectitium* : change de place en place.

La Lettre de change n'eſt pas le contrat de change, elle eſt le moyen par lequel ce contrat s'exécute : elle le ſuppoſe, mais elle n'eſt pas le contrat même. On peut la définir, » une Lettre revêtue d'une certaine forme preſcrite par les Loix, par laquelle vous mandez au correſpondant que vous avez dans un certain lieu de m'y compter, ou à celui qui aura mon ordre, une certaine ſomme d'argent, en échange d'une ſomme d'argent ou de la valeur que vous avez ici reçue de moi ou réellement ou en compte.

On appelle auſſi *Billet de chan-*

ge, le Billet par lequel celui à qui on a fourni une Lettre de change, dont il n'a pas payé la valeur, s'oblige de la payer.

L'Auteur divise son Ouvrage en deux parties : la premiere pour le contrat de change & la négociation relative à ce contrat qui se fait par la Lettre de change. La seconde partie a pour objet les Billets de change dont on vient de parler ; & ce qu'on appelle Billet de commerce, tels que les Billets à ordre, au Porteur, à domicile, &c. Sur les Lettres de change, l'Auteur parle de leur origine. Il traite de ce qui constitue leur essence ; de leurs différentes especes, de leur forme, des personnes qui doivent y concourir & des actes qui interviennent dans leur négociation, savoir les endossemens, les acceptations & les avals.

Vient ensuite l'exécution de la négociation des Lettres de change, qui comprend les Protests, dénonciations & diligences à faire sur le refus de payement, & les recours auxquels ce refus donne lieu. A cet objet (de l'exécution de la négociation des Lettres de change) se rapporte également tout ce qui concerne l'extinction des Lettres de change par acquit ou payement; par remise, compensation; novation, ou confusion, & enfin par la prescription.

En parlant des personnes qui peuvent intervenir dans la négociation des Lettres de change, l'Auteur (page 20) établit que toutes sortes de personnes, en état de contracter, sans être Marchands ou Banquiers de profession, peuvent intervenir dans la négociation des Lettres de change; & contracter tous les engagemens qui résultent de cette négo-

ciation pour lesquels ils sont soumis à la Jurisdiction Consulaire & à la contrainte par corps, suivant les dispositions de l'Ordonnance de 1667, *tit.* 34, *art.* 4, & de celle de 1673, *tit.* 12. *art.* 2.

Cependant l'Auteur observe, d'après l'avis de Sayary, *tom.* 2, *Parere* 19, que la négociation des lettres de change renferme un commerce d'argent, & tout commerce étant interdit par les Canons aux Ecclésiastiques, comme contraire à la sainteté de leur état, un billet par lequel un Ecclésiastique, pour de l'argent que je lui donne, me donne à recevoir de son débiteur pareille somme en un autre lieu; quoique ce billet soit conçu en forme de lettre de change, doit être présumé être dans l'intention des Parties, une simple rescription plutôt qu'une lettre de change.

Les mineurs, lorsqu'ils sont Marchands ou Banquiers de profession, n'ont aucune espérance de restitution pour les négociations de lettres de change dans lesquelles ils sont entrés : mais il n'en doit pas être de même, suivant notre Auteur, des mineurs qui par état ne sont ni Banquiers ni Marchands. Je ne vois pas dit-il, pourquoi ils ne seroient point restituables contre l'obligation qu'ils auroient contractée en tirant, endossant ou acceptant des lettres de change : je ne connois aucune Loi ni Jurisprudence qui tire ces actes de la regle générale, qui accorde la restitution aux mineurs contre tous les actes par lesquels ils sont lézés : au contraire, il y a un Arrêt du 19 Avril 1717, rapporté au 6^e^ tome du Journal des Audiences, qui a jugé qu'un mineur quoique marié, ne pouvoit valablement accepter, ni endosser

des lettres de change pour des sommes qui excédent ses revenus.

A l'égard des femmes qui sont sous puissance de mari, ajoute l'Auteur, celles qui sont Marchandes publiques, c'est-à-dire, celles qui au sçu de leurs maris font un commerce dont leurs maris ne se mêlent pas, peuvent sans être autorisées contracter valablement tous les engagemens qui se contractent dans les négociations de lettres de change. Les autres femmes sous puissance de mari ne peuvent intervenir valablement dans ces négociations sans être autorisées; quand même ce seroit pour les affaires de leurs maris. Cela est conforme aux dispositions des articles 234 & 235 de la Coutume de Paris & de plusieurs autres. C'est conformément à ces principes que Savary, *tom. 2 Parere 22*, juge nulle l'acceptation

faite par une femme d'une lettre de change tirée sur elle par son mari.

Si cependant il étoit justifié que la femme d'un marchand fût dans l'usage, au sçu de son mari, qui peut-être ne sçauroit pas écrire, de signer pour lui des lettres de change, sa signature en ce cas seroit valable ; mais ce ne seroit pas elle qui seroit censée contracter & qui s'obligeroit ; ce seroit son mari qui seroit réputé contracter par le ministere de sa femme.

Ce traité, comme le précédent, est précédé d'une Table alphabétique des Matieres.

Le sçavant Auteur des deux Traités que nous venons d'analyser, ce Jurisconsulte si célébre par ses Ouvrages, n'est pas moins recommandable par l'émulation singuliere qu'il a sçû exciter parmi les Etudians de l'Université dans

laqnelle

laquelle il occupe la Chaire de Droit François. Nous avons desiré plus d'une fois en rendant compte des Ouvrages de M. Pothier, qu'on voulût bien nous donner quelque détail sur les Concours Académiques dont il s'est servi pour ranimer dans ses éleves le goût de la Jurisprudence. Un homme de lettres d'Orléans nous a rendu ce service, & nous croyons en rendre un au Public en lui apprenant ce que doivent l'Université & la Province de l'Orléannois au zéle, aux vues Patriotiques & à la libéralité de ce Professeur. Si cet exemple ne remédie point au discrédit des études du droit parmi la jeunesse, il protestera contre leur décadence; il montrera qu'il est facile de l'arrêter; il fera du moins connoître un Citoyen utile.

M. Pothier, Conseiller au Présidial d'Orléans, fut appellé à la Chaire de Droit François de cette

ville en 1750, particulierement par le suffrage de l'illustre M. d'Aguesseau qui se connoissoit en hommes, & qui regardoit notre Auteur comme capable par son zéle pour cette profession & ses connoissances supérieures de faire une révolution avantageuse dans l'étude de la Jurisprudence. Dès cette premiere année M. P. se proposa de donner des prix à ses éleves par la voie du concours. Dans ce dessein il fit frapper à ses frais des Médailles (*a*) d'or & d'argent qui ont pour empreinte l'image du Roi, & au revers les armes de l'Université d'Orléans. Ce premier concours s'ouvrit au mois de Juillet 1751, en présence des personnes les plus distinguées de la ville. Les prix donnés à la

(*a*) Les Médailles d'or sont chacune du poids de quatre louis d'or.

pluralité des ſuffrages des Docteurs furent adjugés par le Recteur. Cette forme s'eſt conſervée dans les autres concours qui ſe ſont multipliés depuis au grand avantage des Etudians.

Il n'eſt pas rare qu'un nouvel établiſſement ne trouve beaucoup d'obſtacles par ſon utilité même. On ſeconde difficilement le bien qu'on auroit fait volontiers en chef ; il faut être auſſi bon Citoyen pour adopter des vues utiles que pour les former. Les Confreres de M. Pothier ont regardé ces concours comme une époque de célébrité pour leur corps & comme de la plus grande utilité pour leurs éleves. Ils l'ont engagé à multiplier les exercices en multipliant les récompenſes : de ſorte qu'aujourd'hui l'Univerſité d'Orléans termine chaque année ſa carrière par trois concours publics, dont le premier ſur le

Droit François, le second sur les Instituts & le troisieme sur le Droit Romain; tantôt sur le Digeste & tantôt sur les regles de Droit, selon la méthode de M. Pothier dans son grand Ouvrage, *Pandecta Justinianea*, & selon le plan de M. d'Aguesseau dans l'Ouvrage qui a pour titre : *Instructions sur les études & les exercices qui peuvent préparer aux fonctions d'Avocat du Roi.* (*) Il y a pour chaque concours une Médaille d'or, & plusieurs médailles d'argent.

On nous donne ici les noms de ceux qui ont été couronnés dans les différens tems; les uns remplissent avec distinction des offices

(*) Ce dernier exercice se fit avec beaucoup d'éclat en 1759 en présence d'un des premiers Magistrats du Royaume, & l'un des plus éclairés, M. de la Moignon de Malesherbes, Premier Président de la Cour des Aydes.

de Judicature (*a*), d'autres des Chaires dans les Universités voisines (*b*). Le succès de ces encouragemens constaté par le goût de la Jurisprudence qui se perfectionne dans cette Université, & le mérite des éleves qui s'y forment ne laissent rien à desirer à cette Province que de voir donner dans la suite à ces récompenses la stabilité d'un établissement, & se former grand nombre de Jurisconsultes sur le zele généreux & éclairé de M. Pothier.

On nous fait connoître par la même voie les talens des Confreres de M. P. dans leurs leçons, & particulierement dans les dis-

(*a*) MM. Boileve de Domecy, & l'Huillier de Plancheviliers, Conseillers au Présidial d'Orléans.

(*b*) M. Gauriat, Docteur - Régent de la Faculté de Droit dans l'Université de Bourges, &c.

cours de rentrée, qui semblent se rapporter à former le Savant & le Citoyen utile, & à faire d'une Académie de Droit une Académie de mœurs. C'est singulierement l'objet que nous présente le Discours qui a ouvert l'année Académique au mois de Novembre dernier. M. Guyot, l'un des Docteurs-Regens, y examine cette maxime : *Non omne quod licet honestum est. Ce qui est permis par la loi ne l'est pas toujours par les regles de l'honnêteté.* Maxime, dit notre Jurisconsulte, dont Ciceron & Seneque ont fait un principe de mœurs. La Justice disoit Ciceron, empêche l'homme de nuire à son semblable, & la décence de le choquer. *Justitiæ partes esse non violare hominem, verecundiæ non offendere.* Tullius.

Ou bien la loi se taît, dit M. Guyot, ou elle permet positivement, ou elle défend. Dans le

premier cas, elle eſt ſuppléée dans la ſociété par les régles de l'honnêteté & de la bienſéance ; dans les autres cas, la loi eſt elle-même tempérée ou quelquefois réformée par ces regles. Nous voudrions pouvoir ſuivre l'Orateur dans le développement d'une matiere auſſi intéreſſante. Son Diſcours nous paroît celui d'un Philoſophe qui a ſçu combiner l'étude de ſa profeſſion avec celle des mœurs, & qui s'attache à former dans ſes éleves l'homme de la loi & l'homme de la ſociété. D'ailleurs ſon ſtyle eſt nourri de la lecture des bons Auteurs de la Latinité.

Ce qu'il dit ſur l'ingratitude, ſur l'oiſiveté, ſur le choix d'un état eſt ſemé de réflexions judicieuſes. Voici comment il invoque les regles de l'honneur & de la décence dans le ſilence de nos loix

ſur le choix d'un état & d'un genre de travail & d'application.

Tout choix qui n'a pour motif que l'ambition & l'amour des richeſſes eſt défectueux dans ſon principe. Il n'eſt point permis à un homme placé en ſociété de ſe concentrer dans ſon intérêt particulier, & de s'iſoler pour ainſi dire quand il ſe choiſit un état. L'effet d'un pareil choix eſt rarement heureux pour celui qui le fait, & ſouvent un déſordre dans la ſociété. (*a*)

« Approuverons-nous, dit

(*a*) An illud honeſtum eſt ſtudii genus quod ad exercendas dumtaxat ingenii vires pertinet, quod in merâ contemplatione conſiſtit, quod perit ſocietati, perindè quaſi publicæ rei ſervire ſit ſervile quoddam & indecorum; *ſed*, inquit Tullius, *cognitio atque contemplatio Naturæ manca & inchoata foret ſi nulla rerum actio conſequeretur*.... Illud dicemus honeſtum ſtudii genus, quod

» M. Guyot, cette application d'un
» ſavant contemplatif dont le tra-
» vail utile à ſon eſprit qu'il exerce
» eſt en pure perte pour la ſociété
» à laquelle il ne croit pas pouvoir
» le conſacrer ſans aſſerviſſement.
» Mais, dit Ciceron, la connoiſ-
» ſance & la contemplation de la
» nature elle-même ſeroient dé-
» fectueuſes, ſi elles ne condui-
» ſoient à agir. »

La loi ne décide point le genre d'application & d'étude; mais
» l'utilité publique unie au motif
» de l'intérêt particulier pourra
» ſeule aſſurer un choix honnête.
» On n'apprétiera jamais ſi bien

qui potenter elegerit, in rei publicæ vertat commoda; quo poſito nulla erit tam tenuis opera quæ utilitate publicâ non ſplendeat, nulla vulgi opinione tam ſublimis quæ a bono publico aliena privatis commodis ſapientum judicio non ſordeſcat.

» la profession d'un homme que
» par cette combinaison qui ne
» laisse dans la société aucun poste
» méprisable que celui où tous les
» autres avantages se trouvent sans
» l'intérêt de la société. »

Nos lecteurs pardonneront facilement une digression qui ne peut que rendre cet Extrait plus utile en ranimant l'émulation pour l'étude de la Jurisprudence, cette science liée si étroitement au bonheur & à la sureté des Citoyens.

ARTICLE II.

MÉMOIRE CONTRE LA LÉGITIMITÉ des Naissances prétendues tardives, dans lequel on concilie les loix civiles avec celles de l'œconomie animale. Par M. LOUIS, Professeur Royal de Chirurgie, Censeur Royal &c. A Paris, chez P.-G. Cavelier. 1764. *in*-8°. de 92 pages.

UNe femme mariée à l'âge de trente ans environ à un homme qui en avoit plus de soixante-douze, a accouché d'un enfant dix mois & dix-sept jours après la mort de son mari, onze mois & demi depuis que la gangrene s'étoit emparé du Vieillard, & un an moins quatre jours

depuis le commencement de la maladie dont il eſt mort. On demande ſi cet enfant doit être réputé le fils légitime du mari.

La ſolution de cette queſtion eſt d'autant plus importante qu'elle tient d'une part à l'honneur des familles & à l'intérêt public, & de l'autre à l'examen du myſtere de la nature le plus caché, celui de la réproduction de l'eſpece humaine. En ſe déclarant contre la légitimité des naiſſances tardives on prononce ſur l'honneur de quelques femmes, ſur l'état de leurs enfans; & cette déciſion ſuppoſe dans celui qui l'embraſſe des idées très-claires, des notions très-certaines ſur une des opérations les plus cachées de la nature; en adoptant au contraire la légitimité des naiſſances tardives, on peut, à la vérité, favoriſer en certains cas la débauche & l'in-

troduction d'étrangers dans les familles, mais on rend à quelques enfans l'état qui leur est peut-être dû & que l'opinion publique leur enlevoit, & les Partisans de ce systême peuvent encore l'appuyer sur l'obscurité dans laquelle est enveloppé l'acte de la génération, sur l'étendue du pouvoir de la nature que nous ne connoissons pas assez pour lui fixer des bornes &c. Dans cet état des choses quel parti prendre, de quel fil se servir pour sortir de ce dédale tortueux? Nous croyons que tout homme sage doit se borner en pareil cas à entendre les raisons des Maîtres de l'Art & qu'il ne peut embrasser une opinion plutôt que l'autre jusqu'à ce que ces raisons bien examinées, bien discutées soient enfin trouvées bonnes & admissibles. Ecoutons donc celles que donne aujourd'hui M.

LOUIS contre les naiſſances tardives, & ſans les adopter encore, bornons-nous à en faire une expoſition fidele quoique abregée.

Le premier principe ſur le ſujet dont il eſt queſtion, eſt, dit notre ſavant Profeſſeur, que les Loix de la nature ſur le terme de la naiſſance ſont conſtantes & invariables. On convient généralement de cette verité par rapport aux animaux qui tous font leurs petits dans un certain eſpace de tems fixe & déterminé ſans les porter au-delà & ſans les mettre bas en deçà du terme que le Créateur a déterminé pour chaque eſpece. Ce terme différent pour les différentes eſpeces eſt invariable pour chaque individu; ainſi les juments & les aneſſes portent conſtamment onze mois; les vaches neuf; les biches huit &c. ſoit qu'elles ſoient grandes ou petites, fortes ou foibles; en un mot les Natura-

listes s'accordent tous à dire que les femelles de tous les animaux mettent bas toujours aux mêmes termes ou très-à peu-près. Cela posé, continue Monsieur Louis, pourquoi le terme de la naissance d'un enfant ne feroit-il pas également fixe & déterminé? Les loix de la nature ne doivent-elles pas être pour l'homme les mêmes que pour les autres espèces d'animaux? Aristote, il est vrai, prétendoit que non, & soutenoit que le tems de gestation chez les femmes n'étoit pas fixe comme chez les femelles. Mais sur quoi étoit fondé ce sentiment d'Aristote? sur la différences des tempéramments des femmes. Rien de plus foible, reprend M. Louis, que cet appui du Philosophe Grec; *Zacchias prouve que les animaux différent individuellement les uns des autres*

autant que les hommes par la force corporelle, *par la stature*, par *le courage*, *par les inclinations &c. cependant ils mettent bas à un terme determiné; ce doit donc être la même chose chez les femmes*, *puisque la raison du contraire est absolument nulle*: soit donc que la conception ait eu lieu en Eté ou en hyver, soit que la femme soit jeune ou déja avancée en âge, le terme ordinaire, le terme naturel est incontestablement de neuf mois; tout autre accouchement est contre l'ordre de la nature, & le tems qu'elle a fixé, pour la gestation chez les femmes ne peut être avancé ni reculé sans inconvéniens ou pour la mere ou pour l'enfant.

Après cette preuve tirée de l'analogie qui est entre l'homme & les animaux, M. Louis considére son sujet d'une maniere plus particuliere; il observe d'abord que,

malgré la différence des climats & des manieres de vivre, l'eſpece humaine eſt par tout eſſentiellement la même ; le concours de pluſieurs cauſes externes & accidentelles produit, il eſt vrai, des variétés ſur les individus, mais ces variétés qui portent ſur la ſtature du corps, la couleur de la peau, la forme du viſage &c. ſont toujours purement extérieures & jamais elles n'ont altéré les principes de la conſtitution radicale. Ainſi les femmes des Sauvages qui ſont au Nord des Eſquimaux, celles des Groenlandois & des Lapons qui paroiſſent une race d'avortons accouchent auſſi conſtamment au bout de neuf mois que les femmes du Sénégal & de Guinée qui vivent ſous un climat brûlant. Dans certains pays les femmes ſont plutôt nubiles ou plus fécondes que dans d'autres ;

mais par-tout elles portent neuf mois leurs enfans, dans les pays même où elles ſont meres à un âge qui ailleurs ſeroit encore celui de l'enfance.

Cette obſervation mene naturellement M. Louis à des preuves plus directes: » on ſait, dit-il, que le fœtus de l'animal croît dans des enveloppes particulieres, leſquelles ont des attaches à la matrice pour en tirer la matiere nourriciere. Les mamelons du placenta & ceux de la matrice qui y correſpondent, ſont engagés mutuellement par des protubérances réciproques dont l'exiſtence eſt paſſagere & formée ſpécifiquement *pour une conception déterminée.* Les mamelons de la matrice qui ont été ſi utiles à la nourriture du fœtus, s'effacent pour permettre *au terme précis de la génération* la ſortie de ce même fœtus. Cependant vers les derniers tems, lorſque

les organes achevent de se former, & avant même qu'ils ayent acquis le degré de perfection nécessaire pour que le fœtus puisse vivre hors du ventre de sa mere, la nature toujours prévoyante prépare dans les mamelles de celle-ci, & *précisément pour le tems préfixe*, une liqueur nourriciere convenable à la délicatesse de l'animal dans les premiers tems de sa naissance. C'est cette correspondance mutuelle & ses effets admirables entre des parties fort éloignées dont les fonctions sont simultanées ou successives, qui montrent qu'il doit nécessairement y avoir dans la nature des loix immuables pour les opérer ». Autre preuve : le fœtus pendant tout le tems de la grossesse a ses organes, son sang & ses mouvemens en propre ; ses fonctions sont indépendantes de celles de la mere de

laquelle il ne tire qu'une liqueur nourriciere, en un mot il eſt dans la matrice ce que l'œuf eſt ſous la poule; & comme un certain dégré de chaleur ſuffit pour faire éclore le poulet après des dévelopemens & des accroiſſemens dont le terme eſt invariable, de même la formation du fœtus ſe fait ſans interruption, par des progrès ſucceſſifs, & le terme de ſon émiſſion dépend abſolument de la formation des organes à un point déterminé pour différentes fonctions dont il eſt devenu capable, mais qu'il ne peut exercer dans la matrice. Il eſt donc abſurde d'admettre avec *Mercatus* une différence dans le tems de la geſtation des femmes & des animaux; ce Medecin Eſpagnol ne fonde cette opinion que ſur ce que la maniere de vivre différente & déréglée trouble l'ouvrage de la nature chez les femmes & opére ſur le

fœtus des changemens relatifs à cette diversité quant aux forces & à la maturité ; or la maniere d'être des enfans dans la matrice de laquelle encore une fois ils sont indépendants, prouve que la maniere de vivre de la mere ne fait rien à l'enfant qui a en propre les organes de sa nutrition & de son développement, il faut donc rejetter avec Hipocrate sur l'erreur volontaire des femmes, sur leur fausse supputation, tous les accouchements au-delà du terme réglé par la nature. C'est ainsi qu'ont pensé *Vaterus*, *Dionis*, *Venette*, *Amman*, *Habenstreit*, tous Auteurs dignes d'estime qui pensent selon M. Louis que le tems de la gestation chez les femmes est fixé à neuf mois; c'est aussi le sentiment du savant *Hokoben* qui reproche aux Partisans des naissan-

ces tardives de compromettre également la vérité, la raison, l'expérience, & le témoignage de leur propre conscience.

Mais diront peut être les Adversaires de M. Louis, l'incertitude des causes occasionnelles de l'accouchement ne favorises t-elle pas les naissances tardives? On ne sait pas bien certainement ce qui oblige le fœtus à sortir de la matrice : on peut pourtant avancer qu'il sort lorsqu'ayant acquis une certaine grosseur il ne peut plus être renfermé dans cette enveloppe, ce qui l'oblige à faire des efforts pour se mettre en liberté. Or si cette cause est la véritable, on en peut tirer des inductions très favorables aux accouchements tardifs : en effet on conçoit que dans cette supposition un fœtus foible soit par mauvaise constitution, soit par les maladies, les chagrins ou autres acci-

dents éprouvés par la mere pendant sa grossesse pourroit rester un mois ou deux de plus qu'à l'ordinaire dans la matrice pour y acquérir le point de perfection & de maturité nécessaire à sa naissance & à la conservation de sa vie ; les accouchemens tardifs ne sont donc pas démontrés contraires à l'ordre de la nature.

Cette objection, répond M. Louis, porte sur un fondement ruineux. Il est faux que la grosseur du fœtus qui ne peut plus être contenu dans la matrice soit la cause de l'accouchement. 1°. La matrice n'a jamais qu'une capacité relative & dans tous les cas ordinaires, elle peut être portée à un degré d'extension très-considérable sans en souffrir. Ne contient-elle pas souvent deux & trois enfans qui à six & sept mois la dilatent plus

qu'un ſeul de neuf, & qui ne laiſſent pas que de venir à terme? 2°. On peut conteſter à l'enfant même une action qui lui ſoit propre; l'expérience prouve d'une part qu'un enfant très-fort périroit dans le ſein d'une femme morte ſi l'on ne l'en tiroit par l'opération Céſarienne, & il eſt évident de l'autre qu'un enfant très-foible eſt incapable des efforts néceſſaires pour vaincre la réſiſtance de l'orifice de la matrice, ce qui n'empêche pourtant pas qu'il ne vienne à terme, ſouvent avec moins de difficulté que le plus fort & le plus vigoureux. 3°. Un enfant mort eſt expulſé quoiqu'il n'y ait point d'action & par conſéquent d'effort de ſa part; c'eſt la matrice qui eſt l'unique agent, elle ſeule ſe débarraſſe du fœtus, & ſon action ne doit point ſurprendre quand on ſait qu'elle eſt très-

très-considérable, & qu'elle conserve son irritabilité long-tems même après la mort certaine de la mere. 4°. Dans la supposition des accouchements tardifs causés par les besoins du fœtus, les gros enfans devroient tous venir avant terme, & les plus foibles & les plus petits resteroient nécessairement dans le sein de leur mere au-delà du terme ordinaire; d'où il suivroit directement que les accouchemens à onze ou douze mois seroient très-ordinaires, conséquence absurde que personne ne voudroit certainement soutenir. Si donc il est vrai d'un côté que le fœtus ne contribue point par lui-même à sa sortie, & de l'autre que la matrice qui est l'unique agent de cette émission ne se trouve jamais au terme de neuf mois tellement étendue qu'elle ne puisse l'être davantage sans inconvénient, il s'ensuit

qu'*il faut avoir recours à une nécessité méchanique pour cause de l'accouchement, & admettre des Loix immuables qui en fixent le terme dans la femme comme dans tous les animaux.*

Ces Loix, continue M. Louis, ces régles de la nature sont tellement invariables qu'elles se font sentir dans les cas mêmes où elle s'écarte le plus de son cours ordinaire. Si l'on a vu un enfant pétrifié rester vingt-huit ans dans le ventre de sa mere morte en 1582; si une femme de Dole, morte en 1661 porta quinze ans entiers un fœtus; si l'enfant de Toulouse sur lequel François Bayle a donné une observation raisonnée fut porté vingt cinq ans, les Artistes attentifs doivent ne pas oublier que les trois meres avoient senti *au terme ordinaire, au neuvieme mois*, les signes d'un accouchement prochain, ou les dou-

leurs ordinaires de l'enfantement, ce qui est prouvé encore pour plusieurs autres phénomènes de ce genre ; d'où l'on doit conclure que si par des causes particulieres & qui sont étrangeres à la question, les fœtus peuvent rester très-long-tems dans le sein de leur mere, il n'en est pas moins vrai que la loi ordinaire ne peut jamais être méconnue & que selon la regle invariable & universelle les femmes portent neuf mois environ, de même que les femelles des autres animaux sont pleines pendant une espace de tems qui n'est jamais outrepassé.

Le méchanisme de la nature dans la formation de l'enfant sert encore de preuve à M. Louis pour la gestation déterminée des femmes. Suivons notre savant Professeur dans l'exposition qu'il en fait, & n'oublions pas que la matrice se contracte proportionnel-

lement à la sortie des corps solides ou fluides qui la distendoient, & que cette contraction qui a lieu jusques dans une femme qu'on ouvre après sa mort est purement méchanique & l'effet de la plus grande irritabilité qu'on connoisse. »
Le fœtus & la matrice sont deux forces antagonistes, dont l'une obéit nécessairement à la supériorité d'action de l'autre. La vie du fœtus est purement vegétative : à mesure qu'il croît, il dilate passivement la matrice qui cede à l'impulsion intérieure qu'elle éprouve. Le fœtus parvient en neuf mois, comme le poulet dans l'œuf en vingt-un jours au point de maturité convenable pour avoir besoin d'un autre élément & d'autres moyens de subsistance..... Ce n'est qu'à neuf mois que tous les organes ont la plus grande perfection nécessaire pour exercer

leurs fonctions hors de la matrice sans aucun risque. Pour connoître ce qui empêche le fœtus d'y rester au-delà de ce terme, il faut considérer quelles sont les dispositions relatives de la matrice, du placenta; & la correspondance que toutes ces parties ont entr'elles & avec les mamelles où se prépare par des Loix harmoniques, comme dans les animaux, la nourriture qui sera convenable au nouveau né... les sources de la nourriture du fœtus sont bornées à la quantité de bouches des vaisseaux du placenta qui s'adaptent à ceux de la matrice. Dans les premiers tems le placenta a des proportions très-étendues, relativement au volume du fœtus; mais à mesure qu'il croît, ces proportions changent, & enfin au point de maturité & de perfection suffisante, sui-

vant l'intention de la nature, la matrice ne peut plus fournir la quantité de sucs nourriciers nécessaires pour l'accroissement ultérieur de l'enfant .... Pendant que les mamelles sont préparées à la filtration du lait, la cavité du col de la matrice s'efface peu à peu. Elle commence à se dilater sensiblement vers le septieme mois; & vers la fin du neuvieme, la cavité du corps & celle du col n'en font plus qu'une ... le fœtus ayant acquis le plus grand dégré d'accroissement qui constitue la maturité suivant les loix immuables de la nature; les bouches des vaisseaux du placenta se décollent: dès cet instant le fœtus & les enveloppes deviennent un corps étranger pour la matrice, laquelle entre aussitôt en action par une nécessité méchanique; & elle ne cesse de se contracter jusqu'à ce

qu'elle ait expulsé le fœtus. C'est donc la perfection des organes, & non la force & la vigueur des enfans qui déterminent l'accouchement. Le foible naît à neuf mois comme le plus robuste, parce qu'il a acquis à neuf mois tous les dégrés d'accroissement dont il étoit susceptible dans la matrice, suivant sa constitution particuliere. Il ne peut pas y être conservé plus long-tems, parce que les sources de la nourriture se tarissent à ce terme; c'est encore la maturité qui détermine méchaniquement cet effet ».

Toutes ces raisons déterminent M. Louis à fixer le tems de la gestation chez les femmes à neuf mois, & à penser avec bien des Auteurs que les naissances tardives sont toujours l'effet ou de la supercherie des femmes, ou

d'une erreur de ſupputation de leur part. On peut apprendre de notre ſavant Profeſſeur comment il arrive que les femmes ſe trompent ſur le tems de la groſſeſſe dont les ſignes ſont ſi trompeurs que les Médecins les plus habiles & les plus attentifs peuvent s'y méprendre. On peut encore lire dans ſon Mémoire l'examen de certains jugemens portés par des Facultés de Médecine ſur la légitimité d'enfans nés après le terme ordinaire, auſſi bien que les contes & les récits infidéles donnés pour preuves des Naiſſances tardives, &c. &c.

Pour nous, contents d'avoir rapporté les preuves de M. Louis, & de les avoir préſentées ſans les affoiblir, nous ne dirons rien ſur le fond de la queſtion; nous ne prononcerons point ſur la force des moyens préſentés par ce nouvel Adverſaire des naiſſances tardives; nous ne manifeſterons mê-

me pas les réflexions qu'ont fait naître dans notre esprit quelques endroits de son Mémoire. Il n'appartient qu'aux maîtres de l'art de décider en pareille matiere ; nous attendrons donc tranquillement leur jugement sur cet Ouvrage qui, pour la partie littéraire, décele un Ecrivain dont la plume est aussi ferme qu'agréable.

ARTICLE III.

CONCORDE DE LA GEOGRAPHIE des différens âges : Ouvrage posthume de M. PLUCHE. *Paris*, *Freres Etienne*, 1764. *in* 12. *de* 570 pages.

LA Géographie paroît ici sous une nouvelle forme : M. Pluche pour faciliter la connoissance de l'Univers dans son état actuel & dans ses différens âges, entreprend de faire voyager sur la Carte ses lecteurs. C'est qu'en effet, comme il le remarque très bien dans sa Préface, *la Géographie tient moins de la nature d'une science, que de celle d'un voyage dont on auroit le récit à entendre ou à faire.* M. Pluche reconnoit que les savans qui ont réduit la des-

cription de l'Univers en une *forme de science*, en y procédant par définition, par principes, par divisions & soudivisions, nous ont rendu service; ils ont mis ainsi de l'ordre & de la netteté dans une matiere qui est naturellement sujette à la confusion. Mais il trouve de grands inconvéniens dans cette méthode : elle charge la mémoire sans l'aider ; elle exige le travail de l'esprit sans le piquer, sans l'encourager. Ces longues listes de noms purs mettent dans la tête des mots qu'on peut apprendre de mémoire, mais qui ne vous montrant pas les objets mêmes & leurs places respectives, échapent presque immanquablement. Est-ce un grand soulagement pour la mémoire, de connoître la France par le partage du Royaume en douze Gouvernemens, par la soudivision des diverses Jurisdictions qui se trou-

vent dans chaque Gouvernement, & par le détail des Villes & des Bourgs qui sont sous chaque Jurisdiction ? Loin d'y trouver du soulagement, elle ne peut suivre sans fatigue ce détail méthodique. *C'est un cassetête*, dit M. Pl.

Il prétend qu'on trouveroit *un soulagement sûr & un profit prompt* dans une Géographie qui montreroit *l'état actuel de la Terre* par autant de *courses maritimes* qu'il y a de côtes & de Peuples célébres autour des Continens, & qui feroit connoître ensuite *les différens états du genre humain, d'un âge à l'autre*, par *les voyes des grands hommes* qui ont introduit de nouvelles peuplades, parcouru de grandes régions, & fait les découvertes ou de terres inconnues ou de productions profitables à la société. Voilà ce qu'on donne ici sous le titre de *concorde de la Géographie des différens âges* : titre qui ne carac-

térife point affez cet Ouvrage, & qui, ce femble. n'en donne point une affez jufte idée. On auroit pû l'intituler, *Geographie ancienne & moderne réduite en forme de voyages.*

Elle fe trouve divifée en *deux Livres.* Dans le *premier*, M. Pl. traite de la *Géographie moderne* en la partageant en différens *voyages maritimes* qui fuivent les côtes des grands continens, fans négliger la vifite des côtes, ni des terres qui ne font encore découvertes qu'en partie. « Dans ce tour du » monde, nous nous garderons » bien, dit-il, de nous furchar- » ger de connoiffances inutiles. » En effet cette partie de la Géographie eft très-concife : elle ne contient que *cent foixante pages.*

Il commence par *l'Afrique*, où il fait *trois voyages.* Confidérant *la Paleftine* ou *la Terre Sainte*, comme placée au centre de trois

anciens continens, il se place au *port de Japha* qui est l'ancienne *Joppé;* il en fait le terme de son départ, & se réserve d'en faire aussi le terme de son retour. De Japha il cotoye l'Isthme de Suez pour entrer en Afrique; il considere d'abord *l'Egypte*, & ensuite toute *la côte septentrionale*, ou la Barbarie: c'est l'objet de son *premier voyage*. Le *second* embrasse toute *la côte occidentale*, ou la côte des Negres: dans le *troisieme*, il parcourt *la côte orientale*. Il donne ensuite une *liste des îles qui sont vis à-vis de ces trois côtes.*

Il entre dans *l'Asie*, où il entreprend de même *trois voyages*. Le *premier* a pour objet de faire *le tour de l'Arabie*; le *second* de parcourir *les côtes de la Perse & de l'Inde*, & le *troisieme* de considérer *la Chine & l'extrémité orientale de la Tartarie*. Il termine cette seconde partie par une *liste des îles*

qui environnent les Indes orientales.

Du Japon il paſſe dans *l'Amérique*, où il ne fait que *deux voyages*. Dans le *premier* il viſite *les cotes qui ſe trouvent le long de la mer du Sud*; dans le *ſecond* il parcourt *les côtes qui bordent la mer du Nord*. Il donne enſuite une *liſte des îles de l'Amerique*. En finiſſant cette troiſieme partie il parle des *routes* que l'on a *cherchées par le Nord pour parvenir à la Chine*.

De l'Amérique il paſſe à l'*Europe* par le Nord, & vient ſe placer à l'entrée de *la Mer Blanche* aux confins de la Ruſſie & de la Tartarie; delà il entreprend de ſuivre les *côtes* baignées par *l'Océan Occidental*, ſans négliger de parcourir les trois mers particulieres, qui comme trois golphes percent & arroſent ce continent, c'eſt-à-dire, la *Mer Blanche*, la

Mer Baltique, la *Mer méditerranée*. Tout ce trajet ne forme qu'*un seul voyage*, qui en suivant les côtes de la Méditerranée nous amene au *port de Japha* d'où nous sommes partis.

Ces *neuf voyages maritimes* qui donnent en effet une legere idée de la Géographie moderne, sont accompagnés de *six Cartes* gravées par Lattré : savoir, une Mappemonde, l'Afrique, l'Asie, les Indes orientales, l'Amérique, l'Europe & la France.

Disons un mot de *la France*. C'est en quittant les *côtes des Pays-bas Catholiques*, que M. Pl. commence de visiter celles que nous occupons sur l'Océan : les embouchures de chaque riviere lui donnent lieu de pénétrer dans l'intérieur de ce Royaume. Il considere donc d'abord la *Picardie*, la *Normandie*, d'où par la *Seine* il remonte à *Paris* : il parcourt les

côtes de *Bretagne*, de *Poitou* & de *Guienne*. Là sa description de la France se trouve nécessairement interrompue par celle de l'*Espagne* & du *Portugal*. Le détroit de *Gibraltar* le fait entrer dans la *Méditerranée*, dont les côtes le ramenent en *France*. Il termine la description de ce Royaume par un dénombrement des *principales villes*, qu'il distingue en trois ordres relativement au nombre de leurs habitans.

Ces *voyages maritimes* peuvent suffire pour donner une premiere idée de l'état actuel de la Terre : mais il nous semble qu'après avoir voyagé *par mer*, il seroit utile de voyager ensuite *par terre* : cela donneroit lieu d'entrer dans un plus grand détail : en effet il y a lieu de croire qu'une nouvelle Géographie sous cette forme de *voyage par terre*, comporteroit le détail ordinaire des Géographies,

mais présenté sous cette forme intéressante que M. Pl. a sû donner à ses *voyages maritimes.*

Dans le *second Livre*, il présente l'*histoire des colonies & des établissemens célébres*, c'est à-dire, les *voyages des hommes célébres* qui depuis le déluge jusqu'à nos jours, ont traversé de grandes régions, établi de nouvelles colonies, & découvert quelques terres auparavant inconnues.

Il commence par considérer *le premier séjour des enfans de Noé* sur les collines du mont *Ararat* dans la Gordienne. Il traite de la *dispersion des animaux & des plantes* depuis que le déluge eut désolé & dépeuplé la terre. Il considere *le passage des enfans de Noé de la Gordienne dans la Mésopotamie*; l'édifice de Babel & la confusion des langues; *la dispersion des Peuples ou les premieres colonies.* Ici il entre dans le détail de

ces anciennes colonies, traitant ſéparément de ce qui concerne *les colonies de Sem* & celles de ſon fils Arphaxad ; enſuite *les colonies de Cham*, *les colonies de Japheth* & celles de Zaran l'un de ſes fils. Après avoir tracé ce premier tableau de l'ancienne Géographie, il revient ſur ſes pas en plaçant ici une *digreſſion ſur le Paradis terreſtre*, dont Moïſe parle conformément aux noms uſités de ſon tems.

Il reprend l'hiſtoire des *Colonies* en commençant par celles qui ſont *deſcendues d'Abraham.* Mais d'abord il ſuit tous les pas de ce Patriarche depuis ſa vocation ; & après avoir parlé de *Lot* ſon neveu & des deux Peuples qui ſont deſcendus de lui, il vient à ceux qui tirent leur origine d'Abraham par *Iſmael*, & à ceux qui en deſcendent par *Iſaac.* Il conſidére particulierement ce qui

concerne les *Colonies de Jacob* ou les Iſraélites, dont il ſuit encore tous les pas depuis leur ſejour en Egypte jusqu'à leur établiſſement dans la Terre promiſe. De là il paſſe aux *Colonies Phéniciennes*; & il vient aux *Colonies Grecques* dont il diſtingue deux claſſes : *Colonies fabuleuſes*, *Colonies réelles* : il ſuit les unes & les autres ſéparément. Sous le nom de *Colonies fabuleuſes*, il donne d'abord le *Géographique de l'Iliade & de l'Odyſſée* & celui *de l'Enéide*. Il ſuit les vraies *Colonies Grecques* depuis les tems qui ont précédé *la guerre de Troie* juſqu'à ceux qui ont ſuivi *le regne d'Alexandre* : & là il quitte les côtes pour conſidérer dans l'intérieur des terres *l'expédition d'Alexandre* : tant il eſt vrai que les *voyages par mer* ſont inſuffiſans pour exécuter le plan que M. Pl. s'étoit tracé ! Il y ſupplée donc ici très à propos,

en se déterminant à *voyager par terre* : & cela montre combien il pourroit être utile d'étendre cette méthode, qui en certain cas devient absolument nécessaire.

M. Pl. après avoir dit un mot des *Colonies Gauloises*, avoue que le seul dénombrement des *Colonies Romaines* feroit un gros ouvrage : il se borne donc à nous faire considérer les progrès successifs de l'Empire Romain depuis son origine jusqu'à sa plus grande étendue sous les successeurs d'Auguste. Il passe delà aux *Colonies du moyen âge*, c'est-à-dire, aux inondations des Barbares qui ont fondé les nouvelles monarchies sur les ruines de l'Empire Romain. Il finit par les *Colonies modernes des Européens*, c'est-à-dire, les établissemens qu'ils ont formés dans les Indes orientales & occidentales.

On apperçoit une petite discordance entre ce qui est dit de ces dernieres Colonies dans la premiere partie de cette Géographie, & ce qu'on en lit à la fin de la seconde. Ici on y suppose les François encore maîtres du *Canada*; dans la premiere partie on avoit fait remarquer qu'ils viennent de ceder aux Anglois cette Colonie par la paix signée le 10 Février 1763.

Il y a dans cette seconde partie, comme dans la premiere *six Cartes* également gravées par Latré. Ce sont ici sur la premiere, l'Arabie & l'Egypte; sur la seconde, la Terre Sainte; sur la troisieme, la Mediterranée fort étendue; sur la quatrieme l'Asie Mineure; sur la cinquieme, la Grece; sur la sixieme, l'Orient depuis la Méditerranée jusqu'à l'Inde.

Terminons cette analyse par un extrait de ce que M. Pl. dit de

notre origine. D'abord en parlant des *Colonies Gauloises*, il observe que les anciens Habitans du pays qui s'étend depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, & depuis l'Océan jusqu'aux Pyrénées & la Mer Méditerranée, dans leur Langue se nommoient *Celtes*, *Galates* dans la Langue Grecque, & *Gaulois* dans la Latine. Il ajoute qu'ils sont originairement sortis de l'Asie Mineure, d'où ils se disperserent dans la grande Asie & dans l'Europe. Ils avoient le goût & la méthode des Scythes, qui étoit de mener une vie errante : la bonté du pays tempéré & fertile qu'ils trouverent libre entre le Rhin & l'Océan, les fixa. Ensuite venant aux *Colonies du moyen âge*; voici l'idée que M. Pl. nous donne des *Francs* & de leur établissement dans les Gaules. » Les Francs sont, dit-il, dans leur commencement

& ſous les premiers Empereurs, une ligue ou aſſociation de différents Peuples Germaniques, dont le nom marquoit l'intention commune, qui étoit de demeurer indépendans ... Ils furent ſouvent repouſſés & battus par les Romains. Ils prirent enfin le parti de ſervir en qualité d'auxiliaires dans les Armées de l'Empire. ... Ils ſervirent ſouvent à repouſſer les Sueves & les Allemands...& les empêcherent de paſſer le Rhin; ce qui diſpoſa les Romains à donner aux Francs des terres aſſez ſpacieuſes... C'eſt par leur moyen que les Empereurs réſidant à Conſtantinople au cinquieme ſiecle, ſe conſerverent un reſte d'autorité dans les Gaules ... l'éloignement autoriſa les Francs à étendre leur pouvoir, & à devenir maîtres de ſubalternes qu'ils étoient.... Ils reconnoiſſoient la ſupériorité de l'Empereur; & de-

là vient qu'Anaſtaſe envoya à Clovis le bâton ſurmonté de l'Aigle Romaine, & les habits Conſulaires, comme on le voit encore au portail de Saint Germain-des-Prés. Les Rois Francs ... n'ont point proprement fait la guerre aux Gaulois, qui étoient citoyens Romains : mais ils ſe ſont viſiblement entendus avec eux. Ceux ci, en leur obéiſſant, ne croyoient point changer d'état. Dans le déſordre qui devenoit général, ils croyoient avoir des Protecteurs, & ils conſerverent la paix avec les Francs, qui leur laiſſerent aux uns leurs Loix Romaines, aux autres leurs coutumes locales, & ne les ſoumirent nullement à la ſervitude, comme tant d'Hiſtoriens modernes l'ont dit contre la vérité ... La condition des Gaulois ſous Clovis étoit auſſi avantageuſe que celle des Francs, & ils conſentirent à ne

faire plus qu'un Peuple sous le nom commun de *François.* » M. Pl. semble donc ici approcher beaucoup plus du sentiment de l'Abbé du Bos que de celui de M. le Président Hénault, qui caractérise sa maniere de penser & celle de l'Abbé du Bos en disant: » Je crois Clovis plus conquérant encore que politique, & l'Abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant » On voit de même dans le tableau que nous trace M. Pluche plus de politique que de conquêtes.

M. Pluche pousse plus loin la réflexion : » Quand on compare, dit-il, le petit nombre des Francs qui n'étoient que des armées de petits Peuples Germaniques, cherchant un état solide, avec le Peuple immense qui remplissoit les Gaules, peut-être ce qui est resté de Gaulois est-il supérieur aux Germains de mille & plus contre

un. Ils ont conservé la Langue Romaine, *sermo Romanus*, la Langue Romance qui est un latin altéré. Les usages des Gaulois ont subsisté. La Langue Francque s'est oubliée ; & les Francs s'étant peu à peu confondus avec les Gaulois, les Coutumes Françoises furent moins marquées que les Gauloises, & ne se conserverent d'une façon particuliere, que dans la famille de nos Rois. Les Bourguignons n'ont habité que la lisiere des Gaules. Les Visigoths ont été chassés de France en Espagne par les Sarrasins, qui le furent à leur tour par les François. Les Bretons venus de la Grande Bretagne n'ont jamais habité que l'extrêmité de notre Province la plus occidentale ; & les Normands n'ont occupé que le canton où ils sont encore confondus avec les anciens Habitans. De sorte que le gros des Gaulois ou Celtes subsiste, & que nous

ſommes notoirement leurs deſcendans. Cet événement ne tourne ni à notre honte, ni à notre gloire, mais peut ſervir à retrouver encore parmi nous l'ancien caractere de la Nation ». Nous ſommes donc ainſi plutôt Gaulois que François : auſſi voyons-nous que cette contrée a continué de s'appeller en Latin *Gallia*, & qu'en François même notre Egliſe s'appelle *l'Egliſe Gallicane*. Nous avons conſervé le nom, ſinon de l'ancien Peuple, au moins de l'ancien pays.

Cet Ouvrage nous paroît un Abrégé utile à ceux qui veulent avoir au moins les premieres notions de la Géographie ancienne & moderne. On trouve à la tête un *Eloge hiſtorique de M. l'Abbé Pluche*, & ſon Portrait.

ARTICLE IV.

INTRODUCTION A LA Science des Médailles pour servir à la connoissance des Dieux, &c. *Par D. MANGEART, Religieux Bénédictin.* A Paris, chez d'Houry. 1763. *in-fol.* Troisieme & dernier Extrait.

IL nous reste à faire connoître les onze derniers Chapitres de cet important Ouvrage. Le VIII^e^. traite des Jeux, des Spectacles, des Danses; des Triomphes, des Couronnes par rapport aux Médailles. Le IX. de tous les ornemens de tête des Dieux & des hommes. Le X. de quelques autres observations sur les têtes gravées dans la Numismatique. Le XI. des adoptions & alliances des

Princes & Princesses, des confédérations, &c. Les XII & XIII. de tout ce qui concerne les légendes des Médailles. Dans le XIV^e. l'Auteur s'occupe des titres & dignités dont il est fait mention dans les Médailles Grecques; dans le XV^e. des différents titres que les villes Grecques ont pris sur leurs monnoies, & dans le XVI. des Colonies, des Municipes, aussi bien que des Royaumes, Provinces & Villes conquises par les Romains. Le XVII. roule sur les différens titres pris sur les Médailles par les Empereurs, Rois, & autres personnages illustres; le XVIII. sur les légendes, inscriptions, lettres & chiffres qui se trouvent sur le champ des Médailles. Enfin dans les Chapitres XIX & XX, on prouve combien est utile l'étude de la Numismatique, & l'on indique tous les moyens employés pour tromper

les curieux en Médailles sans oublier d'indiquer la maniere de connoître les fraudes en ce genre. Voilà, comme l'on voit, un champ bien vaste; mais il nous seroit impossible de le parcourir sans passer les bornes qui nous sont prescrites, ainsi nous nous arrêtons à deux ou trois morceaux qui feront juger des autres.

I. *De tous les ornemens de tête qui servent soit aux Dieux, soit aux hommes sur les Médailles.* Ces ornemens caractérisent le plus souvent les personnages représentés sur les monnoies antiques; aussi est-il très-important de les bien connoître, si l'on ne veut pas être arrêté à chaque pas dans l'étude de la Numismatique. Chaque Dieu & chaque Déesse en avoient de particuliers, à moins que, comme Anubis qui étoit représenté avec la tête d'un chien sur un buste humain, la forme de leurs

corps ne fût ſuffiſante pour les faire reconnoître. Voici les ornemens de tête des principaux Dieux.

La Couronne de laurier fut particulierement conſacrée à Apollon, depuis que, pourſuivant Daphné ſans pouvoir l'atteindre, il la changea en laurier. Ce Dieu porte néanmoins ſur pluſieurs Médailles un Diadême ou une Couronne rayonnée.

La fleur du Lotus eſt le ſeul ornement de tête du Dieu Canope qui fut ſi célébre en Egypte.

Caſtor & Pollux que l'on appelle auſſi les *Dioſcures*, ſe reconnoiſſent à leurs bonnets faits ſouvent en forme de coques d'œufs, & quelquefois comme un caſque plus allongé; il y a ordinairement une Etoile au deſſus de chaque bonnet.

Le même Dieu porte ſouvent des Couronnes différentes rela-

tivement à la variété des goûts des Peuples qui ont fait frapper des Médailles en son honneur ; ainsi quoique pour l'ordinaire Cerès ait une Couronne d'épis laquelle est quelquefois entremêlée de faucilles, cette Déesse porte des Poissons sur certains revers & sur d'autres un Voile.

Le Dieu Dis représenté sous la forme d'un Vieillard aveugle, boiteux, laid & dégoutant fut dans l'origine chez les Egyptiens l'emblême de la fortune & des maux qu'elle entraîne avec elle. Ce Dieu n'avoit point d'ornement de tête ; mais il est aisé à distinguer par le croc qui paroît toujours derriere lui, & qui est l'instrument avec lequel cet idole étoit censé *entraîner ses favoris dans le tombeau lorsqu'ils commençoient à peine à jouir* de ses graces. On le trouve ainsi sur les Médailles des

familles *Claudia*, *Cornelia* & *Fabia*.

Les Génies paroiſſent avec différentes Couronnes, celui de Rome avec le Diadême, celui de l'armée d'Illyrie avec un Muid; celui d'Antioche qui étoit féminin (l'on ſait que chez les Anciens les Génies étoient des deux ſexes) portoit une Couronne murale, d'autres en portoient une radicale; enfin il y en avoit qui par le Caſque s'annonçoient pour militaires.

Quoique Jupiter ait ordinairement la couronne de laurier qui lui étoit particulierement conſacré auſſi bien qu'à Apollon, on le voit quelquefois avec un Diadême. Lorſqu'il a la tête nue ou des cornes de Bélier, c'eſt Jupiter Ammon.

Les hommes eurent auſſi bien que les Dieux des ornemens de tête qui ſervent à les faire connoître ſur les Médailles; ces Cou-

ronnes des hommes font de trois efpèces, les unes furent des marques de dignité & de puiffance, d'autres fervirent de prix à la vertu & à la valeur; les troifiémes furent données à l'adreffe & à l'habileté.

Parmi celles qui marquoient les dignités on doit diftinguer l'*Albogalerus* du fouverain Pontife, efpèce de bonnet plus reffemblant à la Tiare des Papes qu'à la Mitre des Evêques; les Empereurs depuis qu'ils fe furent emparés du fouverain Pontificat, porterent cet ornement, mais celui qui défignoit particulierement leur Puiffance, fut d'abord un Diadême qui n'étoit dans le commencement qu'un cercle d'or ou un ruban propre à retrouffer & à lier les cheveux, qui fut enfuite enrichi de perles & de pierreries, & auquel on ajouta enfin quelques branches ou fleurons qui remontoient au fommet de la tête & qui

la couvroient en partie. Au reste la différence des goûts se manifesta très-particulierement pour les Couronnes Impériales & Royales chez les différens Peuples; quelques Rois se couronnerent des dépouilles d'animaux; Lysimaque choisit les cornes d'un Bœuf, Philippe la criniere du Lion, &c. les Rois d'Arménie & de Syrie porterent la Mitre qu'il est aisé de distinguer de la Tiare des Perses & des Parthes; enfin depuis que le Sénat eut décerné la Couronne de laurier à Jules César, ses successeurs s'approprierent cet ornement, & quelques-uns d'eux prirent de leur vivant sur les Médailles la Couronne radiale qui avoit été jusques là propre à la Divinité. L'Empereur Julien fut le premier qui prit une Couronne fermée, laquelle a beaucoup varié jusqu'au bas Empire.

Les Couronnes de la seconde

espèce données aux hommes sur les Médailles furent le prix de la Valeur & des Exploits militaires. On en distingue sept principales : celle du grand triomphe (*Triumphalis*) qui étoit de laurier entremêlée de fils & de feuilles d'or ; celle de l'Ovation ou petit triomphe qui étoit de myrte ; la Civique que l'on donnoit à celui qui avoit sauvé un Citoyen, elle étoit de chêne, il n'y en avoit pas de plus honorable à Rome, & ceux qui la portoient jouissoient des plus grands priviléges : la Couronne murale qui étoit d'or se donnoit à ceux qui avoient franchi les premiers les murs d'une ville assiegée ; la Navale (*Rostrata*) étoit accordée à celui qui dans un combat naval avoit le premier sauté dans un vaisseau ennemi ; l'Obsidionale ou *Graminée* étoit pour ceux qui avoient délivré les Citoyens de quelque siége, elle se formoit in-

indifféremment de la premiere herbe que l'on trouvoit sur le lieu où s'étoit passé l'action ; enfin la *Vallaire* ou *Castrale* étoit d'or aussi bien que la Murale, & elle étoit le partage de ceux qui avoient forcé les premiers le camp ennemi, ce qui est certainement la raison pour laquelle elle paroît hérissée de palissades comme un camp. (*)

La troisieme espèce de Couronnes étoit pour ceux qui remportoient les prix dans les Jeux publics. « On en donnoit, dit

(*) Ceux qui voudroient avoir plus de détails sur ce sujet peuvent consulter un *Mémoire historique sur les Couronnes militaires des Romains* que nous nous rappellons d'avoir lû avec plaisir dans le Mercure de France, année 1747, mois de Décembre premier volume, page 49. Ce morceau a été imprimé avec raison dans le tome 107 du *choix des Mercures*.

Dom MANGEART, une d'*Apium*, c'est-à-dire, de Persil ou d'Ache à ceux qui avoient vaincu dans les jeux Néméens ; une d'olivier à ceux qui avoient eu le même avantage dans les Jeux Olympiques ; une de rameaux de Pin aux Vainqueurs des Jeux isthmiques. Mais, ajoute cet Antiquaire, « on a peu de Médailles frappées à l'occasion des prix remportés dans ces Jeux : on ne voit pas d'ailleurs des couronnes sur leurs types, & quand même il y en auroit, il seroit difficile de distinguer la matiere dont elles ont été formées par le peu de relief de la gravure ». On ne trouvera donc ici que les représentations des couronnes des deux premieres espèces, aussi bien que de celles qui étoient propres aux Divinités.

II. *De tout ce qui concerne les légendes des Médailles.* On s'est servi pour les exprimer de plu-

ſieurs langues; il y en a d'Hébraïques, de Puniques, de Phéniciennes, &c. L'Auteur ſe borne dans cet Ouvrage aux Grecques & Latines comme à celles qu'il eſt plus néceſſaire aux commençans de connoître, & il examine leur nombre & leur poſition ſur les Médailles, après quoi il traite de la maniere de les lire & de les expliquer.

Le très-grand nombre des Médailles ne porte qu'une légende ſur chacune des deux faces; cette légende eſt ordinairement placée au contour du grenetis, dont ſouvent elle n'occupe que la partie ſupérieure; il y en a cependant qui ont deux légendes ſur le contour & une troiſieme ſur le champ ou bien dans l'exergue au bas de la pièce. Quelques unes n'ont qu'une légende, à la face & au revers. Sur d'autres la légende eſt au milieu du champ en forme d'inſ-

cription ; il y en a ſur leſquelles les légendes ſont gravées de droite à gauche contre l'uſage ; enfin il eſt très-vraiſemblable que leur poſition étoit arbitraire, & dépendoit de la fantaiſie des Officiers Monnétaires, puiſqu'on les voit placées tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre, & ſouvent d'une façon très bizarre.

Mais comment faut-il lire & expliquer ces légendes ? C'eſt-là un des objets les plus difficiles & les plus pénibles pour les commençans, à cauſe de la multitude d'abrégés dont on s'eſt ſervi dans la Numiſmatique. Dom MANGEART ne pouvant rapporter les légendes de toutes les Médailles avec leur explication, parce que cette matiere l'auroit conduit trop loin, a pris le parti de donner l'explication des principales abbréviations. Cette explication qui eſt en

forme de Dictionnaire alphabétique eſt partagée en trois colonnes; dans la premiere on donne les mots abrégés tels qu'ils ſont ſur les Médailles, dans la ſeconde leur ſignification en Latin, & dans la troiſieme la verſion Françoiſe. Ainſi, par exemple, la légende A. POP. FRVG. AC. ſe trouve ſur la premiere colonne, la ſeconde en donne la ſignification: *A populo fruges acceptæ*, & ſur la troiſieme on lit la Verſion Françoiſe: *Le Peuple a reçu des alimens, des vivres de la bonté, de la libéralité d'un tel.* Ce morceau dans lequel l'Auteur a ſuivi les ſentimens des plus habiles Antiquaires nous a paru fait avec beaucoup de ſoin; il eſt plus complet & plus étendu que tous les Dictionnaires d'abbréviations Numiſmatiques que nous avons vûs juſqu'ici, & il ne peut qu'être de la plus grande utilité pour ceux

qui veulent étudier les Médailles; il occupe à la vérité un grand espace dans ce volume (depuis la page 425 jusqu'à la page 474), mais sa prolixité ne fait qu'en augmenter le mérite. L'Auteur l'a terminé par l'explication des lettres Grecques prises arithmétiquement, & par des Remarques sur la valeur de ces mêmes Lettres.

III. *Des moyens employés pour tromper les curieux de Médailles, & de la maniere de les découvrir.* La plus grande utilité que l'on puisse retirer de la Numismatique est la connoissance certaine des faits de l'Histoire Ancienne; mais pour que cette connoissance soit réellement certaine, il faut que les Médailles soient authentiques & marquées au coin de la vérité. Puisque donc la fraude a cherché à imiter les pièces antiques, il est

très essentiel de savoir distinguer surement celles qui sont sorties des mains de l'antiquité d'avec celles que la ruse inspirée par la cupidité veut donner pour telles. Malheureusement c'est ici le point le plus difficile dans l'étude de la Numismatique, celui qu'il seroit important d'éclaircir davantage, & sur lequel les regles & les principes donnés par les maîtres instruisent moins que la pratique & l'expérience de plusieurs années. Les faussaires se sont tellement appliqués à faire illusion, leur art mensonger a inventé tant de procédés différens, que l'habitude & la vue fréquente des Médailles sont sur ce point préférables à tous les maîtres; néanmoins il est important pour les amateurs de connoître les différens moyens employés pour frauder en ce genre; ces moyens sont de huit espèces particulieres.

La premiere eſt de frapper des Médailles nouvelles dans des coins nouveaux à l'imitation des antiques, comme l'ont fait ces fauſſaires d'Italie connus ſous les noms de *Padouan* (*a*) du *Parmeſan*, auſſi bien que le fameux *Carteron* & quelques autres Graveurs Hollandois qui n'ont pas eu moins d'habileté que les Italiens.

La ſeconde conſiſte à mouler des Médailles modernes ſur d'au-

(*a*) Jean CAUVIN & Alexandre BASSIAN ſont connus ſous le nom de *Padouans*, parce que c'eſt à Padoue qu'ils graverent & frapperent leurs Médailles. On conſerve à Ste. Genevieve cent-dix creux ou coins de ces habiles Artiſtes qui ont été donnés à cette Abbaye en 1670 par M. LE COINTE, Antiquaire du Roi, CLAUDE DU MOLINET les a tous fait graver & en a donné une explication très exacte dans le *Cabinet de la Bibliothéque de Ste. Genevieve*, pag. 92-118. Cette collection eſt unique & très-précieuſe.

tres qui sont aussi de coins modernes.

La troisieme à mouler des modernes sur les antiques.

La quatrieme à retoucher les Médailles véritablement antiques en changeant la face & les types.

La cinquieme à donner un nouveau revers à une tête ou face antique.

La sixieme à imiter les fentes & les autres défauts qui se trouvent dans les Pieces antiques.

Chacune de ces manieres de frauder en fait de Médailles forme dans le Livre de D. Mangeart, un article particulier dans lequel le Docte Antiquaire explique avec la plus grande étendue l'espece de fraude & le moyen le plus efficace pour s'en garantir; par exemple, lorsqu'il traite des Médailles imitées & modélées sur l'antique dont la plus grande perfection consiste à ressembler

beaucoup aux originaux ; il a ſoin d'obſerver que quelles que ſoient l'habileté & l'attention du Fabricateur, on peut toujours appercevoir la fraude par les raiſons qu'il déduit ainſi. » 1°. Ces Médailles contrefaites ſont ordinairement d'un flan moins épais que les antiques. 2°. Elles ne ſont ni uſées ni rongées. Rien de ce qui paroît vif & tranchant dans une médaille qui ſort du coin, n'eſt encore adouci par le maniement & le trit de la piéce ; car quoiqu'il y ait des medailles antiques d'une ſi belle conſervation qu'on les appelle *à fleur de coin*, elles ont toujours un coup d'œil différent de ces médailles contrefaites. 3°. Les lettres y ſont neuves & modernes. Je dis *neuves*, parcequ'elles n'ont rien perdu de la carrure, de l'élévation, des traits & des lignes qui les forment : je dis

modernes parce qu'elles ont la même forme que les lettres des médailles fabriquées de nos jours. 4°. Le vernis ne sort point du métal & du fonds de la piéce ; il ne s'y est point formé par couches : il y a été appliqué tout à la fois comme un corps étranger, rejetté pour ainsi dire par le métal qui lui sert de fond : par conséquent il n'a pû se durcir & n'a pas eu le tems de travailler avec le bronze pour contracter cette dureté, cette solidité & cette couleur naturelle & luisante qu'on voit & qu'on admire sur l'antique : c'est un vernis noir, sale, gras & tendre qu'on enleve aisément avec la pointe d'une éguille. 5°. Les bords des Médailles modernes, au lieu d'être inégaux & même souvent éclatés comme dans l'antique, sont ordinairement limés &c. ». Il faut voir dans l'ouvrage même de D. Mangeart ses autres

observations

observations sur les friponneries numismatiques & ne pas oublier qu'avec cette théorie toute savante qu'elle est, on sera tous les jours trompé par les faussaires jusqu'à ce que l'expérience ait donné à l'amateur des médailles, cet œil, ce tact qui, comme nous le disions plus haut, font les plus habiles Maîtres de Numismatique.

Terminons ces extraits de l'*Introduction à la science des Médailles*, par quelques observations qui ne seront peut-être pas inutiles.

1°. Dans plusieurs endroits de cet Ouvrage & notamment aux Pages 360, 361 & 425, l'Auteur parle d'un *Catalogue général, historique & raisonné* de Médailles qui devoit se trouver à la fin de son Livre & que nous n'y avons point vû. Ce Catalogue qui seroit fort utile, s'il étoit bien fait,

a-t-il été dressé par le P. *Mangeart*? L'a-t-on trouvé dans ses papiers, se propose-t-on de le publier ? C'est sur quoi on auroit pû éclaircir les Lecteurs.

2°. Nous aurions souhaité dans ce livre quelques degrés de perfection qui nous paroissent y manquer. Nous desirerions par exemple que l'ordre en eût été tel que l'Ecrivain n'eût pas été obligé de répéter souvent deux & trois fois les mêmes choses, ce qui lui est arrivé trop souvent. Nous voudrions qu'il eût épuisé un sujet lorsqu'il l'avoit entamé, au lieu de ne l'examiner qu'en partie pour y revenir ensuite, comme il a fait. Il seroit aisé de citer plusieurs exemples, mais un seul suffira : Dans le Chapitre XIII D. Mangeart annonce qu'il traite *de* TOUT *ce qui concerne les Légendes* & dans le XVIII, il revient encore aux Légendes.

3°. Dans un Ouvrage élémentaire plus encore que dans tout autre, c'eſt une excellente méthode que de s'appuyer de l'autorité des Maîtres de l'Art, & on n'auroit qu'à louer D. MANGEART s'il ſe fût contenté de puiſer ſes principes de Numiſmatique dans les Ecrivains les plus eſtimés. Mais tranſcrire pluſieurs pages entieres des Livres les plus communs tels que la *Mythologie* de l'Abbé Bannier, *l'Hiſtoire du Ciel* de Pluche, *l'Hiſtoire ancienne* de Rollin &c. n'eſt ce pas groſſir un volume en pure perte, ſurcharger le Public en lui donnant *in-folio* ce qu'il avoit déja *in*-12, & introduire dans un Livre une bigarure de ſtyle faſtidieuſe? N'eſt-ce pas d'ailleurs une eſpece de contradiction, une inconſéquence, que de dire dans le titre d'un Livre qu'il eſt *propre à ſervir de*

supplément à un autre dont on copie des douze pages & plus de suite ? C'est pourtant ce qu'a fait D. Mangeart à l'égard de l'Antiquité expliquée du P. de Montfaucon.

4°. On auroit pû apporter plus d'attention à l'édition de cet Ouvrage dans lequel il se trouve bien des fautes d'impression. La Table des matieres en particulier n'a pas été assez soignée comme nous l'avons vérifié en bien des endroits. Nous n'en donnerons qu'une ou deux preuves ; sous le mot SPANHEIM, on assure que cet Antiquaire n'a rien dit de la qualité & de l'usage des *Médailles*, lisez des *Médaillons*, ce qui est très différent. On renvoye de plus à la page 78 du Livre, comme si dans cet endroit il étoit prouvé que *Spanheim* s'est trompé en assurant qu'on ne voit jamais le Minotaure sur les Médailles.

Or à cette pag. 78 il n'est question ni du Minotaure ni de *Spanheim*, & à la page 360 où l'on traite de ce Monstre, on ne dit rien du même *Spanheim*. Dans le même article on dit encore que ce Savant a *pris* la figure du Dieu Silence *pour celle de* la Constance, & par-là on insinue que c'est là une erreur de ce savant Antiquaire. Néanmoins à la page 267, à laquelle renvoye la Table, nous voyons seulement que Spanheim a *cru pouvoir prendre* également deux figures que l'on croit être du Silence pour être celles de la Constance, & D. Mangeart ne combat & n'improuve même pas cette opinion, ce qui eût été vrai-semblablement difficile.

Au reste ces observations & celles que nous pourrions encore faire ne sauroient diminuer l'es-

time que l'on doit avoir pour l'ouvrage du savant Bénédictin, l'idée en étoit excellente ; tel qu'il est même il sera de la plus grande utilité aux Jeunes Amateurs des Médailles, & nous croyons qu'il pourra contribuer beaucoup à répandre parmi nous le goût de la Numismatique qui depuis quelques années s'éteint d'une maniere trop sensible.

ARTICLE V.

NOTICE (*) DU LIVRE intitulé : *Reformatorium vitæ morumque & honestatis Clericorum* imprimé à Bâle, chez Michel Furter, sous la fausse date de 1444, *in*-8°. caracteres Gothiques.

LE savant M. ISELIN s'étant suffisamment étendu sur la vé-

(*) Nous donnons ce morceau tel qu'il nous a été adressé par un Savant estimable & très-versé dans la connoissance des livres. Son objet est purement littéraire, & en faisant connoître une ancienne production qui avoit été jusqu'ici très-peu lue, il n'a garde non plus que nous d'approuver tout ce qu'elle contient, & particulierement certains portraits dont la malignité pourroit faire des applications qui seroient certainement très-fausses.

ritable date de l'impression de cet Ouvrage, sur Jacques Philippi, Curé de S. Pierre de Bâle qui l'a composé & sur Michel Furter son Imprimeur, je ne m'arrêterai à aucun de ces points (*); je ne m'amuserai même pas à défendre la rareté de ce volume contre ceux qui voudroient la contester, & je supposerai que tous les vrais connoisseurs sont d'accord à cet égard. Mon unique objet est de faire connoître l'Ouvrage même, & de prouver par quelques détails qu'il mérite l'attention des curieux par la multitude de choses singulieres & piquantes qu'il renferme.

Le but général de cet Ouvrage est de prouver la nécessité de la réforme dans le Clergé séculier, & de montrer que le seul moyen

(*) On peut consulter les lettres de M. Iselin dans le Mercure Suisse, année 1734, mois d'Août, pag. 45, & mois de Novembre, pag. 62.

pour les Eccléſiaſtiques de parvenir à la voie du ſalut eſt d'embraſſer la vie commune ou reguliere. Tout le Livre qui eſt compoſé de trois Traités ou Opuſcules particuliers, débute par un Prologue ou une Préface générale dans laquelle après avoir montré comment les Chrétiens doivent ſe conduire pour éviter les vices & pratiquer la loi de Dieu, l'Auteur cite les paſſages de l'Ecriture ſur les dangers des derniers tems dans leſquels des hommes mépriſant les livres ſaints & les Ouvrages des Peres vivront dans la corruption, & donne des avis utiles pour la converſion de ceux qui ne veulent pas périr pour l'Eternité.

Le premier Traité eſt partagé en deux Parties dont la premiere qui eſt compoſée de 15 chapitres traite de la Correction fraternelle,

de l'Intempérance, de l'Orgueil & des autres vices des Ecclésiastiques; la seconde partagée en 11 chapitres traite de l'obligation où ils sont de faire Pénitence.

Le deuxieme Traité roule sur les *Tribulations de l'Eglise & les signes de sa ruine*; il est aussi bien que le premier divisé en deux Parties, dont la premiere contient sept *Considérations* ou Réflexions concernant le bien & la paix de l'Eglise; la seconde renferme neuf *signes* ou preuves dont on peut inférer la ruine du Christianisme, si ceux qui le pratiquent ne se corrigent pas.

La nécessité de la vie commune gardée par les Clercs dans la primitive Eglise depuis J. C. & les Apôtres, est le sujet du troisieme Traité; il contient sept chapitres à la fin desquels on trouve des Constitutions très-curieuses de Prêtres vivants en commun, &

une pièce qui a pour titre : *Pulchra moderatio pro timoratis conſcientiis.*

Dans les deux premiers Traités l'Auteur s'éléve avec force contre la maniere de vivre des Eccléſiaſtiques, & il fait des peintures très-vives de leur luxe dans la Table, les habits, les équipages, &c. mais quoiqu'il rapporte certains détails aſſez piquants, cette partie de ſon Ouvrage ne contient rien qui ne ſe trouve dans l'Abbé Joachim, dans Clemangis & dans pluſieurs autres Ecrivains qui ont traité la même matiere. Je ne m'y arrêterai donc pas, & je me bornerai à en rapporter deux endroits remarquables au bas de la page (*).

(*) Dans le Chap. 9. de la ſeconde Partie du premier Traité il eſt parlé comme il ſuit (ſign. F.), de la Fête des Fols : *Turpem illum abuſum in quibuſ-*

Le troisieme Traité est plus intéressant; il commence à la signature H 7; l'Auteur s'y propose,

---

dam Ecclesiis quo certis annuis celebritatibus nonnulli cum mitra baculo ac vestitus Pontificalibus more Episcoporum benedicunt. Alii ut Reges & Duces induti, quod festum fatuorum vel innocentum seu puerorum in quibusdam regionibus nuncupatur. Alii larvales ac theatrales jocos, alii choreas & tripudia marium ac mulierum facientes, homines ad spectacula & cachinationes movent, &c. Après quoi on trouve le Decret du Concile de Bâle, du Jeudi 9 Juin 1435, par lequel tous ces abus sont expressément défendus. Le Chap. XI. du même Traité dans lequel il est question des débauches des Prêtres & des Clercs est encore fort curieux. L'Auteur dit que cet endroit de son Livre, est tiré d'un Ouvrage intitulé : *Lavacrum conscientiæ sacerdotum* cap. *de luxuria & aliis viciis sacerdotum & sumitur ex libro apum*. Après le récit de la vie scandaleuse de quelques Prêtres, il raconte l'histoire de deux Maîtres ès Arts revêtus du Sacerdoce fort amis, & qui s'étoient promis que le premier qui mourroit viendroit trouver l'autre trois jours après sa mort. L'un

comme on l'a vû plus haut de relever la vie commune ou reguliere ;

---

d'eux étant effectivement passé dans l'autre monde, apparut à son camarade, & lui dit : Je suis condamné pour l'Eternité a des supplices horribles, *eò quòd vicio luxuriæ & maximè publicè cum concubina mea turpiter me subjeci.* Mais souffres-tu dans le moment où tu me parles, lui dit son ami ; oui certes, répond le damné, & pour que tu n'en doutes pas, en voilà la preuve, ajoute-t-il en jettant sur le front & sur les joues de son ami deux gouttes de sang qui brulerent celui ci jusqu'aux os, & le firent tomber comme mort. Leves-toi, dit alors le damné, tu n'en mourras pas, mais au moins pourras tu juger par-là de l'ardeur de mes tourmens, & s'en allant il laissa à son ami un rouleau contenant une lettre de Béelsébub dont voici le titre auquel répond parfaitement le fonds de la pièce : *Beelzebub Princeps Demoniorum & Dux tenebrarum cum satellitibus suis omnesque tartareæ potestates : Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, præpositis, presbiteris ceterisque Ecclesiarum rectoribus, suis carissimis amicis, nunc & in eum tartareas salutes & inviolatæ societatis fœdera quæ dissolvi non possunt in æternum.* (Signat. F. 5 & 6.)

il s'efforce même de prouver qu'elle est presque nécessaire au salut : « *Quam viam regiam*, dit-» il, *qui non tenent difficulter aut* » *nullatenus ad patriam redeunt.* » Il est partagé en sept chapitres dont je donne les titres avec quelques remarques.

Cap. I. *Ostenditur quod eam* (vitam communem) *tenuit Christus, Apostoli & SS. Patres, & omnes illa viventes se conformant Christo & Apostolis & tenent viam regiam & ad hanc natura & Scriptura inducit* L'Auteur ne s'attache pas à prouver son assertion, il se contente de dire qu'il n'est pas naturel à l'homme d'être seul ; que les animaux du même séxe se réunissent ensemble, & qu'ainsi ne pas vivre dans la société *est valdè h.r.ïcum vel valdè bestiale.* Il ajoute que l'Eglise qui est infaillible disant de St. Augustin l'instituteur de la vie commune, *ut*

de vita Clericorum (*non dicit Monachorum*) &c, cela prouve qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de faire son salut hors de la vie commune.

Cap. II. *Communis vita est utilis, jucunda & meritoria volentibus proficere in via Dei, & est regula S. Petri; privatim verò vivere est ex malicia hominum.* La preuve que la vie commune est agréable, dit l'Auteur, c'est que ceux qui vivent en commun dans une même maison n'ont qu'un cœur & qu'une ame. L'expérience la plus constante n'est-elle pas contraire à cette assertion ? Quand notre Philippi ajoute : *Non omnes sunt apti & idonei seu dispositi ad Religionem Claustralem*, il dit une chose plus vraie, mais qu'il seroit peut-être difficile de concilier avec ce qu'il ajoute : *Omnes possunt esse apti ad vitam communem*, la

vie du Cloître étant, ce semble, la même à peu de choses près que la vie commune.

Cap. III. *Communis vita laudabilis est multiplici ratione, propter commodiorem provisionem, propter minorem sollicitudinem, faciliorem præceptorum adimpletionem, majorem sui cognitionem, propter commune exercitium virtuosum & majorem constantiam & custodiam mutuam contra piacula & tentationem.* Ces six points qui rendent la vie commune très-louable sont prouvés par l'Ecriture Sainte, par Lira, par Ciceron, Boëce & autres Auteurs.

Cap. IV. *Habitare in unum est valde jucundum prout Tullius & Bernardus; & fuit in primitiva Ecclesia valde frequens, & est unum inter prima opera Spiritus sancti & à multis doctoribus descripta & commendata.* Il est dit dans les Actes chap. 4. que les Apôtres avoient

tous leurs biens en commun; ce fait *prouve évidemment*, selon l'Auteur, que l'institution de la vie commune est un des premiers ouvrages du Saint Esprit, *operante*, ajoute-t-il, *in cordibus fidelium caritate quæ juxta naturam ignis fluida coadunat & in unum conflat.* Cette preuve pourroit bien ne pas paroître aussi évidente à beaucoup de gens qu'à l'Auteur.

Cap. V. *Communis vita est præcepta præcipuè Clericis & Sacerdotibus & approbata multis Canonibus & scripturis & dictis SS. Patrum.* Ce chapitre-ci est peut-être celui de tout le Traité qui est le plus fort en preuves. L'Auteur a toujours soin de faire remarquer une différence entre la vie commune dont il parle & la vie Religieuse proprement dite; car parlant de la premiere à la fin du chapitre il la définit: *Quasi me-*

dius vivendi modus inter veros Religiosos & mere seculares. On verra pourtant plus bas que la vie des Freres de la vie Commune ne différoit gueres de celle des Religieux.

Cap. VI. *Multi vitam communem nescientes nituntur ei detrahere & eam abrogatam esse allegantes aliqua jura quæ videntur ipsam improbare sed potius confirmant bene intellecta, & ostenditur quod non est Religio neque propriè Collegium neque conventiculum, & solvuntur objectiones contra eam.* On essaye encore de prouver qu'il y a une différence essentielle entre la vie Commune & la vie Religieuse. Cette différence se tire, selon l'Auteur, de ce que les Religieux font une Profession solemnelle de garder certaine regle & d'obéir à un Supérieur comme à Dieu même, au lieu que les Freres de la vie Commune sont sous la Juris-

diction des Evêques, & qu'ils vivent dans la même maison conformément à une regle semblable à celle d'un pere de famille qui régit sa maison comme il lui plaît; les premiers, dit encore l'Auteur, ont le même sceau dont ils ont l'usage commun; ils n'ont qu'un thrésor qui est celui de la Communauté &c. (*); & cela est différent de la vie commune dans laquelle par piété on donne son bien.

Cap. VII. *Ponuntur Constitutiones & approbationes sacri concilii Constantiensis & summorum Pontificum & eorum legatorum. Similiter annotantur privilegia communiter viventium.* Ces statuts, de-

(*) On verra dans les Constitutions de ces Freres de la vie commune qu'ils n'avoient aussi qu'un thrésor commun: *Sit communis bursa, sit communis archa*, est-il dit dans le chap. *de paupertate*.

crets & approbations ne paroissent pas, malgré les efforts de l'Auteur, concerner la vie commune qu'il recommande, & que l'on va voir ne différer presque point de la vie Religieuse.

Les Constitutions qui suivent le Traité dont on vient de voir les sommaires ne portent point de titre : on voit qu'elles avoient été dressées long-tems avant *Philippi* pour une maison particuliere fondée pour des Prêtres & des Clercs vivants en commun, sous la jurisdiction des Evêques & des Curés. En voici le préambule : *Consuetudines domus nostræ quæ ad pacem, concordiam & profectum in vita spirituali nobis & successoribus nostris deservire possunt, prout hæ in domo nostra consuetæ & à prædecessoribus nostris diligentius observatæ fuerunt, placuit nobis . . . colligere ne à memoria nostra sive successorum nostrorum per oblivionem excidant &c.*

Elles sont partagées en plusieurs Chapitres dont je n'emprunterai que les singularités les plus curieuses & les plus remarquables.

Les Freres de la vie commune doivent se lever tous ensemble à trois heures & demie du matin (signature K 3 *versò*). On leur recommande la lecture quotidienne de l'Ecriture Sainte. Ils doivent entendre tous les jours une messe basse; les Fêtes & quelques autres jours dans l'année ils assistent à la grand'Messe dans l'Eglise (sign. K 4); tous les jours ordinaires ils vaquent au travail des mains (*), & ils y consacrent trois heures

(*) Il paroît que le travail ordinaire étoit de transcrire des livres, surtout ceux de l'Ecriture Sainte, & que la Communauté vendoit ces Mss. à son profit; car un des motifs pour lesquels ce travail des mains est prescrit aux Freres est *ne habeant necesse inhiare pro donativis aliorum*.

avant & trois heures après le dîner (K 5) ; ils mangent tous enſemble dans le même refectoire en ſilence, & l'un d'eux fait la lecture de l'Ecriture Sainte. Après le repas & la récitation de Nones, les Freres dorment en été juſqu'à ce que le lecteur après ſon dîner vienne les réveiller. Pendant ce tems là les portes de la maiſon ſont fermées. En hyver ſi les Freres ont beſoin de dormir après dîner, *ſolent modice inclinare caput per miſerere vel duo.* Après le ſouper & Complies, les Freres ſe retirent dans leur chambre où chacun s'occupe à ce qui lui convient juſqu'à huit heures ; alors le ſilence commence juſqu'à la demie qui eſt l'heure du coucher (ſign. K 5 *verſò*). Les jours de Fête il y a une heure de Conférence après le dîner ſur quelque ſujet édifiant, & après l'Office du ſoir on inſtruit les Ecoliers (*ſcolares*) & les

autres personnes qui viennent à la maison, en leur lisant en Allemand (*in sermone Teutonico*) un passage de l'Ecriture Sainte d'où l'on tire des instructions utiles. Enfin tous les quinze jours chacun doit aller chez un confrere pour le prier de le reprendre des défauts qu'il aura remarqué dans sa personne.

Les principaux Officiers de la maison sont le Recteur, le Procureur, le Libraire ou Bibliothécaire, le Vestiaire & l'Infirmier. Le Recteur est un Prêtre choisi de l'avis commun des Freres & d'autres amis de la maison; il doit en bon pere de famille avoir le principal soin de tout, & quoiqu'il n'ait sur les Freres aucune autorité de droit (*autorisatem jurisdictionalem*) les Freres doivent tous lui être soumis pour leur propre bien, pour le mérite de l'obéissance, pour la paix domestique & la conservation du bon ordre : sans sa per-

miſſion perſonne ne peut écrire ou recevoir des lettres, ſortir de la maiſon, admettre de nouvelles perſonnes à confeſſe, & inviter des étrangers à venir dans le Couvent : quand il y a quelque grande affaire à traiter, le Recteur doit aſſembler les Freres, & la pluralité des voix dicter le parti que l'on doit prendre. Enfin le Recteur doit être toujours dans la diſpoſition de ſe démettre de ſa place ſi les Freres & leurs amis croyent devoir y nommer un autre ; il faut qu'il ſe conforme à ſes inférieurs pour le boire & le manger auſſi bien que pour les autres exercices, &c.

Le Procureur eſt choiſi par le Recteur du conſentement du plus grand nombre ou de la plus ſaine partie des Freres. Son Office eſt le même que dans les autres Communautés, avec des particularités que voici. Quand il eſt queſtion

de

de conftruction de bâtiment, il ne doit rien entreprendre que du confentement du Recteur & des Freres, il a la permiffion d'aller en ville lorfque fes affaires l'exigent; mais il doit s'accoutumer à prévenir le Recteur, ou en l'abfence de celui-ci le Bibliothécaire ou le chef de la cuifine. Voici encore d'autres regles dont je crois devoir tranfcrire la teneur dans la langue originale : *Non concedat ab aliquo ultra quinque florenos Renenfes fine fcitu & confenfu Rectoris vel duorum Fratrum difcretorum fi Rector abfens fuerit; nec etiam concedet ultra dimidium florenum uni perfonæ fine fcitu ut fupra*... Item femel in anno circa tempus initii regiftri fui computationem faciat de omnibus coram Rectore & fratribus refignans burfam; claves &c.... item Fratribus qui debent ambulare extra ci-

vitatem dabit bursam cum pecuniis secundum quod Reysa brevior vel longior sibi videbitur exigere, qui etiam revertentes reddunt sibi bursam & pecuniam si quæ superfuit (sign. L. 1.)

Le chapitre qui concerne le Bibliothécaire est fort étendu ; il contient plusieurs morceaux curieux & intéressans pour l'histoire Littéraire ; il est nécessaire de ne pas perdre de vue pour l'intelligence de quelques uns d'entr'eux, que lorsque ces regles ont été faites l'Imprimerie n'étoit pas encore trouvée, ou du moins que cet Art admirable n'avoit pas encore pénétré dans la Suisse où il est très-probable qu'ont été dressés ces Statuts. Mais écoutons notre Auteur (sign. L. 2) Uni de Fratribus consuevit comitti cura librorum nostrorum & sollicitudo scribendorum & parandorum & custodia pirgameni, circa libros sol-

licitus sit ne male tractentur, ne inepte ponantur, & qui emendatione indiguerint in correctura, ligatura & similibus emendentur. Viennent ensuite les précautions à garder pour ne pas perdre de livres, précautions très-sages & qu'on n'observe point assez aujourd'hui dans les Communautés d'ailleurs les mieux reglées. Il paroît que le Bibliothécaire étoit chargé de diriger les études des *scolaires*, car les constitutions veulent qu'afin qu'il ne soit pas continuellement détourné par leurs visites, il leur assigne une certaine heure les jours de Fête pour les instruire. « Circa scribenda in domo nostra sit librarius sollicitus ut omnes Fratres sufficienter habeant ad scribendum, &, si fieri potest, omnibus procuret latinum scribere.... Item cum aliquis petierit sibi scribi librum pro quo habet scriptorem, ostendat ei manum scriptoris &

conveniat cum eo de quaternis ad certum pretium, nisi sit contentus de computatione nostra consueta... Item faciat proindè contractus suos maxime cum ignotis ne postea cum aliquo altercari necesse habeamus, & ideo secundum conjecturam prædicat de preciositate & petat aliquas pecunias circa initium libri: Et ubi non præsumitur prompta solutio non resignet librum ante solutionem vel fidejussionem competentem.... Item summe sollicitus sit procurare scriptoribus exemplaria correcta, ne gravemus conscientias nostras incorrectos libros scribendo.... Item ante ligaturam librorum pervideat si bene sint correcti, & an correctura sine notabili macula & deformatione libri sit inscripta.... Item provideat scriptoribus nostris de instrumentis necessariis, videlicet Artasis, pennis, pinnice, creta & similibus. Item provideat

illuminatori & ligatori de his quibus indigent in opere suo. . . Item habeat sollicitudinem de incausto braxando cum deputato sibi coadjutore, & quod utique bonum incaustum (*a*) fiat, quia facile boni libri propter malum incaustum annichilantur. Circa custodiam pergameni providere debet sibi ut tempestive procuret pergamenum surcenum & papirum,.....
Item conveniens videtur quod

(*a*) *Incaustum* ou *Encaustum*, *Atramentum*, de l'*Encre*. C'est ainsi que l'explique du Cange d'après les différens monumens. *Artasis* qui est plus haut signifie des *canifs*; du Cange écrit *artavus* & non *artasus*. Pour le mot *Pinnice*, j'en ignore la signification, & je crois qu'il faut peut-être lire *Pumice*; parce qu'en effet les copistes avoient besoin de *pierres ponces*, soit pour rayer ce qui étoit défectueux dans l'écriture, soit pour polir & unir les parties raboteuses du parchemin sur lequel ils écrivoient.

cum deputato sibi coadjutore FORMET simul magnam partem pirgameni, ne cottidie oporteat circa formationem occupari. Et in formando caveat maculas, Angulos, rupturas & suturas quantum potest. ... Item non præsumat dare aliis de rebus sibi commissis nisi forte frusta pirgameni non deservientia ad aliquam formam. .... Item semel in anno computationem faciat coram Rectore & Fratribus de lucro suo & fratrum; & quod habuerit de hujusmodi lucro in pecuniis promptis tradat procuratori. »

Le *Vestiaire* ou Tailleur étoit un des Freres chargé par le Recteur de donner aux autres les vêtemens nécessaires, mais à aucun d'eux une robe ou tunique neuve sans la permission du Supérieur. Voici quelques détails assez piquants : *de preciositate panni servetur modus noster consuetus*,

videlicet pro togis & tunicis nostris quatuor ulnæ non excedent valorem unius scuti Franciæ ; sed pro Capuciis tres ... Habeat quilibet frater pellicium & duas subtunicas unam duplam & unam simplam ... in figura vestimentorum nostrorum latitudine videlicet & longitudine servetur modus qui humiles & devotos Clericos decet, Præsbiteri habent tunicas longas usque ad talos, Clerici verò ad latitudinem manus supra talos, LAICI nostri (*) adhuc breviores. Clausa sunt desuper vestimenta nostra, de colore vitamus omnes deferre uniformem colorem ne aliquis possit nobis de uniformitate habitûs calumniari.

(*) Ces *Laïques* sont des Freres convers qui doivent encore aujourd'hui dans certaines Communautés porter des Robes plus courtes que les autres Religieux.

provideat igitur Vestiarius ut duo vel tres habeant tunicas de nigro panno, similiter tres vel quatuor togas de nigro panno... Item pannum lineum, pro camiseis & femoralibus ipse habet procurare... Item circa initium mensis Octobris... dabuntur fratribus caligæ & socci & alia quibus indigent circa hyemem... Item provideat ut habeantur lebetones pro laborantibus in externis & Calcei & Pillei pro itinerantibus (Sign L. 4.).

L'Infirmier est celui des Freres qui est chargé de servir les malades, de faire leur lit, d'ordonner à la cuisine ce qui leur est nécessaire, de leur apporter lui-même leurs aliments, enfin, de leur donner tous les secours dont ils ont besoin. Il est encore question d'autres offices dans un chapitre particulier après lequel vient celui des Visiteurs. Il a paru convenable, disent les Constitutions

(Sign. L. 5.), de mander chaque année à la Maison deux Prêtres l'un Prieur & l'autre Chanoine Régulier de Wyndesym pour y conférer avec le Recteur & les Freres de tout qui peut contribuer à la paix, à la concorde & à notre avancement spirituel, aussi bien que pour prendre leur conseil dans les affaires difficiles comme dans le cas où l'on seroit obligé de déposer le Recteur. A l'arrivée des Visiteurs on assemblera les Freres, & le Recteur ayant dit la cause pour laquelle ils ont été mandés, les Visiteurs interrogeront tous les Freres en commençant par les plus âgés, & après ce scrutin particulier, les Visiteurs reprendront ceux qui auront mérité d'être repris, & ils donneront à tous les Freres assemblés les avis qu'ils jugeront nécessaires.

Après deux Chapitres, l'un

desquels traite des Conférences qu'il doit y avoir au commencement du mois entre les Freres, sur tout ce qui peut contribuer à l'avantage de la Société ; l'autre des conseils du Recteur & de chacun des objets qui doivent y être examinés, il est question des qualités requises dans les sujets à recevoir dans la Maison. Les constitutions remarquent d'abord qu'il doit y avoir dans la Société quatre Prêtres ou plus si cela est nécessaire, les autres doivent être Clercs ou Laiques, mais ces derniers en petit nombre. Quand quelqu'un desirera entrer dans la Maison, on s'informera de sa Patrie, de son âge, & si l'on est satisfait sur tous ces points, il sera reçu en qualité d'hôte & éprouvé pendant deux ou trois mois au bout desquels on le renverra s'il ne paroît pas devoir être admis. Que si l'on en est content, il ne

ſera néanmoins reçu à la vie commune qu'après dix ou douze mois, ce qui ſe fera de l'avis commun des Freres. Quiconque eſt ainſi admis doit, ſelon l'uſage, donner à la Communauté ce qu'il a & n'avoir rien en propre, & faire dans le mois une reconnoiſſance par devant Notaires & témoins qu'il n'a rien en propriété dans la Maiſon des Freres, que dans le cas où il viendroit à ſortir de la Communauté il ne répétera rien de ce qu'il lui a donné & enfin que ſi le Recteur & ſes Freres le chaſſent de leur Société il ſe retirera paiſiblement ſans emporter autre choſe que les vêtemens néceſſaires. Ce Chapitre eſt terminé par cette recommandation : *faciat talem donationem quod hæredes ſui non habeant jus vexandi Fratres poſt ejus obitum.*

Les Chapitres ſuivants traitent

le premier des cas d'exclusion de la Société, le second de la Charité, de la Paix & de l'Union, le troisieme de l'humilité pour la pratique de laquelle les Freres sont dans l'usage de laver la vaisselle &c. (Sign. M. 2.), le quatriéme de l'obéissance, & le cinquiéme de la vie commune & de la pauvreté. Il est dit expressément dans celui-ci : *Nullus nostrûm proprium aliquid possideat, sed sint nobis omnia communia. Sit communis bursa, sit communis archa, sit mensa & provisio communis, nisi quod provideatur unicuique prout cuique opus existit . . . Item nullus Fratrum qui non habuerit ex officio, permittat aliquas pecunias pernoctare apud se in camera sua; sed si ad manus alicujus venerint pecuniæ, deferat eas ad illos quibus ex officio incumbit levare easdem.*

Le Chapitre *de la Chasteté* est

très-ſage & très-rigide ; *Volumus*, y eſt-il dit, *ut ſicut hactenus ſic & ſemper omnem mulierem de domo noſtrâ arceamus & ad nos intrare non ſinamus, ſed ſi cum aliqua loquendum eſt, habeamus locutorium cum INTERSTICIO DILIGENTER CLAUSO ut non pateat acceſſus vel reſpectus mutuus.* C'eſt peut-être là le ſeul exemple d'un parloir avec Grilles fermées pour des hommes ; *in Locutorio*, ajoutent les conſtitutions, *Fratres loquentes cum aliquâ non ſedeant, ſed ſtantes loquantur excepto cum ma re vel ſorore, vel niſi de hoc licentiam ſpecialem habuerint à Rectore* (Signat. M. 4.).

Les Chapitres ſuivants ſont, *de ſobrietate, de ſilentio, de oratione, de communione, de ambulantibus.* Dans le premier les

conſtitutions portent : *à vino & ab aſſaturis nec non exquiſitis & ſumptuoſis condimentis ciborum abſtineamus. In ſummis tamen feſtivitatibus & tempore minutionis, vel ſi nobis ob gratiam aliquam propinatur, vinum poſſumus potare.* Dans le dernier il eſt dit que l'on accordera difficilement aux Freres de faire des voyages ſur-tout dans leur Patrie, qu'ils n'iront pas à un mille de la Ville ſans un Compagnon nommé par le Recteur ; qu'à leur retour *de ſingulis factis à tempore exitûs ſui confiteantur Rectori niſi ipſe velit contentus eſſe de confeſſione foris facta.* Enfin il eſt dit par rapport à ceux qui ſortent dans la Ville pour affaires, *non comedamus parum vel multum in domibus ad quas venimus ſine licentia illius qui praeeſt nec potabimus ultra ſemel.* Ce dernier article & pluſieurs au-

tres (*) de ces conſtitutions prouvent qu'elles ont été dreſſées pour quelque Maiſon d'Allemagne ; car l'on ſait que dans pluſieurs endroits de cet Empire il eſt encore aujourd'hui d'uſage d'offrir quelques boiſſons à ceux qui viennent rendre des viſites, & que ce ſeroit une impoliteſſe de refuſer de boire au moins un coup.

Telle eſt la ſubſtance de l'Ouvrage publié par Jacques Philippi ſous le titre de *Reformatorium vitæ*. Les paſſages que j'en ai extraits ſuffiſent, ce me ſemble,

---

(*) Je pourrois en citer pluſieurs, mais cela ſeroit aſſez inutile ; j'aime mieux faire obſerver que dans le chap. xi du premier Traité de PHILIPPI il eſt dit des Clercs débauchés : *ipſi clamant afferatur* vinum optimum, quod abſque venere & mero rite lætabitur nemo vulgariter Onſchon froiven und guten ivin mag nyeman Frolich ſyn.

pour prouver que loin d'être un BOUQUIN méprisable comme l'a avancé un faiseur de Catalogue qui ne l'avoit jamais lû, ce Livre est digne de l'attention des vrais connoisseurs, & mérite d'être recherché des curieux. Les Constitutions qui s'y trouvent paroissent n'avoir jamais été réimprimées, au moins ne les trouve-t-on ni dans Aubert le Mire, ni dans Lucas Holstenius, ni dans le P. Brockie, Religieux Bénédictin, qui ont publié & réuni en corps les principales Constitutions des Religieux. Ainsi ce morceau suffiroit seul pour donner du prix au Livre de Philippi, qui d'ailleurs est très-rare. J'en connois à Paris trois Exemplaires ; l'un à Ste. Genevieve, l'autre à Montrouge, & le troisieme dans le Cabinet de M. de Cotte qui l'a acquis après la mort de M. de

Boze. Ils portent tous trois la fauſſe date M. CCCC. XLIIII. (1444) au lieu de 1494, circonſtance dont j'avertis, parce que M. Iſelin a paru croire qu'il pouvoit y en avoir des Exemplaires dans leſquels l'Imprimeur Furter auroit corrigé cette faute d'impreſſion.

ARTICLE VI.

CŒLUM AUSTRALE STELLIFERUM, &c. c'est-à-dire, *Ciel Austral étoilé, ou Observations faites en Afrique au Cap de Bonne-Espérance dans le dessein de dresser un Catalogue des Etoiles Australes. Par Nicolas-Louis* DE LA CAILLE, *Professeur de Mathématiques dans l'Université de Paris, Astronome de l'Académie Royale des Sciences, Associé des Académies de Pétersbourg, de Berlin, de Stokolm & de Bologne.* A Paris, chez Hippolyte-Louis Guérin & Louis François de la Tour, rue St. Jacques, 1763. *in*-4°.

CEt Ouvrage posthume du célébre Abbé de la Caille est précédé d'une vie Latine de l'Au-

teur écrite par Gabriel Brotier, & adreſſée à M. Maraldi de l'Académie des Sciences. Ce n'eſt pas le nom ſeul & les talens diſtingués de M. Maraldi qui ont engagé M. l'Abbé Brotier à lui dédier cette vie abrégée de leur ami commun : cet illuſtre Académicien avoit mérité cet hommage par un titre bien plus direct ; en qualité de dépoſitaire & d'héritier des papiers de feu M. l'Abbé de la Caille, il compte faire part au Public de toutes les richeſſes qu'il puiſera dans cet ample thréſor ; il a commencé à remplir notre attente par l'édition de l'Ouvrage que nous annonçons.

M. l'Abbé de la Caille étoit né à Rumigni au Diocèſe de Reims, le 15 Mars 1713 d'une honnête famille. Son pere après avoir ſervi honorablement durant pluſieurs années, s'étoit retiré chez lui : ſa fortune étoit aſſez médiocre ;

les sciences Mathématiques faisoient ses uniques plaisirs ; la Méchanique occupoit surtout son loisir. L'exemple du pere décida le goût du fils pour l'étude ; dès son enfance on pouvoit conjecturer ce qu'il seroit un jour. Il fit ses humanités à Mantes, il étudia la Rhétorique, la Philosophie, la Théologie à Paris dans les Colleges de Lisieux & de Navarre ; il étudioit par goût ; des succès de toute espèce devoient être nécessairement le fruit d'une telle étude. Ce ne fut que pendant le cours de sa Philosophie qu'il commença de s'appliquer aux Mathématiques : l'Astronomie surtout parut dès-lors avoir pour lui des attraits tout-à-fait particuliers. Il perdit cependant son pere, & toute la fortune de sa famille s'évanouit avec celui qui pouvoit seul la soutenir. Mais le mérite du jeune de la Caille avoit déja percé ; il trouva dans

la perſonne de M. le Duc (Louis-Henri de Bourbon Condé) un protecteur auſſi puiſſant qu'éclairé: il ne s'enorgueillit point d'une telle protection, elle ne ſervit qu'à lui donner une nouvelle ardeur pour l'étude; il ne voulut pas être inutilement protégé par un ſi puiſſant Prince. Pour pouvoir s'appliquer avec plus de loiſir aux ſciences qui l'affectoient, il crut devoir entrer dans l'état Eccléſiaſtique: il parvint au Diaconat par les dégrés ordinaires; mais le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt effraya ſa modeſtie; d'ailleurs il craignoit ou que les fonctions du Sacerdoce ne le détournaſſent trop de ſon application à l'étude des ſciences qu'il aimoit, ou que ces ſciences même ne le rendiſſent un peu trop négligent dans l'exercice du miniſtere ſacré.

Ce fut en 1738 que les talens

de M. l'Abbé de la Caille commencerent à paroître au grand jour. Disciple & commensal de M. (Jacques) Cassini, recommandé par un aussi grand Maître, par un connoisseur aussi éclairé, il reçut ordre d'accompagner M. Maraldi depuis Nantes jusqu'à Bayonne : l'objet de ce voyage étoit de faire une description exacte de toutes les côtes qui bornent l'Océan de ce côté, des baies, des golphes que la mer y forme; de l'heure des marées, de la hauteur, du flux, en un mot de presque tout ce qui pouvoit contribuer à la perfection de la Géographie & à la sureté de la navigation. L'année suivante prouva avec quel succès M. l'Abbé de la Caille s'étoit acquitté de cette commission délicate : M. Cassini le proposa pour travailler à la vérification de la Méridienne qui traverse toute la France du nord au midi en paf-

ſant par l'Obſervatoire Royal de Paris : M. Caſſini de Thury étoit à la tête de cette grande & célébre expédition qui fut terminée à la gloire de ceux qui l'avoient entre-priſe. Le travail ne fut achevé que vers la fin de 1740, & M. l'Abbé de la Caille prit alors poſſeſſion de la Chaire de Mathématiques du Collége Mazarin, à laquelle il avoit été nommé dès le mois d'Octobre 1739. Tout le monde ſait avec quelle célébrité il s'eſt acquitté de cet emploi juſqu'à ſa mort : ſi nous voulions même nous en rapporter abſolument à ſon panégyriſte, nous ne regarderions pas ſeulement M. l'Abbé de la Caille, comme ayant poſſédé toutes les parties néceſſaires pour former un bon Profeſſeur de Mathématiques ; nous ſerions même perſuadés qu'il eſt le ſeul en qui ces talens ſe ſoient jamais trouvés réunis.

Juillet, 1764. I. vol.

L'an 1741 est la date de l'entrée de M. l'Ab. de la C. dans l'Académie des Sciences ; il a toujours répondu depuis aux espérances qu'on s'étoit formées de son zèle & de ses talens. Sans compter un nombre d'Ouvrages imprimés séparément, & traduits en presque toutes les Langues de l'Europe ; les Mémoires de l'Académie des Sciences depuis 1741 jusqu'en 1761, sont remplis des recherches de notre laborieux Astronome. La France ne lui parut pas un Théâtre assez vaste pour satisfaire à toute l'étendue de son zèle. Les veilles assidues de Flamsteed, de M. le Monnier, de M. l'Ab. de la Caille lui-même nous mettoient en état de connoître assez précisément la partie du Ciel que nous pouvons découvrir : il en restoit une qui ne se lève jamais sur notre horison ; on n'avoit déterminé qu'assez imparfaitement

faitement le lieu des principales Etoiles qui environnent le pole Auſtral. Ce fut de ce côté que notre infatigable Académicien tourna ſes vues ; il ſe propoſa de ſe tranſporter au Cap de Bonne-Eſpérance, pour y établir la véritable poſition de toutes les Etoiles que l'on peut découvrir entre le Pôle Auſtral & le tropique du Capricorne. L'Académie loua le projet, le Miniſtre (M. le Comte d'Argenſon) l'approuva, M. l'Ab. de la C. partit de Paris le 21 Octobre 1750, & de l'Orient le 21 Novembre ſuivant ; il arriva au Cap le 19 Avril 1751. Durant ſon ſéjour en cette extrémité de l'Afrique, il obſerva la poſition de plus de dix mille Etoiles, il détermina par un grand nombre d'obſervations de Venus & de Mars, la parallaxe de ces deux

Planetes, & il en conclut la parallaxe horizontale du Soleil, il meſura un dégré du Méridien qu'il trouva être 57037 toiſes; il reçut enſuite ordre de ſe tranſporter aux Iſles de France & de Bourbon dans la mer des Indes, pour en déterminer géométriquement l'étendue; il obéit à cet ordre quelque inutile qu'il fût, puiſque ces deux objets avoient été pleinement remplis l'année précédente par M. d'Après de Mannevillete (*a*), il revint enfin en France & arriva à Paris le 28 Juin 1754. Il continua de con-

(*a*) Nous ſuivons l'Auteur que nous analyſons; mais nous croyons qu'il a ſuivi lui même ici de mauvais Mémoires. M. d'Après eſt certainement en état de lever très-exactement le plan d'une Iſle; mais il n'eſt point encore parvenu juſqu'à nous qu'il ait levé ceux de l'Iſle de France & de Bourbon: le premier a cer-

ſacrer ſes veilles au progrès de l'Aſtronomie & à l'utilité publique : mais ſa ſanté affermie autrefois par des travaux continuels, commença enfin à ſuccomber ſous leur multiplicité.

Déja les douleurs aiguës de la goute l'avoient averti plus d'une fois qu'il étoit mortel. Une maladie plus dangereuſe ſe déclara ſur la fin de l'hyver de l'an 1762 : ſon ſang s'aigriſſoit, ſa tête s'appeſantiſſoit ; ſes reins ſe courboient, ſon eſtomac ſe refuſoit à ſes fonctions ordinaires, une

tainement été levé par M. l'Abbé de la Caille : nous ignorons qu'on ait jamais levé *géométriquement* le ſecond ; M. l'Abbé de la Caille nous a même répété pluſieurs fois qu'il en regardoit l'entrepriſe, comme n'étant point ſuſceptible d'un ſuccès heureux.

plénitude générale affaiſſoit ſon corps. La Médecine ſe joignit à tous ces maux, elle irrita par ſes remedes une maladie dont le repos auroit pu détruire le principe. Cette maladie, guérie dix ans auparavant preſque ſans art au Cap de Bonne-Eſpérance, ſeconlée à Paris de tout l'art des Médecins les plus habiles, conduiſit bientôt le malade au tombeau : la derniere ſaignée fut ſuivie d'une létargie terminée par la mort ; M. l'Ab. de la C. s'y étoit attendu ; il s'étoit préparé à ce dernier inſtant avec toute la ſécurité que l'innocence des mœurs peut inſpirer à un Philoſophe véritablement Chrétien ; il expira le 23 Mars 1762 âgé de quarante-neuf ans & huit jours.

La vie que nous venons d'analyſer eſt écrite en latin d'un ſtyle pur & coulant, concis quelquefois, entremêlé ſouvent de pen-

ſées ſaillantes, & plus digne d'un Panégyriſte que d'un ſimple Hiſtorien : auſſi ſommes-nous perſuadés que l'Auteur s'eſt plus propoſé de faire le premier perſonnage que de repréſenter le ſecond. C'eſt pour cela que nous ne croyons pas devoir relever quelques traits un peu exagérés, où M. l'Abbé Brotier paroît tellement occupé de la gloire de ſon héros, qu'il oublie que d'autres l'ont ou précédé ou accompagné dans la même carriere ; ou s'il le dit quelquefois, c'eſt pour relever la gloire de M. l'Abbé de la Caille ſur les débris de celle de ſes prédéceſſeurs, ou de ſes contemporains.

Nous avons cependant remarqué dans les notes une faute que nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, parcequ'elle intéreſſe la gloire de M. l'Abbé de la Caille. On y dit page 15 que cet illuſtre Aſtro-

nome a déterminé la parallaxe du Soleil de neuf ſecondes & demie & celle de Venus de trente-huit ſecondes. Il y a ici une contradiction manifeſte : qu'on ne connoiſſe point encore parfaitement la parallaxe abſolue des Planetes, nous l'avouons ; mais tous les Aſtronomes conviennent que les proportions entre les parallaxes des différentes Planetes ſont connues dans la plus grande préciſion. Or il ſuit de ces propoſitions que ſi la parallaxe de Venus eſt de 38 ſecondes, celle du Soleil ne doit pas être moindre que de 10 ſecondes & demie, dans les moyennes diſtances tant du Soleil que de Venus. M. l'A. de la C. depuis ſon retour d'Afrique a conſtamment établi la parallaxe horizontale du Soleil de 10 ſecondes & un quart : voyez ſes leçons d'Aſtronomie édition de 1761 ; les Mémoires de l'Académie des

Sciences de la même année &c.

Au reste l'erreur que nous relevons peut n'être qu'une faute d'impression; mais il nous a paru utile que le Public ne prît pas le change sur un article de cette importance.

La vie de M. l'A. de la C. est suivie d'un Avertissement de l'Editeur, (M. Maraldi) : nous y apprenons qu'une partie de l'Ouvrage qui nous occupe étoit imprimé avant la mort du célèbre Auteur.

Dans le Mémoire suivant M. l'A. de la C. fait la description des instrumens qui ont servi à ses observations, des précautions qu'il a prises pour donner à ses opérations toute la précision possible, des raisons qu'il a eu d'observer les plus petites Etoiles, de son travail sur les Etoiles nébuleuses, enfin de la maniere de

déduire de ces observations l'ascension droite & la déclinaison des Etoiles. Ce Mémoire écrit en François par M. l'A. de la C. a été traduit en Latin par M. Maraldi qui nous le donne ici dans l'une & l'autre Langue.

A ce Mémoire succede l'Ouvrage principal, c'est-à-dire, le détail des Observations faites au Cap de Bonne-Espérance par M. l'Abbé de la Caille. Il étoit difficile que ce travail réussît parfaitement sans y mettre un ordre qui empêchât de laisser passer aucune Etoile sans être observée : pour cet effet, notre ingénieux Astronome imagina de diviser tout l'espace du Ciel renfermé en dedans du tropique du Capricorne en vingt-cinq especes de zones larges de deux degrès 42 à 43 minutes, & terminées par des cercles paralleles à ce tropique ou à l'équateur. Le champ de la

Lunette qui servoit à ces observations embrassoit plus que la largeur d'une zone ; il étoit garni d'un réticule rhomboïde. L'Observateur plaçoit son quart de cercle dans le plan du Méridien ; il dirigeoit l'axe de la Lunette au milieu d'une zone ; il passoit toute la nuit à observer l'entrée & la sortie des Etoiles de la zone dans le champ ou hors du champ du réticule : il avoit soin pendant la même nuit d'observer le passage au Méridien & la hauteur méridienne de quelques étoiles de la même zone, dont l'ascension droite & la déclinaison fussent parfaitement connues. Quand il ne rencontroit dans la zone même aucune Etoile qui pût servir de terme de comparaison, comme cela devoit arriver sur-tout au voisinage du Pole, il y suppléoit par des méthodes dont il

donne la description à mesure que l'occasion s'en présente. C'est de cette maniere que M. l'A. de la C. a déterminé le passage de dix mille trente-cinq Etoiles par les lames de son réticule, & qu'il a mis les Astronomes à portée de construire un catalogue d'Etoiles le plus ample qui ait encore pû être imaginé. Celui des Anciens ne montoit qu'à 1022; celui de Flamsteed renfermoit trois mille Etoiles, & du travail de M. l'Abbé de la Caille, on peut conclurre la position de plus de dix mille Etoiles dans une partie du Ciel moindre que la troisieme partie de sa surface. Cet Astronome zélé ne s'en seroit pas tenu à ce commencement; nous savons qu'il projettoit de completter son ouvrage, en exécutant sur tout le Ciel ce qu'il avoit déja si courageusement entrepris sur une partie: il avoit même com-

mencé à effectuer ce projet ; la mort seule a pu lui faire tomber les instruments de la main. Cependant nos espérances ne sont pas entierement évanouies par la mort de ce célébre Astronome. Un Académicien plein de zèle pour le progrès de l'Astronomie qui fait ses délices & à laquelle il fait honneur, fourni d'instruments excellents dont il est redevable à la magnificence d'un grand Roi qui l'honore de sa confiance, doué d'un tact délicat sur tout ce qui peut contribuer à la perfection d'une observation, s'occupe depuis long-tems du même travail, & nous ne doutons pas qu'il ne l'exécute avec un succès qui passera notre attente.

Les observations de M. l'A. de la C. ne donnent pas directement la position des Etoiles observées, il y a pour cela bien des calculs

à faire : mais ces calculs deviennent bien plus faciles à l'aide de plusieurs tables calculées par l'Auteur même & imprimées sur le *verso* de toutes les pages. Ces Tables sont ordinairement au nombre de quatre : la premiere sert à corriger les tems marqués par l'horloge ; la seconde offre la correction de l'erreur occasionné par l'inclinaison du fil vertical du réticule ; par le moyen de la troisieme, on peut aisément conclurre la déclinaison d'une étoile du tems qu'elle a employé à traverser le champ du réticule ; enfin l'usage de la quatriéme table est de réduire les positions observées des Etoiles à leurs positions vraies pour une époque déterminée, & cette époque est celle du premier Janvier 1750. Les deux Zones les plus voisines du Pole sont les seules pour lesquelles il n'a pas été possible de calculer des

tables ſemblables : mais ces deux Zones ſont les plus petites de toutes ; elles ne renferment que trente-ſix Etoiles.

Après le détail des Obſervations de M. l'A. de la C. on trouve un Catalogue de 1942 Etoiles Auſtrales dont les aſcenſions droites & les déclinaiſons ont été déterminées par lui-même & rapportées à l'époque du premier Janvier 1750. Ce catalogue avoit déja paru dans les Mémoires de l'Académie des Sciences : on le redonne ici avec des corrections eſſentielles. Les fondements de ce catalogue ne ſont point ſeulement appuyés ſur les obſervations précédentes, mais encore ſur d'autres obſervations plus multipliées dont on trouve le détail dans un autre Ouvrage du même Auteur, imprimé il y a quelques années ſous le titre de *Funda-*

menta Astronomiæ novissimis observationibus stabilita, *&c.* Ce titre n'a pas paru modeste à tous les Lecteurs, & il faut convenir qu'il ne le seroit pas, si on lui donnoit le sens que plusieurs Admirateurs de notre savant Astronome ont paru lui donner; il n'a pas tenu à eux que nous ne regardassions M. l'A. de la C. comme créateur de l'Astronomie *nouvelle établie sur des fondements* bien plus solides que l'Astronomie des Tycho, des Kepler, des Newton, des Halley, des Cassini, des le Monnier. Quand M. l'A. de la C. auroit été assez vain pour s'arroger intérieurement cette gloire, il étoit trop modeste pour se l'attribuer extérieurement; il n'a jamais étendu ses prétentions jusqu'au titre de créateur. Quel a donc été son sens en décorant son Ouvrage de ce titre pompeux? La réponse nous paroît tout-à-fait

naturelle : les Aſtronomes ne peuvent rapporter qu'à des points fixes les mouvements des Etoiles errantes, telles que ſont les Planetes & les Comètes : or nous ne connoiſſons d'autres points fixes dans le Ciel que les Etoiles auxquelles on a donné le nom d'Etoiles fixes ; c'eſt ſur elles que les Aſtronomes reglent les mouvemens des Planetes & des Comètes ; la connoiſſance de leur vrai lieu dans le Ciel peut être regardée comme le *fondement* de toutes les connoiſſances Aſtronomiques. Feu M. l'Abbé de la Caille a prétendu *déterminer*, avec plus de préciſion que les Aſtronomes qui l'avoient précédé, la véritable poſition de ces Etoiles fixes, de ces vrais *fondements de l'Aſtronomie* ; il n'y a donc point d'immodeſtie dans le titre dont il a décoré un Ouvrage dans lequel il

rend compte au Public de son travail sur ce point fondamental de l'Astronomie ; il l'a intitulé tout simplement, *les fondements de l'Astronomie établis par des Observations nouvelles* : c'est comme s'il eût dit ; *les vraies positions des Etoiles déterminées par de nouvelles Observations.* Nous avonons cependant que l'Ouvrage auroit été beaucoup plus digne de ce titre, si le catalogue qui le termine, & qui en fait comme l'ame & l'essence, eût été plus étendu, & si son illustre Auteur ne se fut pas astreint à ne nous donner la position que de quatre cents Etoiles ou environ, dont nous connoissions déja les deux tiers avec une précision suffisante, & dont le troisieme tiers nous est absolument inutile par l'impossibilité d'observer en France les Etoiles qui le composent.

Le *Cælum Australe Stellife-*

rum eſt terminé par une Carte ou un planiſphere des Etoiles Auſtrales. Ce planiſphere eſt à trop petit point, il deshonore preſque l'Ouvrage pour la décoration duquel on ſemble l'avoir fait graver. On y a ménagé les cercles de diviſion, les Etoiles n'y ſont que confuſément diſtinguées par leurs divers ordres de grandeur, nous ne voyons pas de quelle utilité peut être un tel planiſphere. Au reſte ce leger défaut ne doit pas nous diſpenſer de remercier le ſavant Editeur du prétieux préſent qu'il vient de faire au Public : nous oſons le prier de puiſer de nouvelles richeſſes dans le thréſor ineſtimable dont il eſt dépoſitaire, pour les verſer ſur la République Aſtronome; il ne peut qu'immortaliſer ſa propre gloire, en publiant tout ce qui peut contribuer à augmenter celle de ſon illuſtre ami.

Le *Cælum Auſtrale ſtelliferum* doit néceſſairement être joint aux *Fundamenta Aſtronomiæ* &c, pour faire un Ouvrage complet; l'un doit être regardé comme la ſuite de l'autre. On a tiré très-peu d'éxemplaires de tous les deux; on s'eſt apparemment défié du zèle du Public pour la perfection des connoiſſances Aſtronomiques. En effet un Dictionnaire, un Abrégé, un Roman, un Livre écrit contre la Religion ſont de nos jours d'un débit plus aſſuré & plus prompt que ne le feront jamais les Ouvrages les plus excellens qui n'auront pour objet que d'inſtruire, d'éclairer & de perfectionner l'eſprit humain.

ARTICLE VII.

ÉLOGE DU P. ANDRÉ, surnuméraire de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën, Auteur de *l'Essai sur le Beau* : lû à la séance publique de l'Académie, le 7 Juin dernier, par M. Rouxelin, Secrétaire perpétuel, A Caën, chez Gilles le Roi, Libraire, à Froide-rue, 1764. *in*-12.

NOs Mémoires (*a*) ont fait connoître récemment la derniere édition de l'*Essai sur le Beau*, (*b*) dont l'Auteur excite les regrets de M. Rouxelin, Secrétaire

(*a*) Août & 11 Octobre 1763.
(*b*) Elle se trouve chez Ganeau, Libraire, rue St. Severin.

perpétuel de l'Académie de Caën. Cette Société Littéraire doit une partie de sa célébrité à ce bon Ouvrage, & grand nombre d'autres discours au zele & au travail de cet estimable Auteur.

Yves-Marie *André* naquit en 1675 à Chateaulin dans le Comté de Cornouailles, patrie du P. Hardouin & du P. Bougeant. Ses premieres études se firent à Quimper-Corentin, & cette carriere finie, son attrait pour le travail le décida à entrer chez les Jesuites. Il n'exerça dans cette Société que des postes fort ordinaires & qui ne lui donnerent dans le cours de sa vie aucune part au gouvernement. Il n'eut d'emploi d'éclat que celui qui le fixa à Caën dans la Chaire de Professeur Royal des Mathématiques. On ne nous dit point ici pendant quel tems il a tenu cette Chaire; mais nous savons qu'il a professé les Mathé-

matiques depuis 1726 jusqu'én 1759, où à l'âge de 84 ans il céda à ses supérieurs qui lui proposoient un repos bien mérité. Le P. André l'employa à disposer la nouvelle édition de l'*Essai sur le Beau*, & à revoir tous ses autres Ouvrages. Cette vie laborieuse se termina au 26 Février 1764.

Suivons un moment M. Rouxelin dans l'idée qu'il nous donne de cet Ecrivain dont le souvenir est prétieux aux Gens de Lettres. « La nature avoit doué le P. A. » d'un tempérament heureux. Il » a joui pendant le cours de sa vie » de la santé la plus égale. Il la » devoit à l'uniformité de sa con- » duite. Homme d'ordre, il le » fut en tout. Il se levoit, il se » couchoit aux mêmes heures. Il » en donnoit sept à son repos, ja- » mais plus, jamais moins. Le de- » voir & l'étude remplissoient ses

» jours dans une proportion qu'il
» ne varioit point...., Envisa-
» geons-le du côté de l'esprit....
» Il n'ignoroit aucun genre de lit-
» térature. Autrefois il s'étoit ap-
» pliqué à la prédication, & il y
» réussissoit parfaitement. On ad-
» miroit surtout l'ordre & le bon
» goût de ses compositions... Il
» s'exprimoit en vers avec toutes
» les graces de la poësie. Nous en-
» tendions avec plaisir ses Stances,
» ses Sonnets, ses Fables & ses
» Enigmes. On n'a point oublié
» son portrait de l'honnête hom-
» me qui fut trouvé si ressemblant
» & si bien dessiné. Nous n'en fu-
» mes point surpris; l'original de
» ce portrait étoit dans son cœur....
» De ces élégans badinages il pas-
» soit à des Questions mathéma-
» tiques sans cesser de plaire. Ex-
» posoit-il les merveilles du Cer-
» cle, les singularités de la pro-
» gression des nombres, les effets

» d'un mouvement perpétuel, ou
» d'autres sujets de ce genre, il leur
» donnoit le titre d'amusemens &
» il ne trompoit point.... Il fal-
» loit l'entendre disserter sur les
» Principes de la Littérature : ses
» réflexions sur le goût sont ad-
» mirables ; il ne conseille que
» ce qu'il a toujours pratiqué lui-
» même avec le plus grand suc-
» cès. »

On releve ici une critique assez peu réfléchie qu'a faite de l'*Essai sur le Beau* un Récipiendaire de l'Académie de la Rochelle, qui n'a pas saisi les principes de cet Ouvrage, & qui paroîtroit n'en avoir pas senti les beautés. Nous connoissons déja cette critique assez mal adroite de la part d'un homme qu'on associe à des Gens de Lettres faits pour apprétier le mérite de l'*Essai sur le Beau.* Il est permis sans doute à tout littéra-

teur de propoſer ſes opinions & de combattre en fait de goût & de raiſonnemens des principes qui le contrarient ; mais il eſt contre l'équité de prêter à un Ecrivain un ſyſtême pour ſe donner enſuite l'appareil d'une attaque. La préſomption étant en faveur de l'Ecrivain qui a approfondi ſa matiere avant de la donner au Public ; le Critique qui veut l'attaquer n'acquiert le droit de le faire que par une méditation au moins auſſi réflechie. M. d'Açarq a vû dans l'*Eſſai ſur le Beau* un ſyſtême décidé en faveur des idées innées, & ce ſyſtême n'y exiſte point. Il y a trouvé en fait de ſtyle du néologiſme, du précieux ridicule & des puérilités que n'y avoit point encore apperçu le Public ; & nous croyons qu'il y a au moins de la témérité à s'annoncer par de pareilles découvertes en entrant dans une ſociété de Gens de

de Lettres. M. d'Açarq a d'ailleurs des talens qui méritent d'être encouragés ; mais il faut en avoir d'éprouvés pour tenir *la balance* dans l'empire des Lettres.

L'Auteur de l'*Essai sur le Beau* qui auroit pu la tenir n'auroit osé l'entreprendre. Ecrivain aussi modeste qu'il étoit agréable & judicieux, il proposoit ses principes sans prétentions, & son Académie lui rend la justice d'avoir autant aimé à recevoir des lumieres qu'à en donner. Cependant une connoissance approfondie de l'homme, de la Littérature & des Arts auroient pu lui inspirer de la confiance. *L'homme* fut le sujet principal de ses méditations & celui d'un grand nombre de ses discours. Voici les sujets que recueille dans cet éloge M. Rouxelin : « Les merveilles de la mé-

» moire : la grandeur & les mer-
» veilles de l'ame ; les loix de son
» union avec le corps : celles de
» sa soumission à une raison ab-
» solue : les merveilles du corps
» humain considéré comme ma-
» chine hydraulique, statique,
» pneumatique & chymique : la
» raison toujours affectée par l'a-
» mour de la vérité, de la justice,
» de la Religion & de l'honneur ;
» les preuves d'une raison essen-
» tielle & indépendante de toute
» institution, d'une raison natu-
» relle & indépendante de nos
» opinions & d'une raison arbi-
» traire, & enfin les merveilles
» des sens » ; il ajoute que ces sujets pourroient faire un traité curieux de *l'homme.* Nous savons déja que ces discours revus par l'auteur & destinés au Public ne tarderont point à lui être donnés. Outre ces discours nous en

connoiſſons beaucoup d'autres au moins auſſi intéreſſans qui ont été lus dans les ſéances de l'Académie de Caën, & qu'un homme de Lettres qui a juſtifié la confiance du P. A. dans la derniere édition de l'*Eſſai ſur le beau*, travaille à raſſembler avec ordre. Le Public aura dans ces Ouvrages le fruit de ſoixante ans de méditations, & le réſultat des vertus d'une belle ame & des talens d'un très-bel eſprit.

Nous engageons l'Editeur à nous donner à la tête de ces Ouvrages poſthumes un Eloge hiſtorique & critique de l'Auteur & de ſes Ouvrages. C'eſt un préambule qu'il doit au Public en faveur d'un Ecrivain qu'on ſait avoir été preſque également jaloux de le ſervir, & d'en être inconnu. Nous

ne doutons point que les Gens de Lettres ne sachent déja beaucoup de gré à M. Rouxelin du tribut qu'il a payé à la mémoire d'un aussi digne Confrere, & de l'avoir rendu public.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE NAPLES.

BENEDICTI CLEMENTIS DE AROSTEGUI Dissertatio in sacra hujus urbis Academia recitata quâ Apostoli Jacobi majoris prædicatio Hispanis vindicatur. Neapoli ex Typographia Simoniana, 1763 in-4°. de 80 pages.

Le Cardinal Baronius est le premier qui ait contesté aux Espagnols la vérité de la prédication

de S. Jacques le Majeur en Espagne ; dans son *Martyrologe* & dans ses *Annales* ce Savant défendit d'abord cette opinion ; mais il changea ensuite d'avis (*Annal. ad ann.* 816), & conseilla même à Clément VIII, de faire dans le Breviaire Romain une correction qui rendoit la question problématique. Depuis Baronius d'autres Savans se sont aussi élevés contre l'Apostolat de S. Jacques en Espagne, & le docte *CAJETAN CENNIUS*, Prêtre de Rome, s'est attaché d'une maniere particuliere à en attaquer la vérité. M. CLEMENTÈS s'éleve aujourd'hui contre ces Critiques, il repousse avec force les traits qu'ils ont lancés, il s'autorise d'une tradition constante de quinze siécles, enfin il défend avec beaucoup d'habileté l'authenticité d'un texte de Saint Isidore que ses Adversaires ont

voulu faire paſſer pour n'être point du S. Docteur. Cette Diſſertation nous a paru bien raiſonnée ; le ſtyle en eſt très-élégant, la critique judicieuſe & l'érudition aſſez ſagement ménagée. Nous ne pouvons qu'engager l'Auteur à s'appliquer à l'étude des Antiquités Eccléſiaſtiques ; ce premier Ouvrage prouve qu'il eſt en état d'y faire de grands progrès & de ſervir utilement l'Egliſe à cet égard. Nous deſirons ſeulement qu'il veuille bien prendre pour objet de ſes études des queſtions d'un intérêt plus ſenſible & plus général que celle qui l'a occupé pour la premiere fois. Que S. Jacques le Majeur ait prêché en Eſpagne ou non, cela peut intéreſſer les Eſpagnols ; mais nous doutons que le reſte du monde littéraire prenne beaucoup de part à une controverſe de cette nature.

DE FLORENCE.

On nous mande de Florence que M. BANDINI Bibliothéquaire de S. M. Impériale vient de faire imprimer dans cette Capitale de la Toscane un Recueil de quelques Ouvrages anecdotes des Peres Grecs, dans lequel se trouvent entr'autres morceaux un traité de S. Basile le Grand, un Sermon de Nicephore Calixte sur Sainte Marie-Magdelaine & une notice très-bien faite de plusieurs Manuscrits précieux. Nous ne doutons pas que ce nouveau Recueil ne réponde à la réputation de l'Editeur déja connu très avantageusement par plusieurs Ouvrages estimés dont quelques uns ont paru avec distinction dans nos Mémoires. Si l'Ouvrage de M. BANDINI parvient jusques à nous,

nous le ferons connoitre plus particulierement ; nous prions même ceux qui pourroient l'avoir reçu de nous le confier pour quelque tems, & de l'adresser à notre Libraire.

FRANCE.

De Rouen.

Extrait de la Feuille des Affiches & Annonces de Normandie, du 15 Juin 1764. » Dans la Feuille du 30 Juillet 1762, nous avons rappellé une Feuille imprimée en 1738 par ordre de M. de Pont-Carré, sur les succès de la Taille latérale, pratiquée par M. le Cat, qui de sept Printems qu'il avoit taillé dans cette Province, en avoit eu cinq dans lesquels il ne lui étoit mort aucun sujet.

Continuant ensuite de rendre compte au Public des Tailles faites par cette Méthode, nous lui apprenions qu'en 1746, 48, 50, 53, 57, 59, 60, 61 & 62, il n'étoit mort aucun de ceux qui ont été opérés à l'Hôtel-Dieu par M. le Cat, & sans un sujet qui fut neuf y mourut du *Quarreau* en 1758, trois mois après l'opération, il y auroit en 1762 six années consécutives (sans compter les quatre années antérieures à 1757, & les cinq années en 1738), dans lesquelles tous ceux qu'il a taillés à cet Hôpital seroient guéris. Nous pouvons joindre aujourd'hui à ces six années consécutives le succès pareillement uniforme du Printems de 1763, annoncé dans la Feuille du 29 Juillet, & celui de cette année 1764, dont tous les sujets sont déja guéris, quoique l'un

d'eux eût quatre pierres, un autre deux pierres, dont la seconde étoit enkiſtée, & firent enſemble un travail de vingt-deux minutes. Il eſt bon d'obſerver que les opérations de ces huit années, ſi conſtamment heureuſes, ont été faites avec l'inſtrument de l'invention de M. le Cat, qu'il appelle ſon *Gorgeret Ciſtitome*. *Nota.* Nous venons d'apprendre que M. Dumont, fils, Lithotomiſte à Bruxelles, qui taille par la méthode & avec les inſtruments de M. le Cat a eu ce Printems un ſuccès tout pareil à celui de ſon Maître en Lithotomie ».

De Paris.

Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques, Romaines & Gauloiſes. TOME SIXIEME.

A Paris, chez Tilliard, Libraire Quai des Auguſtin 1764. in-4°. de 430 pages, *avec* 130 *Planches & un grand nombre de Fleurons & de Vignettes.* C'eſt le dernier volume de l'ouvrage de M. le Comte de Caylus qui ſera lû & eſtimé tant que durera l'amour des Arts & des Monumens antiques. L'Auteur a ſuivi dans ce volume le même ordre que dans les précédens, & il a apporté dans l'exécution le même zèle, la même exactitude que l'on admire dans tous les Livres qu'il a mis au jour. Quand on ne conſidéreroit ce Recueil que comme une collection de pieces Antiques dont l'exiſtence eſt perpétuée par la gravure, il ſeroit toujours très-précieux pour l'hiſtoire des Arts : mais combien ne l'eſt-il pas davantage ſi l'on jette les yeux ſur les explications ſavantes

dont l'illuſtre Auteur enrichit tous ces reſtes précieux ? Nous nous ſommes fort étendus ſur les volumes précédens, nous devons à celui-ci la même attention, & nous aurons ſoin d'en faire connoître au moins les morceaux les plus intéreſſans.

L'Imprimerie, Ode, avec cette Epigraphe tirée de Lucain :

Phœnices primi, famæ ſi creditur, auſi
Manſuram rudibus vocem ſignare figuris.

A Paris, chez Valleyre fils, rue de la Vieille Bouclerie, 1764, in-12. de 23 pages. Cet Art admirable dont on a de nos jours abuſé au point d'en faire quelquefois regretter l'invention, l'Imprimerie a déja exercé plus

d'un Poëte. Jean-Arnold Bergellanus composa dès le seizieme siecle en son honneur un Poëme Latin qui a été imprimé quatre à cinq fois ; Thibouft, Imprimeur de Paris en adressa un autre en 1699 à l'Académie Royale des Sciences lequel est aussi très connu (*). Nous doutons que l'*Ode* qui fait le sujet de cette annonce puisse jamais être mise en parallele avec ces deux Poëmes, avec le dernier surtout que l'on lira toujours avec plaisir. Voici un ou deux morceaux pris au hasard ; ils sont plus que suffisants pour justifier notre Jugement.

Art divin, sublime & suprême
Qui forme un livre tout nouveau
D'un Ouvrage toujours le même
Qui du Soleil voit le flambeau ;

(*a*) Il se trouve aussi bien que celui de Bergellanus dans les *Monumenta Typographica*, publiés par J. C. Wolf en 1740, en 2 vol. *in*-8°.

Quand, par une feuille nouvelle,
Il rend en sa gloire plus belle
Un Poëme mangé des vers,
Comme d'un feuillage plus sombre
L'aimable printems donne l'ombre
Aux bois séchés par les hyvers.

. . . .

Nous sommes d'autres Prométhées
Pour surpasser les Nations;
Nous serons des seconds Prothées
Pour donner des inventions, &c.

Sont-ce là des Vers? Soupçonneroit-on que ce soient des lambeaux d'une *Ode*? Quelque Lecteur caustique ne manquera pas d'observer que c'est faire injure à l'Imprimerie & la trahir elle-même que de la faire souscrire à un panégyrique de cette espece: pour nous il nous suffit de rappeller à l'Auteur ces Vers d'un grand Maître qui l'auroient certainement empêché d'écrire s'il les eût connus:

Mediocribus esse Poëtis
Non Dî, non homines non concessere
columnæ.

Projet d'ouverture & d'exploitation de Minieres & mines d'or & d'autres métaux, aux environs du Cézé, du Gardon, de l'Eraut & d'autres Rivieres du Languedoc, de la Comté de Foix, du Rouergue &c. par M. l'Abbé de GUA DE MALVES. A Paris, chez Desain Junior 1764, in-8°. de 150 pages avec 3 Planches. L'Auteur de ce *Projet* doit publier incessamment des *Mémoires périodiques* sur les Sciences en six volumes. Dans ce dernier Ouvrage il donne plusieurs morceaux sur l'existence de nos Mines d'or, sur les Voyages & les expériences qu'il a faits lui-même pour s'assurer de la réalité de leur produit. Comme ces différentes Pieces seront répandues dans différents volumes de ses *Mémoires*, M. l'Abbé de GUA

a cru devoir les rassembler, & c'est cette collection qui forme la Brochure que nous annonçons; cet Ecrivain pense » que l'utilité propre d'une telle collection & le rapport du moment de la Paix récemment conclue & de la destination de gros fonds à l'amortissement de la dette Nationale, dans lequel il lui fait voir le jour, avec l'usage qu'on en doit tirer, concoureront également à excuser aux yeux du Public, l'espece de double emploi qu'on pourroit y reconnoître «. A cette raison (qui comme l'on voit n'est pas rendue ici d'une maniere bien nette) nous ajouterons que tous ceux que la matiere des Mines intéresse ne devant pas probablement acheter les six volumes des *Mémoires Périodiques*, c'est un avantage pour eux d'avoir en une seule brochure, ce qu'ils

auroient été obligés de chercher dans plusieurs.

Mémoire historique & critique sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE S. LARY DE BELLEGARDE, *Maréchal de France, & principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'autorité Royale dans le Marquisat de Saluces &c.* par M. SECOUSSE, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Paris*, sans nom d'Imprimeur, 1764, in 12. de 331 pages. » Nommer l'Auteur de cet Ouvrage, dit l'Editeur dans l'avertissement, c'est en annoncer toute la bonté. On sait dans la République des Lettres où M. SECOUSSE tenoit un rang si distingué que tout ce qui sortoit de sa plume étoit frappé au coin de la plus saine critique & de la plus grande profondeur de jugement.

A ce précieux talent il joignoit une étendue de connoiſſances dans les Antiquités Françoiſes que perſonne n'avoit peut-être encore portée ſi loin ». Nous ſouſcrivons avec le plus grand plaiſir à cet éloge de M. SECOUSSE qui fut un véritable homme de Lettres, & à qui notre Hiſtoire de France a beaucoup d'obligations. On a très-bien fait de publier ſon Mémoire ſur la vie du Maréchal de Bellegarde ; Il nous a paru au coup-d'œil très-intéreſſant, & propre à fixer les idées ſur un point hiſtorique préſenté aſſez inexactement par Mezerai, Daniel & M. de Thou lui-même. En attendant que nous puiſſions parler de cet excellent morceau d'après une lecture attentive, avertiſſons que c'eſt le dernier Ouvrage de M. Secouſſe ; ſa mort arrivée en 1754 empêcha cet homme eſtimable de le rendre public. L'Editeur a eu

ſoin de réimprimer l'Eloge hiſtorique de l'Auteur qui fut lû dans l'Académie à l'aſſemblée publique du 12 de Novembre 1754, & qui ſe trouve déja dans le XVI^e^. volume de cette illuſtre Compagnie.

Leçons de Phyſique expérimentale, par M. l'Abbé Nollet de l'Académie Royale des Sciences, &c. Tome ſixieme. A Paris, chez Hippolite-Louis Guerin & Louis-François de Latour, rue S. Jacques, 1764. Ce volume contient les leçons 18, 19, 20 & 21^e^. Les mouvemens des Aſtres & les Phénomènes qui en réſultent, les propriétés de l'Aimant & de l'Electricité tant naturelle qu'artificielle, tels ſont les objets de ces leçons. C'eſt quelquefois faire l'éloge d'un Ouvrage que de nommer ſon Auteur, & c'eſt le cas où nous nous trouvons en annonçant ce volume : le Public y reconnoîtra

facilement l'Auteur des cinq premiers ; il y admirera la même étendue dans le plan de chaque leçon, la même netteté dans les expressions, le même ordre dans la liaison des faits, la même profondeur dans les raisonnemens, la même exactitude dans les conséquences. Nous ne nous en tiendrons pas à cette notice générale, quelque suffisante qu'elle soit pour manifester l'estime que nous faisons de cet Ouvrage : nous nous promettons bien de l'analyser plus au long dans un autre volume de ces Mémoires.

Présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux, prouvée possible par les principes de la bonne Philosophie : LETTRES, où relevant le défi d'un Journaliste Hollandois, on dissipe toute ombre de contrariété entre les merveilles du dogme Catholique de l'Eucharistie & les

notions de la saine Philosophie, par L'AUTEUR DES LETTRES à un Américain, avec cette Epigraphe : *Posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum gratulabatur.* V inc. Lyr. volume *in*-12. A Paris, chez Rozet, Libraire, rue S. Severin, au coin de la rue Zacharie, à la Rose d'or.

Le même Libraire, vient d'acquérir des fonds des veuves Didot & Durand *l'Histoire générale des Voyages, par M. l'Abbé Prevost*, 17 vol. *in* 4°. avec figures. MM. les Souscripteurs sont priés de se présenter incessamment pour qu'on puisse leur tenir compte de leurs avances, & leur délivrer les volumes qu'ils n'auroient pas encore reçus.

On trouvera aussi chez le même Libraire le même Livre en 64 volumes *in*-12. avec figures que l'on vendra en corps complets ou en volumes séparés pour satisfaire ceux qui n'en auroient qu'une partie.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juillet, 1[er] vol. 1764.

ARTICLE I. *Traité du Contrat de Constitution de Rente, &c. Traité du Contrat de Change, &c.* par l'Auteur du Traité des Obligations, pag. 5

ART. II, *Mémoire contre la légitimité des Naissances prétendues tardives*, &c. par M. LOUIS, 35

ART. III. *Concorde de la Géographie des différens âges*, par M. PLUCHE, 58

ART. IV. *Introduction à la Science des Médailles*, &c. troisieme & dernier Extrait. 77

ART. V. *Notice du livre intitulé :* Reformatorium vitæ morumque honestatis Clericorum, de *Jacques Philippi*, 105

Art. VI. *Cœlum australe stelliferum* &c. c'est-à-dire, Ciel austral étoilé, &c. 138
Art. VII. *Eloge du* P. André, *de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën Auteur de* l'Essai sur le Beau, 163
Art. VIII. Nouvelles Littéraires, 173

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25 Juin 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1764. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 s., & de 17 liv. 12 s. dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUILLET, 1764. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

hez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 830 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	15.
1732.	12.	1764.	19.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 18 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUILLET, 1764. II. vol.

ARTICLE IX.

ABHANDLUNGEN DER Churfürstlich Baierischen Akademie, &c. c'est-à dire, *Mémoires de l'Académie Electorale de Baviere* (Tome premier), à

Munich, de l'Imprimerie de l'Académie, 1763. *in*-4°. d'environ 600 pages, avec figures.

Monumenta Boica. Volumen primum edidit Academia Scientiarum Electoralis. Monachii Typis Academicis 1763, in-4°. de 476 Pages avec figures.

NOus reunissons ces deux Ouvrages sous un même article, parce qu'ils dépendent en quelque sorte l'un de l'autre, & qu'ils sont les premiers fruits des travaux de l'Académie de Baviere fondée il y a près de cinq ans par S.A.S. Mgr. l'Electeur de Baviere. L'objet de cette nouvelle Société Littéraire est l'étude de l'histoire civile, Ecclésiastique, & naturelle de l'Electorat, sans exclure les hautes Sciences auxquelles doivent particulierement se livrer plusieurs des Académiciens. En conséquen-

ce de cette idée qui eſt excellente, l'Académie publie deux Recueils dont les volumes ſe ſuccéderont à-peu près dans le même tems. Le premier qui eſt écrit en Allemand contient les Mémoires mêmes de l'Académie, & dans le ſecond écrit en Latin on trouve tous les monumens hiſtoriques ſur la Baviere avec de bons éclairciſſemens ſur les endroits qui ont paru en exiger. Il eſt queſtion de faire connoître chacun de ces Ouvrages par quelques détails qui prouveront en même-tems l'utilité de la nouvelle Académie & l'érudition de ceux qui ont été jugés dignes d'y être admis.

I. Les *Mémoires* débutent par une Epître Dédicatoire adreſſée à l'illuſtre Fondateur de l'Académie & par une Préface dans laquelle on rend compte de l'ordre que l'on a ſuivi dans ce premier volume & qui ſera le même dans

les suivans. Les *Mémoires*, dit-on dans cette Préface, sont divisés en deux classes, dont la premiere contient les Dissertations relatives à l'Histoire & à la Géographie, & la seconde, les morceaux qui ont rapport aux hautes Sciences. Cet arrangement a paru & est en effet très judicieux & plus commode pour les Lecteurs. On avertit encore dans la même Préface que si le premier volume ne renferme pas des morceaux bien *scientifiques*, il est à propos d'observer que l'Académie ne fait que commencer & qu'elle ne se propose d'ailleurs que de s'appliquer aux objets les plus utiles & les plus usuels, ce qui n'empêchera pourtant pas que par la suite elle ne fournisse des Mémoires sur la Géometrie transcendante. Enfin on répond à certains Détracteurs de l'Académie qui ont inutilement essayé de soule-

ver les esprits contre une institution aussi sage, & de répandre des bruits calomnieux contre les membres les plus distingués. On ne doit juger les hommes, & les corps à plus forte raison, que sur les actions & les Ouvrages qu'ils avouent; ainsi les Académiciens de Munich ne doivent que du mépris à tous ceux qui ne rougissent pas de les calomnier sourdement; leur Recueil est très-propre à les venger des noirceurs de la jalousie: qu'ils laissent croasser ces corbeaux méprisables & qu'ils continuent de travailler au progrès des Sciences & des Arts sans s'embarrasser de tout ce que la rivalité dira & doit dire contre eux.

La classe d'histoire & de littérature de ce premier volume est composée de onze Mémoires. Le premier qui est de M. LIPPERT, roule sur les anciennes Sociétés

Littéraires de la Baviere. L'Auteur observe d'abord par rapport à l'Allemagne en général, que plusieurs Princes s'efforcerent dans le moyen âge de tirer les Sciences de l'état d'engourdissement où elles avoient resté trop longtems ; il rappelle la société du Danube fondée par les soins de Conrade Celtes sous les auspices de l'Empereur Maximilien I. qui en 1501 lui donna de grands privileges ; la société du Rhin qui dut encore sa naissance au même Celtes, & celle de Vienne appellée *Collimitia* du nom de son Fondateur, George *Tanstetter Collimitius*, Médecin de l'Empereur Maximilien & Professeur public de Mathématiques dans l'Université de cette Capitale de l'Autriche. Revenant ensuite à son principal objet, M. Lippert nous apprend comment les ténébres de l'ignorance furent dissipées dans

la Baviere. Dès 1450 Louis le Sage Duc de Landshuth forma le projet de fonder une Université dans cet Electorat, ce qui n'eut lieu à cause des guerres qu'en 1472. Depuis cette époque, les Ducs de Baviere favoriserent les Sciences d'une maniere particuliere & ils furent secondés dans ce dessein par des hommes recommandables par leur rang & leur science; mais ce qui porta le coup le plus mortel à l'ignorance fut l'établissement d'une société savante à Ingolstad On ignore le tems précis & le véritable Auteur de cet établissement (*), mais

(*) Il faut donc rectifier la méprise des Auteurs de la *Gazette Littéraire de l'Europe* qui disent de M. Lippert (tom. 1. pag. 100) qu'IL PROUVE *que* DÈS *l'année* 1516 *Aventin fit* cet établissement. M. Lippert loin de PROUVER ces deux faits, ne les donne que pour une *conjec-*

il est probable que cette Société commença vers l'année 1516, & l'on *peut conjecturer* qu'elle dut son origine à Jean *Aventin* si célébre par les soins qu'il se donna pour ramasser dans toutes les Bibliothéques les Monumens qu'il pût trouver sur l'histoire de Baviere. On nous donne ici le portrait gravé de ce Savant Annaliste des Bavarois aussi bien que celui du Chancelier Léonard d'Eck, avec un abregé de la Vie de ces deux hommes d'un mérite rare auxquels la Société d'Ingolstad eut tant & de si signalées obligations.

---

ture; *Vermuthlich*, *Vermuthen* ne signifient pas autre chose, &, quant à l'Auteur de l'établissement, le texte de M. Lippert est tout aussi clair: « Ist es erlaubt, dit cet Académicien, pag. 14, von lang Vergangenen dingen eine MUTMASUNG zuwagen, » so GLAUBE ich, das es Aventin Gewesen sey. »

Après cela on nomme les principaux Membres de cette Société, un George Cuspinius, un Jean Kneisse, un Urbain Rhegius, un Otton de Pack, un Melchior Soiter & plusieurs autres dont on indique tous les ouvrages après avoir tracé un abrégé de l'histoire de leur vie. M. Lippert avertit ensuite que la Société d'Ingolstad publia ses Mémoires à Ausbourg en 1518 *in*-4°.; & comme ce Livre est devenu de la plus grande rareté il en donne une ample description. Enfin il publie en forme d'*appendix* plusieurs pièces relatives à la Société Littéraire dite *du Danube*, à Conrade Celtes, &c., lesquelles n'avoient pas encore paru, & qui lui ont été communiquées par M. Oefele, Conseiller Bibliothécaire de Mgr. l'Electeur, très connu par ses *Scriptores rerum Boicarum* qui ont pa-

ru avec distinction dans nos Mémoires (*) & dont on attend avec la plus grande impatience le troisieme volume. Tel est le morceau sur les Sociétés Littéraires de Baviere dont on trouvera la continuation dans les volumes suivans de l'Académie.

Dans le second Mémoire qui est du P. FORSTER, Abbé-Prince de S. Emmeram à Ratisbonne, il est question d'un Concile tenu à *Ascheim* près de Munich sous Thassilon Duc de Baviere. Les historiens croyoient les actes de cette assemblée perdus; le P. Forster qui les a trouvés dans un ancien manuscrit de la riche Bibliothéque de l'Eglise de Freysing, les publie aujourd'hui en Latin & en Allemand, il les accompagne

(*) Année 1763, mois d'Avril, second vol. pag. 1073, & de Mai pag. 1266.

de notes ſavantes*, & il nous apprend que dans cette aſſemblée tenue en 763, les Grands de l'Etat eurent ſéance avec les Evêques & les Abbés. Cette pièce eſt très-importante pour les Antiquités Eccléſiaſtiques.

Le troiſieme Mémoire eſt de M. le Chevalier DU BUAT, aujourd'hui Miniſtre du Roi près la Diète de Ratisbonne. L'Auteur y fait tous ſes efforts pour prouver que la famille des Huoſiens eſt la véritable ſouche de la maiſon regnante de Baviere qu'il fait remonter juſqu'au Comte Luitpold, contemporain de Charlemagne. Mais il faut bien que ce ſyſtême ne ſoit pas auſſi bien fondé qu'il avoit paru d'abord à M. du Buat, puiſque ce ſavant Académicien a cru devoir l'abandonner (*) dans

(*) C'eſt ce que nous apprenons dans la Préface même de l'Académie qu'il faut

un Ouvrage très-profond qu'il a donné depuis sous le titre d'*Origines domûs Boicæ.*

L'objet du quatrieme Mémoire est de prouver qu'il faut distinguer deux Cassiodores, l'un qui servit sous le Roi Odoacre, & qui fut créé Patrice & Consul en 514, & l'autre fils du précédent établi Préfet du Prétoire en 534 par le Roi Athalaric. Ce sentiment de M. du Buat étant absolument nouveau & très-important pour l'histoire Littéraire, il nous paroît nécessaire de mettre sous les

---

n'avoir pas lue pour dire, comme on l'a fait, dans la *Gazette Littéraire*, pag. 101. que *le Mémoire de M. du Buat n'est en quelque sorte que l'Abrégé de l'Ouvrage intitulé: Origines domûs Boicæ.* Si dans ce dernier livre l'Académicien a abandonné le systême qu'il avoit défendu dans le Mémoire; comment ce Mémoire peut-il être l'abrégé de l'autre Ouvrage?

yeux des ſavans les preuves excellentes ſur leſquelles il eſt appuyé ; mais comme cela nous meneroit trop loin dans le moment préſent, nous renvoyons la queſtion à un autre article dans lequel nous développerons tous les moyens employés par le docte Académicien.

A la ſuite de ce morceau vient une Diſſertation ſur Jornandès & ſur ſon *hiſtoire des Goths*. Ce dernier ouvrage, dit M. du Buat qui eſt encore Auteur de cette Diſſertation, n'a pas été compoſé par Jornandès tel que nous l'avons aujourd'hui. Il doit y en avoir eu trois différentes *Editions* ſi l'on peut ſe ſervir de ce terme pour déſigner un Ouvrage que l'Auteur a refait trois fois. La premiere Edition eſt vraiſemblablement celle dans laquel e on ne trouve pas le texte qui porte qu'il y eut à Alexandrie & en Egypte une peſte *neuf ans* avant que Jornandès écrivît.

La seconde Edition doit être celle qui contient ce texte, & dans laquelle l'Historien raconte (*cap.60*) que le Patrice Germain eut de *Mathasventa*, veuve du Roi *Vitigès*, un fils qui ne vint au monde qu'après la mort de son pere dont il porta le nom. Enfin la troisieme Edition semble n'avoir été faite que depuis la mort de *Mathasventa*, puisque l'on y assure que cette Reine resta dans l'état de viduité, tandis que dans la précédente Edition l'historien s'étoit borné à dire que *Mathasventa* s'étoit *proposé* de rester veuve après la mort de son second mari. Toutes ces différences dans les différens manuscrits de Jornandès paroissent à M. du Buat autant de preuves de son opinion ; il prétend qu'on ne peut presque pas supposer qu'elles soient l'ouvrage de tout autre que de Jornandès ; ce sont, ajoute cet Académicien,

de vraies corrections, des changemens réels faits par l'Auteur devenu plus habile dans la langue Latine, ce qui est encore prouvé par le style de l'ouvrage *de successione* écrit aussi correctement & avec autant de netteté qu'il y a de barbarie & d'obscurité dans le style des premieres Editions de *l'histoire des Goths.* Après ces preuves M. DU BUAT donne la confrontation du manuscrit dont s'est servi D. Garet, Editeur de Cassiodore avec celui de la Bibliothéque Ambrosienne, & il finit par un Commentaire savant sur les deux premiers chapitres de Jornandès, Commentaire dont on ne peut que désirer la continuation.

Le P. Ferdinand STERZINGER, Théatin, prouve dans le septieme Mémoire la fausseté de l'opinion de ceux qui prétendent que Thier-

ry Roi des Goths a donné des loix aux Bavarois, & il s'efforce de montrer que Thierry Roi de France est vraisemblablement le premier Monarque de qui ces Peuples en aient reçu.

Les trois Mémoires suivans sont de M. PFEFFEL dont nous avons déja un bon Abrégé chronologique de l'Histoire & du Droit Public d'Allemagne. Dans le premier cet Académicien fixe les limites du Nordgau ; dans le second il discute la Généalogie des Comtes du même Pays, qu'il fait descendre des anciens Comtes de Bamberg, en quoi il est presque toujours opposé à Aventin, Hundius & Falckenstein ; & dans le troisieme il fait connoître une Princesse Catherine de Baviere, femme de Frédéric Tutte, Marquis de Misnie dont nous aurons occasion de parler ci-dessous plus en détail.

La onzieme & derniere pièce de la Classe Historique est une Dissertation aussi curieuse que savante sur plusieurs Médailles Bavaroises des XI, XII & XIII^{e}. siècles trouvées en 1746 près de l'Abbaye de Reichenbach dans le haut Palatinat. Nous croyons devoir avertir à cette occasion que le docte M. OBERMAYR a aussi expliqué dix-sept de ces Médailles dans un ouvrage plein de recherches profondes publié en Allemand sous ce titre : *Relation historique des Monnoies de Baviere*, à Francfort, 1763, *in* 4°.

La Classe philosophique de ce premier volume contient six Mémoires qui ne sont pas moins importans que les précédens ; mais comme les objets qui y sont traités peuvent n'être pas du goût du grand nombre des lecteurs, nous ne ferons presque que les indiquer. Il y en a deux de Mathématiques

& quatre de Physique. Le premie (de M. LAMBERT) enseigne à déterminer la distance des lieux par la Méridienne ; le second (de M. Pierre OSTERWALD) roule sur une méthode sûre & facile d'assurer la position des lieux, & de lever des Cartes Géographiques par une suite de triangles. L'Auteur y fait encore la description d'un instrument nouvellement inventé par M. de LIMPRUNN, lequel (quoiqu'il n'ait pas plus de six pouces de rayon) fait autant d'effet qu'un Quart de cercle de quatre à six pieds, & a la précision de cinq ou six secondes. Le P. KENNEDY propose dans le troisieme Mémoire une nouvelle méthode pour dessécher les Marais de Baviere, & en tirer le meilleur parti possible, Dans le quatrieme M. de WOLTER attaque & renverse le préjugé de ceux qui pensent que le feu & la fumée de la Tourbe sont contraires à la santé.

L'objet du cinquieme qui eſt de M. SCHEIDT eſt de donner toutes les inſtructions néceſſaires pour découvrir, ouvrir & exploiter avec avantage les mines de charbon de terre qui ſont en Baviere où elles ſont trop négligées, quoiqu'elles y ſoient bien précieuſes, puiſque le bois commence à devenir rare dans le pays. Enfin le ſixieme & dernier Mémoire eſt du célébre M. SCHOEFFER qui a publié il n'y a pas long-tems un très-bel ouvrage ſur les Champignons de Baviere. Il renferme une deſcription exacte de quelques pétrifications vraies ou prétendues telles : cet habile Naturaliſte y a joint des regles que l'on feroit très-bien de ſuivre pour ne pas ſe méprendre dans la diſtinction qu'il faut faire de cette eſpèce de foſſiles ſur leſquels il eſt auſſi aiſé de ſe tromper que ſur tous les autres objets recherchés par les curieux.

Juillet, 1764. II. vol.

II. Paſſons au ſecond Recueil publié par l'Académie de Baviere. Nous avons déja dit qu'il étoit écrit en Latin, que ce n'étoit ici que le premier volume, & que les autres ſeroient imprimés à meſure que l'on auroit trouvé les pièces néceſſaires. Ce nouvel Ouvrage doit être comme une mine dans laquelle doivent fouiller les Membres de la Claſſe hiſtorique de l'Académie pour compoſer leurs Mémoires. La raiſon en eſt ſenſible : s'il eût fallu pour éclaircir les différens points de l'hiſtoire de Baviere que chaque Académicien allât conſulter les Archives & les Cabinets de manuſcrits des différentes Communautés, ces Meſſieurs auroient perdu beaucoup de tems ; ils auroient eu des voyages à entreprendre, des contre-tems à eſſuyer quelquefois de la part des poſſeſſeurs, & il ſeroit arrivé que bientôt ils ſe ſeroient dégoutés de

de travailler ſur l'hiſtoire de la Patrie. L'Académie a prévu tous ces obſtacles en ſtatuant que l'on publieroit ces *Monumenta Boïca* , & cette idée a encore l'avantage de mettre les Etrangers à portée de vérifier les pièces ſur leſquelles ſeront appuyées les Diſſertations inſérées dans les Mémoires. Mais que contient le premier volume de ces *Monumens*? C'eſt ce qui nous reſte à dire, & ce que nous ne pouvons faire que ſuccintement de peur de devenir trop longs.

Par *Monumens de l'hiſtoire*, l'Académie de Baviere entend & tout le monde entendra avec elle les pièces de quelque eſpèce qu'elles ſoient qui peuvent ſervir à appuyer un fait & à former cette chaîne hiſtorique dont le premier anneau eſt dans la main du lecteur, & le dernier va ordinairement ſe

perdre dans la nuit des tems. Plus on trouve de ces pièces, plus les anneaux de la chaîne font prolongés; ainsi pour en obtenir une aussi longue qu'il est possible de l'avoir, il est essentiel de ramasser tous les Monumens quels qu'ils soient; & d'en dresser une collection assez bien distribuée pour que l'on puisse y trouver facilement tout ce que l'on peut désirer. C'est ce que se propose de faire l'Académie en visitant par quelques-uns de ses Membres tous les Cabinets, tous les Chartriers, toutes les Bibliothéques pour en tirer les Chartres, les donations, les confirmations, les lettres & toutes les pièces qui peuvent éclaircir quelque point historique. Elle publie dans son premier volume les Monumens de toute espèce trouvés dans quatre célébres Monastères dont deux, ceux de Gars & d'Au, de l'Ordre des Chanoines

Reguliers, & les deux autres de l'Ordre de S. Benoît, ont fourni avec toute la complaisance possible tout ce que l'on pouvoit desirer. Ce premier volume est donc comme partagé en quatre parties qui contiennent sur chaque Monastere. 1°. Une Préface historique, 2°. La suite des Abbés. 3°. Un Plan Topographique & Géographique. 4°. Enfin les Monumens même copiés exactement sur les originaux ou sur des copies authentiques. On conçoit aisément que nous ne présenterons pas ici des détails suivis sur chacun de ces objets. La course seroit un peu longue, & nous risquerions de la faire seuls. Ainsi nous nous en tiendrons à une seule de ces pièces, afin que nos lecteurs soient à portée de juger par eux-mêmes de l'utilité des travaux de l'Académie.

Nous avons parlé ci-dessus (pag. 212) d'un Mémoire de M. PFEFFEL sur Catherine de Baviere, femme de Tutte, Marquis de Misnie. Tous les historiens Saxons avoient pensé jusqu'ici que cette Princesse, fille de Henri I. Duc de Baviere étoit morte Religieuse & sans enfans dans le Monastere de *Seligstat*. Le chartrier de l'Abbaye de *Gars* a fourni contre ce sentiment une pièce décisive qui est transcrite ici (pag. 84 & 85). Par ce Monument précieux on apprend que Catherine épousa Tutte Marquis de Misnie & de Landsperg, & qu'elle en eut une fille nommée Elizabeth qui fut mariée à Polkon que l'on croit avoir été Duc de Munsterberg. Cet exemple suffit pour montrer que, par la publication des *Monumens*, l'Académie portera la lumiere dans l'histoire de ses voisins aussi bien que dans la sienne

propre, puiſque la découverte de la poſtérité de Catherine eſt très-importante pour les annales de la Saxe. Ce premier volume eſt terminé par deux Tables alphabétiques, l'une des noms propres de tous ceux dont il eſt queſtion dans la collection, l'autre des choſes mêmes. Ces Tables qui nous ont paru dreſſées avec beaucoup d'intelligence & de ſoin, étoient abſolument néceſſaires dans une compilation telle que celle-ci.

Finiſſons ici l'Extrait des premiers travaux de l'Académie de Baviere en faiſant remarquer aux lecteurs que par la nature des objets dont elle s'occupe, cette Compagnie Littéraire a droit à l'eſtime des vrais Philoſophes qui font plus de cas des choſes uſuelles que des ſpéculations vagues & inutiles pour le bien de la Société. Les deux volumes qui viennent de

nous occuper prouvent que les Académiciens de Munich ne ſe propoſent dans leurs recherches que l'avantage & l'utilité de leurs Compatriotes, & par cet endroit ſeul ils ſe montrent dignes de la protection très-marquée dont les honore le Séréniſſime Electeur qui fait les délices des Peuples qui ont le bonheur de vivre ſous ſon empire.

ARTICLE IX.

RÉPONSE A L'ARTICLE XLVI. du Journal de Trévoux, 1764 (Avril, tome II.) *touchant une nouvelle Traduction de* MARC-AURELE ANTONIN.

SAns prétendre, M. me mettre au nombre des Savans dont vous demandez les avis par le Mémoire que vous avez fait insérer dans le Journal de Trévoux au sujet de votre *Traduction de Marc-Aurele*, permettez-moi de vous exposer les réflexions que j'ai faites en lisant cet Article.

Il me paroît que vous avez très-bien saisi le sens de votre Auteur dans le passage qui concerne les Chrétiens. Vous avez prouvé que κατὰ ψιλὴν παράταξιν, dans le génie

de la langue Grecque & dans le ſtyle même de Marc-Aurele, doit ſignifier, *more Velitum*; que cette comparaiſon convient parfaitement pour peindre l'ardeur avec laquelle les premiers Chrétiens marchoient au martyre, & qu'enfin s'il s'agit de rendre en françois cette expreſſion, ce ne ſera point par l'idée *d'enfans perdus*, moins convenable au ſujet, mais par celle de *troupes légeres*, qui répond beaucoup mieux à la penſée de votre Auteur. Je ne crois pas que l'on puiſſe rien ajouter à la juſteſſe de vos obſervations ſur ce point.

Mais je vous avoue que je n'ai pas été auſſi ſatisfait de la maniere dont vous rendez le titre de l'Ouvrage que vous avez traduit. Je conviens que le laconisme de ce titre peut faire naître diverſes idées entre leſquelles le choix ſera peut-être difficile : mais il me ſemble

que les expreſſions de Marc-Aurele indiquent néanmoins aſſez naturellement celles que l'on doit y ſuppléer.

Reprenons le texte dont il s'agit : ΜΑΡΚΟΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ αὐτοκράτορος ΤΩΝ ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ βιβλία ιβ'.

Vous croyez avoir rendu cela en diſant : MARC- [*Aurele*] ANTONIN, *Empereur* : A lui-même [*ſur ſa vie*, &c.]

Permettez-moi, M. de vous faire obſerver que ſi Marc-Aurele avoit voulu dire cela, il auroit, ce me ſemble, dû dire ſimplement ΕΑΥΤΩΙ, *ſibi ipſi*, ou ΠΡΟΣ ΕΑΥΤΟΝ, *Ad ſeipſum.* Au lieu de cela il dit, ΤΩΝ ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ : & il me ſemble que perſonne n'a rendu mieux ces expreſſions que Gataker en diſant : *De rebus ſuis, ſive de eis quæ ad ſe pertinere cenſebat.*

Vous rapportez vous-même

cette traduction ; & si vous y préférez la vôtre, c'est, dites vous, *parce qu'en effet Marc Aurele se parle à lui-même dans cet Ouvrage.* Je croirois encore qu'en ce sens son titre eût été ΕΑΥΤΩΙ ou ΠΡΟΣ ΕΑΥΤΟΝ ; car il me semble qu'en Grec voilà les deux régimes que prennent les verbes qui signifient *parler à quelqu'un* : mais je crois avoir remarqué que le régime de la préposition ΕΙΣ convient mieux à ceux qui signifient *concerner quelqu'un* ; d'où je conclus que l'expression ΤΩΝ ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΝ, signifie littéralement en François ; *De ce qui le concerne.* Vous voyez que c'est précisément la pensée de Gataker.

Il s'agit maintenant de transformer cette idée pour en faire un titre accommodé au génie de notre langue. Ne pourroit-on point dire : *Réflexions de Marc-*

Aurele Antonin, Empereur, sur lui-même?

Le mot de *Réflexions* déja employé par M. & Mde Dacier me paroît néceſſaire, parce que notre langue ne ſouffre pas le laconiſme du Grec; & je crois qu'il eſt reconnu que l'Ouvrage de Marc-Aurele conſiſte véritablement en *Réflexions.*

Je n'adopterois pas l'épithete que M. & Mde. Dacier joignent à ce mot en diſant *Réflexions Morales*: cette expreſſion eſt trop vague, & s'écarte trop de celle de Marc-Aurele.

Au lieu de dire, *Réflexions morales*, je dis donc, *Réflexions ſur lui-même*; & je crois rendre toute la penſée de Marc-Aurele. Je pourrois dire plus littéralement: *Réflexions de Marc-Aurele ſur ce qui le concerne*: mais il eſt lui-même ſi directement l'objet de ce qui le concerne, que je crois ne

pas m'écarter de sa pensée, en disant : *Réflexions de Marc-Aurele sur lui-même.*

Je n'ajouterois rien à ce titre, dont je voudrois conserver, autant qu'il est possible, toute la simplicité. Le reste s'expliquera dans une Préface.

Je me suis peut-être trop avancé en prenant la liberté de vous communiquer ces petites observations : mais la variété d'interprétations de ceux qui nous ont précédés, pourra, je l'espere, m'excuser auprès de vous. M. Entre les différens sens que vous avez proposés, il est permis de choisir ; & je crois que vous ne les avez proposés que pour cela.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ce 30 Juin 1764.

R.

ARTICLE X.

MÉMOIRES HISTORIQUES, critiques & Anecdotes des Reines & Régentes de France, &c. *quatre volumes en huit parties* in-12. *A Amsterdam, chez Néaulme, Libraire à la Bible.* 1764. *Et se trouve à Paris, chez Charpentier, Libraire, Quai des Augustins.* Second Extrait.

EN écrivant les Anecdotes des Reines & des Régentes de la troisieme Race, l'Auteur paroît sortir d'un nuage où son érudition souffroit de la nuit des tems, & où sa critique n'écartoit qu'avec peine une foule de préjugés inséparables de l'enfance d'une Nation. Les principes ont alors si peu de consistance qu'on les entre-

voit plutôt qu'on ne les saisit, & que souvent ils échappent à l'historien le plus éclairé dans la foule des opinions qui les remplacent.

Des François formés, tels que nous le sommes depuis un ou deux siècles, doivent éprouver le même sentiment à la lecture de l'histoire de la premiere & de la seconde race, qu'un homme fait en se rappellant les premiers goûts de son enfance. Ni la politique, ni le génie militaire, ni la Religion elle-même ne sont à l'abri de ces vicissitudes. A l'égard de la Religion, nous convenons qu'elle n'a point eu d'enfance; que les premiers tems de son établissement sont encore parmi nous ses plus beaux jours. Son maître l'a donnée aux hommes avec toute la pureté & la perfection qui lui convenoient. Nous voulons dire seulement que dans les différens établissemens politiques qui l'ont

embrassée, les hommes ont presque toujours été aussi lents à démêler & à appliquer ses vrais principes qu'à former les différentes branches de leur gouvernement. Des Peuples qui s'établissent sont, ainsi que les enfans, entraînés par le merveilleux; &, tant que l'émotion dure, les sages principes n'ont que peu d'influence sur le gouvernement d'une nation.

De là l'extrême difficulté d'apprétier dans une histoire d'Anecdotes le mérite des principaux personnages de ces tems éloignés, qui n'ont été jugés par leurs contemporains que d'après des principes vagues ou par celui d'un sordide intérêt. Nous sommes fâchés de voir que notre histoire qui doit beaucoup aux gens d'Eglise, presque les seuls qui sçussent alors rédiger par écrit des faits ou des maximes, éprouve tant d'incertitude

de la partialité & de l'esprit d'intérêt qui corrompoient leurs suffrages.

Des tems où le grand nombre & la richesse des fondations Religieuses faisoient aux yeux d'un Ecrivain le principal mérite d'un Prince & d'une femme célébres, & suppléoient souvent tout autre mérite, présentent plus de nuages & de fausses lueurs que de lumieres sures. Cependant ce sont ces siècles qu'a débrouillés dans ses premiers volumes l'historien des Anecdotes dont nous reprenons la suite. C'est cette tâche qu'il a remplie en écartant le merveilleux & en démasquant l'intérêt personnel qui pouvoit altérer les droits de la vérité. Comme l'abondance des autres matieres ne nous permet pas de nous engager à un troisieme extrait, nous embrasserons dans celui ci tout le reste de son Ouvrage. Nous fai-

ſirons quelques époques célébres & ſurtout celles qui ont paru plus rarement ou avec moins d'étendue dans nos hiſtoires. Nous en dirons aſſez pour marquer tout le cas que nous faiſons de l'Auteur (*a*) des Anecdotes, & pour faire naître à nos lecteurs le deſir de ſe procurer un ouvrage vraiment intéreſſant.

Adelaide, tige maternelle de la Maiſon regnante, & femme de Hugues *Capet*, commence la troiſieme race. Après elle l'hiſtoire nous préſente cette Berthe dont le mariage attira ſur le pieux Roi Robert les foudres de l'Egliſe, par les liens qu'il avoit avec elle

(*a*) Il eſt auſſi l'Auteur de grand nombre de bonnes pieces qui ont paru dans le Journal de Verdun, de l'excellente Table de ce Journal, des Tablettes hiſtoriques des Rois de France & de la Bibliothéque hiſtorique & critique du Poitou.

comme ſa commere & ſa couſine (*a*). Robert ſe ſoumit ; mais il trouva dans ſa ſeconde épouſe, Conſtance d'Arles, une femme dangereuſe qui réuniſſoit toute l'indécence qui peut mortifier un époux, toute la méchanceté qui peut l'aigrir, & cet eſprit turbulent qui, dans une femme en place, a des ſuites fâcheuſes pour l'Etat.

Yves de Chartres joue un grand rolle dans le divorce paſſager de Bertrade & de Philippe I. L'hiſtorien en fait un point de critique propre à fixer le jugement du lecteur ſur le caractere de ce Prélat, qui a eu de grands adverſaires & de grands panégyriſtes.

Tout le monde connoît les torts d'Eléonor de Guyenne envers Louis VII. ſon époux, & plus en-

(*a*) Le ſeptieme degré étoit alors prohibé.

core la faute de celui ci qui laissa échapper en la renvoyant la plus belle Province de son Royaume dont elle alla enrichir le rival du Roi de France. Philippe Auguste se conduisit en meilleur politique à l'égard d'Isabelle de Flandres ; il l'exila, mais il se garda bien de la répudier.

Si la Reine Blanche & Marguerite de Provence n'étoient aussi connues que le St. Roi, fils de la premiere, & mari de la seconde, nous entrerions avec l'Auteur des Anecdotes dans le détail de ce regne où ces deux femmes, différentes de génie, de caractere & de conduite, firent entre elles la gloire & le bonheur de Louis IX ; Blanche de Castille, par la politique la plus raffinée & la fermeté la plus judicieuse soutint la Couronne du St. Monarque dans sa minorité ; Marguerite de Provence, par ses vertus chrétiennes

& sociales, par les ressources de son caractere, rendit le pieux Roi le mari peut être le plus heureux depuis l'établissement de la Monarchie.

Tandis que la Sémiramis du Nord, Marguerite de Valdemar, attiroit tous les yeux de l'Europe par le succès de sa politique & de ses armes qui réunirent sur sa tête trois couronnes, une femme d'un caractere brouillon & emporté mettoit la France à deux doigts de sa perte. Isabelle de Baviere, Princesse « violente, avare, in-» capable de modération dans ses » desirs . . . toujours chef de parti, » tantôt dans l'un, tantôt dans » l'autre, & ne se servant de son » crédit que pour le malheur du » throne où elle étoit parvenue; » les désordres de sa conduite « égaloient les déréglemens de son » cœur. » Telle fut cette femme qui sut faire servir à ses desseins

les passions & les intérêts de tous les Princes de la Cour de France, & les accabler l'un par l'autre, mettre en mouvement un grand peuple dont elle n'avoit ni l'estime ni la tendresse, élever au sein des Etats de son mari une puissance rivale de la sienne, & se faire une grandeur redoutable à la faveur des malheurs de Charles VI. qui demandoient toutes les ressources de la prudence & de la politique, mais qui n'eussent jamais dû ouvrir un théâtre à son ambition. La France souffroit assez du triste état d'un Prince qu'elle aimoit jusques dans son malheur, sans qu'elle se vît encore déchirée par les passions fougueuses d'une Reine qu'elle n'aimoit pas. Aussi le mépris même qu'elle essuia des Anglois qu'elle avoit attirés en France, vengea à sa mort notre nation des désordres d'une Princesse qui avoit

foulé aux pieds tous les devoirs d'Epouſe, de Mere & de Reine. Un petit bateau la conduiſit à St. Denis. Quatre perſonnes, quatre cierges furent tout l'appareil de ſes obſéques.

L'honneur du ſexe dégradé par Iſabelle fut réparé par la conduite d'Agnès Sorel. On ſait comment cette ame belle & généreuſe fit valoir pour le bonheur de la France & la gloire de ſon Prince l'aſcendant qu'elle tenoit également de ſon eſprit & de ſa Beauté. Ce point de notre hiſtoire eſt trop connu pour nous y arrêter. L'Auteur ne néglige rien de tout ce qui peut rendre l'article d'Agnès agréable à ſes lecteurs. On ſait qu'excepté le Dauphin qui redoutoit ſon crédit, Agnès fut preſqu'autant l'idole de la France que l'amie de ſon Roi. Tous les talens s'empreſſerent de la célébrer. L'Auteur termine cet article par le petit

poëme de Baif dont on connoît la naiveté & la délicatesse.

On a conjecturé que Marguerite d'Ecosse, premiere femme de Louis XI. aimoit les savans à l'occasion d'Alain Chartier, l'homme le plus laid & le plus bel esprit d'alors, que cette Princesse rencontra dans une salle lorsqu'il dormoit, & qu'elle le baisa à la bouche. Sur quelques reproches que cette faveur surprenante lui attira, Marguerite répondit: *qu'elle ne baisoit point l'homme, mais la bouche d'où il étoit sorti de si belles choses.* Avec un Prince du caractere de Louis XI. les femmes & les maîtresses n'eurent gueres que des jours orageux. La fille de ce Prince, Anne de France, connue sous les noms de Madame de Beaujeu & de Duchesse de Bourbon, développa sur la scène de grands talens & une grande ambition. Elle eut beaucoup des

défauts de son pere, mais elle lui fut préférable par de grandes qualités. Régente des Etats de son frere, Charles VIII. elle a rendu sa politique à jamais célébre par le mariage de ce Prince avec Anne de Bretagne, héritiere de cette grande Province, que par-là elle acquit à la France. Ce mariage éprouva au-dedans & au-dehors les plus grands obstacles; mais la Duchesse de Bourbon qui sentoit toute l'importance de cette opération « laissa, dit notre Auteur, » les Bretons faire des conjectures » sur l'avenir, l'Allemagne se jetter dans des examens de droit » sur la validité du mariage, les » Théologiens disputer & prendre » le parti de ceux qui les payoient » le mieux, & Maximilien déclamer contre la conduite de la » France dans toutes les autres » Cours de l'Europe. » La restitution du Roussillon, de Perpignan

gnan & de la Cerdagne fut une eclipſe de ſa prudence, & fait ici dire à l'Auteur que « la politique » des Dames eſt journaliere. »

Nous paſſons ſous ſilence les malheurs de la vertueuſe Jeanne, les ſcrupules mal entendus d'Anne de Bretagne, ſa haine & ſa vengeance contre le Maréchal de Gié. Nous remarquerons ſeulement à l'égard de cette Princeſſe, deux fois Reine de France, qu'elle donna à ſon rang un nouveau luſtre par l'appareil qu'elle prit à la Cour & qu'elle ſoutint avec beaucoup de dignité. Elle augmenta conſidérablement le nombre de ſes Gardes & de ſes Gentilshommes, elle reçut pour la premiere fois les Ambaſſadeurs. Cette pompe aſſortie à ſon caractere étoit accompagnée d'ailleurs de la plus grande réſerve & de la modeſtie la plus ſévere qu'elle introduiſit parmi les femmes de la

Cour. C'eſt une époque de la politeſſe des mœurs françoiſes. Anne étoit perſuadée que la modeſtie & la pudeur font toujours le plus bel ornement des femmes.

Les amours de Louis XII. préſentent une héroïne en ſentimens dans cette belle Génoiſe, Thomaſſine Spinola, qui connut le Roi à Gênes, borna ſa paſſion pour lui au commerce le plus vif d'eſprit & de cœur, & mourut de douleur à un faux bruit qui ſe répandit de la mort de Louis XII.

A meſure que nous nous rapprochons de notre ſiècle, l'hiſtoire marche d'un pas aſſuré, & les Anecdotes deviennent plus intéreſſantes. Pluſieurs extraits ſeroient encore néceſſaires pour faire connoître à fonds la bonté de l'ouvrage qui nous occupe; mais nous ſommes forcés de finir; &, outre que nous voulons laiſſer à nos lecteurs le plaiſir de s'en occuper eux-

mêmes en lisant ces Mémoires, il est certain que la plûpart de ces faits modernes, étant plus connus, exigent de nous moins de détail. Nous ne suivrons point l'Auteur jusqu'au regne de Louis XIV. Dans cette vaste collection d'Anecdotes nous nous attacherons à Diane de Poitiers, parce qu'il nous semble que l'Ecrivain s'est surpassé lui-même dans ce morceau par la richesse des anecdotes, & qu'il a plus découvert en ce genre que nos historiens modernes qui l'ont précédé.

« Il est surprenant, dit il, qu'une femme presque aussi cé- » lébre dans notre histoire que » Henri II. lui-même, ait été » si peu connue de ceux qui en » ont parlé; la plus grande partie » de nos Auteurs n'ont suivi à l'a- » veugle que ce que la haine ou la » flatterie ont fait dire de son » tems. » La date de la naissance

de Diane vérifiée avec une grande exactitude dans cet Ouvrage, jette beaucoup de lumiere sur différens faits assez peu connus de nos historiens. On accuse Diane d'avoir sauvé la vie de son pere (*a*) au dépens de son honneur. Mezerai qui fait cette imputation, ne lui donne que 14 ans; il est ici démontré qu'elle en avoit alors 23, qu'elle étoit mariée, que sa fidélité à Louis de Brézé (*b*) son mari fut irréprochable, & qu'elle n'eut aucun commerce avec François I.

Veuve à trente un ans, Diane plût beaucoup au Dauphin, depuis Roi sous le nom de Henri II. & cette faveur qui éclata la rendit à la Cour la rivale irréconciliable de la Duchesse d'Etampes, maî-

(*a*) Jean de Poitiers, Seigneur de St. Vallier.

(*b*) Grand Sénéchal de Normandie.

treſſe de François I. « La Cour
» eut alors deux partis : celui de
» Madame d'Etampes qui ſacrifia
» tout au projet du mariage du
» Duc d'Orléans avec une Prin-
» ceſſe de la Maiſon d'Autriche,
» & celui de Diane qui s'y op-
» poſa de tout ſon pouvoir.
» Madame d'Etampes fit conclure
» le traité de Crépy dans la vuë
» de ce mariage duquel l'Empe-
» reur l'amuſoit. & Diane fut
» cauſe des proteſtations que fit
» Henri contre ce traité. La Du-
» cheſſe d'Etampes qui ſe flattoit
» d'être plus belle que la Séné-
» chale, & qui étoit plus jeune de
» près de dix ans, ramenoit in-
» ceſſamment l'âge de ſa rivale *ſur*
» *le tapis*; elle parloit beaucoup
» plus hardiment que Diane. Fran-
» çois I vivoit; il eût été dange-
» reux d'offenſer la Ducheſſe. »
Ces deux femmes acharnées à ſe
décréditer mutuellement occu-

poient la Cour & la ville de leurs petits intérêts & de leurs cabales. On ne peut douter que la Duchesse d'Etampes n'ait eu beaucoup de part à quantité de pièces satyriques qui parurent alors. Un Poëte Champenois, Jean Voûté (*a*) est un de ceux qui se soit le plus signalé dans le parti de Madame d'Etampes, dans un recueil de Poësies latines dédiées à l'Evêque de St. Malo, François Bouhier. Après ce que nous avons dit de la décence de la Cour d'Anne de Bretagne, nous sommes étonnés de trouver, à si peu de distance, des Poësies aussi licentieuses faites pour plaire à une femme de la Cour, & pour en décrier une autre, avec une Dédicace à un Evêque.

Nous choisirons dans quelques-

(*a*) Vulteius.

uns de ces vers que cite l'Auteur, ceux qui peuvent faire connoître jusqu'à quelle indécence les partisans de la Duchesse d'Etampes se déchaînoient contre Diane. Mais ; ici comme ailleurs, nos lecteurs n'ont point à craindre que même dans une citation nous compromettions la décence & l'honnêteté de nos mœurs. Nos muses seront toujours Vierges. Voici un morceau d'une de ces Epigrammes de Jean Vouté, avec sa traduction:

In Pictaviam. (*a*)

Deformosissima cum sit aulicarum,
Vetustissima cumque anus sit & cum
Sit spurcissima . . . .
. . . . . & omnium improbarum
Improbissima, credit attamen se
Pulchritudine, gratiâ, decore,

(*a*) Vulteius, Hendecassyl. Lib. II. fol. recto & verso.

Formâ splendidiore, ditiore
Cultu perfacilè aulicas puellas
Omnes vincere; quod probare gestit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc per Venerem velim rogatam
. . . .
Num rugæ innumeræ possunt placere?
Id me Pictavia audiat docente
Nullo tempore fœminas renasci.

« La plus hideuse & la plus dé» crépite de toutes nos femmes » de Cour, cette Poitevine, » monstre de dissolution . . . . . . » comme de méchanceté ajoute à » ses vices le ridicule de vouloir » faire illusion sur ses rides; & à » la faveur du fard le plus indé» cent, elle s'est mis dans la tête » d'effacer par ses graces, son air, » son maintien, son éclat & ses » riches habits nos beautés de la » Cour. Mais, par Vénus! qu'elle » me dise donc . . . si elle prend » des rides pour des graces? Qu'elle

» apprenne de moi que ce qu'on
» appelle une femme fur le retour
» eft celle à qui les graces n'en pro-
» mettent aucun. »

Cette pièce & les autres montrent que la Ducheffe d'Etampes faifoit fonner bien haut neuf à dix années de différence de fon âge à l'âge de Diane de Poitiers.

A la mort de François I. le regne de Madame d'Etampes fit place à celui de Diane. La Cour changea de face, par ce principe feul que la nouvelle favorite ne pouvoit adopter ni les goûts ni les protégés de fa plus mortelle ennemie. Cependant « la poli-
» tique l'empêcha de dépouiller
» la Ducheffe des grands biens
» qu'elle avoit amaffés pendant fa
» faveur. Elle eût donné un exem-
» ple contre elle. La retraite de
» Madame d'Etampes fut toute la
» vengeance qu'elle fe permit à
» fon égard. » Mais tous les fa-

voris de l'une dans le Clergé, le Conseil, le Militaire & la Finance firent place aux créatures de l'autre. Diane ne s'oublia point elle même; elle se fit donner le Duché de Valentinois en 1548, & en prit le titre pour toujours. Elle obtint aussi le produit du droit de confirmation qui précéda celui de la Paulette, & ce revenu immense servit à défrayer les belles fêtes d'Anet (*a*). Au milieu des intrigues, des cabales & des galanteries, la Duchesse de Valentinois dirigeoit tous les événemens de l'Etat, ou du moins son crédit y conserva toujours la principale influence. Elle eut beaucoup de favoris & fit bien des

---

(*a*) Maison du Domaine de Brezé qui a passé de Diane à la Duchesse d'Aumale, d'elle à la Maison de Vendôme, & de cette Maison à celle du Maine.

mécontens. Delà cette diverſité de témoignages que la partialité rend ſuſpects, & que notre Auteur ſoumet ici à la plus ſévere critique. Marot veut beaucoup de mal à Madame de Valentinois, & Brantôme la loue en enthouſiaſte. Au milieu de ces contraſtes on ne peut ſe décider plus judicieuſement que l'Auteur de ces Anecdotes. C'eſt même preſqu'à l'égard de tous les regnes le mérite principal de ſon ouvrage.

Cette haute faveur de la Ducheſſe de Valentinois eut ſon terme à la mort de Henri II. Quelques momens avant que le Prince expirât, Catherine de Médicis relégua la Ducheſſe à Paris, & lui fit demander enſuite quelques bagues & quelques joyaux qui appartenoient à la Couronne. Sa réponſe fut de la plus grande fermeté. *Tant qu'il reſtera au Roi un doigt de vie, je veux*, dit-elle, *que*

mes ennemis sachent que je ne les crains point, & que je ne leur obéïrai tant qu'il sera vivant. Je suis encore invincible de courage; mais lorsqu'il sera mort, je ne veux plus vivre, & toutes les amertumes qu'on me sauroit donner ne me seront que douceur auprès de ma perte; & par ainsi mon Roi vif ou mort, je ne crains point mes ennemis (b).

Après la mort du Prince, elle ne tint pas parole: *elle fit beaucoup mieux de vivre*, dit Brantôme, *pour montrer à ses ennemis qu'elle ne les craignoit pas*.

Elle mourut le 22 Avril 1566. Dans cet endroit l'Auteur après avoir dit qu'il fallut terminer sa carriere à sa maison d'Anet, dit cinq lignes au dessous qu'elle mourut au Château de Chaumont en-

(a) Brantôme, Dames Galantes, tom. II. pag. 293.

tre Blois & Amboise. Nous serions étonnés que cette contradiction eût échappé à l'Auteur, si nous ne la regardions comme un défaut de construction dans les deux phrases. Nous croyons que ces mots *elle y mourut* se rapportent à Anet dans l'idée de l'Ecrivain ; mais la construction ne l'annonce pas.

Nous observerons à l'Auteur avec la même franchise qu'il n'eût jamais dû se permettre de contredire le célébre Auteur de l'*Abrégé Chronologique* de notre histoire sans citer ses propres garans, ce qui lui arrive souvent. Nous convenons qu'il le critique quelquefois avec fondement, mais avec un acharnement déplacé à l'égard d'un Ecrivain dont l'ouvrage a la confiance du Public; quelquefois avec des termes peu

mesurés, tels que ceux-ci : « Pourquoi s'obstiner, comme fait M. le Président Hénault ; » quelquefois plus que légérement, en voici un exemple : à la note de la page 351 du Tom. III. nous trouvons ces mots : *M. le Président Hénault donne à François I. le titre de Dauphin qu'il n'a jamais eu.* Comme l'Auteur indique la page de l'Abrégé Chronologique, nous l'avons consultée, & nous y trouvons ces mots les seuls qui ayent pu donner lieu à cette méprise *François fils du feu Roi François I. étant Dauphin, avoit laissé son épée à la porte*, ce qui regarde le jeune Dauphin François, mort en 1536, & non point François I. Cette surprise faite au lecteur peut autoriser à croire que quand notre Auteur critique M. le P. H. sans citer, il peut le faire quelquefois avec aussi peu de fondement.

Nous inviterons l'Auteur, pour donner plus de perfection à ses Ouvrages, à s'éloigner des constructions lâches & même vitieuses, telles qu'il s'en trouve plusieurs dans celui-ci. Un style serré & plus animé n'eût laissé presque rien à desirer dans ces Anecdotes, que le goût des recherches, les discussions savantes & les réflexions judicieuses rendent très-intéressantes.

Nous exceptons de ces réflexions quelques traits sur la Religion qui nous ont paru déplacés, pour ne rien dire de plus. Nous avons été étonnés de lire que Brantôme étoit plus croyable sur l'article des Miracles que les Historiens des fondateurs d'ordre, & même que les Orateurs Chrétiens; qu'un miracle apocryphe étoit plus digne d'une *légende* que d'une hif-

toire, & quelques autres semblables. Ce que nous relevons avec d'autant plus de confiance, que nous sommes persuadés que l'Auteur n'a pas besoin de ce relief pour accréditer les Ouvrages qui sortiront de sa plume, où le goût & l'érudition enchaîneront toujours agréablement les lecteurs.

ARTICLE XI.

LEÇONS DE PHYSIQUE expérimentale, *par M. l'Abbé* NOLLET, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, de l'Institut de Bologne, &c. Maître de Physique & d'Histoire Naturelle des Enfans de France, & Professeur Royal de Physique expérimentale au Collége de Navarre. *Tome sixieme* de 504 pages, sans une Table des Matieres fort ample, avec figures. A Paris, chez Guerin & de Latour, rue St. Jacques. 1764 *in* 12.

ETudier avec attention les secrets de la Nature, combiner avec sagacité ses ressorts les

plus délicats, ſaiſir avidement les inſtructions qui peuvent lui échapper, l'interroger & la forcer de s'expliquer lors même qu'elle paroît la plus opiniâtrée à ſe taire, raſſembler ſcrupuleuſement ſes paroles, leur donner un ordre méthodique par des diviſions relatives aux différentes matieres qui en ſont les objets, eſſayer de remonter juſqu'aux cauſes, mais avec ſageſſe & retenue, ne marchant jamais qu'au flambeau des expériences les plus multipliées & les plus déciſives : telle eſt depuis un grand nombre d'années l'occupation de M. l'Abbé Nollet. Que de richeſſes immenſes cet illuſtre Phyſicien n'a-t-il pas dû raſſembler depuis qu'il s'applique à cet objet richeſſes parfaitement inutiles à la Société, ſi leur poſſeſſeur avare refuſoit de les communiquer ou de les répandre dans le Public! M. l'Ab. N. n'a point

à craindre ce reproche. Les cours éclatans de Physique expérimentale qu'il fait chaque année dans la Capitale du Royaume attirent vers lui un nombre prodigieux d'éléves : il leur fait part du fruit de ses études, il leur apprend à pénétrer, comme il a fait lui-même, les secrets les plus cachés de la Nature, il les met sur les voies d'acquérir des connoissances nouvelles & plus étendues sur les diverses branches de la Physique. Mais il n'est pas possible à tous les amateurs de cette science d'assister personnellement aux leçons de l'illustre Professeur : ils ne seront pas privés pour cela du bonheur de pouvoir se dire les disciples d'un aussi grand Maître ; qu'ils le suivent dans ses écrits ; c'est delà qu'il parle à tout le monde ; qu'il se fait entendre à ceux qui l'interrogent, qu'il instruit tous ceux qui cherchent sincérement

la vérité : il est dans ses *Leçons* imprimées *de Physique expérimentale* aussi simple & aussi profond, aussi clair & aussi méthodique, aussi étendu & aussi instructif qu'il le peut être dans les instructions qu'il donne de vive voix au Collége de Navarre.

Le sixieme volume de ces *Leçons* en contient quatre, la dix huitieme & les trois suivantes.

La dix huitieme Leçon roule *sur les mouvemens des Astres, & sur les Phénomènes qui en résultent*. « Ce n'est point un traité d'Astronomie que j'entreprends de » donner ici, dit M. l'Ab. N.; » nous en avons qui sont écrits en » François & de main de maîtres, » (tels que *les Elémens d'Astro-* » *nomie par feu M. Cassini*, 1740; » *les Institutions Astronomiques* » *par M. le Monnier*, 1746; *les* » *Leçons élémentaires d'Astrono-* » *nomie par feu M. de la Caille*,

» 1761 ;) j'y renvoie ceux qui se » destinent à être Astronomes de » profession, ou ceux qui voudront » s'instruire plus amplement de » ce qui concerne le Ciel : je n'ai » en vue pour le présent que les » personnes du monde à qui il » convient de savoir ce qu'il y a » de plus commun & de plus in- » téressant dans cette matiere, & » qui n'ont pas le loisir ou la com- » modité de puiser ces connoîs- » sances dans les sources. »

Le Ciel en effet a sa Physique : un traité de Physique expérimentale ne pourroit passer pour complet, si la Physique du Ciel y étoit oubliée. Nous venons de voir dans les expressions mêmes de l'illustre Auteur quelles sont les bornes qu'il a cru devoir se prescrire en traitant de cette Physique. Pour ne point passer ces bornes, il n'entre point dans la discussion des différens systèmes inventés pour l'ex-

plication des Phénomènes céleftes; il s'arrête tout d'un coup à celui qui convient le mieux à fon deffein, & qui eft aujourd'hui généralement reçu : il fuivra la doctrine de Copernic perfectionnée par Képler & par les Aftronomes de notre fiecle.

Le but de M. l'Ab. N. eft donc d'expliquer l'hypothèfe de Copernic, de la rendre fenfible, & de repréfenter felon ce fyftême les différens mouvemens qu'on attribue aux corps céleftes. Pour y réuffir plus facilement, il fubftitue aux fpheres armillaires dont on fe fert ordinairement un autre inftrument que les Anglois ont nommé *Orrery* ou *Planetarium* : c'eft une efpèce de tambour à douze côtés ou à douze faces dans l'intérieur duquel eft un affemblage de roues & de poulies que l'on met en jeu par le moyen d'une manivelle : le deffus du tambour

eſt couvert d une platine de métal ordinairement peinte en bleu & mobile ſur ſon centre : ce centre eſt marqué par une tige d'acier forée revêtue de pluſieurs canons mobiles & plus courts les uns que les autres. La grande platine tourne horizontalement dans un grand cercle qui forme le bord du tambour, & qui eſt diviſé d'une part en 360 degrés, & de l'autre en 365 parties qui repréſentent les jours de l'année. Vers ſa circonférence on voit ſur la platine un autre cercle diviſé en 29 parties & demie, portant ſur ſon centre une tige d'acier revêtue d'un canon mobile de cuivre : cette diviſion eſt relative aux jours d'un mois lunaire. Au deſſus & au deſſous du grand cercle, à la diſtance de huit dégrés, il y en a deux autres pareillement diviſés en 360 dégrés ; ces trois cercles enſemble repréſentent le zodia-

que ; celui du milieu seul tient lieu d'écliptique. Dans un coffret à part il y a plusieurs pièces qui dépendent toutes de la machine ; telles sont une boule dorée qui représente le Soleil, & qui par le moyen d'une tige de fer dont elle est supportée se fixe dans la tige d'acier forée qui occupe le centre du planétaire, une autre boule qui représente la Terre, & qui par le moyen d'une branche de métal & d'une tige forée s'ajuste sur un des canons de la tige placée au milieu de l'instrument ; d'autres boules qui représentent différentes Planetes & qui s'ajustent de même : il y a encore d'autres pièces dans le coffret ; une seule porte à la fois toutes les Planetes & leurs satellites ; une représente la Terre seule avec une simple tige de fer pour support, une autre la Lune seule avec une branche & une tige forée ; ces deux dernieres sont destinées

destinées à être placées sur le centre du petit cercle qui indique les jours de la Lune.

La machine dont nous venons de donner une légere idée n'est point l'*Orrery* des Anglois, c'est le Planétaire de M. l'Ab. N. L'usage de l'un & de l'autre est à peu près le même : la différence consiste en ce que les pièces de l'*Orrery*, quoique mobiles autour de leurs centres, sont cependant à demeure ; de maniere qu'on ne peut voir que tout le systême Planétaire à la fois : au contraire dans le Planétaire de M. l'Ab. N. on peut jouir il est vrai d'un spectacle général, si on en a besoin ; mais en changeant ensuite les pièces, on diminue le nombre des objets qui pourroient partager l'attention, on ne voit avec le Soleil que la Terre seule dont on veut expliquer la variation des saisons ; on y ajoute ensuite la Lune ou Vénus,

dont on se propose de faire concevoir les différentes Phases ; Vénus ou telle autre Planete que l'on voudra paroissant seule avec le Soleil & la Terre, on rendra facilement compte des stations & des rétrogradations apparentes de la Planete, &c. Une expérience suivie de trente années a convaincu M. l'Abbé Nollet de l'excellence de sa méthode ; nous n'avons pas de peine à le croire ; il est certain que moins l'attention est partagée, plus elle saisit facilement les rapports qu'on lui présente.

M. l'Ab. N. après avoir exposé ce qu'il est nécessaire de savoir sur les Etoiles fixes, sur leur division en constellations, sur leurs différentes grandeurs, sur la voie lactée, sur la nature du Soleil, sur sa place dans l'Univers, sur ses fonctions, sa grandeur, sa figure, ses taches, son mouvement propre &c., passe à la con-

ſidération des Planetes tant du premier que du ſecond ordre; il détermine leur nature, leur nombre, leur poſition, leur grandeur, leurs diſtances reſpectives, leurs mouvemens réels &c. : en combinant ſur ſon Planétaire les mouvemens des Planetes avec celui de la Terre, il montre pourquoi elles paroiſſent tantôt directes, tantôt ſtationnaires & tantôt rétrogrades; comment elles ſont tantôt plus, tantôt moins éloignées de la Terre, pourquoi elles s'éclipſent ſi rarement; il explique ce que c'eſt que leur aphélie & leur périhélie, ce qu'on doit entendre par leurs nœuds & par leur latitude: il traite auſſi des Cometes, il décide que ce ſont des Aſtres ſubſiſtants, de véritables Planetes; les prédictions de leurs retours vérifiées ne doivent plus permettre à un eſprit conſéquent de douter de leur nature. Tels ſont les ob-

jets que M. l'Ab. N. embrasse dans la premiere Section de cette Leçon.

Dans la seconde il considere plus particulierement les mouvemens (apparens) du Soleil, ceux de la Terre & de la Lune, & les phénomenes qui en résultent. Il définit l'horison & ses poles : du différent aspect des poles de l'horison suivent les différentes positions de la sphere ; ces positions sont ici expliquées avec toute la netteté qu'on peut désirer ; le Planétaire continue de rendre les explications sensibles. On donne ensuite une idée claire du mouvement annuel du Soleil, & l'on rend raison de l'inégalité des jours & des nuits dans la sphere oblique, du mouvement apparent des Etoiles fixes à l'égard du Soleil, du séjour du Soleil plus long dans les signes septentrionaux que dans les signes méridionaux. On parle

ensuite du temps, de ses divisions réglées sur les mouvemens du Soleil & de la Lune, de la distinction du temps vrai & du temps moyen, des jours, des mois, des années, du calendrier Julien, du calendrier Grégorien, des saisons de l'année, de leur durée, de la distinction des climats : tout cela est principalement fondé sur le cours du Soleil. Les mouvemens particuliers de la Lune donnent occasion de distinguer ses mois périodiques & ses mois synodiques : delà naissent aussi ses différentes phases; c'est encore ce qui occasionne les éclipses de Soleil & de Lune, éclipses qui arriveroient tous les mois si la Lune n'avoit aucune latitude. On prend delà occasion d'expliquer ce qui concerne ces éclipses ; on n'oublie pas la rotation de la Lune autour de son axe, & cela mene tout naturellement à l'exposition de ce

qu'on nomme *libration de la Lune*. Nous n'ignorons pas qu'on enseigne tous ces principes dans tous les cours de Philosophie : mais nous doutons qu'on le fasse avec autant d'ordre, avec autant de clarté, avec une méthode aussi facile à saisir & aussi instructive que M. l'Ab. N. nous paroît le faire dans cette dix-huitieme Leçon.

Notre illustre Physicien François sent bien que cette leçon seroit plus complette, s'il pouvoit développer les premiers ressorts de ces mouvemens, les causes physiques par lesquelles tout le systême planétaire s'entretient dans l'état où l'Auteur de la nature l'a mis en lui donnant l'existence. Mais les hypothèses qu'il faudroit expliquer pour parvenir à ce but, ou sont absolument défectueuses & presque abandonnées, ou elles sont telles qu'on ne pourroit, sans leur faire tort, les renfermer

dans les limites que des leçons élémentaires exigent. M. l'Ab. N. ſe contente donc de rappeller ce qu'il a dit ailleurs touchant les forces centrales, & de l'appliquer au mouvement des Planetes. Mais d'où viennent originairement ces forces, & de quelle nature ſont-elles? « Je ne ſais ſi je » me trompe, dit notre Auteur ; » mais il me ſemble que Newton » s'y eſt pris d'une maniere bien » ſage & bien raiſonnable. » Et tout de ſuite le vrai ſyſtême de M. Newton eſt expoſé ſuccintement, mais exactement par le Phyſicien François. Ceci nous donne lieu de faire une réflexion que nous croyons néceſſaire pour manifeſter nos vrais ſentimens au ſujet de M. l'Ab. N. Les Cartéſiens croient très-bien expliquer la nature de ces cauſes centrales par l'impulſion, par leur plein, par leurs tourbillons ; les vrais

Newtoniens persuadés du ridicule de ce plein & de ces tourbillons qu'ils ont si souvent pulvérisés, se contentent de dire qu'il y a dans la matiere, dans les corps célestes sur tout une tendance à l'union, une pésanteur, une gravitation universelle, une attraction mutuelle, & par là ils expliquent tout. Les Cartésiens prétendent que cette gravitation universelle est une qualité occulte renouvellée des Péripatéticiens : les Newtoniens répondent qu'ils ne donnent point la gravitation comme une qualité innée, ni comme une premiere cause des effets naturels, qu'ils ne la soutiennent que comme un fait démontré, comme une loi établie par l'Auteur de la nature, & exécutée par des principes qui leur sont jusqu'à présent inconnus; que ces termes de gravitation, d'attraction, de pésanteur &c., ne sont donc point

des qualités occultes ; que ce sont il est vrai, des termes abstraits & indéfinis ; mais qu'*il vaut* beaucoup *mieux exprimer une cause inconnue par des termes génériques, que de lui substituer d'autres causes incertaines, frivoles & chimériques*, comme font les Cartésiens. Voilà ce que nous disions l'année derniere (*a*) au sujet d'un raisonnement de M. l'Ab. N. qui nous paroissoit avoir quelque trait d'analogie avec le reproche que les Cartésiens ne cessent de faire aux Newtoniens. Il nous est revenu que quelque esprit mal intentionné avoit interprété notre réflexion comme si nous eussions voulu faire passer les raisonnemens de M. l'Ab. N pour incertains, frivoles & chimériques : ce n'a point du

(*a*) Prem. vol. d'Oct. 1763, pag. 2360.

tout été notre idée ; notre seul but a été d'empêcher les Cartésiens d'user ou plutôt d'abuser d'une espèce d'arme que notre respectable Auteur paroissoit leur mettre à la main. La Physique de nos jours, pour nous servir de ses termes, a raison de se glorifier d'être purgée à jamais de ces qualités occultes qui l'avoient rendu si ridicule : mais nous nous flattons qu'il nous permettra d'ajouter que quelque parfaite que soit cette Physique de nos jours, il reste encore bien des causes ensevelies dans le secret de la nature, & qu'en conséquence lorsque nous sommes obligés de parler des faits qui dépendent de ces causes, nous ne pouvons le faire qu'en employant des termes abstraits, génériques & indéfinis : nous leur substituerons *des causes mécaniques* à mesure qu'elles se dévoileront.

La dix-neuvieme Leçon roule ſur l'Aimant tant naturel qu'artificiel. La curioſité ſeule auroit fait des propriétés de l'aimant un ſujet digne de recherches ; l'intérêt s'y eſt joint, il a regardé ce minéral comme un objet digne de toute la vivacité de ſon zèle. On ſait que l'aimant eſt une pierre ordinairement dure & brune qui ſe trouve communément dans les mines de fer ou de cuivre, ou au moins dans le voiſinage de ces ſortes de mines. La premiere propriété de l'aimant eſt d'attirer le fer ; cette propriété eſt commune à tous les aimants qui ont des poles : mais il s'en faut bien que l'aimant nu ait autant de force que lorſqu'il eſt armé, c'eſt-à-dire, lorſque chacun de ſes poles eſt revêtu d'une lame de fer avec une avance ou un talon à chaque pole : le contact fait à ces talons eſt beaucoup plus fort que s'il ſe faiſoit

directement à la masse de l'aimant. M. l'Abbé Nollet donne des preuves assez décisives que de toutes les matieres que nous connoissons, le fer seul peut être attiré par l'aimant : il en conclut que l'unique utilité que l'on puisse retirer de cette propriété de l'aimant, est de séparer les particules ferrugineuses de tout alliage de limaille métallique, où ces particules pourroient nuire : n'est-ce point, demande-t-il, au défaut de cette séparation, si facile à exécuter avec le secours de l'aimant, que l'on doit attribuer une partie des accidens qu'on voit arriver aux moulins à poudre ? Quant à ce qui regarde les Isles d'aimant qui ont détourné les vaisseaux de leur route, & qui les ont fait aborder & échouer, malgré les précautions de ceux qui les gouvernoient ; M. l'Ab. N. traite cette chimere comme elle mérite de l'être.

La seconde propriété de l'aimant est la répulsion : un aimant en attire un autre, lorsqu'on les présente l'un à l'autre en un certain sens ; dans le sens opposé ces deux aimants se repoussent. Pour que deux aimants s'attirent, il faut que le Pole septentrional de l'un soit présenté au Pole méridional de l'autre : si on les présente l'un à l'autre par les Poles de même dénomination, ils se repousseront au lieu de s'attirer. Nous allons voir tout à l'heure ce que c'est que le Pole septentrional ou le Pole méridional d'un aimant.

La troisieme propriété de l'aimant est la communication ; en frottant des lames de fer sur un aimant, on leur communique la vertu magnétique plus fortement même que ne l'avoit l'aimant naturel, & c'est ce qui forme l'aimant artificiel. M. l'Ab. N. décrit avec ordre & netteté tout le

procédé qu'il faut suivre pour bien aimanter les barres de fer ou les aiguilles auxquelles on veut communiquer la vertu magnétique. On peut même sans le secours d'aucun aimant naturel se procurer les aimants artificiels les plus forts & les plus vigoureux : M. l'Ab. N. en expose sommairement les moyens d'après les Auteurs qui se sont appliqués avec le plus de succès à cette branche de la Physique : il décrit leurs procédés, il apprétie leurs inventions : cette partie de la leçon est très-curieuse, & peut en différentes occasions procurer des avantages très-précieux aux Navigateurs.

La quatrieme & la plus utile propriété de l'aimant est la direction : qu'un aimant ou naturel ou artificiel soit suspendu de maniere à pouvoir tourner librement, on remarque qu'un de ces points affecte toujours de se tourner vers

le Pole septentrional de la Terre, & un autre point vers le Pole méridional : ce sont ces deux mêmes points-là par lesquels l'aimant attire le fer, par lesquels il attire ou repousse un autre aimant, par lesquels enfin il communique sa vertu magnétique au fer ; on leur a donné le nom de *Poles de l'aimant*, on nomme Pole du Nord ou Pole septentrional celui qui se dirige au Nord ou au Septentrion, & Pole du Sud ou méridional celui qui a sa direction vers le Sud ou vers le midi. C'est à cette propriété de l'aimant que nous sommes redevables du compas de mer ou de la Boussole. Cette direction de l'aimant n'est cependant pas générale; il y a des pays où elle a lieu directement Nord & Sud : mais il y en a infiniment plus où l'aiguille s'écarte de quelques dégrés vers l'Est ou vers l'Ouest, & c'est ce qu'on appelle la *déclinaison*;

de l'aimant. Cette déclinaiſon n'eſt pas toujours la même dans le même pays, elle eſt ſujette à *variation* : il y a environ cent ans que l'aiguille aimantée n'avoit aucune déclinaiſon à Paris, elle décline maintenant d'environ dix-huit dégrés & demi du Nord à l'Oueſt.

Enfin une cinquieme & derniere propriété de l'aimant eſt l'inclinaiſon : qu'une aiguille ſuſpendue librement & bien en équilibre ſur ſon pivot, en ſoit retirée pour être aimantée & ſoit replacée enſuite ſur ſon pivot ; elle aura perdu ſon équilibre, elle inclinera ſenſiblement vers la terre par ſon Pole ſeptentrional ſi l'expérience ſe fait au Septentrion de l'équateur, cette inclinaiſon variera ſous les différentes latitudes, elle ſe fera même en ſens contraire au-delà de l'équateur. On a eſſayé de tirer quelque utilité de cette propriété de l'aimant ;

mais les tentatives ont été jusqu'à présent infructueuses, l'expérience ayant appris que le plus ou moins d'inclinaison de l'aiguille ne dépendoit pas seulement de la latitude du lieu, mais encore de la longueur de l'aiguille, de la qualité du fer ou de l'acier dont elle est faite, de la façon dont elle est taillée, & encore plus de la force de son magnétisme.

M. l'Ab. N. termine cette leçon par des réflexions sur les causes du magnétisme. On convient assez généralement qu'il circule autour des aimants un fluide subtil & invisible auquel on a donné le nom de *matiere magnétique*. Mais qu'elle est la nature de cette matiere, d'où vient-elle, comment agit-elle, & pourquoi son action se borne-t-elle au fer & à l'aimant? Voilà ce qu'il est très-difficile de bien décider. Descartes pensoit que le globe terrestre est en grand ce

qu'un aimant eſt en petit, que la matiere magnétique circulant d'un Pole à l'autre force l'aimant & le fer à prendre cette direction, ces corps étant apparemment les ſeuls qui puiſſent recevoir intérieurement cette matiere : M. l'Ab. N. prouve que cette hypothèſe eſt ſujette à de grandes difficultés. Il en eſt à peu près de même de celle de M. Halley qui ſuppoſoit, que la terre habitée n'eſt qu'une croute qui enveloppe un gros aimant dont l'axe par une révolution lente & particuliere s'éloigne peu à peu de l'axe du globe extérieur. Il faut donc ſe reſtraindre à reconnoître ſeulement un fluide magnétique circulant autour de l'aimant ; » on eſt comme forcé » d'admettre cette cauſe en géné-» ral, parce qu'on n'en connoît » point d'autre, dit très-ſagement » M. l'Abbé Nollet, mais quand » on la compare avec ſes effets,

» l'esprit se révolte & ne conçoit
» qu'avec bien de la peine qu'il
» puisse venir tant de merveilles
» d'une source si peu féconde en
» apparence «. Mais pourquoi le
fer & l'aimant sont-ils les seuls
corps exposés à l'action de ce fluide?
Seroient-ils les seuls corps impénétrables à la matiere magnétique, comme M. de Réaumur a été tenté de le croire, ou bien y a-t-il dans ces deux minéraux une disposition particuliere qui fasse valoir l'action de ce fluide? Cette derniere conjecture paroît assez plausible, soit que cela vienne de la configuration particuliere des pores du fer, comme le pensoit M. Dufay, soit que le fer soit rempli d'une infinité de petits tourbillons magnétiques qui ne demandent qu'à être unis pour déployer leur force, comme M. de Réaumur le croyoit. Dans l'une & l'autre opinion, il n'est

pas difficile d'expliquer assez heureusement les principaux phénomenes magnétiques qui ont mérité l'attention des Savans.

La vingtieme & la vingt-&-unieme leçon ont l'Electricité pour objet. C'est là, comme on sait, le théâtre sur lequel les talens de l'illustre Physicien François ont brillé avec plus de détail & plus d'éclat. Les excellens Ouvrages que M. l'Ab. N. a publiés sur cette matiere, & dont nous avons rendu compte dans le tems, n'ont pas dû le dispenser de la traiter de nouveau dans un Ouvrage où il se proposoit de rassembler toutes les branches de la Physique : mais il a cru au moins que ses précédens Ouvrages l'autorisoient à omettre des détails & des discussions qui auroient étendu ces deux dernieres leçons au-delà des bornes ordinaires. La vingtieme leçon est divisée en

deux ſections, une troiſieme section fait la matiere de la leçon ſuivante.

Dans la premiere Section, M. l'Ab. N. ſe propoſe de traiter de la nature de la vertu électrique, des moyens de la faire naître & des ſignes par leſquels elle ſe manifeſte. Il n'eſt plus tems de regarder l'Electricité comme une vertu abſtraite, comme un être Métaphyſique : tout annonce que cette propriété de la matiere eſt l'effet d'une cauſe vraiment méchanique, c'eſt-à-dire, d'une matiere en mouvement, ſoit autour, ſoit au dedans du corps qu'on nomme électriſé, & il y a toute apparence que cette matiere n'eſt autre que le feu élémentaire uni cependant à certaines parties du corps électriſant, ou du corps électriſé, ou même du milieu par lequel cette matiere du feu élémentaire a paſſé. Tous les corps

ne donnent pas un paſſage également libre à cette matiere, elle ne dilate point les corps, elle n'augmente pas leur volume, comme le fait la chaleur. Cette matiere ne forme pas l'électricité par ſa préſence ſeule, il faut qu'elle ſoit miſe en mouvement : pour exciter ce mouvement néceſſaire à l'électricité, le frottement eſt le moyen le plus général ; de tous les corps qui ont aſſez de conſiſtance pour être frottés, ou dont les parties ne s'amolliſſent pas trop par le frottement, il en eſt peu qui ne s'électriſent quand on les frotte, ſur-tout ſi on leur fait prendre préalablement un degré de chaleur qui ne ſoit pas aſſez fort pour les amollir. Les corps qui ne s'électriſent point ou qui s'électriſent peu de cette maniere peuvent contracter une très-forte électricité par communication : tels ſont les animaux & les métaux ;

par les animaux, il faut entendre la chair même des animaux & non les matieres qu'on a coutume d'appeller animales, telles que la corne, le poil, les os, la soie &c. toutes ces matieres s'électrisent fort bien par le frottement & non par la communication. M. l'Ab. N. donne des regles sur les corps qu'il faut choisir pour les électriser par le frottement, sur ceux auxquels il faut principalement s'arrêter pour opérer l'électricité par communication, sur la manipulation qu'il est à propos d'employer dans l'un & dans l'autre cas : & ces regles sont toujours appuyées par l'expérience, M. l'Ab. N. ne quitte pas un moment ce flambeau. Il traite ensuite des signes de l'électricité; les principaux sont l'attraction & la répulsion des corps légers, une impression sur la peau

ſemblable à celle qu'on reſſentiroit en rencontrant dans l'air une toile d'araignée ou qui ſeroit produite par du coton bien cardé, une odeur qu'on peut comparer à celle du phoſphore d'urine ou à celle de l'ail, des aigrettes lumineuſes, la ſenſation d'une piquure douloureuſe dans le doigt ou dans telle autre partie du corps que l'on approcheroit de trop près d'un corps électriſé, l'inflammation des liqueurs ſpiritueuſes, enfin la communication de la même vertu à d'autres corps capables de la recevoir. Mais ces ſignes ſont quelquefois équivoques, puiſqu'ils peuvent convenir à des corps que l'on n'a nullement intention d'électriſer, & que l'on regarde communément comme ne l'étant pas? C'eſt, dit M. l'Ab. N. qu'on a tort de regarder ces corps comme non électriſés : tout corps qui donne des ſignes marqués d'électricité

d'électricité, est électrisé à sa maniere.

Par quelle méchanisme la matiere électrique opere-t-elle les phénomenes de l'Electricité? C'est ce que M. l'Ab. N. entreprend d'expliquer daus la seconde Section, » C'est, dit-il, ce Méchanisme secret qui pique depuis long-tems notre curiosité, que je me propose de dévoiler ici : plus j'ai desiré de le connoître, plus j'ai résolu de ne le point deviner au hasard; je me suis défié de l'imagination toujours prompte à former des systêmes. Si j'ai laissé agir la mienne, ce n'a été que sur la liaison & les rapports que les faits pouvoient avoir entre eux; si j'ai essayé de deviner ce que je ne voyois pas, j'ai toujours eu soin que mes conjectures fussent fondées sur ce que j'avois vû «. Voici le systême que M.

l'Ab. N. a établi ſur ce qu'il a vu, c'eſt-à dire, ſur ſes propres expériences répétées par les plus habiles Phyſiciens de nos jours.

La matiere électrique ne ſe meut point circulairement ou en forme de tourbillon autour des corps électriſés, il paroît qu'elle s'élance en ligne droite, & qu'elle conſerve cette direction autant qu'il eſt poſſible ; & cette émanation de la matiere électrique hors du corps électriſé a lieu non-ſeulement lorſque l'opération ſe fait avec un globe de verre, mais même lorſqu'on y employe un globe de ſoufre, de cire d'Eſpagne ou d'une autre matiere réſineuſe quelconque ; ces différences de globes peuvent produire dans les effets quelques différences du plus au moins, rien ne porte à y reconnoître des différences eſſentielles. La matiere qui ſort

des corps électrisés n'occupe qu'une partie des pores de leur surface; ceux apparemment qui sont les plus ouverts & les plus propres à favoriser ses éruptions; cette matiere sort en forme de bouquets ou d'aigrettes dont les rayons divergent beaucoup entre-eux. Voilà donc une matiere affluente des corps électrisés que les expériences ne permettent pas de méconnoître. Mais de plus il n'est pas moins prouvé par d'autres expériences que tous les corps électrisés reçoivent soit de l'air environnant, soit des autres corps voisins une matiere tout-à fait semblable à ce qu'ils lancent autour d'eux : M. l'Ab. N. multiplie non-seulement les expériences mais encore les autorités pour prouver l'existence de cette matiere affluente. Il suit donc delà que tout corps électrisé, soit par

frottement, soit par communication, est environné d'une atmosphere de matiere électrique, dont les rayons animés d'un mouvement progressif vont en deux sens opposés; les uns partant du corps électrisé se portent aux environs & même vers le corps qui frotte le globe; les autres viennent au corps électrisé de l'air environnant, des autres corps qui sont autour de lui, du globe qui opere l'Electricité par la communication, & enfin du coussin & de la personne qui met cette matiere en mouvement par la voie du frottement.

Dans la troisieme Section, qui forme la vingt-&-unieme leçon, notre illustre Académicien applique à des faits particuliers, la cause des phénomènes électriques qu'il a découverte dans la Section précédente. » Ce qu'il y a de plus singulier, dit-il, & de plus im-

portant dans cette matiere peut maintenant s'expliquer d'une maniere très intelligible & vrai semblable : à force d'analyser les faits, d'examiner ce qu'ils ont de commun & de particulier, en remontant des plus composés aux plus simples, nous sommes enfin parvenus à celui qui est comme la source de tous les autres ; & sur les causes de celui-ci même, nous sommes en état d'offrir des conjectures raisonnables & fondées sur des analogies très-rapprochées : Voilà je crois tout ce qu'on peut attendre & exiger de la Physique expérimentale ». Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans l'application qu'il fait de son principe à vingt-huit faits principaux qui renferment comme toute l'essence des phénomènes électriques : nous affoiblirions infailliblement ses raisonnemens en essayant de

les abréger. Nous finissons donc en exhortant fort nos Lecteurs à se procurer ce nouveau volume : nous croyons pouvoir les assurer qu'ils y trouveront cette même simplicité dans l'exposition des faits, ce même ordre dans la combinaison des expériences, cette même force dans les raisonnemens qui forment comme le caractere distinctif des Ouvrages de M. l'Abbé Nollet.

ARTICLE XII.

DISSERTATION (*) SUR LE véritable Auteur d'un Ouvrage intitulé : *Flores Pſalmorum* , où l'on prouve que c'eſt LETBERT, Abbé de S. Ruf, & qu'il vivoit ſur la fin du XI^e. ſiecle & au commencement du XII^e.

IL y a certains points de littérature , qui loin d'avoir été éclaircis par la multitude des Ecrivains qui les ont traités, n'en ſont devenus que plus obſcurs & plus hériſſés de difficultés. La queſtion ſur l'Auteur du Livre intitulé : *Fleurs des Pſaumes* eſt de ce genre. D'une part Henri de Gand ,

(*) Ce morceau intéreſſant pour les amateurs de l'Hiſtoire Littéraire eſt de M. STEIGENBERGER , Chanoine Regulier de Polling en Baviere, qui a des connoiſſances étendues dans notre Langue & notre Littérature.

& Tritheme ont attribué cet Ouvrage à Gautier, Evêque de Maguelonne, qui, ſelon leur récit, l'avoit compoſé à la priere du Prévôt Robert ſon parent & des Chanoines de l'Iſle; de l'autre, MM. de Sainte Marthe ont penſé qu'il étoit d'un autre Gautier, Chanoine de l'Iſle, diſtingué de l'Evêque de Maguelonne. Oudin de ſon côté, & avec lui les Auteurs de *l'Hiſtoire Littéraire de France*, & ceux de *l'Hiſtoire de Languedoc*, n'héſitent pas à donner pour Auteur de ce Commentaire LETBERT, Chanoine de l'Iſle, & depuis Abbé des Chanoines Reguliers de S. Ruf. Enfin M. de Villebrun, Curé de Ste. Anne à Montpellier, fondé ſur un exemplaire du même ouvrage qu'il avoit trouvé dans la Bibliothéque de M. Colbert, Evêque de Montpellier, a cru pouvoir concilier ces différentes opinions en diſtinguant deux ex-

positions des Pseaumes, l'une qu'il laisse à Letbert, & l'autre qu'il attribue à Gautier, Evêque de Maguelonne (*a*).

Avant que d'aller plus loin je dois observer que Gautier, Evêque de Maguelonne, a pour lui l'autorité de quelques Mss. tels que ceux du Roi, de Clairvaux, de Pontigny, tandis que Letbert en a d'autres comme ceux de S. Martin de Tournay, de Dun & d'Aln (*b*). Que faut-il donc penser sur ce point de critique, & de quel côté se trouve la vérité? Pour le savoir il suffit de jetter les yeux sur la lettre de Gautier, Evêque de Maguelonne, adressée au Prévôt Robert son parent & aux Cha-

(*a*) Voyez sa dissertation insérée dans le Mercure de France, Novembre 1739, pag. 2597 2609.

(*b*) Sander. Bibl. Belg. Mss. pag. 97. 154, 238.

noines de l'Isle, laquelle se trouve ordinairement à la tête de ce Commentaire. (*a*) En voici les propres expressions que je transcris, parce qu'elles doivent également servir à faire voir la vérité, & à indiquer les raisons qui ont empêché de l'appercevoir. « Cùm vobiscum dudum » apud Insulam moraremur, Con-» canonicus vester Hescelinus in-» ter cætera verba, quæ nobiscum » familiariter habuit, cœpit dili-» genter inquirere de Floribus Psal-» morum, quos à Sanctæ memo-» riæ Letberto (*b*) olim Canoni-» co vestro, postmodum Sancti » Ruffi Abbate audierat exceptos » & in unum collectos. ... audita » etiam utilitate illius lectionis

(*a*) Cette lettre a été publiée par Dom Mabillon dans ses *Analecta*, tom. II. pag. 289.

(*b*) Certains Auteurs & Mss. le nomment *Lietbert* ou *Lambert* ou *Lechbert*.

» cœpit vehementer idem Canonicus vester precibus instare, ut » .... aut totum aut partem illius » operis per nos habere mereretur » .... In duobus igitur corporibus sicut ab illo viro sancto iidem flores excerpti sunt & divisi, » non singulariter alicui personæ, » sed toti Ecclesiæ vestræ mittimus, &c. » Ce texte prouve évidemment que ce n'est pas Gautier qui a composé ce Commentaire à la priere du Prévôt Robert, comme l'ont avancé Henri de Gand & Tritheme; il réfute en même tems Oudin, qui avance que Gautier avoit demandé l'Ouvrage au Prévôt Robert, & il démontre que Letbert en est le seul & véritable Auteur.

Mais peut être que le Commentaire dont parle ici Gautier n'est pas le même que celui de la Bibliothéque de M. Colbert, Evêque de Montpellier. C'est ce

que ſoutient M. de Villebrun ; mais c'eſt ce qui eſt inſoutenable, comme on va le voir par l'examen des preuves ſur leſquelles il fonde ſon opinion.

1°. M. de Villebrun s'appuie ſur ce que le titre du Mſ. de Montpellier porte : *Sanctus Galterius Epiſcopus Magalonenſis, ex dictis ſanctorum Patrum, expoſitiones eorum ante ſe tenens, hanc expoſitionem eleganter compoſuit.* Mais qui ne voit au premier coup d'œil la foibleſſe de cette preuve ? Si elle étoit recevable, combien d'abſurdités n'entraîneroit-elle pas avec elle ? Le Mſ. de Montpellier porte le nom de Gautier : Que conclure delà ſinon que celui qui l'a copié croyoit mal-à-propos Gautier Auteur de cet ouvrage ? Ne ſait-on pas que les copiſtes ſe ſont ſouvent donné la liberté de changer les titres de leurs originaux, d'en mettre de leur crû

quand ceux ci n'en portoient pas ; & n'eſt-il pas évident que c'eſt ce qu'a éprouvé en particulier l'ouvrage de Letbert, puiſque quelques exemplaires ne portent aucun titre, & que d'autres n'en ont que d'ajoutés par des mains récentes? Paſſons à l'autre preuve de M. de V.

2°. *L'Ouvrage de Lietbert*, dit cet Ecrivain, *eſt un amas de paſſages ſans doute détachés, & nullement liés les uns avec les autres ; l'Ouvrage de Gautier au contraire eſt un Commentaire & une explication ſuivie, comme il eſt évident à la ſeule inſpection.* Une déciſion auſſi tranchante que celle-ci ne devroit échapper qu'à un homme qui auroit comparé avec la plus grande attention les deux prétendus Ouvrages de Letbert & de Gautier. Cependant il paroît conſtant, que M. de V. n'a jamais vû d'autres Mſſ. du Commentaire

en question que celui de Montpellier. Tous les Passages qu'il rapporte de ce Ms. se trouvent, à quelques variantes près, dans trois autres, l'un de la Bibliotheque du Roi, les deux autres de Saint Victor (*a*) que j'ai examinés & comparés avec soin. Cette différence prétendue de deux Ouvrages, l'un de Gautier, l'autre de Letbert est donc chimérique, elle n'a de réalité que celle que lui prête M. de V. trop prévenu par

---

(*a*) Le Mſ. du Roi cotté 2492 contient tout le Pseautier de suite & sans aucune division, avec l'Epître de Gautier au Prévôt Robert. Le Mſ. de S. Victor cotté 32 est plus correct que celui du Roi; mais il ne contient que l'exposition des 77 premiers Pseaumes avec la lettre de Gautier. Dans l'autre Mſ. de la même Abbaye cotté 34, on trouve l'exposition des 50 premiers Pseaumes. Dans ces trois Mſſ. comme dans celui de Montpellier, la Préface commence ainsi: *Sunt superscriptionum omnium tituli di-*

le titre du MS. de Montpellier ; & il est toujours incontestable que ces deux prétendus Commentaires n'en font qu'un seul dont l'Auteur est certainement LETBERT.

3°. Les Passages rapportés par M. de V. qui semblent prouver que l'Auteur du Commentaire étoit Chanoine Régulier, fournissent à cet Ecrivain une nouvelle preuve ; mais loin que je croye ces Passages contraires à Letbert, je pense qu'ils lui sont

---

versi. L'explication du premier Pseaume commence : *De Domino nostro Jesu-Christo accipiendum est.* Je ne comprends pas les savans Auteurs de l'Histoire Littéraire de Fr. qui disent (Tom. IX. p. 577) après Pitseus, que le commencement de ce Commentaire est : *Prophetia est inspiratio divina.* Cela n'est certainement pas, & il faut que ce soient là les premiers mots d'un autre Commentaire qui m'est inconnu & dont parlent Pitseus, Baleus & Tanner.

favorables, puisqu'il étoit aussi Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Ruf, dont il devint Abbé, & j'en suis même si convaincu que je rapporterai un Passage inconnu à M. de V. d'où il résulte que l'Auteur avoit fait les vœux de chasteté & de pauvreté. Ce Passage se trouve dans l'explication du verset *Dominus conservet eum & vivificet eum.* Pseaume 40.

» Promittit nobis Dominus, dit l'Auteur en cet endroit, beatitudem in futura vita. Sed si diligenter attendimus etiam in hac terra iam partem præmii possidemus. Pars utique magnæ felicitatis est sæculum potuisse despicere, & omnipotenti Deo servire cæpisse, evasisse infelicissimum viciorum dominatum, liberum esse à misera servitute diaboli & peccati, vanarum rerum cupiditatibus non excruciari, sceleribus non immisceri, innocenter vive-

re, beatæ castitati operam dare, gloriosæ paupertatis sufficientiam possidere, nihil extra Deum quærere, in ipsius amore & contemplatione suaviter quiescere; pensemus quantùm nobis Dominus pia vocatione contulerit «. Si Letbert ne parle pas ici du vœu d'obéissance, c'est qu'il étoit à la tête de la Congrégation de S. Ruf, lorsqu'il écrivoit, & qu'il savoit sans doute que tout ce que peuvent dire les Supérieurs sur le vœu d'obéissance, ne fait gueres d'impression sur leurs Inférieurs qui ne voyent dans de pareilles exhortations que le motif qui les dicte trop souvent.

4°. L'explication du Pseaume 132 qui se trouve dans le Commentaire est un autre moyen de M de V. L'Auteur, dit-il, y parle » de la vie Monastique & ayant rapporté la vie commune des pre-

miers Fideles de Jérusalem, il ajoute; *Primi audierunt*, ecce quàm bonum: *sed non soli audierunt, non enim usque ad illos tantùm ista dilectio & unitas fratrum venit; venit enim & ad posteros & ad modernos, ut jam dicamus, ecce sicut enim audivimus, sic vidimus in civitate Domini virtutum.* Ce texte, s'il faut en croire M. de Villeb., convient à Gautier mieux qu'à personne, puisqu'il étoit *à la tête des Chanoines Réguliers de Maguelonne, qui sous Godefroy son prédecesseur avoient embrassé la Régle de S. Augustin, ainsi que l'avoit projetté Arnaud.* C'est-là ajoute M. de V. où l'on voit *l'étonnement & la joie d'un homme qui se félicite de l'exécution des desseins de ses prédécesseurs &c.* Ces raisonnemens & tous les autres que pourroient faire les partisans de l'opinion de M. de Villeb. peuvent être concluans pour ceux

qui n'approfondissent gueres les questions. Mais ils tombent & s'évanouissent comme une vapeur legere, lorsqu'on se rappelle que ces mêmes paroles *qui conviennent très-bien à Gautier* sont de S. Augustin lui-même (*a*); que c'est de ce S. Docteur que Letbert les a empruntées non-seulement dans le Commentaire sur les Pseaumes qu'on veut injustement lui enlever, mais encore dans une lettre à Ogier Prevôt de Ferran, laquelle a été publiée par D. Martenne (*b*); & qu'enfin rien n'est plus forcé que l'explication donnée par M. de Villeb., aux paroles de S. Augustin qui n'a certainement jamais voulu

(*a*) Sur le Pseaume 132.

(*b*) Thes. Anecdot. Tom. I. col. 329, 330, 331.

montrer ſa *joie* de ce que les Chanoines de Maguelonne avoient embraſſé la régularité, puiſque le fait n'arriva que ſept ſiecles après la mort du ſaint Docteur.

5°. Mais, continue M. de Villeb., en parlant toujours de l'Auteur du Commentaire des Pſeaumes, » une preuve aſſez forte que » c'eſt plutôt un Evêque qui parle, » c'eſt l'endroit ſur le Pſ. 224. v. 5. » *Quæ eſt hæreditas? Quæ eſt patria* » *noſtra? Quid vocatur? Pax: per* » *hanc vos ſalutamus, hanc vobis* » *annuntiamus*. Voilà, ce ſemble, le » *Pax vobis* de l'Evêque, le mot » *ſalutamus* le marque. Il s'agit ſeu» lement de ſavoir ſi dans ce tems» là le *Pax vobis* étoit reſtraint aux » ſeuls Evêques. Il n'y a rien ni » dans les notes du Pere Menard » ſur le Sacramentaire de S. Gre» goire, ni dans le Cardinal Bona, » qui éclairciſſe ce point ». Voilà, il faut l'avouer, bien de l'érudi-

tion, bien des recherches en pure perte. M. de Villeb se les feroit épargnées s'il eût pris la peine de jetter les yeux fur le Commentaire de Saint Auguftin ; il auroit trouvé ces propres paroles dans l'Ouvrage de l'Evêque d'Hippone (*a*), & loin de conclure en faveur de Gautier, il n'auroit pas héfité à prononcer que ce Commentaire des Pfeaumes a été réellement compilé par Letbert qui s'eft beaucoup fervi des Ouvrages du S. Docteur ; & que la diftinction de deux Commentaires compofés l'un par Gautier & l'autre par Letbert eft démontrée fauffe par la lettre même du premier que j'ai citée ci-deffus.

Tous ces détails font, ce femble, fuffifans pour affurer à Letbert les *Fleurs des Pfeaumes.* Ainfi fans

(*a*) Sur le Pfeaume 124. n. 10.

m'y arrêter davantage je passe à quelques remarques sur Letbert lui-même que je regarde comme le véritable Auteur de cet Ouvrage.

Je ne puis adopter l'opinion de M. l'Abbé Lebeuf (*a*) qui pense que cet Ecrivain fut Chanoine Regulier de l'Isle de Medoc, Abbaye au Diocèse de Bordeaux. Je crois au contraire que Letbert fut Chanoine de l'Eglise de l'Isle en Flandres fondée en 1055, & je me fonde sur une liste des premiers Chanoines de cette Eglise, dans laquelle Letbert se trouve le dernier de tous (*b*). Je ne pense pas

---

(*a*) Dissertations sur l'Histoire Ecclésiast. & Civile de Paris, tom. II. pag. 129 & 303.

(*b*) Cette Liste qui a pour titre: *Nomina fratrum Illensis Ecclesiæ à prima constitutione* se trouve à la tête du plus ancien cartulaire de l'Eglise de S. Pierre de

au reste avec Oudin qu'il ait été Prévôt de cette Collégiale, parce que je n'en trouve aucune preuve; ce qui est très-vraisemblable, c'est qu'il quitta cette Eglise pour embrasser l'institut des Chanoines Reguliers, soit à S. Ruf, soit dans une autre maison.

MM. de Ste Marthe ne le mettent point au nombre des Abbés de S. Ruf; il est néanmoins très-certain qu'il fut revêtu de cette dignité, puisque outre plusieurs chartres de donation & la lettre de Gautier qui le qualifient tel, il signa en cette qualité l'accord fait dès le mois de Janvier 1099

l'Isle, lequel est du douzieme siecle. Elle contient les noms de quarante Chanoines, dix Prêtres, dix Diacres, dix Soudiacres, dix Acolytes. Le dernier de ces Acolytes est Lietbert, *Lietbertus*. Voy. l'Hist. Litt. de Fr. T. X. Additions. p. LXXIV.

entre l'Evêque de Nismes & l'Abbé de la Chaise-Dieu (*a*). Je sais que les savants Auteurs de l'Histoire Littéraire de France sont contraires à cette opinion, & qu'ils soutiennent fortement contre le P. Pagi que Letbert n'étoit pas encore Abbé de S. Ruf en 1108. Mais s'ils avoient lû l'accord dont je viens de parler, ils auroient sans doute changé de sentiment, & reconnu que les preuves dont ils se servent (*b*) ne sont pas

(*a*) Histoire de Languedoc, Tom. II. Preuv. pag. 352.

(*b*) Ils se fondent sur ce que l'inscription de l'ouvrage contre les Simoniaques de Raoul, qui est devenu Abbé de S. Tron en 1108, porte : *Rodulfus gratia Dei sanctique Trudonis id quod est, Lieberto suo salutem.* Et *Nuper tibi, frater Lieberte, scripseram libellum quem labyrinthum primæ simonis intitulaveram.* Mais, 1°. on n'apporte aucune preuve que ce Lietbert soit le même que le nôtre. 2°. Il paroît certain par les dé-

à beaucoup près sans replique.

Letbert étoit encore Abbé de S. Ruf en 1110, comme on le voit par une chartre de Leger, Evêque de Vivier (*a*). Et ce seroit inutilement qu'on chicanneroit avec Pagi sur la date (*b*) que MM. de Ste.

---

tails que Raoul donne lui-même sur sa personne (Chronic. S. Trud. ap. d'Acheri spicileg. Tom. II. pag. 686.) qu'il avoit composé ces sept Livres contre les Simoniaques avant que d'être Abbé, c'est-à-dire, avant 1108. En effet, après avoir raconté ce qu'il avoit fait & écrit pendant qu'il étoit Prieur; il ajoute encore : *Postquam ista & nonnulla bona & mala, prospera pauca, & adversa multa per* ALIQUOS ANNOS PRIORATUS SUI (Rodulfi) *apud nos sunt gesta, audivit Rodulfus usus Cluniacensium apud S. Jacobum Leodii teneri*, &c.

(*a*) Theod. Pœnit, tom. II. pag. 629 & 630, édit. ann. 1677.

(*b*) Elle est conçue en ces termes : *Anno Dominicæ Incarnationis millesimo centesimo decimo octavo Kalend. Junii, Indictione tertia.*

Marthe disent mal-à-propos être 1108, puisque la troisieme indiction répond très-bien à l'année 1110.

Depuis cette derniere année il n'est plus question de Letbert. Oldegaire son successeur paroît dès le premier de Décembre en qualité d'Abbé de S. Ruf dans une chartre de donation (*a*), & quoiqu'en disent les savants Auteurs de l'*Histoire Littéraire* qui veulent rendre suspecte cette date, elle est très-certaine, & elle se trouve confirmée par une autre chartre de confirmation faite au même Oldegaire, & dattée du mois de Janvier 1112. (*b*)

Il suit de tout cela que Pitseus, Baleus & Tanner dans sa *Biblio-*

(*a*) Pœnit. T. II. pag. 627.

(*b*) Ibid. pag. 628.

théque Britannico-Hybernique ſe ſont trompés lorſqu'ils ont avancé que Letbert n'avoit vécu qu'en 1210, & qu'Oudin s'eſt également mépris en aſſurant que ſon Commentaire ſur les Pſeaumes n'a gueres pu être compoſé avant 1120.

ARTICLE XIII.

ESSAI SUR LA PRESTATION des Fautes, où l'on examine combien les Loix Romaines en distinguent d'espèces. Par M. le BRUN, *Avocat au Parlement.* A Paris, chez Saugrain le jeune, Quai des Augustins, 1764. *in-12. petit format.*

NOus nous disposions à donner une analyse de ce petit Ouvrage, lorsque nous avons reçu le morceau suivant de l'Auteur ; il nous a paru très-propre à donner une idée du Livre auquel il peut servir de supplément ; ainsi nous le publions avec plaisir, parce que nous sommes persuadés qu'il sera plus utile aux lecteurs que l'Extrait que nous préparions,

M'étant apperçu, Messieurs, depuis l'impression de mon *Essai sur la Prestation des Fautes*, qu'il lui manquoit un Resumé qui rassemblât les preuves de mes opinions trop éparses dans mon ouvrage; je vous prie d'insérer dans vos Mémoires celui que j'ai l'honneur de vous envoyer, &c.

Il y a trois points fondamentaux dans mes principes sur la prestation des fautes.

I. Deux regles sur lesquelles on juge s'il y a faute ou non, la capacité & le soin qu'on a ordinairement de ses intérêts. La premiere regle est la seule juste, lorsqu'il s'agit des intérêts purement d'autrui, parce qu'elle réunit seule le double avantage d'être à la portée de tout le monde, & d'exiger de chacun autant de soin qu'il en faut exiger. La seconde n'est que pour ceux qui ont une portion in-

diviſe dans des choſes communes à pluſieurs. Il eſt équitable qu'ils ne ſoient aſtreints à ſoigner les choſes communes que comme ils ſoignent les leurs, parce qu'autrement ils perdroient l'exercice de leur propriété, & qu'ils ne puiſſent les négliger comme ils négligent les leurs, parce qu'ils bleſſeroient les droits de leurs coaſſociés ou de leurs co-propriétaires.

Ces regles ſont des idées abſtraites compoſées d'élémens abſtraits & ſuſceptibles, par conſéquent, d'une préciſion métaphyſique. Mais lorſqu'il faut paſſer de la théorie à l'application, on ne trouve plus rien de ſemblable. Car la capacité de tel homme & le ſoin qu'il a de ſes intérêts, ſont des abſtractions formées par la combinaiſon de ſes diverſes qualités & de ſes diverſes actions qui ont du rapport à la geſtion des

affaires. Or il eſt impoſſible de connoître toutes ces qualités & toutes ces actions, de les approfondir, d'en ſaiſir toutes les nuances, & de tirer de leur aſſemblage des réſultats rigoureuſement exacts. Il eſt même rare que le Juge puiſſe avoir des preuves morales ; il eſt ordinairement réduit à ſe contenter de ſimples préſomptions, & ſouvent de préſomptions très-foibles.

II. Deux eſpèces, ou plutôt deux degrès de faute, la faute groſſiere & la faute legere. On ne peut faire de plus ſubtiles diſtinctions. Outre les inconvéniens qui en réſulteroient, la théorie manqueroit de points fixes auxquels on pût rapporter les fautes commiſes. Ce défaut ne ſe trouve pas dans mon ſyſtême. Toute violation de la regle eſt une faute legere juſqu'à ce qu'elle approche du dol. Ainſi d'un côté le dol, de l'autre

la capacité ou le ſoin de ſes intérêts déterminent, autant qu'il eſt poſſible, ce qu'eſt une faute groſſiere, & ce qu'eſt une faute legere. Il y a plus; la diſtinction de la faute groſſiere & de la faute legere conſidérée dans ſon vrai point de vue, n'eſt pas une diſtinction de divers degrés de faute. Car la faute groſſiere eſt un dol préſumé. L'utilité publique exige que les fautes lourdes ſoient réputées être l'effet d'une mauvaiſe intention, quoique cette intention ne ſoit pas prouvée. Autrement il arriveroit ſouvent qu'elle ne ſeroit pas aſſez punie à cauſe de la difficulté d'en faire la preuve, & le commerce en ſouffriroit infiniment. C'eſt par le même principe qu'on préſume la connoiſſance, quoiqu'on n'en ait pas de preuve, lorſque l'ignorance alléguée eſt ſi craſſe qu'on ne peut la préſumer véritable.

III. Une regle qui détermine par l'utilité qu'on retire de la chose qui donne lieu à des prestations, si on est responsable de la faute, ou si on l'est seulement du dol prouvé ou présumé. Cette utilité peut se présenter sous trois aspects : ou elle est toute entiere pour celui qui doit des prestations, ou toute entiere pour celui qui a droit d'en exiger, ou en partie pour l'un & en partie pour l'autre. Quand on pourroit sagement distinguer divers degrés de faute, on se tromperoit si on croyoit pouvoir donner des décisions différentes pour chacune des trois hypotheses. Il est évident que dans la premiere on doit être responsable de toute faute quelque legere qu'elle soit ; mais n'en est-il pas de même dans la troisieme ? Si l'on considere que les actes de commerce rentrent presque tous

dans cette hypothese, & qu'il est d'une importance infinie de donner un cours rapide à la circulation par des loix qui établissent la confiance entre ceux qui veulent contracter, on n'hésitera pas à se déclarer pour l'affirmative. On pourroit tout au plus dans la seconde hypothese astreindre à la prestation de fautes moins lourdes que celles auxquelles on attache la présomption de dol : & encore est-il plus équitable de ne punir en ce cas que la mauvaise volonté prouvée ou présumée. On voit donc que la distinction de divers degrés de faute, vicieuse en elle-même, est encore inutile.

Chacun de ces trois points, fondé sur la raison, est appuyé de l'autorité des Loix Romaines.

I. L'existence de deux regles qui déterminent quand il y a négligence dans la conduite d'un homme chargé des intérêts d'au-

trui, se prouve par cette foule de loix qui parlent de la diligence d'un bon pere de famille, & de la diligence ordinaire pour ses intérêts. La Loi 25. §. 16. D. Fam. Ercisc. prouve davantage; elle nous apprend qu'il n'y a que ces deux regles. Non tamen diligentiam præstare debet qualem diligens pater familias ..... talem igitur diligentiam præstare debet qualem in suis rebus. S'il y avoit une troisieme regle, ce raisonnement seroit pitoyable.

Ces regles sont-elles les mêmes que celles que je donne? Le doute ne peut tomber que sur la premiere, & il est facile de le résoudre en lisant les expressions énergiques d'une multitude de loix, & singulierement de celles qui exigent une telle diligence qu'on ne soit excusé que par la force majeure. Voyez la Loi 18. D.

Commod. & la Loi 2. §. 1. D. de per. & com. rei vend.

II. Les Loix Romaines parlent presque toujours de la faute comme d'une chose dans laquelle elles ne distinguent pas divers degrés. Il est rare qu'elles fassent mention de fautes grossieres & de fautes legeres; elles se contentent ordinairement de mettre en opposition la faute avec le dol. Si quelquefois elles parlent de la faute grossiere, c'est pour l'unir au dol, & l'opposer à la faute proprement dite qu'elles appellent alors faute legere.

III. La Loi 17. §. 2. D. de præscrip. verb. enseigne formellement mon troisieme point. Il est encore prouvé par les loix qui assimilent au prêt à usage des contrats faits pour l'avantage des deux contractans. Voyez la Loi 5. D. de per. & com. rei vend. la Loi 13. §. 1. D. de pign. act. & la Loi 23. D. de reg.

jur. Enfin l'on voit dans ma Dissertation, que les loix tiennent le même langage pour les contrats utiles aux deux parties, que pour ceux dont toute l'utilité revient à la partie qui a des prestations à remplir. Toute la différence qu'on y trouve consiste dans des expressions familieres à quelques Jurisconsultes.

Les Interpretes ont erré sur chacun de ces trois points.

I. Ils donnent trois regles pour mesurer les divers degrés de faute; diligentia summa quam vigilantissimus quisque atque attentissimus pater-familias suis rebus adhibet; diligentia media quam vulgo homines frugi suis rebus adhibere soliti sunt; diligentia infima quam omnes homines, qui modo sensu communi præditi sunt, suis rebus adhibere solent. Ce sont les définitions de Vinnius qui ne par-

le, comme on voit, ni de la capacité de ceux dont il faut regler les prestations, ni du soin qu'ils ont de leurs intérêts.

II. Ils distinguent trois degrés de faute, la faute grossiere, la faute legere & la faute très legere, qui consistent dans l'omission de leurs trois diligences.

III. Ils donnent des décisions différentes pour chacune des trois hypothèses dont j'ai parlé dans mon troisieme point. Dans la premiere, on est selon eux responsable des fautes très-legeres; dans la seconde, on l'est des fautes grossieres; & dans la troisieme, des fautes legeres.

Les Interpretes fondent aussi les trois points de leur opinion sur les Loix Romaines.

I. Il y a des Loix qui se servent des superlatifs, *diligentissimus pater-familias*, *exactissima diligentia*; d'autres s'expriment

auſſi énergiquement en d'autres termes ſur le ſoin extrême qu'elles preſcrivent ; voilà des preuves de la premiere eſpèce de diligence. Il y a d'autres loix dont les expreſſions indiquent une diligence moyenne ; ce ſont celles qui font mention du pere de famille diligent *au poſitif*, ou qui uſent de termes équivalens comme ceux-ci, homo frugi, pater familias idoneus, vir diligens ad eum modum quem hominum natura deſiderat &c. Enfin la Loi 213. § 2. D. de verb. ſign. & la Loi 223. in princ. eod. établiſſent la moindre diligence en diſant : latæ culpæ finis eſt non intelligere id quod omnes intelligunt.

II. Les trois degrés de faute ſont textuellement énoncés dans les Loix. Il eſt fait mention de la faute très-legere dans la Loi 44. D. ad leg. aquil. Il eſt plus ſou-

vent parlé de la faute grossiere & de la faute legere. Quand le mot *faute* se trouve seul, c'est de la faute legere qu'il faut l'entendre, *excepté lorsque ce sens contrediroit les principes*. La distinction des trois degrés de faute se prouve aussi par la Loi 226. D. de verb. sign. qui dit : magna negligentia, culpa est ; magna culpa, dolus est. D'où il resulte qu'il y a trois termes à distinguer, la petite négligence ou la faute très-legere, la grande négligence ou la faute legere, la grande faute ou la faute grossiere.

Ces deux premiers points sont encore prouvés par la Loi. 5. §. 2. D. commod. la Loi. 47. §. 5. D. de leg. 1°. & plusieurs autres semblables qui parlent de la prestation de la faute & de la diligence ; ce qui suppose deux prestations différentes : or le mot *faute* sans épithete signifiant la faute le-

gere, & la faute legere étant l'omiſſion de la diligence moyenne, il faut bien que la diligence, dont parlent ces Loix, ſoit la diligence très-exacte. Ces Loix prouvent donc que leurs Auteurs reconnoiſſoient cette diligence ; ils reconnoiſſoient donc auſſi la faute très-legere qui eſt un terme corrélatif oppoſé.

III. Les Interpretes prétendent prouver par la Loi 5. § 2. D. commod. & par la Loi 18. eod. qu'il faut donner des déciſions différentes dans chacune des trois hypothèſes, & que leurs déciſions ſont celles de ces Loix. La premiere ſe contente de la preſtation de la faute pour les contrats avantageux aux deux Parties, & elle exige de plus la preſtation de la diligence pour le prêt, lorſqu'il n'a été fait que pour l'utilité de l'emprunteur : or on a vu au nom-

bre précédent ce qu'il faut entendre par la prestation de la faute & de la diligence. La seconde exige le soin d'un très diligent Pere de famille, lorsque le prêt est fait pour l'utilité du seul emprunteur : mais lorsque c'est pour l'avantage des deux Contractans qu'il a été fait, elle ne demande qu'une prestation de la faute pareille à celle qui est requise pour le gage & pour la dot, contrats dont l'objet est l'avantage reciproque des deux Contractans.

Ces preuves sont aisées à détruire.

1. Les Loix se servent d'expressions plus ou moins énergiques, de superlatifs ou de positifs, en reglant les prestations d'un même contrat. Cette différence vient uniquement de celle du langage des Jurisconsultes, elle ne prouve donc rien ; & quand elle prouveroit quelque chose, ce ne se-

roit pas ce que prétendent les Interpretes. Auſſi ne l'alleguent-ils que lorſqu'elle leur eſt favorable : & quand elle leur eſt contraire, ils ne craignent pas d'affoiblir les expreſſions qui leur paroiſſent trop fortes, & de donner de l'énergie à celles qui leur paroiſſent trop foibles ; de changer les poſitifs en ſuperlatifs & les ſuperlatifs en poſitifs &c.

II. Ils n'ont pas eu plus de raiſon de faire un troiſieme degré de faute à cauſe de l'expreſſion culpa leviſſima qui ſe trouve dans la Loi 44. D. ad leg. aquil. que Bartole n'en a eu d'admettre la faute plus groſſiere comme un degré diſtinct de la faute groſſiere à cauſe de l'expreſſion latior culpa qu'on lit dans la Loi 32. D. depoſ. Avant de tirer d'un mot iſolé une induction qui contredit le ſyſtême qu'on voit conſtamment établi

par une infinité de Loix, ils auroient dû examiner s'il n'étoit pas susceptible d'un sens juste qui s'accordât avec les autres Loix. J'ai prouvé dans mon Essai page 92, qu'on pouvoit lui donner un sens très exact & très littéral, sans choquer les principes enseignés par les autres Loix. Mon interprétation est confirmée par la Loi 54. D. de acq. rer. dom. qui dit au §. 2. sed (liber homo qui nobis bona fide servit) damnum dando damni injuriæ tenebitur, ut tamen culpam in damno dando exigere debeamus graviorem nec tam levem quam ab extraneo. Cette Loi prise à la lettre reconnoît des fautes plus ou moins legeres qui ne forment pas pour cela des degrés distincts, & elle parle dans le cas de la Loi aquilia comme la Loi 44. D. ad leg. aquil.

A l'égard de la Loi 226. de

verb. sign., elle ne dit pas ce que les Interpretes lui font dire. Pour lui donner un sens raisonnable & qui s'accorde avec les Loix qui expriment leur sévérité dans les termes les plus forts, il faut se souvenir que la capacité, que la Loi considere, n'est point celle qui naît d'une contention d'esprit, d'une application fatigante qui met l'homme dans un état forcé, mais celle dont il fait preuve habituellement, lorsqu'il ne se permet pas de négligence (*a*). En effet, quand les Loix parlent de la diligence d'un bon pere de famille, c'est de la diligence dont il a coutume d'user (*b*). Or entre la conduite habituelle sur laquelle on forme l'idée de sa capacité,

(*a*) Voyez mon Essai, page 38.
(*b*) Ibid. pag. 59.

& les actes isolés d'une plus grande diligence qu'on ne considere pas, il y a une assez grande distance pour qu'on puisse en quelque façon appeller une grande négligence la faute qui commence à pouvoir être imputée, en la comparant à ces actes d'une plus grande diligence. Voilà, je crois, le sens que Paul, Auteur de cette Loi, a eu en vue & qu'il a peut-être rendu d'une maniere trop dure, en sacrifiant un peu l'exactitude à l'antithèse. Je suis d'autant plus autorisé à soutenir cette interprétation, que dans toutes les autres Loix les mots *négligence* & *faute* sont parfaitement synonimes.]

Le raisonnement que les Interpretes font sur les Loix qui parlent de la prestation de la faute & de la diligence, contient un cercle vicieux. Ils commencent par supposer que le mot *faute*,

quand il se trouve sans adjectif pour le modifier, signifie l'omission de leur diligence moyenne; il y a là évidemment pétition de principe. J'ai expliqué en divers endroits de mon Essai ce que signifie cette singuliere expression præstare culpam & diligentiam, voyez la page 27 & suiv., la page 69 & suiv., la page 86 & suiv., & les pages 106 & 107.

III. L'explication que je donne de la Loi 5. §. 2. D. commod. & de la Loi 18. eod. dans mon Essai à l'art. du prêt, fait voir qu'elles ne prouvent nullement ce que les Interpretes veulent leur faire prouver : leur interprétation est d'ailleurs inconciliable avec toutes les Loix qui exigent la prestation de la faute & de la diligence, ou le soin d'un très diligent pere de famille, dans des contrats avantageux aux deux parties. Voyez la Loi 23. D. de reg.

jur., la Loi 13. §. 1. D. de pign. act., la Loi 19. C. de pignor., le §. 5. instit. locat., la Loi 25. § pen. D. eod. la Loi 18 §. 9. D. de damno inf., la Loi 2. §. 1. D. de per. & com. rei vend. &c.

Les plus fortes preuves contre le système des Interpretes, sont celles qui établissent le mien. Ils ne les éludent que par l'étrange licence qu'ils se donnent de faire signifier aux Loix ce qu'ils veulent, en s'écartant sans cesse de leur sens littéral, en sous entendant ce qui ne s'y trouve pas, en supposant des omissions faites par les compilateurs, en rayant même des paroles des Loix & en y substituant ce qu'ils trouvent bon. On trouvera peut-être que je les ai un peu trop maltraités dans ma dissertation : mais il faut être aussi pénétré que moi des maux effroyables qui ont été les suites de cette maniere d'interpréter; il faut

être

être convaincu comme moi que c'eſt de-là principalement qu'eſt venu cet eſprit de chicane qui a infecté la ſcience des Loix, & qui fait le malheur des Peuples ; il faut voir ce que je vois & ſentir ce que je ſens, pour me juger. Alors on ne ſera plus étonné que que je traite ſi mal des hommes d'ailleurs eſtimables par leurs travaux, par une érudition immenſe & choiſie, & par la pureté de leurs intentions.

Il me reſte à examiner lequel des deux ſyſtêmes eſt le plus aiſé à mettre en pratique. Suppoſons qu'un homme ſoit en même-tems mandataire, vendeur, aſſocié & dépoſitaire, & qu'il ſoit arrivé des dommages aux choſes dont il devoit avoir ſoin, par des fautes qui donnent lieu à l'application des deux ſyſtêmes. Selon les Interpretes, il eſt reſponſable en

qualité de mandataire (*a*) de la faute très-legere, en qualité de vendeur & d'aſſocié de la faute légere, & en celle de dépoſitaire du dol & de la faute groſſiere. Selon moi, il eſt reſponſable dans les trois premieres qualités de la faute legere, & je ſuis d'accord avec les Interpretes ſur ſes preſtations à titre de dépoſitaire. Mais s'il ſe conduit dans la geſtion de ſes biens d'une maniere notablement diſtinguée de celle dont il eſt capable, je ne le ſoumets en ſa qualité d'aſſocié qu'à une diligence pareille à celle qu'il a pour ſes intérêts, parce qu'en cette qualité il a droit de gérer les affaires communes comme les ſiennes.

(*a*) Pluſieurs Interpretes n'exigent du Mandataire que la dîligence moyenne; mais cette contrarieté d'opinion importe peu ici.

Comment peut-on, dans le ſyſtême des Interpretes, parvenir à diſcerner ce qui dans la conduite de cet homme eſt une faute groſſiere, une faute legere & une faute très-legere. En ſachant comment un homme très-diligent pour ſes intérêts, un homme d'une diligence commune, & un homme de la plus mince diligence ſe ſeroient conduits en pareil cas. Voilà des idées bien vagues; il faut être aſſurément très-ſubtil pour pouvoir s'en ſervir dans la pratique. Diſons mieux; toute la ſubtilité humaine raſſemblée ne ſauroit faire un diſcernement exact de ces trois diligences dans un même ſujet, & ſeroit perpétuellement en danger de confondre la moyenne diligence avec l'une des deux extrémités. Trouve-t-on autant de difficulté à pratiquer mon ſyſtême? Je ſuis d'abord gui-

de par la préſomption générale que les hommes ont telle capacité, & tel ſoin de leurs intérêts lorſqu'ils ſont parvenus à tel âge & qu'ils ſont de tel ſexe. Je conſidere enſuite la condition & la profeſſion de celui dont j'ai à examiner la conduite. S'il ſe préſente des indices plus particuliers, je les ſaiſis. Par exemple, j'exigerai plus d'un homme d'affaires que d'un homme ſans expérience, lorſqu'il s'agira d'affaires dont ils ſe feront chargés. De même ſi quelqu'un eſt connu pour être verſé dans une choſe, comme un Procureur en titre d'Office dans les affaires contentieuſes, & qu'il ne ſoit pas connu pour l'être dans une autre comme dans l'adminiſtration des terres, je ſerai plus ſévere, lorſqu'il ſe ſera chargé d'un procès que lorſqu'il aura vendu une terre, à moins qu'on ne me prouve qu'il entend par-

faitement l'exploitation d'un bien. Si c'eſt un Fermier qui eſt vendeur d'une terre & mandataire pour des affaires contentieuſes, je le traiterai plus rigoureuſement en ſa qualité de vendeur qu'en celle de mandataire, à moins qu'on ne me prouve qu'il eſt très-entendu dans ce qui eſt l'objet du mandat. S'il eſt queſtion de juger de la conduite d'un aſſocié, je préſumerai qu'il uſe de toute ſa capacité pour ſes intérêts, parce que les hommes le font ordinairement. Si on me prouve le contraire, je ne l'obligerai à avoir ſoin des choſes communes que comme des ſiennes. Enfin ſi on accuſe un dépoſitaire d'une faute groſſiere, je jugerai par l'idée que je me formerai de ſa capacité, ſi je puis le ſoupçonner de dol. Ce ne ſont pas des preuves rigoureuſes que je demande dans tous

ces cas ; la ſeule probabilité bien appuyée ſuffit, parce que le Juge ne peut gueres avoir de preuves d'un autre genre. On voit par cet expoſé que, dans mon ſyſtême, on peut réunir dans une même perſonne non-ſeulement les qualités de mandataire, de vendeur, d'aſſocié & de dépoſitaire, mais d'autres encore, & diſcerner néanmoins ce qu'on en peut exiger à chacun de ces divers titres. Il ſuit delà que mon ſyſtême eſt auſſi aiſé à pratiquer, qu'il eſt ſimple & équitable.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ARTICLE XIV.

MÉTAPHYSIQUE DE L'AME, ou Théorie des ſentimens moraux, traduite de l'Anglois de M. ADAM SMITH, *Profeſſeur de Philoſophie morale dans l'Univerſité de Glaſcow, par* M. ***. A Paris, chez Briaſſon, rue St. Jacques, 1764. *in*-8°. 2 vol. le premier de 302 & le ſecond de 370 pag.

RIen de plus commun depuis quelques années que les Ouvrages ſur l'Hiſtoire Naturelle : on a écrit des Traités généraux ſur cette branche importante des ſciences ; chaque regne particulier a fourni la matiere d'une multitude de Livres ; on a enſuite deſcendu aux eſpèces, & nous avons

même vû de gros ouvrages sur un petit insecte, sur une Plante particuliere (*a*) &c. Tout cela prouve combien est dominant le goût pour les ouvrages de la Nature, goût très-sensé, très-judicieux, puisqu'il est presque inséparable de l'admiration & de l'amour pour l'Etre qui a tout créé. Mais pourquoi faut-il que l'histoire naturelle domine tellement nos affections qu'elles ne se portent presque point à l'étude de nous-mêmes, de notre cœur, de nos sentimens & de tout ce qui a trait à cette substance spirituelle qui fait la plus noble portion de l'homme? Seroit-ce parce que peu contents de ce que nous trouvons dans

(*a*) Il suffit de citer LYONNET, *Traité de la Chenille qui ronge le bois de saule*, gros *in*-4°., SCHAEFFER *des Champignons de Baviere*, 2 vol. in-4°. &c.

nous mêmes, nous cherchons à en sortir pour ainsi dire, & à nous répandre sur les objets extérieurs dont la contemplation est aussi agréable que seroit peut-être mortifiante celle de notre cœur ? Seroit-ce parce que la variété des productions de la nature multiplie en quelque sorte notre individu, & satisfait d'une maniere plus sensible cette insatiabilité de savoir qui nous domine toujours ? Seroit ce enfin parce que l'étude de l'histoire naturelle, telle au moins qu'on la fait généralement, exige plus de mémoire que de réflexions, suppose plus l'usage des organes de nos sens que celui des facultés de notre esprit, & met à portée de parler beaucoup & sur bien des objets sans avoir des idées aussi exactes, aussi profondes que celles qu'exigent les autres sciences ? Sans répondre à toutes ces Questions dont l'examen seroit peut-

être digne d'occuper un Philosophe, jettons les yeux sur la *Métaphysique de l'ame* de M. SMITH, & essayons d'indiquer le plan de cet excellent Ouvrage, & de faire voir une partie de ce nouvel édifice élevé par un Métaphysicien aussi recommandable par la profondeur de ses idées que par la clarté avec laquelle il sait les rendre.

Tout l'ouvrage est divisé en six parties; la premiere traite de la sympathie; la seconde du mérite & du démérite, ou des objets de récompense & de chatiment; dans la troisieme l'Auteur examine sur quoi sont fondés les jugemens que nous portons de nos propres sentimens & de notre conduite & le sentiment du devoir; il est question dans la quatrieme de l'utilité sur le sentiment d'approbation, & dans la cinquieme de l'influence de la coutume & de la mode sur

les ſentimens d'approbation ou du blâme en matiere de morale; enfin la ſixieme roule ſur les différens ſyſtêmes de Philoſophie morale. Chacune de ces parties eſt ſubdiviſée en ſections qui comprennent plus ou moins de chapitres ſelon la nature des choſes qui y ſont traitées, enſorte que rien de plus méthodique & de mieux ordonné que cet Ouvrage, ce qui auroit dû déterminer le Traducteur François à mettre une Table qui comprît toutes les diviſions du Livre & les titres de chaque chapitre. Il ſeroit actuellement queſtion de ſaiſir l'enſemble de toute cette compoſition, & d'en préſenter la ſubſtance aux lecteurs. Mais après avoir lû M. Smith nous avons conçu que la choſe étoit très-difficile pour ne pas dire impoſſible. Ce Métaphyſicien eſt ſi précis, ſes idées ſont tellement enchaînées les unes avec

les autres, que pour donner un précis de sa doctrine il faudroit transcrire tout son livre dans lequel on ne trouve rien d'inutile, rien de *redondant*, rien que l'on puisse supprimer sans affoiblir tout l'édifice. Dans cette circonstance nous n'avons rien de mieux à faire que de renvoyer les lecteurs à M. Smith lui-même, & de mettre sous leurs yeux quelques fragmens de son Ouvrage qui puissent faire naître le désir de le lire en entier.

Nous avons dit que dans la 2e. Partie l'Auteur traitoit *du mérite & du démérite, ou des objets de récompense & de chatiment.* Voici comment il s'exprime sur ce sujet trop peu approfondi jusqu'ici : » Une action nous paroît digne de » récompense lorsque nous éprou- » vons pour elle ce sentiment qui » nous porte immédiatement à » récompenser celui qui en est » l'Auteur, ou à lui faire du bien ;

» au contraire nous la jugeons
» digne de châtiment lorsqu'elle
» est l'objet de ce sentiment qui
» nous porte d'une maniere di-
» recte & immédiate à en punir
» l'Auteur ou à lui infliger quel-
» que peine. »

« Le sentiment qui nous porte
» le plus directement & le plus
» immédiatement à récompenser
» est la reconnoissance (*), celui

(*) Cela est vrai en général, mais il ne l'est pas moins d'un autre côté qu'il est des hommes méprisables chez qui la reconnoissance est un sentiment stérile, & qui loin de les porter à récompenser le mérite des bienfaiteurs ne leur dicte que des injustices. Cœurs vils & dignes de l'exécration pour qui la reconnoissance est un poids si pesant qu'ils cherchent à détruire leurs bienfaiteurs pour pouvoir plus librement oublier les bienfaits ! heureusement ces monstres sont en petit nombre, & ils ne forment qu'une exception à la regle générale.

» qui nous porte à punir est la
» haine. »

« Il suit donc que nous jugeons
» une action digne de récom-
» pense, lorsqu'elle nous paroît
» mériter notre reconnoissance ;
» comme au contraire nous la ju-
» geons digne de châtiment lors-
» qu'elle nous paroît un objet de
» haine. »

Le Chapitre *des systêmes licencieux* est très-approfondi & plein de vues aussi fines que nouvelles ; nous transcrivons ce qui regarde le systême du trop fameux Mandeville. « Il considere, dit M. Smith, toutes les actions fondées sur le sentiment de la propriété, & dans lesquelles on n'a égard qu'à ce qui est estimable & louable, comme l'effet de l'amour que nous avons pour les louanges & l'estime, ou comme celui de notre vanité. Il observe que l'homme s'intéresse naturellement plus à son bonheur

qu'à celui d'autrui, & qu'il est impossible qu'il préfere jamais *leur* prospérité à la sienne; toutes les fois qu'il semble le faire, on doit être assuré qu'il veut en imposer, & que ce sont les mêmes motifs d'intérêt qui le font agir. La vanité est la plus forte de toutes ses passions, & il se laisse aisément séduire aux éloges & aux louanges qu'on lui donne. Lorsqu'il paroît sacrifier son intérêt à celui de ses semblables, c'est parce qu'il est persuadé qu'ils approuveront sa conduite, & qu'ils lui en témoigneront leur satisfaction par leurs éloges. Le plaisir qu'il s'en promet l'emporte dans son opinion sur l'intérêt qu'il sacrifie dans la vue de se le procurer : d'où il suit que sa conduite, dans cette occasion, est aussi équitable qu'intéressée, & qu'elle procéde d'un motif aussi juste & aussi bas qu'aucun autre que ce puisse être. Il en est néan-

moins flatté, & cela dans la perſuaſion qu'il eſt entierement déſintéreſſé; car ſi cela n'étoit pas, il ne croiroit point être eſtimable, ni à ſes yeux ni à ceux d'autrui. Il prétend donc que l'amour du bien public, ce penchant qu'on a à ſacrifier ſon intérêt perſonnel à celui des autres, n'eſt qu'une ruſe qu'on emploie pour tromper les hommes, & que les vertus humaines qu'on vante ſi fort & qui excitent une ſi grande émulation parmi les hommes, ne ſont que l'effet de la flatterie & de l'amour propre. »

« Je n'examinerai point ici ſi les actions les plus généreuſes & les plus déſintéreſſées ne peuvent point, en quelque ſens, être regardées comme un effet de l'amour de ſoi... Je vais ſeulement montrer que le deſir qu'on a de faire une action noble & louable, & de mériter l'eſtime & l'approbation des hommes, ne peut être

regardé comme une vanité. Je soutiens au contraire que l'amour de la gloire & de la réputation, lorsqu'il est bien fondé, que le desir d'acquérir de l'estime en agissant d'une façon estimable, ne mérite point ce nom; le premier est l'amour de la vertu, & comme tel, il est la plus noble passion du cœur humain; le second n'est autre que celui de la véritable gloire, & comme tel il est inférieur au premier, mais il tient le second rang après lui. Un homme est vain lorsqu'il cherche à s'attirer des éloges par des qualités qui n'ont rien d'estimable, ou qui ne le sont pas assez pour lui attirer les louanges qu'il attend, lorsqu'il n'a d'autre mérite que celui qu'il tire de ses habits, de ses équipages ou d'autres ornemens frivoles. Il a de la vanité lorsqu'il cherche à s'attirer des éloges par des choses qui en méritent; mais

qu'il ſait ne lui point appartenir. Un fat qui affecte des airs qui ne lui conviennent point; un menteur qui s'attribue des avantures qui ne lui ſont jamais arrivées; un plagiaire qui s'attribue les ouvrages d'autrui, méritent qu'on les accuſe de vanité. On mérite le même reproche lorſque non content des ſentimens tacites d'eſtime & d'approbation de ſes ſemblables, on veut qu'ils les montrent par des expreſſions & des marques outrées, &c.....»

» Mais quoique ces trois paſſions, c'eſt-à-dire, le deſir de nous rendre des objets de l'honneur & de l'eſtime, ou de nous rendre honorables & eſtimables; le deſir d'acquérir de l'honneur & de l'eſtime en nous rendant dignes de ces ſentimens; & le deſir des louanges que nous ne méritons pas different conſidérablement les uns des autres..., il y a cependant une

affinité éloignée entr'elles ; c'eſt elle qui exagerée par l'éloquence vive & burleſque de Mandeville en impoſe à ceux qui liſent ſes Ouvrages. La vanité & la véritable gloire ſe reſſemblent en ce que ces paſſions ont pour but de s'attirer l'eſtime & l'approbation des hommes ; mais elles différent en ce que l'une eſt une paſſion juſte, équitable & raiſonnable, & que l'autre eſt injuſte, abſurde & ridicule. Un homme qui deſire d'être eſtimé pour des choſes réellement eſtimables, ne deſire rien qu'il ne mérite & qu'on puiſſe lui refuſer ſans injuſtice. Celui au contraire qui deſire d'être eſtimé pour des qualités qui ne ſont point eſtimables, demande une choſe injuſte; le premier eſt aiſé à contenter, il ne ſoupçonne point qu'on ne l'eſtime pas aſſez, & il ſe met peu en peine qu'on le lui témoigne par des marques

extérieures : l'autre au contraire n'est jamais content ; il craint toujours qu'on ne l'estime point autant qu'il le desire parce qu'il sent intérieurement qu'il demande plus qu'il ne lui appartient, il regarde le moindre défaut de cérémonial comme un affront mortel & comme une expression du mépris qn'on fait de lui Il craint toujours qu'on ait eu dessein de lui manquer ; & de-là vient . . . qu'on ne peut lui plaire que par une déférence outrée & par une basse adulation ».

Il faut voir dans l'Ouvrage même (Tom. 2. Pag. 279.) la suite de l'exposition & de la réfutation du systême de Mandeville ; nous n'adopterions pas sans quelques restrictions toutes les idées que donne sur ce point M. Smith, sur-tout lorsqu'il paroît admettre que l'extirpation & l'anéantissement des passions entraîneroient la

ruine de la ſociété en portant un coup mortel au commerce & à toutes les occupations des hommes ; mais ce que nous n'héſiterons pas à dire c'eſt que peu de Métaphyſiciens ſe ſont exprimés avec plus d'ordre, de netteté & de lumieres que cet Ecrivain. Il a fait une étude profonde du cœur humain, il en a combiné tous les mouvemens avec la plus grande ſagacité, il en a développé avec adreſſe les différentes affections, & le résultat de ſes penſées, de ſes combinaiſons a produit un Livre excellent & ſur le mérite duquel il eſt d'autant plus difficile de ſe méprendre, que tout homme un peu accoutumé à réflechir ſur lui-même, croit en le liſant lire dans ſon propre cœur, & ne retrouve dans les penſées de M. Smith que ſes propres penſées.

Il auroit été ſans doute agréable aux Lecteurs de trouver ici

une analyse suivie de ce bon Ouvrage ; mais, nous l'avons déja dit, dans la crainte où nous étions de tronquer les pensées de l'Auteur Anglois en les abrégeant, & de ne présenter qu'un squelette informe de ce beau corps dont toutes les parties méritent d'être attentivement considérées, nous avons cru qu'il valoit mieux laisser parler M. *Smith*, & que les fragmens que nous en avons donnés feroient mieux connoître son Livre.

Le Traducteur François (qui nous est inconnu) mérite réellement de notre Littérature en l'enrichissant de cette *Métaphysique de l'ame* ; si l'on n'avoit emprunté des Anglois que des Ouvrages semblables à celui-ci, cette liberté, disons mieux, cette licence effrénée de penser & de parler sur la Religion, le Gouvernement & les objets les plus respectables, n'au-

roit pas fait en France les progrès dont la rapidité étonne autant qu'elle afflige les Citoyens vertueux. Au reste, nous ne pouvons pas juger du degré de mérite de cette Traduction parce que nous n'avons point vu l'original; nous sommes persuadés qu'elle est fidele, nous desirerions seulement que le Traducteur François se fût toujours exprimé avec netteté & sur-tout que son style eût été plus correct en bien des endroits.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

De Dijon.

M. Le Gouz, ci-devant Grand Bailli de la Noblesse du Dijonnois, ayant fait présent à l'Académie de cette ville de son Cabinet d'Histoire Naturelle dont on publiera incessamment le Catalogue, M. le Président de Ruffey, en qualité de Vice-Chancelier de l'Académie, acquitta le 30 Juin dernier la reconnoissance de son Corps par un *Discours de remerciment* qui est devenu public.

blic. Dans ce *Discours* qui a été fort applaudi, on apprend que M. le Gouz a fait plusieurs voyages en Italie & en Angleterre d'où il a rapporté les *Trésors les plus prétieux de la nature*, & que ce Citoyen estimable est le premier bienfaiteur de cette Académie. Nous souhaitons que M. le Gouz ait beaucoup d'imitateurs, & que ceux qui ont fait des Collections utiles aux sciences suivent l'exemple qu'il leur a donné, en confiant leurs trésors à des Corps intéressés pour leur propre gloire à les conserver & à en faire le meilleur usage.

DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE.

Vies des Peres, des Martyrs & les autres principaux Saints, tirées les actes originaux & des monumens les plus authentiques, avec les Notes historiques & critiques :

Ouvrage traduit de l'Anglois ; Tome II. A Villefranche de Rouergue, chez Vedeilhié ; & à Paris, chez Barbou, rue St. Jacques, 1764. *in* 8°. de 776 pages. Voici un ouvrage très-estimable, & d'autant plus digne de l'attention du Public, que parmi le très-grand nombre de ceux qui se sont mêlés d'écrire l'histoire des Saints, il y a eu beaucoup trop de faux dévots qui ont cru servir la Religion par des fables & des contes puériles, & qui n'ont fait que la déshonorer. L'Auteur des Nouvelles *Vies* & ses traducteurs ont banni de leur ouvrage toutes les inepties adoptées trop légerement par quelques Hagiographes, & ils se sont également mis en garde contre cette critique audacieuse & téméraire, qui ne se défiant point assez des préjugés, ose essayer de porter atteinte aux faits les plus certains & les plus incontestables.

Ce second volume qui nous fournira la matiere d'un Extrait, nous paroît aussi bien fait que le premier sur lequel on pourroit relire nos Mémoires du mois de Novembre 1763, page 2702.

De Paris.

Dictionnaire Universel, Dogmatique, Canonique &c. des Sciences Ecclésiastiques, contenant l'Histoire générale de la Religion, de son Etablissement & de ses Dogmes, la Théologie Dogmatique & Morale, le Droit Canonique &c. *par les RR. PP. Richard & Giraud Dominicains du Fauxbourg S. Germain ;* en cinq volumes in-folio, proposés de nouveau par souscription avec l'augmentation d'un sixieme volume servant de supplément. A *Paris, chez Jombert rue Dauphine*, 1764.
Lorsque les savans Auteurs de ce

grand Ouvrage publierent leur cinquieme volume, ils s'engagerent à travailler inceſſamment à un *ſixieme* dans lequel ils inſéreroient ce qui manquoit dans les précédens. Ces laborieux Ecrivains ont tenu parole; le volume qu'ils avoient promis eſt actuellement ſous preſſe, & il paroîtra au mois de Janvier prochain. L'indication qu'ils donnent dans leur *Proſpectus* des principales matieres de ce ſixieme Tome porte à croire qu'il ſera digne des premiers qui ont ſouvent paru dans nos Mémoires (*a*). On y traitera de l'*Appel* ſoit ſimple & ordinaire, ſoit comme d'abus ou extraordinaire; des *Libertés de l'Egliſe*

(*a*) Ann. 1761, mois de Juin, Juillet, premier volume, Août, Novembre & Décembre, auſſi bien que dans le mois de Mai 1762. Nous n'indiquons pas les pages pour ne pas trop allonger cette citation.

Gallicane dont on èxpliquera la nature, les fondemens & les points effectifs auxquels elles se réduisent; du *Probabilisme* dont on fera l'histoire curieuse &c. aussi bien que de plusieurs objets également importans. Au reste on ne se contente pas d'instruire le Public, on porte le désintéressement jusqu'à lui faire payer l'instruction le moins cher qu'il est possible; ainsi, à l'occasion du sixieme volume qui s'imprime, on propose un rabais pour le prix de tout l'Ouvrage qui ne coutera *en feuilles* que 108 liv. & 138 liv. relié. Ceux qui ont déja les cinq premiers payeront le *sixieme dix-huit livres* en blanc. La diminution n'aura lieu que jusques au mois de Janvier. Passé ce terme l'Ouvrage coutera rigoureusement 132 liv. en feuilles, & 162 liv. relié. Nous invitons de bonne heure

les Lecteurs à profiter de l'avantage que leur fait le Libraire.

Examen de quelques objections faites à l'Auteur du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'histoire de France* dans l'Ouvrage intitulé : *Mémoires Historiques, Critiques & Anecdotes de France* imprimé en 8 volumes in-12. à Paris de l'Imprimerie de Prault, 1764; in-8°. de 52 pages. Nous recevons dans l'instant cette Brochure dont l'idée justifie une ou deux observations que nous avons faites ci-dessus (Pages 253 & 244.) Nous n'avons pas eu encore le tems de la lire, mais si comme on l'assure, le Public en est redevable à deux Académiciens célébres par leur érudition, elle doit contenir d'excellentes Remarques qui méritent de notre part une attention très-particuliere. Nous reviendrons donc à cet *Exa-*

men, & nous le ferons avec d'autant plus d'empreſſement que ce ſera pour nous une nouvelle occaſion de rendre juſtice à l'excellent *Abrégé* de M. le Pr. *Henault* & au travail de ſes doctes défenſeurs.

Recherches hiſtoriques ſur la Nobleſſe des Citoyens honorés de Perpignan & de Barcelonne connus ſous le nom de Citoyens nobles ; pour ſervir de ſuite au Traité de la Nobleſſe de la Roque ; par M. l'Abbé XAUPI, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & de la Maiſon Royale de Navarre, Chanoine & Archidiacre de Perpignan* &c. A Paris, chez Nyon, Quai des Auguſtins, 1763, in-12. de 644 Pages. Quoique ce volume porte la date de l'année derniere, il eſt certain qu'il n'a pas encore été mis en vente : le titre en indique l'objet qui de-

vient très intéreſſant lorſque l'on ſe rappelle que les Citoyens nobles de Perpignan (ſur leſquels nous n'avions juſqu'ici que des connoiſſances très-bornées) ſont devenus par la réunion du Rouſſillon à la Couronne une portion très conſidérable de la Nobleſſe Françoiſe » Mes recherches, dit M l'Abbé Xaupi, ont exigé un travail pénible & ſingulier. L'Etude du Droit féodal & de l'hiſtoire du moyen âge, la connoiſſance des Auteurs de diverſes Nations qui ont écrit ſur la Nobleſſe ; l'intelligence des Langues Eſpagnole & Catalane ; la diſcuſſion des loix & uſages de la Principauté de Catalogne ; la vérification des titres originaux, dépoſés dans les différentes Archives de Barcelone, pour avoir les notions locales ſur tous ces objets : c'étoient-là autant de ſecours indiſpenſables pour porter cet Ouvrage à ſon

point d'exactitude ». Lorsque à la connoissance des devoirs d'un Historien on réunit la constance la plus grande dans le travail, & un desir ardent d'être utile, il est rare que l'on ne réussisse pas. Aussi croyons-nous que le Livre de M. XAUPI mérite un accueil très-favorable. Nous mettrons les Lecteurs à portée d'en juger eux-mêmes par l'extrait que nous nous proposons d'en donner.

Mémoire sur le Canal de Bourgogne qui a remporté le Prix de l'Académie de Dijon en 1763. (par M. *Thomas DUMOREY*, Ingénieur ordinaire du Roi). A Paris chez G. Desprez, 1764, in-8°. de 58 Pages. Il s'agissoit de déterminer relativement à la Bourgogne les avantages & les désavantages du Canal projetté en cette Province pour la communication des deux Mers par la jonc-

tion de la Saône & de la Seine; M. Dumorey a rempli cet objet en prouvant 1°. que la construction du Canal projetté étoit très-possible, 2°. que néanmoins elle entraînoit des désavantages inévitables comme toutes les grandes entreprises. 3°. enfin qu'elle seroit par la suite d'une utilité certaine & générale. Ces trois points sont fort bien discutés dans la Piece couronnée par les Académiciens de Dijon; elle pourra nous fournir la matiere d'un article. *Cette Brochure se vend* 1 liv. 4 sols.

Instructions sur les Indulgences, par M. COLLET, *Prêtre de la Congrégation de la Mission.* A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins, 1764, in-16. de 74 Pages. Ce n'est à proprement parler que l'abrégé du *Traité des Indulgences* publié par le même Auteur en 2 vol. in-12. Il est, dit M. le

Seigneur Censeur Royal, *solide*, *édifiant*, *instructif.* Nous souhaitons qu'il produise une abondance de fruits égale au zele de M. Collet dont les soins spirituels s'étendent à tous les âges, à tous les états, à toutes les conditions.

Plan d'Etudes & d'éducation; avec un Discours sur l'Education, (par M. Sutaine de l'Ordre de S. Antoine). A Paris, chez A. M. Lottin, rue S. Jacques, 1764, in-12. de 300 Pages environ. Depuis que le Gouvernement a paru donner une attention très-particuliere à l'éducation de la Jeunesse, il a paru une multitude innombrable de Plans, de Projets, de Méthodes; ce sont autant de *Pierres d'attente* pour un systême général qui embrassera tout ce qu'il y a d'utile dans les vues particulieres; il importe par conséquent de connoître bien celles-

ci, afin que l'on puiſſe en profiter. Nous lirons inceſſamment le *Plan* préſenté par M. Sutaine & nous en entretiendrons les Lecteurs.

Hiſtoire de Julie Mandeville, ou Lettres traduites de l'Anglois, par M. B***. A Paris ; chez Duchesne, Rue S Jacques, 1764 in-12. 2 vol. On ne voit gueres paroître de Romans dans nos Mémoires ; c'eſt qu'en général cette eſpèce de compoſition ſatisfait très-rarement les cœurs vertueux, les ames honnêtes, les eſprits juſtes. Sous le prétexte de peindre les ſentimens gravés par la Nature, les Romanciers allument trop ſouvent le feu de la plus dangereuſe des Paſſions, on trouve dans leurs Ouvrages trop de traits qui peuvent faire oublier le reſpect dû à la vertu, & il eſt à craindre que ceux qui ſe repaiſſent de pareilles Lectures ne s'accoutument

à prendre insensiblement & sans le vouloir, le vrai pour le faux, les faits les plus incontestables pour des contes inventés à plaisir. Ces raisons ne nous empêchent pas d'annoncer le Roman de Julie Mandeville, parce que (quoique nous n'ayons garde de l'approuver sans restriction) nous y avons trouvé de belles pensées, des sentimens grands & élevés, de l'intérêt & une Morale dont l'excellence mérite d'être remarquée. Nous transcrivons ici quelques morceaux d'une lettre qui suffiroit seule pour justifier le jugement que nous portons de cet Ouvrage. Elle se trouve à la Pag. 181. du premier volume. » Je vois, mon fils avec plaisir que vous ne regrettez point les dépenses excessives que j'ai faites pour votre éducation, quoique votre fortune se trouve par-là fort au dessous de ce qu'elle eût été sans ces dé-

penses. J'ai considéré que les richesses, si elles sont nécessaires au bonheur, ce que je ne crois pas, peuvent s'acquérir; mais que le tems de la jeunesse, tems propre à l'instruction, s'envole avec rapidité & sans retour. »

« J'ai le bonheur de voir mes soins recompensés & justifiés par la noblesse de vos sentimens, & par une généreuse liberté de penser que les méthodes ordinaires d'éducation auroient sans doute retrécies, peut-être même entierement détruites. Il m'a toujours paru que les systêmes sont des entraves pour nos esprits, & que l'exemple sert à corrompre nos cœurs; que les esprits qui ont d'heureuses dispositions n'ont besoin que de recouvrer leur liberté naturelle, que de penser, que d'agir par eux-mêmes. Plein de cette idée je vous ai appris à penser sans jamais vous prescrire ce que vous deviez penser ..... »

« Convaincu que les ſemences de la vertu naiſſent avec nous, je n'ai veillé qu'à cultiver les rejettons qui pouſſoient, & qu'à élaguer, mais d'une main tremblante, les branches qui cherchoient trop à s'étendre.

« J'entends par vertu non une attention partiale à certains devoirs de la vie en particulier, mais cette rectitude de cœur qui nous porte à les remplir tous, autant que la fragilité humaine nous le permet, & qui nous avertit conſtamment de nos fautes. Confucius obſerve très-bien que la vertu ne conſiſte pas à ne jamais errer, ce qui eſt impoſſible; mais à revenir de nos erreurs auſſitôt que nous le pouvons, » &c. &c.

Bibliographie inſtructive, ou Traité de la connoiſſance des Livres rares & ſinguliers, contenant un Catalogue raiſonné de la plus grande

partie de ces livres précieux qui ont paru depuis l'invention de l'Imprimerie, &c. par GUILLAUME FRANÇOIS DEBURE le jeune, Libraire de Paris. (Volume de la Juriſprudence & des Sciences & Arts.) A Paris, chez Debure le jeune, Quai des Auguſtins. 1764, *in*-8°. de 772 pages ſans l'avertiſſement qui en a huit. C'eſt le ſecond volume d'un Livre dont le premier eſt aujourd'hui bien connu du Public, tant par nos Mémoires que par les autres Ouvrages périodiques. Ce ſecond volume eſt dans les mêmes principes, dans les mêmes vues que le premier, autant que nous avons pu en juger au coup d'œil, car il ne vient que de paroître. Comme toutes les nouveautés qui s'introduiſent dans la Littérature ſemblent devoir être conſignées dans nos Mémoires, nous croyons faire plaiſir à nos lecteurs en tranſcrivant ici fidelement l'Approba-

tion du Cenſeur Royal qui eſt ſingulierement remarquable : « J'ai » lû par ordre ... le ſecond volume » de la Bibliographie inſtructive » contenant la Juriſprudence & les » Sciences & Arts Les différentes » Critiques que le premier volume » a eſſuyées ne M'ont pas fait *changer d'avis* ſur le mérite de cette » production. JE *crois encore* qu'elle » manquoit à notre Littérature ; » qu'elle peut & DOIT être d'une » *très-grande utilité* aux Gens de » Lettres & aux Bibliophites : & » JE ne ſaurois m'empêcher d'exhorter l'Auteur à ſuivre *ſans ſe* » *détourner* une carriere où LUI » SEUL PEUT marcher d'un pas *aſ*» *ſuré*. C'eſt un éloge qu'*on ne peut* » lui refuſer *ſans humeur*, & auquel ſouſcriroient ſans *envie* les » Quirini , les Maittaires , les » Schelhorn & les Clément qui » verroient avec plaiſir s'élever un » monument dont leurs ſavans

» Ouvrages ont fourni QUELQUES » MODELES. Fait à la Bibliothéque » du Roi ce 28 Mai 1764. *Signé*, » CAPPERONNIER. » Un jugement aussi bien motivé que celui-ci, une décision appuyée sur d'aussi fortes raisons *doivent* sans doute fixer l'estime du Public sur la Bibliographie de M. Debure, & faire taire pour toujours les Critiques qui croiroient appercevoir dans cet Ouvrage un plan vicieux & une exécution plus vicieuse encore. Cette Bibliographie DOIT être d'une très grande utilité aux Gens de Lettres; c'est un homme de Lettres qui le déclare & qui ne prononce certainement pas sans connoissance de cause. Il faut donc espérer qu'aucun Critique ne sera assez téméraire pour s'élever davantage contre un Ouvrage si bien protégé, si justement préconisé.

Histoire abrégée des Insectes dans

laquelle ces Animaux sont rangés suivant un ordre méthodique avec cette Epigraphe : Admiranda tibi levium spectacula rerum, *par* M. GEOFFROY, *Docteur en Médecine*, Paris chez Durand Neveu, rue S. Jacques, 1764, in-4°. 2 vol. avec 22 Pl. en taille douce. Cet Ouvrage nous occupera incessamment; le Libraire qui le vend 24 liv. relié a acquis en totalité du fonds de Durand son Oncle les Livres suivants auxquels nous joignons les prix, en avertissant que les Libraires de Province qui en tireront par une seule demande 12 Exemplaires en auront un treizieme gratis.

Abregé des dix Livres d'Architecture de Vitruve, 1 vol. *fig.* 2 *liv.*

Amusement de la Raison, *par* M. Seran de la Tour, in 8°. 2 *vol. relié* 5 *liv.*

Les Beaux Arts réduits à un même principe, *par* M. l'Abbé le

Juillet, 1764. II. vol.

Batteux 8°. 1 *vol.* 3 liv.

Exposition du Calcul Astronomique par M. de la Lande, *in*-8°. *broch.* 3 liv.

Recueil de différens Traités de Physique & d'Histoire naturelle, par M. Deslandes, 3 *vol. in*-12. 6 *liv.*

Dissertation sur la Glace, par M. Dortous de Mairan *Imprimerie Royale*, 1 *vol. in*-12. 2 liv. 10 sols.

Ecole de l'Amitié (Roman) 2 *vol. broch.* 2 liv. 8 s.

Essais sur l'Education de la Noblesse, in-12 2 *vol.* 5 liv.

Essais sur les Passions & leurs caracteres, par M. de Montenault. 2 *vol. in*-12. 5 liv.

Introduction à la Philosophie, contenant la Métaphysique & la Logique, par G. J.S. Gravesande, *traduit du Latin, in*-8°. *Leyde*, 2 liv. 10 sols.

Principes & Usages concernant

les Dixmes, *par* M. de Joui, *Avocat au Parlement*, *in*-12. 1 *vol.* 2 liv. 10 sols.

Astronomie Nautique, *par* M. de Maupertuis, *in* 8°. 4 liv.

Discours Académiques du même, *in* 12. 2 liv.

Item. *Les autres Ouvrages du même*, chaque volume in-8°. 2 l.

Expositions des Découvertes Philosophiques de M. le Chevalier Newton, *par* M. Maclaurin, *in*-4°. *fig.* 10 liv.

Regles pour former un Avocat, *tirées des plus célébres Auteurs &c.* in-12. relié. 2 liv. 10 sols.

Voyage de Chapelle & Bachaumont, *avec les Poësies du Chevalier d'Acilly*, 1 vol. 2 liv.

Essai sur l'homme de Pope, *traduit de l'Anglois*, *par* M. de Silhouette, *in*-12. 1 *vol.* 2 liv.

Ecole Militaire, *par* M. l'Abbé Raynal 3 *vol. in*-12. *relié.* 7 liv. 10 sols.

Histoire du Stadouderat depuis son origine jusqu'à présent, par le même Auteur, 5 liv.

Histoire du Parlement d'Angleterre, nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée, par le même, 8°. 2 vol. 5 liv.

Querelles littéraires, ou Mémoires pour servir à l'histoire des Révolutions de la République des Lettres, depuis Homere jusqu'à nos jours, 4 vol. in-12. relié, 10 l.

AVIS.

Le sieur FORGET, possesseur de plusieurs recettes contre différentes maladies, & en particulier contre la Rage, recettes qui, au jugement des Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences, sont *propres à soulager & même à guerir*, avertit le Public qu'il débite lui même les Remedes dont les effets les plus heureux sont attestés par des personnes dignes de

foi. Le sieur Forget demeure à Paris, *rue de la grande Truanderie, la porte cochere près la rue Mondétour.* On le trouve tous les jours chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midi.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juillet, second volume, 1764.

ARTICLE IX. *Mémoires de l'Académie Electorale de Baviere* (Tome 1er.) pag. 198

ART. X. & par erreur cotté encore IX. *Réponse à l'Article* XLVI. *du mois d'Avril 2e. vol. touchant une nouvelle Traduction de* MARC-AURELE ANTONIN, 223

ART. X. *Mémoires historiques, critiques & anecdotes des Reines & Régentes de France, &c.* 229

ART. XI. *Leçons de Physique expérimentale, par M. l'Abbé* NOLLET. Tom. VI^e. 257
ART. XII. *Dissertation sur le véritable Auteur d'un Ouvrage intitulé :* Flores Psalmorum, 295
ART. XIII. *Essai sur la Prestation des Fautes &c. par M. LE BRUN* 316
ART. XIV. *Métaphysique de l'Ame, Traduction de l'Anglois de M. ADAM SMITH*, 343
ART. XV. Nouvelles Littéraires, 390

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 5 Juillet 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AOÛT, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaittera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AOÛT, 1764.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 831 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761,	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	11.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Août, 1764.

ARTICLE XVI.

RECUEIL D'ANTIQUITÈS Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines & Gauloises. Tome VIe. & dernier. A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins, 1764. *in*-4°. *Fig.*

NOus nous sommes fait jusqu'à présent un plaisir & même un devoir de rendre compte au Public des différens volumes de cette vaste & importante Collection de Monumens antiques à mesure qu'ils ont paru. On a pu remarquer que l'illustre & infatigable Auteur ne s'y est pas proposé d'amuser une vaine & stérile curiosité. Son plan conçu & exécuté pour l'utilité de ses lecteurs, a été principalement dirigé pour la perfection des Arts, objet vraiment digne d'un homme de goût & d'un zélé Patriote. Nous recueillons déja des fruits précieux du courage avec lequel il s'est opposé constamment à ces ornemens burlesques & ridicules qui s'étoient subitement glissés dans les ouvrages de Sculpture, & dont le goût bizarre sembloit nous présager la décadence prochaine d'un

Art si estimable, lorsqu'il ne s'écarte point des régles d'une mâle & noble simplicité.

Ce nouveau volume qu'on nous annonce comme devant être le dernier, ne mérite pas moins que les précédens, l'accueil le plus favorable. On y reconnoîtra par tout M. le Comte de Caylus. Les recherches laborieuses, les exactes descriptions, les réflexions judicieuses, les détails instructifs, les heureuses découvertes, les ingénieuses & modestes conjectures décéleront, comme malgré lui, l'habile Antiquaire, malgré la persévérance avec laquelle il a toujours caché un nom si capable de faire honneur à son excellent Ouvrage.

Nous essayerons d'en donner au moins une legere idée en nous bornant à quelques exemples tirés de chacun des Peuples, qui font la matiere de ce dernier volume.

Egyptiens. M. le C. de Caylus paroît bien fondé à reprocher aux Législateurs de cet ancien Peuple le peu de soin qu'ils ont pris de se défendre & de se soutenir contre les entreprises & les incursions de leurs voisins. Il est vrai qu'Herodote parle de quatre cents-dix mille hommes qu'ils avoient toujours sur pied. Mais ces soldats n'étoient formidables que par leur nombre. Accoutumés à une molle & totale inaction ; peu formés aux exercices militaires, qu'aucun Auteur ne nous apprend qu'ils aient connus, ils ne pouvoient manquer d'être presque aussi souvent vaincus qu'ils étoient attaqués, & c'est en effet ce qui leur est arrivé plusieurs fois en différens siecles. Mais passons à leurs Monumens qui subsistent encore si long-tems après eux.

Tout le monde connoît Osiris comme la premiere Divinité des

anciens Egyptiens. On en trouve différentes Figures & les divers Attributs qui lui étoient particuliers dans les volumes précédens. Mais on n'en avoit pas encore vû de semblable à celui de la Pl. 1. n°. IV. Il est représenté avec trois têtes humaines, dont celle qui est au milieu, comme la principale, se montre de face ; les deux autres avec des visages plus jeunes, ne s'offrent que de profil. Nous ne pouvons mieux faire à l'occasion de ce Monument, que de rappeller les remarques que fait un anonyme, Auteur d'une savante Dissertation sur le Dieu Sérapis qu'il regarde comme ayant été l'ancien Osiris. Elle a paru & s'est débitée chez Barbou en 1760.

Cet Ecrivain en expliquant les différens symboles de Sérapis, s'arrête en particulier sur les trois têtes du Cerbere Egyptien, qui étoit un des attributs de cette Di-

vinité. Il prétend à la vérité ne nous donner que des conjectures: mais il les appuie sur l'autorité de Diodore de Sicile, & voici en substance ce qui en résulte. Anubis & Macédon fils d'Osiris, suivoient par tout leur pere, dit l'historien cité (*). Ils marchoient toujours à ses cotés dans ses expéditions, *& la constante uniformité de leurs positions, de leurs marches & de leurs mouvemens les faisoient paroître en quelque sorte*, surtout à une certaine distance, *comme n'étant tous les trois qu'une même personne qui sembloit avoir trois têtes .... Par la succession des tems* (c'est la réflexion de l'Auteur anonyme) *on aura voulu réunir les trois Princes en un seul simulacre, à qui ces trois têtes auront été données pour conserver la mémoire d'O-*

(*) Diod. L. 1. des Ant. Chap. 2.

ſiris & de ſes deux enfans, & pour perpétuer leur inſéparable union.

Si notre Diſſertateur avoit vû le morceau que nous examinons; il y auroit trouvé de quoi appuyer ſon ſentiment, & il auroit regardé comme certain ce qu'il ne propoſoit que comme douteux. Nous ſera-t-il permis de hazarder auſſi quelques conjectures par rapport à ce nouvel Oſiris? Sa forme & les Types qui l'environnent ſemblent indiquer qu'on a eu deſſein de le repréſenter comme le principe de la vie. Il embraſſe ſon ſexe de la main gauche. Du bas de ſes hanches ſortent deux grandes cornes de Bœuf, comme pour faire entendre que c'eſt lui qui a donné l'être aux animaux de la terre dont celui-ci eſt un des plus utiles. L'Epervier perché ſur un petit Obeliſque pourroit être deſtiné à remarquer l'exiſtence que les oiſeaux tiennent de lui, com-

me tout le reste. Enfin la Barque sur laquelle ses pieds sont appuyés, feroit souvenir, dans ce systême, qu'il est également l'agent souverain qui a sçu animer tout ce qui vit dans les eaux.

Comme c'est la rareté qui fait ordinairement le principal mérite des anciens Monumens, on ne sera point surpris que nous nous arrêtions un moment à la Mumie d'une Ibis tracée à la Pl. xi. n°. 1. L'oiseau y est placé dans toute sa longueur depuis les pieds sur lesquels il est posé jusqu'à sa tête. Celle-ci sort au dehors & n'a point été couverte de bandelettes, non plus que son long bec crochu. Ils ont été tous deux enduits de bitume & garnis de fil de lin, au moyen desquels le bec est approché de la tête. Cette Mumie, ajoute M. le C. n'a jamais été ouverte & n'a éprouvé aucune altération. On en a fait l'embau-

mement avec la même attention & les mêmes ſoins qui étoient en uſage chez les Egyptiens pour la conſervation des corps humains. Tout le monde ſait que cette eſpèce d'Ibis, ennemie déclarée des ſerpens, étoit en grande vénération dans ce pays.

Etrusques. La forme & l'habillement du ſoldat qui ſe voit aux numeros I & II, concourent par leur aſſemblage à faire penſer à notre célébre Auteur qu'on peut fixer ſa fabrique à un tems qui a *précédé la communication de l'Etrurie* avec l'Egypte & même avec la Grece. Tout y porte le caractere d'une ancienne ſimplicité qui ne doit rien à l'imitation. Un Caſque avec des oreilles, une Cuiraſſe longue & ſerrée qui en ſe rétréciſſant imite exactement les proportions du corps; des Cuiſſes nues auſſi bien que les jambes, couvertes ſeulement ſur le devant

par des demi bottines, enfin des pieds ſans aucune chauſſure prouvent ſenſiblement par leur enſemble, que c'eſt ici la repréſentation d'un Militaire Etruſque des tems les plus reculés.

La Cornaline de la Pl. XXXVI, n°. II, peut donner lieu à différentes opinions : M. de Gravelle (*) y voyoit le Bucher qu'Achille avoit fait dreſſer en l'honneur de ſon cher Patrocle ; & il prétendoit que les quatre Chevaux qui ſont placés à côté du cadavre lui avoient été immolés. Ce ſentiment eſt réfuté ici par trois raiſons énoncées avec autant de ſolidité que de modeſtie. Le Baron Stoch a été poſſeſſeur d'une Prime d'Emeraude, où le même ſujet étoit délicatement traité, & M. Vinkelman, qui la rapporte dans la ſeconde

(*) Tom, II, Pl. LV.

classe des Pierres gravées de ce Baron, commence par exposer en deux mots l'opinion de M. de Gravelle; & sans la combattre bien expressément, il se contente de dire qu'il remarque dans cette gravure un jeune homme nommé Abdère, que *Dioméde traita si inhumainement* en le faisant déchirer par ses quatre chevaux. C'est à cette conjecture que M. le C. de C. donne la préférence avec d'autant plus de raison, ce semble, qu'il assure qu'un des chevaux de sa Cornaline a *la bouche ouverte*, & mord l'épaule de ce malheureux.

Nous ne prétendons pas critiquer ici l'explication ingénieuse de l'illustre Auteur; mais quelques doutes qui nous paroissent fondés, ne nous permettent pas de l'adopter. La position droite & uniforme de 14 jambes de ces chevaux placées parallelement en-

tre elles & ſans aucun mouvement, prouve que ces animaux ſont dans un état de repos que ne comporte point l'ardeur impétueuſe avec laquelle ils devroient s'élancer à l'envi les uns des autres ſur la nouvelle proie qu'on leur préſente. Le leger & foible brancard qui porte le corps de cette malheureuſe victime eſt trop fragile pour réſiſter même quelques momens aux violens efforts que doivent faire les quatre bêtes rivales pour s'en aſſurer au moins quelque partie. Deux d'entr'elles n'ont d'autre attitude que de ſe regarder mutuellement. Une autre tourne la tête vers un homme placé à quelque diſtance; & ſi la 4^e^. allonge le col pour porter la bouche ſur l'épaule gauche du prétendu Abdère, on peut juger à la vue de ſon air tranquille & indifférent, qu'elle ne fait que la flairer, ce qui eſt aſſez ordinaire

aux chevaux lorſqu'on met à leur portée quelque objet nouveau & inconnu.

Diſons encore que l'homme nud qui tient d'une main un vaſe chargé d'une anſe, eſt un perſonnage iſolé & tout-à-fait inutile ſur une empreinte d'un petit volume où tout doit être intéreſſant. On lui donne le nom de *Palefrenier* ſur la garantie de Philoſtrate. Mais c'eſt du cruel Diomède que parle l'ancien Auteur Grec dans l'endroit cité (*). La mort de ce tiran aſſommé fait le ſujet de ſon tableau. Philoſtrate dit expreſſément que *celui qui nourriſſoit* ces quatre chevaux, & qui *vient de tomber à côté d'eux*, *porte encore ſur ſon viſage des traits plus féroces* que ne ſont ceux de ces animaux. Ce n'eſt donc pas de l'hom-

(*) Liv. II. des Tabl. n°. 25.

me repreſenté ſur notre Cornaline, qu'il eſt queſtion dans le récit de l'Hiſtorien Grec. A l'égard du Palmier qu'on reproche à l'Artiſte d'avoir par inexactitude ſubſtitué à l'olivier, c'eſt pour nous une nouvelle raiſon de douter s'il n'y a pas quelque mépriſe dans l'application qu'on fait de cette belle gravure à la triſte aventure d'Abdère.

Enfin le corps poſé ſur le brancard ne reſſemble en rien à un homme vivant. Il eſt étendu tout de ſon long. Ses cuiſſes un peu élevées ſont paralléles ainſi que ſes jambes qui pendent à pareille longueur. Le ſeul bras qui paroît, a, ce ſemble, toute la roideur de celui d'un cadavre ſur lequel on ne remarque aucun ſymptôme de la douleur que reſſentiroit un homme vivant, ſi le cheval commençoit à entamer un de ſes membres. Ceux-ci ne ſont en aucune

maniere retenus & aſſujettis par des liens d'aucune eſpèce. Nous laiſſons à nos lecteurs le jugement de ces réflexions.

Grecs. Quoique les Monumens de la Grece rempliſſent dans ce volume juſqu'à 31 Planches, nous ne nous y arrêterons pas fort long-tems. L'Auteur convient lui-même (pag. 163) que la rareté des Monumens de ce pays l'a obligé de tirer les ſujets de 14 Planches entieres, du grand nombre d'Inſcriptions & de deſſeins que l'Abblé Fourmont avoit recueilli dans ſon voyage de Grece, & qui ſont conſervés en manuſcrits dans la Bibliothéque du Roi. Le reſte eſt un recueil de Figures entieres de Divinités ou de perſonnes humaines, entre leſquelles ſe trouve ſur une Cornaline un Diogene ſortant à mi-corps d'un grand vaſe de terre qui lui ſervoit de logement.

Le Bouclier votif gravé en bas relief, Pl. XLV. n°. III, mérite une attention particuliere : une légende latine où la fameuse Reine Zénobie est traitée de maîtresse de l'Orient, nous apprend que c'est le portrait de cette Princesse. Le riche Casque qu'elle porte en tête est arrêté contre l'usage ordinaire par une attache qui passe sous son menton. Entre les divers ornemens dont il est entierement chargé, la tête d'un Bélier & un Lion aîlé s'élevent sur la partie supérieure, & M. le C. de C. demande si la réunion de ces deux Types ne marqueroit point que la Princesse a toujours sçu allier la douceur avec la force & l'intrépidité.

Nous n'avons garde d'oublier les six morceaux d'Herculanum dont on a envoyé les desseins à l'Auteur qui n'a pu en recueillir un plus grand nombre. Ce sont,

1°. Une moitié de Table ſoutenue par des Figures humaines qui ont des aîles, & ſe terminent par des pieds d'animal. 2°. Deux autres Tables auſſi de marbre, mais creuſes, ce qui fait juger à M le C. qu'elles n'ont pu ſervir qu'à des bains. 3°. Un Vaſe d'une forme élégante entouré d'un long ſerpent qui s'y replie depuis le pied juſqu'au ſommet. Enfin deux Lampes : à l'une c'eſt le corps d'un ſerpent dont la queue rentre en dedans, qui tient lieu d une anſe très-commode pour le tranſport; l'autte a pour ſupport une perſonne humaine : on n'en voit que la main gauche ; tout le reſte du corps eſt caché ſous les plis d'une grande & belle draperie qui le couvre entierement. Voiez les Pl. LXVI. & LXVII.

ROMAINS. Eſt-ce un reproche bien fondé que celui qu'on nous fait ; & à toutes les Nations modernes

de l'Europe, de s'éloigner du *Cof-tume* de leur pays *dans leurs ou-vrages nobles & recherchés de Pein-ture & Sculpture*, & d'emprunter celui des Romains ? M. le C. ré-pond de plufieurs manieres à cette queftion, & il entreprend de prouver que cet ufage fi ordinai-rement fuivi parmi nous, eft au-torifé par les avantages qu'il pro-cure aux arts, & par l'exemple des Romains eux-mêmes. Nos mo-des, fouvent fi bizarres, fe fuc-cédent quelquefois avec tant de rapidité, que le moment de leur naiffance eft prefque toujours ce-lui de leur anéantiffement. D'un autre côté, elles fe refufent aux efforts des artiftes mêmes les plus habiles, & ne fe prêtent à au-cune efpèce d'agrément. Quel coup d'œil préfenteroit aujour-d'hui un vifage prefque enfeveli dans cet amas énorme de cheveux entaffés qui dénaturent les Por-

traits de nos peres ? Les ridicules étages des coëffures de nos Dames pouvoient-ils être condamnés trop tôt à un éternel oubli ?

Au reste les Anciens ne s'assujettirent pas plus que nous a rendre dans leurs figures la forme exacte des habillemens qui étoient d'usage de leur tems, M. le C. en tire (pag. 224) la preuve d'un *Forum* antique, pris du troisieme Tome des Peintures d'Herculanum, aux pag. 213, 211 & 227, & il suffit de jetter les yeux sur les quatorze figures d'hommes, de femmes & d'enfans, qu'il est facile d'y distinguer, pour être de l'avis du docte Antiquaire sur ce point. Tous les habits de ces différentes personnes sont simples & presque sans plis, serrés autour de leurs corps, sur lesquels ils paroissent comme modelés, ils leurs laissent la liberté d'exécuter sans peine tous les mouve-

mens qu'ils veulent se donner ; ce qu'ils ne pourroient faire aisément, s'ils étoient surchargés de ces amples vêtemens & de ces pesantes drapperies, que les habiles Ouvriers traitoient avec tant de finesse & de recherche dans les figures de Divinités ou de grands Hommes, dont on trouve encore un si grand nombre.

Les Monumens de cette classe sont présentés en trente-six Planches. Plusieurs, quoique semblables en partie à quelques-uns des premiers volumes, méritent quelque attention à cause des différences intéressantes qu'on y remarque. D'autres ont même l'agrément de la nouveauté. Telle est la jeune fille des Numeros III & IV. Planche LXXI. Elle serre autour de son sein la ceinture qui étoit appellée *fascia pectoralis*, & dont les personnes de son sexe se servoient, pour soutenir cette partie

tie de leur corps : c'étoit même par là qu'elles devoient commencer, avant de ſe couvrir de leurs habits, qui leur auroient rendu plus difficile l'uſage de cette eſpèce d'ajuſtement.

L'Agathe blanche gravée au N° II. de la Pl. LXXIV. eſt une Enigme que notre modeſte Auteur n'entreprend point de deviner. *Il n'eſt pas ordinaire*, dit-il, *de trouver dans l'eſpace d'une grandeur de bague, des bas-reliefs* poſés *ſur deux plans différens*; cinq femmes ſont placées dans la partie ſupérieure de la pierre; & quatre autres rempliſſent le plan inférieur. Pluſieurs d'entr'elles ont, ou à leurs côtés, ou dans les mains; des Types Egyptiens; & quoiqu'elles ſoient vêtues & drappées à la Romaine, les parures de leurs têtes, ainſi que leurs attributs, ſemblent perſuader que ce

ſont des figures calquées ſur celles de l'Egypte même.

Les Gladiateurs Romains, & leurs combats ſont aſſez connus. En voici d'une nouvelle eſpèce, qu'il ne faut pas laiſſer perdre dans la foule. Ce ſont deux Nains, qui le caſque en tête, avancent l'un contre l'autre armés d'une épée dont il ne reſte plus que la poignée. Leurs boucliers échancrés d'un côté ſeulement, ſont d'une ſingularité, qu'on n'a point encore vue ailleurs? Quelque plaiſir qu'ait ſenti l'Auteur à la vue de ce morçeau ſingulier, il ne peut s'empêcher de détailler les doutes qui lui rendent ſon antiquité un peu ſuſpecte. Le Bronze qui ſert de champ de bataille à ces braves Champions, étant *de figure ovale, ne peut être regardé que comme le couvercle d'un vaſe dont la forme n'étoit point ordinaire chez les Romains.* Sa convexité ne de-

voit présenter aux combattans qu'un plan incliné, sur lequel il leur étoit difficile de compasser les différentes évolutions. En troisieme lieu les deux serpens & les deux mouches qui se répondent par leur situation sur les bords de ce couvercle paroissent véritablement antiques; mais ils ne sont point partie du plateau, où ils n'ont été que soudés, & il ne seroit pas aisé de conjecturer le rapport qu'ils peuvent avoir ou avec ces petits hommes, ou avec le spectacle de leur combat.

GAULOIS. En commençant cette classe de Monumens de la Gaule par les empreintes de six Médailles en bronze M. D. C. déclare qu'il ne les donne, à l'exemple de plusieurs autres Antiquaires, que comme des objets de curiosité, dont on ne peut tirer aucune instruction.

Il a fait décomposer quelques

pieces ſemblables à celles de la Pl. CIV. par M. Quevanne Eſſayeur général des Monnoies de France, & voici quel a été le réſultat de l'opération. Un potin composé de ſix parties de cuivre, deux parties de plomb, & une partie d'étain a été reconnu pour la matiere de ces anciennes monnoies, qui n'ont pû être *fabriquées que par le moule*, attendu que *les deux métaux* mêlés avec le cuivre, *en détruiſent la ductilité.* Notre Auteur eſt ſurpris, que les anciens Gaulois étant devenus aſſez habiles pour traiter ainſi l'alliage, ce qui dépend néceſſairement de pluſieurs détails de chymie, n'aient pas dès-lors été plus loin pour la perfection des moules mêmes travaillés ſi groſſierement.

Quoique le bas-relief en marbre de la Pl. CVIII paroiſſe à M. le C. avoir été tranſporté d'Italie

dans les Gaules, il a néanmoins été placé dans leur claſſe, parce que c'eſt à Poligni qu'on l'a tiré de terre il y a environ trente ans. Le ſujet eſt une Diane aſſiſe à terre, & ſoutenant de ſon bras droit la tête d'un grand Cerf vivant, dont le corps eſt étendu devant elle. Cet Ouvrage eſt travaillé avec beaucoup de délicateſſe, *au moins pour les objets principaux; mais les acceſſoires, comme la tête du Chien & le païſage ſont négligés* ». C'étoit aſſez communément la maniere des Anciens; & on la remarque avec quelque peine juſques dans leurs plus excellens morceaux.

Le reſte de cette derniere partie eſt un expoſé de Plans de Villes anciennes, de Camps Romains, d'Amphithéâtres, &c. qui demanderoient un détail, auquel il ne nous eſt pas poſſible de nous

prêter. C'eſt à regret que nous ne faiſons qu'indiquer, & la belle carriére de Vandelat, dont le marbre *moins blanc & moins fin que celui* de Carare a toutes les qualités du marbre de Paros ; & le Plan ſingulier d'onze allignemens de 370 pierres, qui ſe trouvent debout à Carnac ſur une longueur de 760 toiſes. Mais il faut terminer cet extrait peut être déja trop long pour quelques Lecteurs.

ARTICLE XVII.

DISSERTATION DANS LAQUELLE M. le Chevalier Du Buat prouve qu'il y a eu deux Cassiodores, tirée du premier volume des Mémoires de l'Académie de Baviere.

Nous avons promis le mois dernier de rapporter les preuves sur lesquelles M. du Buat fonde son opinion sur la distinction de deux Cassiodores & nous remplissons avec plaisir notre engagement. Il est certain qu'en comparant les différens textes des Historiens qui font mention de Cassiodore, on ne peut concevoir qu'ils conviennent au même homme : mais la difficulté étoit de les expliquer d'une maniere satisfai-

ſante, & c'eſt ce que fait avec autant de ſolidité que d'érudition l'Académicien de Baviere en établiſſant qu'il y a eu deux Caſſiodores. Ecoutons ſes preuves qui peuvent ſe réduire à quatre principales.

I. La premiere ſe tire du texte de la Lettre par laquelle le Roi Thierri déclare au Senat de Rome qu'il a fait Caſſiodore Patrice. » Primus adminiſtrationis introitus, dit ce Prince, *Comitivæ privatarum* mole fundatus.... » deinde *ſacrarum largitionum* honore ſuſcepto ... his *ſub præcedenti Rege* gymnaſiis exercitatus » emeritis laudibus ad Palatia noſtra rediit ». Ce *Roi précédent* ou prédéceſſeur de Thierry, reprend M. du Buat, ne peut être qu'Odoacre, qui dès l'année 491 n'étoit déja plus en Italie; il eſt donc vrai qu'avant 491, Caſſiodore avoit déja poſſedé deux dignités

qu'on n'étoit d'usage de conférer qu'à des gens d'un certain âge. Or en supposant qu'en l'année 488 Cassiodore avoit seulement trente ans, il doit être né vers 458, & par conséquent il en avoit 74, en 534 lorsqu'il fut fait Préfet du Prétoire, & plus de 80 lorsqu'il servit sous le Roi Vitigès. Nous ajouterons à cela que si Cassiodore est mort en 575 comme l'ont pensé plusieurs Ecrivains (*a*), il a donc dû vivre cent dix-sept ans, singularité qui auroit été certainement remarquée par les Historiens qui se bornent néanmoins à dire qu'il a vécu très long-tems.

II. Le Roi Athalaric ayant accordé à Cassiodore la place de Préfet du Prétoire fit part de cette Promotion au Senat de Rome. Ce

(*a*) Ils sont cités par D. Garet *in vita Cassiodori*, pag. 28.

Prince déclare dans ſa Lettre (*a*) qu'il a accordé cette faveur dans l'indiction douzieme, c'eſt à-dire, en 534, & il ajoute que Caſſiodore avoit déja été Queſteur & Maître des Offices ſans dire un ſeul mot de la Préfecture du Prétoire, du Patriciat & du Conſulat. L'objet d'Athalaric dans cette Lettre eſt de faire l'éloge de Caſſiodore; Comment concevoir que ſi celui dont il parle eût été le même à qui Thierry avoit donné la Préfecture du Prétoire, & qui avoit été Patrice & Conſul, Athalaric qui ne ſe propoſoit que de louer ſon Protégé eût omis de dire qu'il avoit déja été revêtu des trois dernieres dignités? Comment concevoir que ce Prince eût conféré la Préfecture du Prétoire à un homme qui

(*a*) Caſſiod. Variar. Lib. 9. Epiſt. 25.

avoit déja poſſedé cette dignité, ſans dire ce dernier fait qui étoit fort honorable pour celui qu'il favoriſoit ?

III. La troiſieme preuve eſt appuyée ſur les termes dont ſe ſert Thierry en conférant la dignité de Patrice à Caſſiodore ; il n'appelle point ce dernier *Queſteur*, *Maître des Offices*, *Préſet du Prétoire* ; ce Prince ne lui donne que les titres qu'il deſigne par ces mots *Comitem privatarum & largitionum.* Or il y a une différence très-grande & très-notable entre cette dignité & les précédentes. Thierry n'avoit pas de raiſon de s'attacher à l'une & de paſſer ſous ſilence les autres ; il faut donc en conclure que l'homme dont il parloit n'avoit point eu les places qu'il ne nomme point, mais ſeulement celle de *Comes privatarum & largitionum* dont il fait mention.

IV. Enfin Athalaric dans sa Lettre à Cassiodore (*a*) rapporte que lorsque celui-ci fut nommé Questeur par Thierry, il étoit jeune mais avancé dans la connoissance des Loix (*primævus, legum eruditione maturus*). Or de pareilles expressions ne pouvoient convenir à ce Cassiodore qui comme on l'a vu étoit dès le tems d'Odoacre *Comes Privatarum* & qui lorsque Thierry étoit en Italie habitoit la Sicile en qualité de Préfet. C'est donc d'un autre Cassiodore qu'il est question, c'est-à-dire, du fils de celui-ci. Ce second Cassiodore est l'Auteur des Ouvrages que nous avons & dont le P. Garet a publié une édition; la chose est d'autant plus certaine que parlant lui-même dans sa Préface des places qu'il a occupées, il

(*a*) Cassiod. Variar. Lib. 9. Epist. 24.

ne nomme que celles de *Questeur*, de *Maître des Offices* & de *Préfet du Prétoire*, & point du tout celles de *Patrice* & de *Consul* dont son pere fut revêtu mais qu'il ne posséda jamais.

Cassiodore le Pere servit d'abord sous le Roi Odoacre en qualité de Préfet du Prétoire, il fut ensuite créé Patrice par Thierry, puis élevé au Consulat en 514. On ne sait point quand il mourut. Son fils étoit Questeur vers l'an 497, Maître des Offices en 526 & Préfet du Prétoire en 534. Il possédoit encore cette dignité en l'année 538, comme on le voit par sa Lettre aux Provinciaux d'Istrie datée de la premiere indiction, c'est-à-dire de la même année; c'est lui qui mourut vraisemblablement en 575.

Août, 1764.

ARTICLE XVIII.

LETTRES CURIEUSES, utiles & Théologiques sur la Béatification des Serviteurs de Dieu & la Canonisation des Béatifiés : ou Abrégé du grand Ouvrage de Benoît XIV. sur la même matiere. Par le R. P. Joseph d'Audierne, Ex Provincial des Capucins de la Province de Bretagne. Tome VI[e]. A Rennes, Chez Julien Vatar, place du Palais, & Julien-Charles Vatar fils, Imprimeur-Libraire 1764.

VOici le dernier volume de l'abrégé de l'important Ouvrage du feu Pape Benoît XIV. sur la Béatification & la Canonisation, & ce n'est pas le moins intéressant Dans celui-ci comme dans les autres, le fidele abbrévia-

teur nous donne d'après ce ſavant Pontife le réſultat de ſes travaux dans les différentes places où l'ordre de la Providence & le bien de l'Egliſe l'avoient appellé. Cette carriere laborieuſe de Benoît XIV. a commencé dès ſa jeuneſſe où la ſupériorité de ſes lumieres, l'application de ſon eſprit & la juſteſſe de ſon diſcernement, lui firent confier des poſtes de la plus grande importance. C'eſt ſurtout, comme on ſait, à celui de Promoteur de la Foi dans la ſacrée Congrégation des Rites, que nous ſommes redevables de l'Ouvrage qui nous occupe.

Cinq volumes *in folio* n'euſſent fait connoître qu'à peu de lecteurs le zele & l'eſprit de ſageſſe de l'Egliſe dans le culte qu'elle décerne aux Saints; le travail du P. Joſeph d'Audierne rend l'Ouvrage d'une acquiſition & d'une lecture plus faciles; & quelque peu por-

tés que nous soyons à accueillir la multitude des Abrégés qui se multiplient dans notre littérature, parce que nous sommes persuadés que la science sommaire avoisine de fort près l'ignorance; nous convenons que l'Abrégé de l'Ouvrage de Benoît XIV. étoit nécessaire, & qu'il s'est trouvé en bonne main, pour la patience, la fidélité, la méthode & le discernement qu'exigeoit cette entreprise. Le sixieme volume mérite encore plus que les autres le titre de *Lettres curieuses*. Les matieres qui s'y trouvent plus à la portée du commun des lecteurs, n'ont point d'ailleurs cette sécheresse inévitable dans les discussions qui faisoient l'objet des autres volumes. La nature & la forme des assemblées qui doivent préparer la Béatification & la Canonisation des Saints, la procédure qui doit conduire à juger contradictoirement

de leurs vertus, de leurs miracles ou de leur martyre, un choix de jugemens rendus par le St. Siege dans ces différentes causes, nous ont donné une grande idée de la Jurisprudence de l'Eglise en cette partie. Celle qui concerne les honneurs que l'Eglise fait rendre aux Saints canonisés & à ceux qui ne sont encore que béatifiés sont l'objet du travail de l'Abbréviateur & celui de notre extrait.

Ces honneurs consistent à les invoquer dans des Prieres & des Offices; à offrir en leur mémoire le saint Sacrifice de la Messe; à inscrire leurs noms dans les Calendriers Ecclésiastiques, les Martyrologes & les Litanies; à célébrer sous différent rit l'anniversaire de leur mort, ou différentes époques qui les ont rendu célébres dans l'Eglise; à exposer publiquement leurs images avec l'*Aureole* ou couronne de lumiere; enfin à

porter processionnellement leurs Reliques & à les présenter à la vénération des fideles. Tous ces honneurs sont concédés à l'égard des Saints canonisés. Il n'en est pas de même des simples béatifiés, quoique toujours l'objet du culte & de la vénération des Chrétiens ; parmi ceux-ci, les uns reçoivent de l'Eglise une béatification formelle, les autres l'ont équivalente. La premiere se fait en accordant que le serviteur de Dieu porte désormais le titre de Bienheureux, qu'on expose ses reliques sans les porter processionnellement ; que ses Images soient ornées de rayons ; qu'on récite l'Office & qu'on célébre la Messe en son honneur. A l'égard des Offices & de la Messe, il ne s'agit ici ni de Messes ni d'Offices propres depuis les Decrets d'Urbain VIII. La Béatification restraint à certaines personnes & à certains

lieux déterminés le culte qui pour les Canoniſés s'étend à tout le monde Chrétien. Le culte des Béatifiés *équivalemment* eſt moins fixe ; il dépend de la poſſeſſion ſoit immémoriale, ſoit centenaire, pour la conceſſion de l'Office & de la Meſſe. Quelquefois la Congrégation a dérogé à ces regles par des conſidérations particulieres. Ce Tribunal ſi ſtricte pour le culte des Saints canoniſés a des raiſons ſupérieures de prudence & de ſageſſe pour permettre ou tolérer le culte d'un ſerviteur de Dieu, que le cri du peuple a autrefois béatifié, mais toujours avec la reſtriction des perſonnes & des lieux, quelquefois même elle en augmente la ſolemnité par la conceſſion des leçons propres.

A l'égard des Saints canoniſés, on ſent que les conceſſions qui ſe multiplieroient dans l'Egliſe pour l'Office & pour la Meſſe, pour-

roient introduire dans le culte Divin une confusion qu'il convenoit d'éviter, parce qu'elle affoibliroit le respect pour la Religion. Pour conserver aux Reliques principales toute leur solemnité & maintenir en même-tems l'ordre du culte, la sacrée Congrégation a réuni souvent dans un seul Office celui des différentes Reliques. On a vû même Clement X. en 1671, arrêter l'effet des concessions multipliées par un Décret qui défend de traiter de ces sortes de concessions pendant l'espace de cinquante années, sauf les priviléges accordés à la gloire des Fondateurs d'Ordre Religieux. L'Eglise a cru ne pouvoir regler plus sagement l'étendue de leur culte que sur celle de leurs services. On disputa quelque tems à St. *Cajetan* (nous croyons qu'il faut dire *Gaëtan*) le culte que l'Eglise décerne aux fondateurs, le Promoteur de

la Foi prétendant que ce titre appartenoit à l'Evêque de Théate qui a donné le nom aux Théatins; mais le Promoteur échoua dans ſon oppoſition. D'une autre part on reſſerra le culte de l'Abbé St. Sylveſtre aux maiſons des Moines qui le reconnoiſſent pour leur pere. Des bienfaits publics, des événemens extraordinaires, l'invention des corps ou autres reliques changent auſſi les diſpoſitions du culte.

Pénétrée de cette religieuſe maxime dont le grand [*] Boſſuet a fait un ſi bel uſage, que *notre foi n'admet rien d'incertain & de frivole, & qu'elle proſcrit ſans ménagement tout ce que l'ignorance ou la cupidité prétendent ajouter au culte, pour ne point donner priſe*

---

[*] Boſſ. Expoſit.

aux ennemis de la foi, &c. la Congrégation des Rites en permettant ou en ordonnant le culte de certaines Reliques particulieres, telles que les Gouttes de Sang de N. S. la Ste. Larme révérée à Vendôme, diſtingue toujours la tradition immémoriale du culte, des faits merveilleux que la crédulité peut y inférer. On autoriſe les honneurs & très-ſouvent l'on ſupprime ou l'on réforme les Légendes, comme dans l'Office du précieux Sang trouvé à Mantoue. D'autres ſont conſervées quand elles énoncent des faits auſſi authentiques que la célébre indulgence de la Portiuncule, la ſueur de ſang de l'Image de la Vierge à Piſtoie en 1490, au tems des guerres civiles de cette contrée, les Stygmates de St. François &c. Celles de Ste. Catherine de Sienne ont ſouffert des difficultés qui ne furent levées qu'en 1727 par Be-

noît XIII. qui en permit l'Office avec des Leçons propres dans l'étendue de la Ville & du Diocèse de Sienne.

Quelques SS. reçoivent dans l'Eglise un culte plus particulier, renouvellé plusieurs fois dans l'année, rapporté à l'éclat de différens événemens de leur vie. Telles sont les Fêtes multipliées de la Ste. Vierge, de St Pierre, de St. Paul & de St. Jean. Nous trouvons ici dans notre Abbréviateur des détails très instructifs sur l'origine & l'énergie des noms d'Apôtre, Docteur, Vierge, &c. & sur les sages précautions de l'Eglise pour admettre ou rejetter ce titre à l'égard des SS. qui sont l'objet de son culte. A l'égard des Vierges on observe que « quoique la virginité ne soit » pas moins recommandable dans » les hommes que dans les fem» mes, cependant l'Eglise n'ho» nore point les hommes sous le

» titre de Vierges ; c'est qu'ils ont
» d'ailleurs des titres spécialement
» destinés à leur culte. Tels sont
» les titres de Martyrs, Confes-
» seurs, &c. *ce qui n'empêche pas*,
» dit S. Thomas, que dans le Ciel
» *ils ne partagent l'Aureole de la*
» *Virginité.* »

Quand une Nation, une ville se choisissent un ou plusieurs Patrons, il est naturel qu'elles recourent à l'Eglise pour en recevoir l'autorité & les regles de leur culte ; il l'est aussi que cette Mere attentive se rende à leurs vœux, lorsqu'elle trouve dans les Peuples un zele selon la science & la Religion. Les Patrons sont devenus un objet considérable de la sacrée Congrégation, & Benoît XIV. donne ici avec quelque détail les regles qui doivent accompagner un pareil choix. Les principales sont qu'on n'élise que des Saints & non de simples Béatifiés, que l'élection

l'élection se fasse à suffrages secrets du Peuple représenté par le Conseil général de la Ville, si c'est un Patron particulier, ou des députés des Villes & des Provinces, si c'est un Patron national. Pour l'un & l'autre il faut le consentement de l'Evêque & de son Clergé. On a dérogé quelquefois au premier article ; à l'égard de la B. Rose de Lima, Patrone de Lima & du Pérou, & du B. Stanislas Koska, Patron du Royaume de Pologne.

On traite ici fort au long des Fêtes de précepte. On remarque que leur établissement est purement le fait de l'Eglise ; les Evêques ont besoin pour les prescrire du consentement de leur Clergé, représenté à cet égard par le Chapitre.

Tout ce détail amene naturellement une observation fort importante sur la multitude des Fêtes, lorsqu'il est si facile d'ajouter

à celles de l'Eglise universelle les Fêtes des Diocèses particuliers, celles des Patrons principaux, & quelquefois même secondaires des villes & des nations. L'Eglise est trop sage pour vouloir aggraver sur ses fideles un joug que depuis bien des siecles elle a cherché à adoucir dans différens points de sa discipline, & la Religion qui doit benir la société & en resserrer les nœuds est bien éloignée d'y apporter le moindre désordre. C'en seroit un que la cessation trop fréquente des travaux & l'oisiveté du Peuple. Ce principe reconnu, on a présenté au St. Siege en différens tems des suppliques pour le retranchement des Fêtes qui s'étoient trop multipliées. Benoît XIV. étoit sur le Siege pontifical quand le Roi des deux Siciles & plusieurs Prélats firent une semblable demande: le souverain Pontife en prit occasion d'écrire une dissertation fort

ample ſur cette matiere ; on nous en donne ici l'abrégé. On y diſcute les différens moyens de remédier aux abus. Le premier eſt le retranchement abſolu des Fêtes les moins ſolemnelles, le ſecond eſt de les transférer aux Dimanches, & le troiſieme de permettre, dans ces jours de Fête, le travail ſervile après la célébration des Offices. Un autre moyen conſiſte à réunir deux ou trois Fêtes dans un ſeul jour, comme nous l'obſervons à l'égard de S. Jacques & de S. Philippe. Les moyens propoſés par Benoît XIV. ſont reſtés ſans réponſe, au moins l'Abbréviateur n'en articule aucune.

L'ancienneté & l'authenticité des divers Martyrologes trouvent ici leurs places. Les Litanies qui ſont une partie du culte que nous rendons aux SS., exercent enſuite l'érudition de Benoît XIV ; on y

discute enfin les préséances & celle de S. Jean-Baptiste sur S. Joseph occupe près de deux lettres, dans lesquelles on se décide pour le S. Précurseur du Messie. Ces objets ne paroîtront point minutieux à ceux de nos lecteurs qui seront persuadés que rien ne l'est en fait de précautions pour prévenir le penchant des hommes au culte arbitraire, & surtout celui du Peuple à introduire dans les objets de son culte des préférences de superstition ou de cupidité même.

Le style de l'Abbréviateur ne se soutient pas dans cet endroit, & l'on est étonné de lui voir prendre celui de la chaire pour décrire les prérogatives du pere putatif de J. C. Le P. *Joseph* d'Audierne a cru pouvoir se permettre ce petit écart pour rendre hommage à son Patron; ce qui ne l'empêche pas de développer les motifs qui ont fait donner la préséance dans les

Litanies à St. Jean-Baptiste sur St. Joseph.

Les Images ayant servi de prétexte à beaucoup d'Hérétiques pour se séparer de la Communion Romaine, cette partie du culte ne pouvoit être traitée trop à fond, ni reglée avec trop de prudence. » Il n'est point indigne de Dieu » d'être représenté dans des tableaux. Il doit être permis de » le représenter sous les mêmes » formes en lesquelles il n'a pas » dédaigné de se montrer lui-même, & sous celles qui peuvent » servir, autant qu'il est possible, » à nous remettre sensiblement » devant les yeux sa grandeur, sa » bonté, sa toute puissance » &c. Ces sortes d'Images ne parurent point dans les premiers siecles, où l'on avoit tout à craindre des idées grossieres des Gentils sur la Divinité, & où d'ailleurs les Mysteres de notre Religion se trai-

toient dans le plus grand ſecret. Ces précautions étant devenues moins néceſſaires au V^{e}. ſiecle, on vit paroître des Images de la Divinité & des Anges; on peignit enſuite les Saints. Les hommes abuſent de tout; quelques Religieux indiſcrets crurent donner à leur ordre une plus grande conſidération en peignant N. S. & la Ste. Vierge ſous les habits des différens Inſtituts. La Congrégation des Rites s'y oppoſa vivement & ne permit dans les peintures d'autres drapperies que celles que les livres ſaints autoriſent. Cela n'empêche point que nous ne trouvions encore aujourd'hui de ces peintures où J. C. & la Vierge paroiſſent avec les habits des Ordres anciens & des plus modernes même; le fait ne juſtifie point l'abus, & cet abus eſt encore plus repréhenſible dans un ſiecle éclairé.

Quant aux Saints Religieux, ils doivent être peints dans l'habit primitif de leur Ordre; & pour ne point troubler la paix entre les réformés & les non réformés, la sacrée Congrégation laisse les uns & les autres en possession de représenter leur St. Patriarche sous la forme de vêtemens dont ils usent eux-mêmes.

La translation des Reliques, l'identité des corps saints, le culte des reliques plus ou moins principales sont encore des objets importans, mais que les bornes d'un extrait ne nous permettent que de parcourir légerement. On a justement aboli l'épreuve du feu qui servoit autrefois à reconnoître l'identité des reliques; on a vu la nécessité de s'en tenir aux certitudes morales, & l'on s'y est réduit très sagement.

Les Saints baptisés qui sont ceux dont on ignore les noms tels

qu'il s'en trouve dans les *Catacombes* ou Cimetieres de Rome, ne devoient point échapper au Cardinal Lambertini ; aussi ce savant écrivain ne laisse rien à desirer sur cette matiere. On ne doit pas croire que tous les Chrétiens inhumés dans ces cimetieres fussent des Martyrs. Aussi la Congrégation a t-elle pour les distinguer des signes qui peuvent tranquilliser les fideles. Elle n'admet comme certains parmi les signes du Martyre que les palmes & les phioles de sang qui accompagnent le corps, soit que ces deux signes se réunissent ou non, en se rapportant à l'usage constant des premiers fideles de distinguer par ces signes ceux de leurs freres qui avoient souffert pour la Foi. Quant aux noms qu'on leur impose, la Congrégation des Reliques a ordonné par son decret du 25 Juin 1670, que ces noms devoient

être communs & appellatifs, pour ne rien dire de plus que l'invention du corps n'en apprend, & pour que chaque nom puiſſe convenir au Saint à qui on le donne; tels ſont les noms de *Conſtance*, *Candide* &c.

Le reſte de ce bon Ouvrage eſt employé à diſcuter différens offices ſollicités dans différens tems par la piété des fideles; mais que la ſacrée Congrégation n'a pas cru devoir admettre indifféremment. En ce genre tout ce qui eſt pieux dans ſon motif & ſon objet n'eſt pas toujours admiſſible. Elle a autoriſé pour toute l'Egliſe la fête du S. Nom de Jeſus; elle a refuſé celle du Pere Eternel dont les conſéquences pouvoient être dangereuſes pour le peuple qui auroit cru devoir adorer trois Natures ſéparées. La fête du Cœur de Jeſus fut propoſée en 1697 par

Marie, Reine d'Angleterre, mais ſans ſuccès Elle l'a été depuis à la ſollicitation du Roi de Pologne, des Evêques de Cracovie & de Marſeille & des Religieuſes de la Viſitation. Benoît XIV. étoit alors Promoteur de la Foi, & nous voyons qu'il n'acquieſça point à ces demandes, qu'il accorda dans la ſuite étant Pape, mais à des Egliſes déterminées & ſans extenſion de ce culte, uniquement parce qu'il étoit à craindre que cette Fête, toute pieuſe qu'elle eſt en elle-même, ne devînt l'occaſion de l'inſtitution de beaucoup d'autres qui pourroient apporter de la confuſion dans le culte Divin. D'ailleurs cette fête étoit nouvelle, & cette raiſon a toujours balancé le zele de la ſacrée Congrégation à ſe rendre à l'empreſſement des fideles. Cet Ouvrage préſente encore la diſcuſſion ſolide de quelques autres dévotions

particulieres. Partout le judicieux Ecrivain développe un riche fonds d'érudition & une grande ſageſſe; ſon Abbréviateur nous paroît avoir bien mérité de la Religion & des Lettres en reſſerrant ce vaſte Ouvrage, & en le rendant plus commun par la traduction & par l'analyſe.

ARTICLE XIX.

PRESENCE CORPORELLE de l'Homme en plusieurs lieux, prouvée possible par les principes de la bonne Philosophie : Lettres où relevant le défi d'un Journaliste Hollandois, on dissipe toute ombre de contradiction entre les merveilles du dogme Catholique de l'Eucharistie & les notions de la saine Philosophie : par l'Auteur des Lettres à un Américain. *Posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum gratulabatur.* Vinc. Lyr. *Paris, Rozet*, 1764. *in*-12. *de* 254 pag. *sans y comprendre les seize pages d'un Avertissement de l'Editeur.*

LA singularité du titre, ou si l'on veut, du *Problême* qu'il annonce, doit sans doute exciter

la curiosité du lecteur : mais il lui en coutera pour se satisfaire dans la lecture de cet Ouvrage ; car il faut lire près de deux cents pages, c'est-à-dire plus des trois quarts du Livre, avant de savoir en quoi consiste *la solution du Problême*. Nous ne devons pas nous en plaindre : par-là l'Auteur nous a laissé l'avantage d'exposer en peu de mots sa pensée. Essayons de le faire en abrégeant, autant qu'il sera possible, la marche de ce Philosophe. *

M. l'Abbé de Lignac dont nous parlons ici, avoit dit dans sa douzieme Lettre à un Américain : » Il est plus facile qu'on ne pense » de tirer, même des notions du

* Joseph-Adrien le Large de Lignac, Prêtre, ex-Oratorien, né à Poitiers mort à Paris au mois de Juin 1762, Auteur de plusieurs Ouvrages.

» corps humain, certains prin-
» cipes qui démontreroient que le
» dogme de la *Tranſſubſtantiation*
» n'eſt point un dogme ſtupide,
» comme oſe l'avancer un ſavant,
» dont je plaindrai toujours la dé-
» fection malheureuſe. *Une hy-*
» *potheſe* qui expliqueroit phyſi-
» quement tout ce qui paroît dans
» la tranſſubſtantiation de plus in-
» compatible avec la notion des
» corps, pourroit bien ne pas ren-
» dre le plan ſur lequel le Tout-
» puiſſant a formé l'Euchariſtie;
» mais elle ne démontrera pas
» moins l'inconſéquence des rai-
» ſons dont s'eſt appuyé ce ſavant
» infortuné. Par cette hypothèſe...
» on prouveroit que ſi l'homme
» peut lier les connoiſſances qu'il a
» de la nature avec le dogme révé-
» lé, l'Auteur ſouverain de la Phyſi-
» que a dans la partie immenſe de la
» Phyſique & de la Métaphyſique
» qu'il ne lui a pas plû de nous
» révéler, bien d'autres moyens

» d'effectuer ce qu'il prononce....
» *Je pourrai dans la suite, si l'oc-*
» *casion s'en présente, vous déve-*
» *lopper l'hypothèse dont je viens*
» *de vous parler.* »

M. Boullier, Journaliste Hollandois, en rendant compte des Lettres à un Américain, prétendit que par cette derniere phrase l'Auteur de ces Lettres avoit contracté avec le Public un engagement qu'il étoit obligé de remplir. « On ne
» le quittera pas aisément, dit M.
» Boullier, des magnifiques es-
» pérances qu'il donne, espérances
» d'autant plus flateuses, qu'on
» ne les auroit jamais attendues
» d'un homme aussi versé que lui
» dans la bonne maniere de philo-
» sopher. En effet une *hypothèse*
« qui expliqueroit physiquement
» tout ce qui paroît dans la
» *Transsubstantiation* d'incompa-
» tible avec la notion des corps;
» sera *le plus curieux des phéno-*

» *menes*. C'eſt un préſent digne de » la plus vive impatience du Pu- » blic. Que l'Anonyme ne la laiſſe » donc pas languir. Plus l'entre- » priſe eſt difficile, plus tous ceux » qui s'y ſont engagés juſqu'ici y » ont miſérablement échoué, & » plus il y aura pour lui de gloire » à la mettre à fin. »

Ainſi parloit le Journaliſte Hollandois en 1754. M. l'Abbé de L. dit ne l'avoir appris qu'au mois de Février 1760 : ſa réponſe eſt datée du 25 Janvier 1761. L'approbation & le privilége ſont de 1762. Et enfin cette réponſe paroît imprimée en 1764, dix ans après le défi ; c'eſt bien tard : mais ſi la *ſolution du Problême* eſt ſatisfaiſante, on ſe trouvera dédommagé de cette longue attente.

Cette réponſe eſt diviſée en *ſix Lettres* adreſſées à M. Boullier. Dans la *premiere*, M. de L. expoſe *le défi*, & balance *les motifs*

de l'accepter ou de le refuser. « Y
» auroit-il quelque utilité à ré-
» pondre à votre défi ? Rendrois-
» je quelque service à mon Eglise?
» En rendrois-je aux Protestans ?
» C'est une discussion prélimi-
» naire, dit M. de L. que vous
» voudrez bien me permettre de
» traiter sous vos yeux. » De notre côté la solution du Problême, de l'aveu de M. de L. paroît assez inutile : nous n'avons pas besoin de savoir le *quomodo* d'un objet de la révélation pour le recevoir. Toute l'utilité seroit donc du côté des Protestans, qui s'établissant juges & arbitres de leur foi, se font de l'impossibilité prétendue de ce mystere un argument pour ne le pas croire. Mais serai-je écouté ? Serai-je entendu ? Pourrai-je convaincre des gens que la curiosité peut attirer, mais que des préjugés aveuglent ? Ces motifs pourroient m'arrêter, dit M. de L.

ſi je me défiois de la puiſſance de la grace du Médiateur : mais à l'égard de vous-même, M. n'ai-je pas quelques motifs d'eſpoir ? & ſi je puis vous convaincre, ne puis-je point auſſi en convaincre d'autres ? J'accepte donc le défi « & il me ſemble que j'accorderai » parfaitement mon profond reſ« pect pour un myſtere que j'a» dore, & qu'il ne m'eſt pas per» mis de ſonder, avec le vrai » plaiſir que je reſſens à ſatisfaire » une curioſité très-juſte de votre » part, & qui peut vous être utile, » pourvu que je me reſtraigne à » cette queſtion purement philo» ſophique : *Le même homme, par » un miracle de la puiſſance de « Dieu, peut-il être rendu corpo» rellement préſent en divers lieux » très-diſtans les uns des autres, & » ſous toutes les conditions que l'E» gliſe Romaine & les Peres Grecs » & Latins reconnoiſſent être le fond*

» *du mystere de l'Eucharistie ?* »
Voilà le précis de la premiere Lettre.

La *seconde* a pour objet de développer ces *conditions* auxquelles doit être soumis le Problême qu'il s'agit de résoudre. M. de L. entreprend donc de *fixer par la Tradition l'objet du défi* qui lui est fait; & pour éviter tout soupçon de mauvaise foi, il prend le parti d'exposer la chaîne de la Tradition que *le célébre Abbé du Guet* a fournie dans un *Traité dogmatique sur l'Eucharistie*, imprimé à Paris, chez Etienne en 1727. « Je de-» vois, dit il, préférer cet Ou-» vrage à tout autre, parce qu'il » fut composé pour réfuter un sys-» tême singulier, où l'on préten-» doit que le pain étant changé en » chair, & uni hypostatiquement » avec l'ame & la divinité de J. » C. appartenoit à J. C. dans le » Ciel, & le rendoit présent sur

» la terre. L'Abbé du Guet traite » ce systême avec la plus grande » sévérité, & je lui applaudis. Il » accable l'Auteur du systême du » poids immense de toute la Tra- » dition. Et en général il ne pa- » roît pas bien disposé à l'égard » de ceux qui feroient des systêmes » sur l'auguste Sacrement de l'Au- » tel. Voilà les motifs de mon » choix. »

Après avoir ainsi exposé *la doctrine des Peres*, M. l'Abbé de L. réduit à cinq chefs les *conditions que cette doctrine prescrit au Problême qu'il s'agit de résoudre*. 1°. Le corps de J. C. que nous recevons dans l'Eucharistie, est celui qui est né de la Vierge Marie, qui est mort, qui est ressuscité. 2°. Le pain & le vin sont transsubstanciés au Corps de J. C. 3°. Partout c'est le même Corps de J. C. quoique la matiere qui y est transsubstanciée soit numériquement différente.

4°. Nous sommes nourris de la chair de J. C dans un sens réel & physique. 5°. Dans un sens réel & physique, par la perception de l'Eucharistie, nous sommes en J, C. comme J. C. est en nous.

Pour faciliter l'intelligence de son systême, M. l'Abbé de L. saisit ici l'expression de ce *Marc, Evêque d'Ephèse*, qui s'opposa si violemment à la réunion des Grecs au quinzieme siecle. On n'auroit peut-être pas imaginé que ce fût dans la tête d'un Schismatique opiniâtre qu'il fallût aller chercher le germe de la solution qu'il s'agit de trouver. Quoi qu'il en soit, ce Marc d'Ephèse appelle le sujet de la transsubstantiation, *le Corps prototype* de Jesus-Christ. *Re ipsâ transmutari jam dona in ipsum prototypum illud corpus & sanguinem Dominicum.* Il est remarquable que Marc d'Ephèse ne parle pas ici du germe prototype du Corps

de J. C. ; mais il considere le Corps de J. C., & il l'appelle *prototype* relativement à la présence de ce corps dans l'Eucharistie que S. Cyrille de Jérusalem appelle *l'antitype* du Corps de J. C. *Qui enim gustant, non panem & vinum degustare videntur, sed antitypum corporis & sanguinis Christi* (*Catech. mystag. 5. n. 20.*) M. l'Abbé de L. porte ses idées plus loin ; par *le prototype de ce Corps sacré*, il entend *ce qui étant le même dans l'enfance & à la mort, constituoit le même Christ quant à l'ame & quant au corps*. Marc d'Ephèse considere *le corps prototype de J. C.* M. l'Abbé de L. veut que ce soit *le prototype de ce corps*, & il va développer sur cela sa pensée.

La *troisieme Lettre* est annoncée comme destinée à résoudre une *question naturelle*, & qui est un *préliminaire essentiel*. Il s'agit d'abord de savoir en quoi consiste

l'identité du corps de l'homme. « Je » la fais consister, dit M. de L. » dans *le germe développé*, ayant » la vie & la tenant également du » pere & de la mere, lorsqu'il est » parvenu à ce point de perfection » que nous ignorons, & qui sert » d'occasion au Créateur pour la » création de l'ame. Ce *corps pri-* » *mitif* ou *propre*, ce *fond iden-* » *tique*, je le distingue de la ma- » tiere accidentelle, transsubstan- » ciée par l'usage des alimens, & » je l'appelle *le corps prototype*, » d'après l'expression (de Marc » d'Ephèse) ». C'est bien la même expression; mais est-ce la même idée?

Cette idée se trouve être presque la même que celle dont *M. Nieuwentit* s'est servi pour expliquer la possibilité de la résurrection future des corps. Cela donne occasion à M. de L. d'exposer ici *le systême de M. Nieuwentit*, & de

diſtinguer les points ſur leſquels il en differe. Voici le point eſſentiel de diviſion entr'eux : Qu'étoit *le corps prototype* au moment de l'union de l'ame avec ce corps ? Eſt ce le *germe* pur *non développé*? Eſt-ce ce même *germe développé* & fortifié par quelque matiere étrangere ? Soit que l'on opte pour l'un ou l'autre de ces deux cas, M. Nieuventit veut que le corps propre ou prototype ſoit le germe conſidéré indépendamment de tout fluide. M. de L. ſoutient que le ſang eſt eſſentiel au corps prototype, & qu'en un mot le corps prototype eſt *le germe développé* dans le ſein de la mere, & tirant également ſon origine du pere & de la mere. Que le fond du corps ſoit un *germe préexiſtant* créé dans le premier homme ou dans la premiere femme, ou que ce corps ſoit *formé de nouveau* dans le ſein de la mere, ni l'un ni l'autre, dit

M.

M. de L. ne dérange rien à mes vues. Mais quoique l'identité persévérante des corps prototypes ne suppose point le système des *germes* (*préexistans*) j'avouerai ingénument que je ne puis m'en déprendre. A cette occasion M. de L. fait une digression contre le système des *molécules organiques*.

Ensuite il revient à cette *question naturelle* qui forme un *préliminaire essentiel* à la solution de son problême, la voici : *L'identité corporelle exige-t-elle que la quantité de matiere employée dans le corps prototype soit toujours la même*? C'est, dit M. de L. *une question très-délicate* : elle exige quelques réflexions & de profondes observations. Un maronier qui depuis cinquante ans a perdu beaucoup de feuilles, de fleurs & de fruits, est néanmoins toujours le même. Un homme qui à un certain âge a perdu beau-

coup de globules du ſang préexiſtant dans ſon germe, eſt néanmoins toujours le même. Un homme à qui on a coupé bras & jambes, eſt toujours le même. Une écreviſſe qui ayant perdu une pate, en a pouſſé une autre, eſt toujours la même. Si Dieu réduiſoit toute la matiere de l'Univers à ſa millionieme partie de ce qu'il eſt, mon corps ſeroit réduit à ſa millionieme partie, & néanmoins je ſerois toujours le même. Donc, conclut M. de L., *il n'eſt point eſſentiel à l'idée de l'identité du corps, que toute la matiere employée au corps prototype ſubſiſte identique.* Il ſuffit qu'une portion de cette matiere conſerve la même organiſation que la maſſe totale avoit reçue, & continue les moumens eſſentiels à la vie, qui lui avoient été communiqués.

Cela poſé, M. l'Abbé de L. vient enfin dans ſa *quatrieme Let-*

tre à l'examen de ſon Problême : *Eſt-il poſſible qu'un homme ſoit préſent corporellement en pluſieurs lieux diſtans l'un de l'autre?* Vous croyez être au but : vous n'y êtes point encore. Avant d'en venir là, il faut préalablemeut examiner ce problême métaphyſique : *la même ame pourroit elle être unie à deux corps différens & diſtans l'un de l'autre?* L'ame eſt préſente à toutes les parties de ſon corps depuis les pieds juſqu'à la tête, à la diſtance de cinq pieds. *L'ame d'un eſtropié* ſent de la douleur au pied qu'il n'a plus : elle eſt donc *préſente à ſon corps, & à un lieu diſtant de ce même corps.* Cette propoſition vous ſurprend elle? Ecoutez ce qui ſuit : « L'ame de » l'eſtropié ſent la goute où ſeroit » ſon pied, s'il étoit encore partie » vivante de ſon corps : *elle ne* » *l'éprouve pas où eſt ce pied* » On objectera peut-être que conſé-

quemment elle n'eſt pas préſente où eſt ce pied. *Mais*, reprend M. de L. *s'il eût plû au Créateur* que l'ame ſuivît ainſi toutes les parties de ſon corps, elle ſeroit partout où ſeroient les membres de ce corps. *Il ne répugne* donc *point à la raiſon que Dieu uniſſe à la même ame deux corps différens & éloignés l'un de l'autre.* Peut-être auroit-on pu procéder d'une maniere plus ſimple pour amener cette conſéquence.

Mais venons à notre Problême: Il s'agit de ſavoir ſi *le même corps* peut être *préſent en pluſieurs lieux différens & éloignés*. Sur cela M. de L. incidente encore. Locke, dit il, a penſé que ſi Socrate & le Mogol avoient la même ſuite de ſenſations, Socrate & le Mogol ſeroient la même perſonne : ſur cette belle idée ne pourrois-je pas dire que ſi le corps du Mogol & le mien ont la même ſtructure,

lé corps du Mogol & le mien ſont le même corps ? Mais il néglige cette vaine hypothèſe pour venir à l'idée que lui fait naître le phénomene des *inſectes qu'on reproduit en les coupant*, & il veut qu'avec lui nous examinions ce phénomene dans le préjugé qui donne aux animaux des ames ſenſibles & réduites à des volontés ſpontanées. Dans cette ſuppoſition, ſi l'on coupe un de ces vers en deux parties, Dieu n'eſt pas obligé de créer une ſeconde ame pour l'une de ces parties, la même ame continuera donc d'être unie à ces deux parties qui forment ainſi deux corps du même ver. On porte l'un de ces cotps à la Chine, tandis que l'autre reſte à Paris : voilà donc *le même ver corporellement préſent en même-tems à la Chine & à Paris.*

Mais en ſera-t-il de même de *l'homme* ? Pour cette fois nous

voici vraiment au point de la question. Il faut avouer que le corps de l'homme étant coupé ne se reproduit pas comme le corps du ver ; quel procédé imaginerons nous donc ? Ne perdons rien de ceci : « ce doit être, dit M. de L. » *UN DÉDOUBLEMENT COMPLET de chaque organe, & de* » *chaque partie d organe, & même* » *des matrices filieres du sang.* C'est- » à-dire, par exemple, que *cha-* » *que fibre du cœur est partagé en* » *deux fibres égales* ; que l'effet de » cette division est que toutes les » fibres de cette merveilleuse ma- » chine sont des deux parts dis- » tribuées de la même maniere » qu'elles l'étoient auparavant, » aussi bien que les petits vais- » seaux, les nerfs, &c. *aussi dé-* » *doublés* ; en sorte que des deux » parts le cœur a la même figure, » la même construction intérieure, » le même jeu que le total avoit,

» & ces deux cœurs auroient leur » ſyſtole & diaſtole par la ſuite du » mouvement & de la vie, im- » primée au total dans le ſein de » la mere. Il en ſeroit de même » de toute partie organique du » *corps prototype*, tant petite qu'elle » ſoit, fût ce un point muſculaire » de la rétine. Vous embraſſez « certainement, M. & l'enſemble » & les détails de cette hypothèſe; » vous voyez qu'entre les deux » corps il n'y a nulle différence, » & qu'il n'y en a point non plus » d'un de ces corps avec le pre- » mier, à l'exception de la quan- » tité numérique qui n'eſt point » eſſentielle au corps perſonnel .... » Mon problême eſt donc réſolu. » Voilà *le même homme complet*, » le fils des mêmes pere & mere *préſent en deux lieux différens l'un* » *de l'autre*.

Ici ſe préſente une objection que M. de L. ne diſſimule pas. Il

ſera vrai que *les deux fonds de matiere* employés à ces deux corps *ne ſeront pas identiques*, qu'ils ſeront numériquement différens. « Mais, » reprend-il, *l'identité perſonnelle* » ne ceſſera pas pour cela, parce » que tous les deux ayant été ap- » propriés à l'ame au moment de » l'union, contribueront à faire » le même *moi*, continueront la » vie du même *moi*; & que ſi l'on » ſuppoſoit laquelle on voudroit » de ces portions détachées de l'a- » me, l'ame avec l'autre ſeroit *la* » *même perſonne identique*, même » quant au corps perſonnel. » Telle eſt *la ſolution* que je donne au problême que j'avois à réſoudre; *répugne-t-elle à la Toute-puiſſance ou à la ſaine Phyſique*?

Par forme de corollaire, il ajoute: » *Dès qu'il ne répugne point que le* » *même homme ſoit rendu préſent* » *corporellement en deux lieux* par » le *dédoublement complet de ſon*

» *corps*, l'esprit humain ne voit
» point de terme au-delà duquel
» cette présence corporelle ne pût
» être multipliée, puisqu'il ne
» voit point de terme au delà du-
» quel la progression du dédouble-
» ment soit impraticable au Tout-
» puissant ... Le même homme
» étant présent en deux lieux dif-
» férens, chacun des deux corps
» peut être encore divisé en deux,
» & ainsi *à l'indéfini*. Remarquez
» bien que je ne dis pas, à l'infini,
» de peur de blesser ceux qui ne
» peuvent se familiariser avec la
» divisibilité de la matiere à l'in-
» fini. Or le genre d'indéfini dont
» je parle, est néanmoins presque
» immense. » Achevons cette Ana-
» lyse.

Dans la *cinquieme Lettre* M. de L. entreprend de *faire usage de cette solution pour remplir le défi du Journaliste Hollandois*. Il s'agit d'appliquer cette solution au myſ-

tere de l'Euchariſtie : mais ne croyez pas que nous venions là du premier coup : ce n'eſt pas là la marche de notre Philoſophe : il faudra faire encore ici un circuit. M. de L. demande qu'on admette préalablement une hypothèſe que voici. » Suppoſons que le Créa-» teur a accordé à un *Prophete* re-» connu pour tel dans le monde, » le privilége de ſe rendre pré-» ſent en pluſieurs lieux à la fois, » ſelon que cet homme inſpiré le » voudra. A l'occaſion de la vo-» lonté de cet heureux mortel, *ſon* » *corps ſera dédoublé.* Une partie » de la matiere numérique qui lui » eſt appropriée, partira avec une » rapidité égale ou même ſupé-» rieure à celle que nos Philoſo-« phes modernes ſuppoſent dans » les globules de lumiere dardés » par le Soleil. En un clin d'œil » reſtant à Paris, il eſt préſent à » Rome. Et s'il lui plaît d'être en

» même tems à Madrid, à Conf-
» tantinople, à Stokolm, à Pé-
» kin, en Amérique, *de nou-
» veaux dédoublemens* le ferviront
» à fouhait. » Toute la fuite de cette lettre n'eft que l'application » de cette idée aux divers ufages que ce Prophête voudra faire de fon admirable privilége; c'eft-à-dire, à toutes les merveilles qui s'operent dans l'Euchariftie. Cette *fuppofition* eft purement *Socinienne :* mais M. de L. avertit qu'il l'a ainfi choifie exprès, pour prouver que ceux même qui nient la divinité du Sauveur, ne font pas autorifés à rejetter la Doctrine Catholique de l'Euchariftie, fous prétexte de l'abfurdité qu'ils croyent y appercevoir. Le P. le Courayer que M. de L. avoit principalement en vue avouoit, dit M. de L., que J. C. s'il étoit Dieu, eût pu inftituer l'Euchariftie fur le plan de ce dédoublement com-

plet. « Mais, ajoutoit-il, je ne » reconnois pas la divinité de J. » C. & je crois que ce plan ne » peut être rempli par un homme » quelque pur, quelque ſaint » qu'on puiſſe le ſuppoſer. » M. de L. a donc voulu montrer qu'un pur homme favoriſé de Dieu auroit pu opérer toutes ces merveilles.

Enfin *la ſixième Lettre* a pour objet de *comparer ce ſyſtême Socinien au dogme Catholique de l'Euchariſtie*, & de montrer l'excellence de celui-ci. « La ſimplicité » de la foi, dit M. de Lignac, » m'a obligé à concentrer dans un » Prophete tous les grands caracteres de l'Euchariſtie, pour ne » pas me mettre dans le cas de « ceux qui ſcrutent l'intime de la » Majeſté divine, au riſque certain d'être opprimés. . . . Mais » le myſtere adapté à un pur hom» me & dans les idées Socinien-

» nes, perdra à vos yeux tout ce » qu'il a de majeſtueux, d'attrayant » & de conſolant pour les hom- » mes. » La ſuite de cette Lettre a donc pour objet de montrer combien ces idées Sociniennes ſeroient petites & baſſes, combien au contraire la doctrine Catholique eſt ſublime & digne de Dieu. M. de L. ſemble ici confondre la Doctrine Catholique avec le ſyſtême par lequel il prétend l'expliquer; enſorte qu'il tranſporte à ſon ſyſtême tous les avantages que renferme la doctrine Catholique. Il s'attache à montrer comment dans ſon ſyſtême ſe trouvent vérifiées toutes les expreſſions des Peres touchant l'Euchariſtie, comment dans ſon ſyſtême ſe trouvent remplies toutes les conditions du Problême qu'il avoit à réſoudre conformément à la doctrine des Peres; & en conſéquence il ſoutient que

ſon ſyſtême n'a rien à craindre de la cenſure que M. du Guet prononçoit contre un ſyſtême tout différent qui contredifoit la doctrine des Peres.

Après avoir ainſi mis ſa foi à couvert de tout reproche, il s'applique à perſuader M. Boullier d'embraſſer la Foi Catholique, & à cette occaſion il fait une ſortie contre l'éducation que la prétendue Réforme donne aux enfans de ſa Communion. C'eſt par là qu'il finit.

La *ſolution du Problême* ſur la poſſibilité du myſtere de l'Euchariſtie conſiſte donc, ſelon M. de Lignac, dans *le dédoublement complet de toutes les parties du corps prototype* de Jeſus-Chriſt. Mais attribuer à Dieu le dédoublement complet de toutes les parties d'un être auſſi compoſé que le corps de l'homme, & ſuppoſer que ce miracle étonnant ſe renouvelle au-

tant de fois que Jesus-Christ se rend présent sur nos Autels dans le sacrement de l'Eucharistie, ce n'est pas simplifier l'opération de Dieu. Nous croirions volontiers que l'Etre tout-puissant opere d'une maniere beaucoup plus simple. L'Eucharistie est un *Mystere* : nous ne devons pas espérer d'en pénétrer toute la profondeur ; c'est un *mystere de Foi* : nous devons en croire Dieu sur sa parole, & plaindre ceux qui lui refusent la soumission qui lui est dûe.

ARTICLE XX.

LETTRE AUX AUTEURS DE ces Mémoires, en Réponse à celle de M. Pingré, insérée dans le vol. de Mai, page 1203.

Je respecterai toujours comme je le dois, Messieurs, l'autorité & les talens d'un savant tel que M. Pingré, & je recevrai avec reconnoissance les éclaircissemens qu'il voudra bien me donner. Mais puisqu'il m'oppose des raisons, il semble m'engager par là à les examiner & à lui en dire mon sentiment.

Après avoir considéré séparément & rassemblé ensuite ce que l'on dit, suivant les principes Neutoniens, des actions du Soleil & de la Terre sur la Lune; on de-

mande quel en ſera le réſultat, & l'on ajoute, *que les deux cauſes miſes en action auront leur effet entier ; que la Lune ſera emportée en un an dans l'orbite terreſtre autour du Soleil, & qu'en même tems elle ſera emportée en vingt-ſept jours & demi autour de la Terre.*

J'avoue que pour moi, je crois voir évidemment que les deux cauſes miſes en action n'auront point chacune leur effet entier, ſi l'une a un effet qui s'oppoſe à l'effet de l'autre. Je voudrois qu'on eût la bonté d'examiner ce principe & de me dire s'il peut être conteſté. Car ſi ce principe eſt inconteſtable, je n'avois plus qu'à montrer, comme j'ai prétendu le démontrer, qu'une des cauſes que je conſidérois, ſçavoir le concours de forces qui portent la Lune vers le Soleil à ſa derniere quadrature, doit avoir un effet qui

s'oppose à l'effet de l'attraction de la Lune vers la Terre, avec l'avantage d'une force beaucoup & même incomparablement plus grande que la force d'attraction de la Lune vers la Terre.

J'opposerois encore au même principe de M. P. sur les actions des deux forces différentes, que s'il y a une troisieme cause qui s'oppose directement à l'effet réel de l'une des deux causes, & qui ne s'oppose point à l'effet de l'autre, celle qui n'éprouve point d'opposition aura seule son effet entier. Cela me paroît aussi de la derniere évidence. Supposons par exemple (on suppose ce que l'on veut) supposons donc que la Lune arrivée à sa derniere quadrature soit portée à sa projection particuliere vers le Soleil avec une force comme 1000, tandis que la Lune est attirée vers la Terre avec une force comme 1. L'at-

traction de la Lune étant d'ailleurs directement contre ite & totalement vaincue par la projection commune de la Terre & de la Lune vers l'Orient, la Lune s'approchera réellement du Soleil d'un espace de mille lieues, tandis que la Lune perdra seulement une lieue d'avance sur la Terre dans son progrès vers l'Orient; à moins que l'approchement de la Lune vers le Soleil ne soit empêché ou diminué par une autre cause que par l'effet de l'attraction de la Lune vers la Terre, puisque dans ce cas l'attraction de la Lune par la Terre n'aura d'autre effet réel que celui de diminuer la projection de la Lune vers l'Orient de tout le degré de force qu'elle oppose à cette projection. Tout cela est dans la plus grande exactitude géométrique. Or si cela est, & que ce premier effet soit suivi

d'effets semblables pendant quelque tems, ou d'effets qui tiennent seulement un peu de ce premier effet, depuis la quadrature, de combien la Lune sera-t-elle approchée du Soleil, avant que la Terre ait atteint la Lune, ou plutôt le point où elle doit se trouver par la même ligne que la Lune & le Soleil? Je la laisse à estimer à M. P. ou même à ceux qui n'ont pas autant de connoissances & de pénétration que lui.

Il est vrai que la Lune affectée de sa projection vers le Soleil & de la projection qui lui est commune avec la Terre vers l'Orient, ne décrira pas une ligne qui aille droit vers le Soleil. Elle doit décrire une diagonale comprise entre la direction de la projection commune vers l'Orient, & la direction de sa projection particuliere vers le Soleil, mais cette ligne ne s'enfoncera pas moins de-

puis la quadrature dans l'espace intérieur de l'orbite terrestre, & n'éloignera pas moins la Lune de la circonférence de cette orbite que la ligne de mille lieues tendue directement vers le Soleil depuis le point de la quadrature, puisque la diagonale du parallélogramme s'éloigne autant des côtés où elle a pris naissance qu'un chacun de ces côtés s'éloigne du point de leur jonction. Ainsi la Lune sera toujours enfoncée de mille lieues dans l'intérieur de l'orbite terrestre depuis le point de la quadrature, lorsqu'elle aura seulement perdu une lieue d'avance sur la Terre dans sa révolution autour du Soleil, quand même son approchement du Soleil ne lui donneroit pas un nouvel avantage pour conserver son avance sur la Terre. J'avoue que dans ce procédé, je regarde l'arc de l'orbite terrestre sous lequel se

trouve la Lune en si peu de tems, comme le côté d'un parallélogramme dont la Lune décrit la diagonale. Il faut donc dire, pour ne rien avancer qui ne soit exact, que la Lune sera enfoncée sous la circonference de l'orbite terrestre de mille lieues environ, lorsqu'elle n'aura perdu qu'une lieue d'avance sur la Terre depuis sa quadrature. Ce qui ne peut être sans que la Lune ne soit déja un peu éloignée de la Terre. Ajoutez à cela que plus la Lune s'approche du Soleil, plus elle a d'avantage; même sans aucun accroissement de force, pour prendre, ou conserver de l'avance sur la Terre, dans sa révolution autour du Soleil. Ce qui augmente le tems pendant lequel la Lune s'approche toujours du Soleil. Ajoutez que l'attraction de la Lune vers le Soleil augmente toujours depuis sa derniere qua-

drature, en raiſon du quarré des approchemens. Ajoutez que cette attraction vers le Soleil eſt toujours notablement plus forte que l'attraction vers la Terre. M. P. accorde au moins que la premiere force eſt double à peu-près de la ſeconde. Ajoutez que cette route de la Lune telle que l'on vient de la ſuivre & qui réſulte des forces combinées de projection & d'attraction vers le Soleil & de projection commune avec la Terre vers l'Orient, ſe trouve en véritable & très notable oppoſition avec l'attraction vers la Terre, ce qui s'oppoſe bien au rapprochement vers la Terre. Tout cela eſt exact & plus que ſuffiſant pour faire perdre l'eſpérance de ce raprochement, du moins depuis la quadrature juſqu'au point de la conjonction. Il eſt vrai que j'ai ſuppoſé que la projection particulie-

re de la Lune qui la porte vers le Soleil au point de sa derniere quadrature, étoit mille fois plus forte que son attraction vers la Terre. J'ai voulu présenter un gros objet pour rendre les conséquences plus sensibles. D'ailleurs on ne me prouvera point que cela n'est pas ainsi; & j'ai déja remarqué ailleurs que si la projection particuliere de la Lune étoit incomparablement plus forte que son attraction vers la Terre, au tems de son opposition, ou je la suppose perigée, cette projection particuliere de la Lune devoit être aussi incomparablement plus forte que son attraction vers la Terre, au tems où elle est apogée, & où l'attraction est diminuée en raison inverse du quarré des distances. Mais je vais ajouter à cela en très-peu de mots un raisonnement bien simple, indépendant des suppositions arbitraires & propre

pre à tourner contre le Neutonien ses *propres principes.* On verra que ce raisonnement est parfaitement d'accord avec les raisons que j'ai exposées dans les Lettres précédentes, & que l'on n'a pas détruites.

La force de projection particuliere de la Lune au point de son opposition, où on la suppose périgée, suffit pour éloigner la Lune de la Terre dans la direction de l'Ecliptique. Car la projection de la Lune vers l'Orient, qui lui est commune avec la Terre, ne peut nullement éloigner l'une de l'autre. Cependant la Lune est attirée alors vers la Terre & par le Soleil, qui attire la Lune avec une force presque double, comme on le reconnoît, de l'attraction de la Lune par la Terre Comment donc la Lune s'approcheroit-elle de la Terre, au lieu de s'en éloigner,

au point de la quadrature ſuivante, lorſque la projection particuliere de la Lune qui la porte vers le Soleil, n'a pas moins de ſupériorité qu'au point de l'oppoſition, ſur l'attraction de la Lune par la Terre, dont la force eſt diminuée en raiſon inverſe du quarré des diſtances; lorſque d'ailleurs la Lune n'eſt plus attirée vers la Terre par le Soleil: lorſqu'enfin cette force d'attraction de la Lune par le Soleil, laquelle eſt double de l'attraction vers la Terre, eſt de plus employée toute entiere à attirer la Lune dans la direction d'une tangente vraiment propre à éloigner la Lune de la Terre?

On voit qu'en tout cela je n'ai point conteſté ce que l'on dit de la denſité du corps ſolaire quatre fois moindre, en volume égal, que la denſité de la terre, quoique je ne voye pas comment cela

ſe prouveroit. Je dirai ſeulement que ſi la Terre avec la denſité que nous lui connoiſſons, avoit à ſoutenir des exploſions auſſi violentes que celles qui jettent de toutes parts des corps quelconques à pluſieurs millions de lieues en quelques ſecondes, on a peine à concevoir qu'elle n'eût pas ſauté depuis long-tems en des millions de morceaux. Les plus terribles ſecouſſes de la Terre & les changemens qu'elles cauſent ne ſemblent rien en comparaiſon de ces effets. J'ai l'honneur d'être avec bien du reſpect.... J. L. D'HAUTECOUR.

A Amſterdam, ce 20 Juin 1764.

RÉPONSE

à la Lettre précédente.

IL eſt vrai, Meſſieurs, que j'avois réſolu de ne plus répondre à M. d'Hautecour; non que je mépriſaſſe ſes objections, mais parce que cette diſpute pouvoit me mener plus loin que je ne le penſois d'abord, & exiger de moi un tems que je dois ailleurs. Je prévoyois même que je pourrois être enfin obligé d'abandonner la méthode que j'avois voulu ſuivre, pour en appeller à l'analyſe; cet appel n'auroit pas effrayé le célébre Deſcartes, il y auroit accédé & ſeroit probablement devenu Neutonien. Il n'en eſt pas tout-à fait de même des diſciples de ce grand homme, ils deſireroient que nous trai-

taffions les queftions les plus compliquées par une méthode fimple & élémentaire, & fi, forcés par la nature même des problêmes, nous recourons à la plus certaine comme à la plus générale des Sciences, ils nous reprochent que nous cherchons à nous envelopper dans les nuages les plus épais d'une obfcurité impénétrable aux rayons de la plus vive lumiere. Ce n'eft point M. d'H. qui raifonne ainfi; mais les lettres qu'il vous écrit, Meffieurs, & les réponfes que j'y fais ne forment point un commerce exclufif entre ce favant Phyficien & moi; elles font cenfées adreffées à tous ceux qui s'intéreffent à la Phyfique de l'Univers: or plufieurs Cartéfiens nous ont fait le reproche injufte que je releve ici. Dans ma premiere réponfe à M. d'H. (*Mém. de Févr.* 1764) j'ai cru pouvoir démontrer par une méthode purement fynthéti-

que une vérité que je concevois clairement : M. d'H. n'a point ébranlé mon raiſonnement ; il s'eſt contenté de me propoſer de nouvelles objections. Je n'y ai pas répondu pleinement ; j'ai voulu ménager la délicateſſe de quelques Lecteurs Cartéſiens en leur épargnant la mortification d'être renvoyés à l'analyſe qu'ils ne blaſphêment que parce qu'ils ignorent les premiers principes. M. d'H. a trop de bon ſens pour ne s'être pas apperçu que ſi les preuves de mon ſentiment ſont abſolument péremptoires, il n'en étoit pas tout-à fait ainſi de ma réponſe à ſes objections, & c'eſt probablement ce qui l'engage à revenir à la charge. Je ſuis fâché qu'il commence ſa Lettre par me nier un véritable axiome ; j'ai dit & je le répéte avec confiance que *tant que deux cauſes ſont en action, elles doivent ſortir leur plein & entier*

effet, & j'ai ajouté, comme je l'ajoute encore, que cet axiome devoit être entendu dans le ſens que *ſi les deux cauſes ſont abſolument contraires, l'effet de la plus foible eſt de diminuer de toute ſa force l'effet de la plus forte* (Mém. de Mai 1764. pag. 1206) : Si une cauſe pouſſe un corps à l'Orient avec trois degrès de force & qu'une autre cauſe le porte à l'Occident avec deux degrés de force ; le corps ſera emporté à l'Orient avec un ſeul degré de force. Je ne prouverai pas ce principe, parce que, comme je l'ai dit, je le regarde comme un axiome. Preſque tout le reſte de la lettre de M. d'H. porte ſur une ſuppoſition fauſſe ; *ſuppoſons*, dit l'illuſtre Phyſicien (*on ſuppoſe ce que l'on veut*) *ſuppoſons* que l'action du Soleil ſur la Lune ſoit à celle de la Terre ſur la Lune comme mille eſt à un. Il n'eſt point gé-

néralement vrai qu'on suppose ce que l'on veut ; je nie absolument la supposition, si elle étoit vraie, les choses étant d'ailleurs telles qu'elles sont, il est hors de doute que la Lune quitteroit la Terre pour ne la plus rejoindre. Pour que *dans le systême des Neutoniens* les Planetes soit du premier soit du second ordre tournent dans des Ellipses, soit autour du Soleil, soit autour de leurs Planetes principales, il doit y avoir entre leurs forces centripetes & leurs forces centrifuges une proportion que l'analyse seule peut bien développer ; si l'on altere cette proportion, il n'est pas douteux que l'on altérera l'orbite de la Planete. Qu'une force étrangere pousse la Terre dans son orbite de maniere à lui donner une demi-fois plus de mouvement qu'elle n'en a, elle cessera d'être Planete ; sa trajectoire, d'elliptique qu'elle étoit,

deviendra hyperbolique : qu'on en faſſe autant à la Lune dans ſon orbite autour de la Terre, elle quittera la Terre, & tournera autour du Soleil dans une ellipſe fort allongée, ſi l'impulſion a été faite vers le temps des ſyzygies. Il ne s'agit point entre M. d'H. & moi de décider ce qui ſe paſſe réellement dans les Cieux, mais de ce qui doit s'y paſſer *dans le ſyſtême Neutonien* ; il ne nous eſt donc permis ni à l'un ni à l'autre de faire des ſuppoſitions contraires au ſyſtême Neutonien. La détermination de la denſité de la Terre quatre fois plus forte que celle du Soleil en volume égal n'a rien qui choque nos idées ; elle n'eſt pas un principe, mais une ſuite du ſyſtême de Newton.

Je ſens bien que je ne réponds pas à toutes les objections de M. d'H. je n'ai pas le tems de le faire, & j'ai déja répondu à la plûpart;

pour y satisfaire pleinement il faudroit combiner les forces *solipete* & *solifuge*, *terripete* & *terrifuge* de la Lune, ce qui ne pourroit se faire sans recourir à une analyse que mille autres avant moi ont maniée victorieusement & beaucoup mieux que je ne pourrois le faire; enfin il m'a paru que M. d'H. ne faisoit pas toujours assez d'attention à mes réponses, en voici un exemple. Au pénultieme *a linea* de sa derniere lettre il suppose que la Lune en opposition est attirée vers la Terre, tant par le Soleil que par la Terre même : il oublie que j'ai prouvé (Mém. de Fév. 1764. pag. 438) que dans cette circonstance, si la Lune étoit attirée vers la Terre par l'action du Soleil, cette même action attiroit encore plus la Terre à l'opposite de la Lune, & rendoit par conséquent plus à éloigner ces deux Astres qu'à les rapprocher

Je crois avoir suffisamment prouvé l'unique proposition que j'avois entrepris de démontrer que *dans le système Newtonien, toutes choses d'ailleurs égales, la Lune doit être périgée & lorsqu'elle est pleine & lorsqu'elle est nouvelle.* Je pense même avoir répondu d'une maniere assez satisfaisante aux principales objections de M. d'H. au moins autant qu'il m'a été permis de les comprendre. Si je n'en ai pas assez conçu toute l'étendue, & que leur estimable Auteur croie en conséquence devoir y insister davantage, je le prie de ne point imputer à mépris le silence que je me propose de garder dorénavant sur toute cette dispute qui a peut-être déja duré trop longtems, & qui me paroît prendre un tour plus capable d'embrouiller la matiere que de l'éclaircir.

Je suis &c. PINGRÉ.

A Paris ce 26 Juillet 1764.

ARTICLE XXI.

MÉMOIRE HISTORIQUE & critique sur les principales circonstances de la Vie de Roger de St. Lary de Bellegarde, Maréchal de France, & principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'Autorité Royale dans le Marquisat de Saluces, & sur les suites qu'eut sa révolte après sa mort. Par M. SECOUSSE, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *in*-12. 1 vol. A Paris, 1764.

C'Est sur-tout en fait d'Histoire que *rien n'est beau que le vrai*, & que *le vrai seul est aimable*. Tout autre mérite ne peut suppléer dans un Historien celui

de l'exactitude & de la fidelité. Quelque soit la magie du style, le charme est rompu à la premiere réflexion que fait un Lecteur sensé, qui seroit égaré par la légereté ou par la mauvaise foi de l'Historien. L'amour propre se révolte contre un Ecrivain qui nous donne ses fictions pour d'utiles découvertes, ses conjectures pour des faits avérés, ses jugemens particuliers pour des opinions reçues; & qui ne tend qu'à nous faire adopter ses passions, quand il devroit les déposer dès l'entrée de l'histoire. Le Lecteur ne s'accommode point de cette espece de despotisme. D'ailleurs on ne lit point une histoire pour être amusé. On veut s'instruire, on veut être intéressé; mais l'intérêt se refroidit avec la confiance, & le Lecteur qui revient de la surprise qu'on a faite à sa crédulité ne veut

plus d'un Hiſtorien qui la compromet.

Nous avons beaucoup de ces Ecrivains, peintres de fantaiſie, qui, ſous prétexte d'écarter ce qu'on appelle un fatras d'érudition, oublient que l'hiſtoire eſt une ſcience & n'en font qu'un jeu de l'imagination. Nous avons trop peu de ces critiques habiles qui ſachent comme l'Auteur du Mémoire que nous analyſons, vanger les droits de l'hiſtoire & de la vérité. C'étoit le talent particulier de M. Secouſſe, & ce talent ſuppoſoit dans lui plus d'un genre de mérite. La probité la plus exacte, un travail aſſidu, une application conſtante, une pénétration forte, un eſprit ferme, un diſcernement exquis & ſur tout un ſentiment vif pour tout ce qui intéreſſoit ſa patrie, marquerent l'eſpece & le mérite de ſes occupations. Ces qualités ont fait la

matiere d'un excellent éloge, lû à l'Académie des Inscriptions & des Belles-Lettres, dont il étoit Membre. On le trouve à la tête de ce Volume. Nos Journaux en ont déja parlé, en analysant les Mémoires de cette Académie, pour l'année 1754 (a). Nous passons donc à ce Mémoire de M. Secousse, sur le Maréchal de Bellegarde, Ouvrage qui répond à l'idée que nous venons de donner de son Auteur & à cette grande réputation qui lui survivra long tems.

Ce ne sont ici ni la vie, ni l'histoire du Maréchal de Bellegarde. Tout dans ce Mémoire est rapporté à la discussion d'un seul événement. C'est celui où ce général, manquant à la fois à son

(a) Voyez le premier vol. de Janvier 1760. Art. VII. Pag. 176.

Prince, à sa patrie & aux engagemens de sa place, parvint à soustraire de l'obéissance du Roi, le Marquisat de Saluces dont il avoit été Gouverneur, & à servir par-là son mécontentement de la Cour, l'animosité du Roi d'Espagne & la politique du Duc de Savoie.

Le Marquisat de Saluces confine au Dauphiné vers le Nord; de tous les autres côtés, il est entouré par le Piémont. Les Ducs de Savoye en ont prétendu la Suzeraineté. Mais ce Marquisat étoit mouvant du Dauphiné, auquel il fut réuni après l'extinction de ses Marquis. Dès-lors les Ducs de Savoye trouvant dans les Rois de France des voisins incommodes, chercherent à s'en rendre Souverains, ou du moins à le leur enlever. Un ancien Gouverneur de ce Marquisat, mécontent de la France, Officier Généra

accrédité dans les troupes, fût une occasion que Philibert-Emmanuel Duc de Savoye ne crut pas devoir laisser échapper. Les causes de cette révolution, ses progrès, sa consommation & ses suites forment tout l'objet de cet important Mémoire.

Les trente premieres pages détaillent quelques traits de la vie de Bellegarde, propres à faire connoître son caractere, & à préparer le Lecteur aux principaux événemens de sa vie. Bellegarde, quoiqu'aîné de sa famille, entra d'abord dans l'Eglise & y fut pourvu d'un Bénéfice, mais un Ecolier qu'il tua dans une querelle lui fit changer d'état (*a*), il prit

(*a*) Il ne renonça pas aux revenus Ecclésiastiques; il jouit jusqu'à sa mort de l'Evêché de Conserans & de l'Abbaye de Gimont. Ce désordre subsistoit en-

le parti des armes. Son attrait se déclara pour les combats singuliers; Brantôme (*a*) dit qu'*il étoit très-bon Duelliste, il entendoit très-bien à démêler une querelle.* Se trouvant à Malthe au tems du siege de cette Place par les Turcs, il se signala dans ces sortes de combats en présence du grand Maître. Nous trouvons à cette occasion dans Brantôme une loi singuliere à l'égard des Duels : c'est celle qui autorise tout soldat, après deux ans de service rempli sans intervalle & sans lâcheté, à combattre tout Capitaine dont il aura reçu une injure, le sien même, en se retirant de sa Compagnie.

---

core au XVI[e]. siecle, de conférer aux laïcs les places de l'Eglise dont on donnoit le titre avec un médiocre revenu à des Ecclésiastiques appellés *Custodi nos*.

(*a*) Tom. 9.

Bellegarde s'étoit trouvé auparavant au siege de Bourges & de Rouen. Son mariage avec Marguerite de Saluces-Cardi, veuve du Maréchal de Termes son grand oncle forma pour la suite une prétention, ou du moins un prétexte pour son entreprise sur le Marquisat de Saluces. Ce mariage ne fut pas heureux. Il mortifia son épouse dans la suite par des intrigues deshonorantes. C'est à cette occasion que Brantôme (*a*) rappelle le proverbe : *mariages qui se font par amourettes finissent par noisettes.*

La faveur du Comte de Retz décida Bellegarde à servir sous ce Seigneur. Cette complaisance lui valût la Commanderie de l'Ordre de Calatrava en Espagne, que sollicita pour lui Charles IX.

(*a*) Tom 9.

Du développement de ces différens traits & de quelques autres que nous omettons, il résulte que Bellegarde avoit la réputation d'un grand Capitaine, autant pour son intrépidité que pour la science des armes, d'un courtisan adroit & d'un fin politique. On a quelque raison de lui reprocher le goût du faste, le dérangement de ses affaires, l'avilissement de ses inclinations, &, en fait de Religion, de ne s'être jamais décidé entre les Catholiques & les Protestans que par l'intérêt présent. M. Secousse lui applique ici avec raison un portrait (*a*) qui n'est point flatté, & qui se trouve dans le supplément du Catholicon d'Espagne. *Je pris plaisir*, dit cet Auteur satyrique, *d'arraisonner un certain mignon, fringuant, fraisé*,

(*a*) Satyr. Menip. Tom. I.

mise, coint, d'assez bonne paste, qui venoit à la traverse, sifflant, chantant, riant, rigolant, donnant de la houssine à chacun, pour la bonne fortune qu'il avoit trouvée en la Cour ; mais sa joie ne dura gueres ; car je lui fis paroître comme s'il s'étoit trompé, prenant botte de foin pour filet, renard pour marte & hapelourde pour rubis.

En effet la faveur de Bellegarde fut de peu de durée. Elle commença par Du Guart, favori du Duc d'Anjou, (depuis Henri III.) qui le présenta à ce Prince. Bellegarde, plus habile que Du Guart, profita du moment pour réunir sur sa tête tout ce qu'il put de bien & de dignités. Il suivit le Duc d'Anjou en Pologne. A la mort de Charles IX, il fut le recevoir à la Carinthie pour le conduire en France. La premiere époque de la disgrâce de Bellegarde fut l'abus qu'il fit de sa fa-

veur en perſuadant au nouveau Roi de caſſer à ſon retour tout ce que Catherine de Médicis & ſon Conſeil avoient fait depuis la mort de Charles IX. Dès ce moment Bellegarde eut dans la Reine-Mere une ennemie irréconciliable & d'ailleurs très-puiſſante. En peu de jours Henri ſe refroidit à l'égard de Bellegarde, la confiance diſparut, la diſſimulation la rempláça, le cabinet ſe ferma, & dans *un tourne-main*, comme s'exprime Brantôme, tous les viſages ſe détournerent d'un homme qui étonnoit autant par la rapidité de ſa chûte qu'il avoit peut-être révolté par celle de ſon élévation. Puiſſant effet de l'aſcendant de Catherine, & ſort aſſez ordinaire des favoris du regne de Henri III. !

Cependant le Roi, pour tenir ſa parole, le fit peu de tems après Maréchal de France; mais ce fut la derniere faveur qu'il en reçut.

La Reine ſe ſervit de ce nouveau grade pour lui faire donner tous les poſtes qui pouvoient l'éloigner de la Cour ou le décréditer : tels furent le ſiege de Livron où on le laiſſa manquer de poudre, l'ambaſſade de Pologne qui n'étoit qu'un jeu de la part de Henri, qui ne pouvoit ſe flatter de réunir les deux Couronnes. Au reſte Catherine ne ſuivit pas tellement ſa vangeance, qu'elle n'en prévît les ſuites. La plus dangereuſe étoit l'union du Maréchal de Bellegarde avec d'autres mécontens ; car Catherine en avoit fait plus d'un. La politique de la Reine ſe tourna donc à brouiller Bellegarde avec ſes plus intimes amis. Ce fut ainſi qu'elle le déſunit d'avec le Maréchal de Damville. Le moyen qu'elle mit en œuvre fut une propoſition qu'elle fit à celui-ci de quitter ſon gouvernement de Languedoc pour avoir en ſouveraineté

le Marquisat de Saluces, & à Bellegarde de se démettre du gouvernement de Saluces pour celui du bas Languedoc. L'ambition de Bellegarde l'empêcha d'appercevoir le piége; il se démit & n'obtint rien; il eut de plus le chagrin de voir Damville rester en Languedoc triomphant de la foiblesse du Ministre & de la politique de la Reine; & par cela même Damville, sans le vouloir, servit cette Princesse dans le dessein qu'elle avoit de confondre Bellegarde. « Accablé de dettes, ... honteux » d'avoir été trompé par les arti- » fices de Catherine de Médicis, » devenu l'objet du mépris de la » Cour qui ne le craignoit plus, » brouillé avec un intime ami qui » auroit pu lui servir d'appui, ré- » duit au désespoir, Bellegarde se » livra à l'esprit de vengeance & » de révolte; & animé par les » émissaires du Roi d'Espagne &
» du

» du Duc de Savoye, il résolut
» de s'emparer à force ouverte du
» Marquisat de Saluces. »

Quelque intérêt qu'ayent eu le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye à protéger cette résolution, l'histoire ne peut les excuser d'avoir favorisé la révolte d'un Sujet contre son Prince. Indépendamment d'autres motifs, les Princes ont toujours un intérêt principal & personnel à réprimer un sujet étranger qui s'écarte de son devoir. Cette considération n'arrêta point le Duc Philibert-Emmanuel. Bellegarde lui avoit déja fait sa cour au passage d'Henri III. par Turin, en persuadant au nouveau Roi de France de restituer au Duc de Savoye Pignerol & d'autres places qu'il ne lui devoit point. Le Duc sçut profiter du désespoir de Bellegarde qui se trouvoit sans emploi, sans argent,

ſans crédit, comme ſans faveur; & qu'on venoit d'animer récemment par le refus du gouvernement de Provence, vacant par l'indiſpoſition du Maréchal de Retz. Le Duc lui fit offrir ſous main de l'argent pour chaſſer Biragues de Saluces, & Bellegarde traita auſſi avec le Roi d'Eſpagne par le miniſtere du Marquis d'Ayamont, Gouverneur de Milan.

Cependant, dit Mauroi, *Bellegarde ſe trouvoit perplex, lui venant au devant le ſervice du Roi, pour lequel il avoit ſi ſouvent combattu & acquis tant de réputation, que l'exemple qu'il produiroit étoit de grande conſéquence, & dont tout le monde parleroit; mais le déſeſpoir violent, ennemi de la raiſon, le pouſſa hors de tout reſpect & de toute conſidération.*

Sa promotion parmi les nouveaux Chevaliers des Ordres du

Roi (*a*), qu'il apprit en allant à Saluces, ne pût changer sa résolution. Bellegarde trop affermi par les disgraces, ne pensa plus qu'à consommer son projet & à se fortifier dans son parti. Il trouva de grandes ressources dans Lesdiguieres, chef des Protestans du Dauphiné. Bellegarde qu'on avoit vû se conduire si sagement à l'égard de Théodore Agrippa d'Aubigné & avec Damville que d'Aubigné cherchoit à affermir dans le parti Protestant, crut devoir étayer de ce parti celui de sa rébellion. Il préluda à son expédition par une tentative sur Avignon, qui ne pouvoit avoir d'autre motif que d'en envahir les richesses, mais qui échoua, parce qu'elle fut découverte.

(*a*) Bellegarde fut nommé, mais ne fut point admis.

Enfin Bellegarde arrive à Saluces à la mi-Juin 1579, & s'en rend le Maître, ainsi que des autres villes du Marquisat. Il falloit le génie de Bellegarde pour conduire aussi heureusement son projet avec une armée mi-partie Catholique & Protestante, & surtout pour engager les Huguenots à servir l'animosité du Roi d'Espagne, leur plus mortel ennemi.

Il est vrai que l'état de la France favorisoit l'entreprise & la hardiesse de Bellegarde. Catherine continuoit de regner sous le nom d'Henri III, & mettoit beaucoup plus de dissimulation que de fermeté dans sa conduite. Bellegarde avoit senti la foiblesse du gouvernement; il la connut encore mieux dans la conférence que lui fit proposer cette Princesse. Elle fut d'abord obligée de lui céder à l'égard du lieu même de la conférence qui se fit à Montluel, petite ville

du Duc de Savoye, & ce Duc s'y trouva. « Il y regna, dit M. Secousse, une profonde dissimulation de part & d'autre; on évita d'entrer trop avant dans des éclaircissemens qui auroient aigri les esprits & entretenu les méfiances. On feignit d'ignorer des faits qui étoient publics, & on se paya réciproquement de paroles vagues & générales, & de complimens équivoques, & on prit des engagemens qu'on n'avoit pas intention de remplir. » Enfin la Reine crut devoir dissimuler adroitement ce qu'elle ne se sentoit pas en état de punir. Elle fit plus : elle donna au Maréchal de Bellegarde le gouvernement du Marquisat de Saluces dont elle l'avoit autrefois dépouillé. La Reine s'en retourna avec de nouveaux projets de vengeance, & Bellegarde avec le dessein plus affermi encore de consommer sa

rébellion. Il se donna un nouvel appui dans le Roi de Navarre, qui promit de l'assister, à condition que de son côté Bellegarde défendroit les Protestans. Une mort entierement imprévue rompit le fil de toutes ces liaisons criminelles, six mois après l'invasion de Saluces. La plûpart des Historiens s'accordent à attribuer la mort du Maréchal de Bellegarde au poison, & le Laboureur charge la Reine-Mere de ce crime.

César, (*a*) fils du Maréchal de Bellegarde, lui succéda dans son usurpation. Mais ce jeune homme léger & imprudent n'avoit pas à beaucoup près les ressources de son pere. Sa jeunesse

(*a*) Le jeune Bellegarde avoit eu pour gouverneur Guez, pere du célébre Balzac.

& plus encore son inhabileté le mirent à la discrétion d'un parti où regnoit la mésintelligence. Il se vit obligé d'en suivre aveuglément toutes les impressions, & il finit par en être la victime. Un chef de parti si peu redoutable n'éxigeoit point de la Cour les mêmes ménagemens. Aussi Henri n'employa plus de dissimulation que vis-à-vis du Duc de Savoye qu'il avoit besoin de se rendre favorable pour rentrer dans Saluces. Le Duc Philibert-Emmanuel mourut sur ces entrefaites; Charles-Emmanuel lui succéda, & quoique très-jeune, se montra dès lors fort habile politique, en laissant le Roi de France pacifier lui-même les troubles de Saluces.

D'Epernon & son frere Bernard de la Valette qui y vint ensuite comme Gouverneur, ne dissiperent point entierement la conjuration. Il fut réservé au Ma-

réchal de Retz de remettre les choses sur l'ancien pié, de faire rentrer le Marquisat dans la main du Roi, & d'y établir l'ordre & la tranquillité. Ce qu'il fit autant par argent que par les intrigues du Gentilhomme de Lafin dit La Nocle.

Le reste de ce volume est employé à détailler la fin malheureuse de la plûpart des confédérés. César de Bellegarde rentra au service du Roi de France; il fut fait prisonnier à la bataille de Coutras en 1587, & mourut de ses blessures.

Ce précis de l'histoire du Maréchal de Bellegarde & de la révolution du Marquisat de Saluces, est fait en analysant le Mémoire de M. Secousse, & en adoptant les autorités qui l'ont conduit & décidé dans la discussion de ce grand événement. Cette combinaison des différens Auteurs, l'exa-

men qui les discute, le jugement qui les improuve ou les adopte, nous ont paru dans ce Mémoire un chef-d'œuvre de critique. Daniel ne dit que deux mots de cette révolution, & paroît l'avoir mal connue; Brantôme confond le certain & l'incertain, les *ouï dire* & les faits avérés; Davila fait jouer aux Italiens un grand rolle dans cet événement auquel ils n'eurent qu'une part très-médiocre. Les deux Manuscrits de la Bibliothéque du Roi ne s'accordent pas toujours. Mauroi (*a*) & Perussis paroissent plus instruits, & presque les seuls qui ayent eu le fil de cet événe-

(*a*) Mauroi fut Secrétaire de Berrard de la Valette qui succéda au Maréchal de Bellegarde dans le gouvernement de Saluces. Son Ouvrage est intitulé : *Discours de la Vie & Faits héroiques de M. de la Valette*, à Metz 1724. in-4°.

ment. Il nous a paru qu'on ne pouvoit se décider plus sûrement, critiquer plus sainement & écrire d'une maniere plus utile pour enrichir notre Histoire & en assurer les monumens. On ne peut trop desirer que ce genre de critique déja bien connu & pratiqué avec le plus grand succès par nos plus célébres Académiciens, s'accrédite de plus en plus dans notre littérature pour l'honneur de la nation & celui de notre histoire.

ARTICLE XXII.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES Auteurs sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur vie, le jugement, la chronologie, l'analyse & le dénombrement des différentes éditions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale & sur la discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs; par le le R. P. Dom Remi Ceillier, Religieux Bénédictin, Prieur Titulaire de Flavigny, & Président de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe, Tome XXIII. *Paris, veuve Pierres & Butard*, 1763. *in*-4°. *de* 656 *pages*.

CE volume ressemble à ces piliers solides qui en s'élevant jusqu'au comble, *terminent* d'un côté un premier édifice, & de l'autre présentent quelques *pierres d'attente* qui pourront dans la suite servir d'appui pour un second bâtiment dont la construction est réservée à des tems ultérieurs, & qui d'ailleurs ne pourra jamais être que fort différent du premier.

Dom. Ceillier avoit entrepris la partie la plus intéressante d'une *Histoire générale des Auteurs Ecclésiastiques*, c'est-à-dire, l'Histoire des Saints Docteurs & autres Ecrivains Ecclésiastiques qui ont vécu dans *les douze premiers siecles de l'Eglise*. Cette partie est entierement finie : non-seulement on le voit dans ce volume, qui acheve le douzieme siecle : mais D. Ceillier même en terminant ce volu-

me, s'exprime en ces termes : » *Je finirai l'histoire des douze siecles précédens*, en mettant sous » les yeux du Lecteur, la Lettre » par laquelle *je l'ai soumise au* » *jugement de notre très-S. P. le* » *Pape Benoît XIV*, & la réponse » dont Sa Sainteté a bien voulu » m'honorer ». C'est après avoir ainsi terminé cette laborieuse entreprise que Dom Remi Ceillier, a fini ses jours le 17 Novembre 1761, en laissant regretter que lui même n'ait pas pû élever le second édifice qui auroit dû suivre celui-là.

Car *le douzieme siecle* sur lequel reste ici Dom Ceillier, est tout à la fois *le dernier* à l'égard des Saints Peres, & *le premier* à l'égard des Théologiens Scholastiques : en sorte qu'après avoir vû dans le volume précédent *S. Bernard*, le dernier des Peres, on trouve dans

celui ci *Pierre Lombard*, le premier des Scholastiques, & voilà ce que nous appellons une de ces *pierres d'attente*, qui pourront un jour servir d'appui à un second édifice. Dom Ceillier a fini l'*Histoire des Saints Peres* & autres Ecrivains Ecclésiastiques du même âge : quelque autre pourra donner *l'Histoire des Théologiens* & autres Ecrivains Ecclésiastiques postérieurs aux Saints Peres. Mais on sent combien *l'Histoire des Saints Peres* sera toujours par elle-même supérieure à *l'Histoire des Théologiens*. Nous ne voulons décourager personne : mais il faut avouer que Dom Ceillier a eu un grand avantage dans le riche fond sur lequel il avoit à travailler ; & c'est ce qui rendra toujours bien recommandable l'Ouvrage qu'il termine ici.

On objectera peut-être que si Dom Ceillier eût voulu se borner

à l'*Histoire des Saints Peres*, il devoit s'arrêter au volume précédent où se trouve *Saint Bernard*: au lieu qu'en donnant ce XXIII volume où l'on voit *Pierre Lombard*, il commence *l'Histoire des Théologiens*. On pourra même ajouter qu'en effet, à la tête de ce premier volume se trouve un *Discours sur la Thélogie Positive & Scolastique*; ce qui semble annoncer le commencement d'une nouvelle entreprise : car on ne trouve aucun discours semblable dans les précédens volumes. Mais si l'on veut bien y faire attention, on s'appercevra qu'il en est de ce discours comme de ceux de M. Fleury : ce n'est pas un Exorde, mais une Peroraison, où en récapitulant les principaux caracteres de la *doctrine des Peres*, il la met en parallele avec *celle des Scolastiques*, & par-là fait encore

mieux ſentir la ſupériorité de la premiere, d'où la ſeconde emprunte tout ce qu'elle a de meilleur.

D'ailleurs, on peut obſerver ce qui eſt dit à la fin de ce Diſcours même, que *les Ecrits de Pierre Lombard tiennent plus de la Théologie poſitive que de la Scholaſtique* : ſon grand Ouvrage porte le nom de *Sentences SENTENTIÆ*, de-là vient qu'il a été appellé *le Maître des Sentences* : & c'eſt que réellement il n'a fait que recueillir & combiner les ſentimens des Peres, *Patrum Sententiæ*, ſur les différens points de la Théologie diſtribués ſelon la méthode des Scholaſtiques. Ainſi ſa méthode pour la diſtribution des matieres eſt celle des Scholaſtiques ; mais le fond de ſon Ouvrage eſt tiré des Peres : & de ce côté là ſon Ouvrage tient eſſentiellemen à ceux de ces Saints Docteurs : c'eſt

le plus ſavant *Appendix* de la Bibliotheque des Peres. Dom Ceillier pouvoit donc bien, diſons mieux, il devoit même étendre ſon travail juſques ſur *Pierre Lombard*. Il a jugé à propos de le continuer juſqu'à la fin du ſiecle qui a produit ce ſavant Théologien; & par-là il a completté l'*Hiſtoire des douze premiers ſiecles*. Ainſi ce volume eſt une ſuite néceſſaire pour completter les vingt-deux premiers.

Maintenant que ce grand Ouvrage eſt fini, conſidérons en l'enſemble. Depuis trente-cinq ans qu'il a commencé de paroître, on a ſans doute perdu de vûe la ſuite des ſujets importans ſucceſſivement traités dans ces vingt-trois volumes; & nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs en leur mettant aujourd'hui ſous les yeux une Analyſe de l'Ouvrage entier.

Dom Ceillier a cru devoir remonter jusqu'aux *Auteurs sacrés* : c'est le principal objet de son *premier volume*, où il donne avec étendue l'Histoire critique des *Ecrivains sacrés de l'Ancien & du Nouveau Testament* & de leurs Ouvrages. De-là il passe aux Livres Apocryphes ; & après avoir parlé de *Philon* le Juif & de *Josephe* l'Historien, il vient aux *Auteurs Ecclésiastiques* ; il commence par *Hermas* ; car il a mis *l'Epître de Barnabé* au rang des Livres Apocryphes. Ce volume contient ensuite le Pape *S. Clement*, *S. Ignace* d'Antioche, & quelques autres. L'Auteur commence aussi à traiter ce qui concerne les *Actes des Martyrs*, objet qu'il embrasse encore dans son travail. Il finit par la *Lettre de l'Eglise de Smyrne*, touchant le Martyre de S. Polycarpe.

Le *Tome II.* offre *S. Justin*, *S.*

Irénée, *S. Clément d'Alexandrie*, *Tertullien*, & *Origene*, & beaucoup d'autres. Il eſt aiſé de comprendre combien les grands Hommes que nous venons de nommer, rendent ce volume intéreſſant : c'eſt là que Dom Ceillier commence à développer en grand ſa méthode, qui conſiſte à donner d'abord *l'Hiſtoire de la Vie* de chaque Auteur ; enſuite l'*Analyſe de leurs Ouvrages*, un précis de leur *doctrine* ſur chacun des principaux points de la Théologie, un *Jugement* ſur leurs Ecrits & le dénombrement des *Editions* qu'on en a faites. Voilà la méthode qu'il a conſtamment ſuivie.

Dans le *Tome III*, on trouve *S. Cyprien*, *S. Grégoire Thaumaturge*, *Arnobe*, *Lactance*, & autres avec beaucoup d'*Actes de Martyrs*. Le Chapitre qui concerne S. Cyprien, occupe ſeul plus du

quart de ce volume; à la fin duquel Dom Ceillier commence à parler des *Conciles :* il remonte jusqu'à celui des Apôtres à *Jérusalem*, & descend jusqu'à ceux *d'Ancyre* & de *Néocésarée* au commencement du quatrieme siecle. Il donne l'*Histoire* de ces Conciles, & un précis de leurs *Canons*.

Le *Tome IV*, commence par achever ce qui concerne les *Actes des Martyrs* de la persécution excitée par Dioclétien, & continuée par ses collegues. Entre les articles qui se présentent ensuite, on distingue particulierement l'*Empereur Constantin* & *Eusebe de Césarée*. L'Empereur Constantin s'y trouve à cause de quelques discours, de quelques Lettres, & sur tout de ses Edits & de ses Loix en faveur de la Religion Chrétienne. L'article d'Eusebe de Césarée occupe presque le tiers de ce volume. Ensuite viennent

les *Actes de plusieurs Martyrs* dans la persécution de Julien l'Apostat. Ce volume finit par la suite des *Conciles*, à commencer depuis le premier *d'Alexandrie* contre Arius en 321 jusqu'au Concile *de Beziers* au sujet de la même affaire en 356. L'histoire de ces Conciles forme un précis de l'histoire de l'Arianisme : le *Concile Oecuménique de Nicée* y tient le rang qui lui convient en 325.

Les deux grands objets du *Tome V.* sont *S. Hilaire de Poitiers* & *S. Athanase* qui tient le premier rang entre les principaux Peres de l'Eglise Greque. Ces deux illustres Docteurs occupent seuls la moitié du volume. L'Auteur continue la suite des *Conciles*, & conséquemment l'histoire de l'Arianisme depuis le Concile tenu par les Ariens à *Sirmium* en 357 jusqu'au célébre Concile d'*A-*

quilée qui termina en 381 dans l'Occident l'affaire de l'Arianiſme, terminée immédiatement auparavant dans l'Orient en la même année par *le Concile de Conſtantinople* qui, par le conſentement univerſel accordé à ſes décrets, a depuis été regardé comme *le ſecond Oecuménique*, & à ces Conciles ſuccedent dans ce même volume ceux qui furent tenus depuis en diverſes occaſions juſqu'à celui des Donatiſtes à *Bagaya*, ville de Numidie, en 394.

Le principal objet du *Tome VI.* eſt *S. Baſile le Grand*, qui occupe ſeul près de la moitié du volume : on y voit auſſi *S. Cyrille de Jeruſalem* & *S. Optat de Mileve*. Ce volume finit par *S. Philaſtre de Breſſe* qui mourut avant 397. époque qui répond à peu près à celle des derniers Conciles du précédent Volume, en ſorte

qu'il ne s'en trouve aucun dans celui-ci.

S. Grégoire de Nazianze, le troisieme des principaux Peres Grecs, & *S. Ambroise* le premier entre les quatre plus célébres chez les Latins, remplissent presque seuls le *Tome VII*, qui finit par *Didyme l'Aveugle*, mort vers 399 : époque qui ne s'éloignant pas beaucoup de la précédente, laisse encore suspendue la suite de l'histoire des Conciles.

A la tête du Tome VIII, se trouve *S. Ephrem* : ensuite à l'occasion des vraies *Décritales* qui commencent par celles de S. Sirice, D. Ceillier traite avec étendue ce qui concerne les *fausses Décrétales*, qui remontent jusqu'à S. Clement, & s'étendent jusqu'au Pape *Deus-dedit* mort en 617. On trouve dans ce volume *S. Grégoire de Nysse* qui en

occupe le tiers. Le dernier Chapitre a pour objet *S. Epiphane*, mort en 403. Avant ce dernier chapitre D. Ceillier donne un précis des *Lettres & Loix des Empereurs touchant la Religion*, depuis Constantin jusqu'à Théodose inclusivement.

Le *Tome IX* est donné presque tout entier aux Ouvrages de *S. Jean Chrysostome*, qui est le dernier des quatre principaux Peres Grecs. Le précis de sa vie est suivi d'analyses très-étendues ; ensuite se trouve un précis de doctrine qui contient près de cent cinquante pages. Le seul article ajouté à celui du Docteur, est celui de son plus ardent adversaire *Théophile d'Alexandrie*, mort en 412.

Rufin d'Aquilée commence le *Tome X*, mais le grand objet de ce volume est *S. Jerôme* qui est le second entre les principaux Peres Latins : après lui on distingue

dans

dans ce volume *S. Paulin* de Nole, & *S. Sulpice sévere* qui peut avoir vécu jusques vers l'an 420. Ici Dom Ceillier reprend l'histoire des *Conciles* depuis celui d'*Hippone* en 393 jusqu'au Conciliabule *du Chêne* contre S. Chrysostome en 403 inclusivement.

Les *Tomes XI & XII* concernent *S. Augustin* qui dans l'ordre chronologique se trouve le troisieme entre les principaux Peres Latins. Dans le Tome XI, D. Ceillier aprés avoir donné en abregé la vie de ce S. Docteur, présente l'analyse des Ouvrages que contiennent les neuf premiers Tomes de l'édition des Bénédictins. L'analyse des Ouvrages contenus au dernier Tome, occupe le tiers du volume suivant. Ensuite se trouve un précis de la doctrine de S. Augustin, formant quatre cens pages. Le Chapitre

des *Conciles* qui termine ce volume, s'étend depuis celui *de Carthage* en 401, jusqu'à celui qui fut tenu dans la même ville en 419; & que l'on nomme *le sixième de Carthage.*

Les principaux articles du *Tome XIII*, ont pour objet *Jean Cassien*, *S. Nil*, *S. Cyrille d'Alexandrie* & *S. Isidore de Péluse*. Ensuite se trouvent les Historiens Ecclésiastiques morts dans ce siecle, *Philostorge*, *Socrate*, *Sozomene*, & deux autres moins connus. L'Histoire des *Conciles* est ici conduite depuis celui de *Ravenne* en 419, jusqu'à celui de *Besançon* en 444. On y trouve conséquemment l'histoire du *Concile d'Ephese 3e Oecuménique* tenu en 431.

Le *Tome XIV* commence par *Paul Orose*: on y voit ensuite *Théodoret*, le grand *S. Léon* Pape & *S. Prosper d'Aquitaine*. L'article le plus considérable est celui de

Théodoret, à cause de l'étendue de ses Ouvrages. Le dernier article concerne *Arnobe le jeune* qui écrivit au milieu de ce siecle. L'histoire des *Conciles* reprend ici à celui qui fut tenu à *Ephese* vers l'an 440, & finit par le *Concile de Chalcédoine quatrieme Oecuménique*, tenu en 451.

Au *Tome XV* on commence à s'appercevoir que les siecles des plus célébres Docteurs de l'Eglise vont bientôt être passés. Le premier article de ce volume concerne *S. Hilaire* ou Hilare, Pape. On y trouve ensuite *Salvien*, *S. Sidoine Apollinaire*, *Fauste de Riès*, *S. Gélase*, *Julien Pomere*, & une multitude d'autres; le dernier est *Boece*, mort en 525. L'Histoire des *Conciles* commence ici par ceux qui sont attribués à *S. Patrice* Apôtre d'Irlande, & s'étend de-là jusqu'à celui de *Sidon* vers l'an 511.

Le Tome XVI offre un objet plus intéressant; c'est *S. Fulgence.* On y voit ensuite *S. Césaire* d'Arles, *Cassiodore*, & beaucoup d'autres, dont le dernier est *Anastase* Patriarche d'Antioche, mort en 598. C'est dans ce volume que se trouve l'Empereur *Justinien*, le plus célébre depuis *Théodose*, par ses Loix concernant la Religion. L'Histoire des *Conciles* s'étend ici depuis celui *d'Epaone* en 517, jusqu'à celui qui fut tenu à *Rome* en 589. On y trouve conséquemment l'histoire du *second Concile de Constantinople, cinquieme œcuménique*, tenu en 553.

A la tête du *Tome XVII* se trouve *S. Grégoire de Tours.* Le principal article est celui de *S. Gregoire le Grand*, le dernier des quatre principaux Peres Latins. On y trouve ensuite *S. Colomban*, *S. Jean Climaque*, *S. Isidore de Séville*, l'Historien *Frédégaire*

& ſes Continuateurs, *S. Eloi*, *S. Ouen*, & autres, entre leſquels un des derniers eſt *S. Adelme*, Evêque de Shirburn, mort en 709. L'Hiſtoire des *Conciles* comprend celui de *Poitiers* en 590 & les ſuivans juſqu'à celui de *Théodoſcopolis* en 622 : ce qui reſte beaucoup au-deſſous de l'âge des Auteurs compris dans ce volume. D. Ceillier en ſe hâtant d'avancer ſur les Auteurs Eccléſiaſtiques, ralentit ſa marche à l'égard des Conciles.

Le Tome XVIII commence par *le vénerable Bede* : on y trouve *Saint Jean Damaſcen*, le premier qui ait réduit en un corps la doctrine de l'Egliſe : ſon traité de la Foi orthodoxe eſt le modele que Pierre Lombard a depuis imité. Le principal article après les deux précédens eſt celui d'*Alcuin*. Les Empereurs *Charlemagne* & *Louis le*

Débonnaire ſon fils paroiſſent ici à cauſe de leurs *Capitulaires* qui intéreſſent particulierement la diſcipline de l'Egliſe. Vers la fin de ce volume ſe trouve *Rhaban Maur* Archevêque de Maïence qui mourut en 856. L'Hiſtoire des *Conciles* s'étend depuis celui de *Mâcon* en 624, juſqu'à celui qui eſt compté pour *dixieme de Tolede* en 656.

Le premier article du *Tome XIX* traite de *Florus* que l'on appelle communément *Diacre* de l'Egliſe *de Lyon* : Dom Ceillier fait obſerver que ce Florus a été élevé à la Prêtriſe. L'article ſuivant concerne *Saint Prudence* de Troies ; on voit enſuite *S. Paſchaſe*, *Radbert*, *Gotheſcalc*, *Jean Scot*, & conſéquemment les diſputes qui s'éleverent de leur tems ſur l'Euchariſte & ſur la Prédeſtination. On y voit l'Empereur *Charles-le-Chauve* à cauſe de ſes Capitulaires ; le célébre *Photius*,

Auteur du Schiſme des Grecs, *Siméon Métaphraſte* & autres, entre leſquels un des derniers eſt le Pape *Silveſtre II* mort en 1003. L'Hiſtoire des *Conciles* comprend celui de *Nantes* vers 658. & les ſuivans juſqu'au faux Concile *d'Aquilée* en 698. On y trouve le *troiſieme Concile de Conſtantinople, ſixieme œcuménique* tenu en 680, & celui qui eſt appellé *Quiniſexte* ou *in Trullo.* On le nomme *Quiniſexte*, ou cinq ſixieme, parce que par ſes Canons il eſt regardé comme un ſupplément aux deux derniers Conciles Œcuméniques qui n'en avoient point fait. On le nomme *in Trullo*, parce qu'il fut tenu ſous le dôme du Palais, appellé en Latin *Trullus.*

Le *Tome XX.* commence par *les Liturgies à l'uſage de l'Egliſe Latine.* On y trouve auſſi le *Mé-*

nologe & autres Livres Ecclésiastiques des Grecs. On y voit *S. Abbon* de Fleury, *S. Fulbert* de Chartres, *Bouchart* de Vormes, l'histoire de l'hérésie de *Berenger*, *Herman Contract* & divers autres Auteurs de Chroniques, *Michel Cérulaire*, Patriarche de Constantinople, qui consomma le Schisme commencé par Photius, *S. Pierre Damien*, le Pape *Grégoire VII* & ses successeurs *Victor III*, & *Urbain II* mort en 1099. L'histoire des *Conciles* commence par celui de *Vormes* vers l'an 700, & finit par le *second Concile de Nicée*, *septieme œcuménique* tenu en 787.

Le Tome XXI, plus intéressant que les deux précédens, offre d'abord *le bienheureux Lanfranc* de Cantorberi. On y voit ensuite *S. Anselme*, qui lui succéda sur le même Siege, & le célébre *Yves de Chartres*, qui don-

na un Décret, ou Recueil des Regles Eccléſiaſtiques, plus ample que celui de Bouchart de Vormes. Le dernier Auteur dont il ſoit parlé dans ce volume eſt *Guibert de Nogent*, mort vers 1124. L'hiſtoire des *Conciles* ſe trouve ici interrompue par un accident. Le Manuſcrit des Conciles qui devoient entrer dans ce volume, s'étant égaré pendant l'impreſſion, on y donne par anticipation l'hiſtoire des Conciles poſtérieurs depuis celui d'*Etampes* vers l'an 1100, juſqu'à celui *de Paris*, en 1212. On y trouve ainſi les *trois premiers Conciles de Latran*, qui ſont les *neuvieme*, *dixieme* & *onzieme œcuméniques*, tenus en 1123, 1139, 1179.

Le Tome XXII. commence par *Adam de Brême*, après qui ſe trouve *le vénérable Hildebert*, Evêque du Mans, & enſuite Arche-

vêque de Tours, le premier entre les Latins qui ait réduit en méthode la ſcience théologique ; ſon Traité théologique a ſervi de modele aux Théologiens ſcholaſtiques qui ſont venus après lui. On voit enſuite ici l'Abbé *Rupert*, le bienheureux *Guigues*, le fameux Pierre *Abailard*. L'article le plus conſidérable de ce volume eſt celui de *S. Bernard*, le dernier des ſaints Peres dans l'ordre des tems; après lui ſe trouvent *Pierre le vénérable*, Wibalde de Stavelo & *Conrad* de Mouri, mort en 1183. D. Ceillier reprend l'hiſtoire des Conciles qui manquoient dans le volume précédent; mais il n'en donne ici qu'une partie, c'eſt-à dire, depuis celui de *Vormes* en 787 juſqu'à ceux qui furent tenus dans les *Gaules* en 1001 ou 1002. Dans cet intervalle ſe trouve le *quatrieme Concile de Conſtantinople*, *huitieme œcuménique*, tenu en 869.

A la tête du Tome XXIII. & dernier *se trouvent Pierre Lombard*, qui dans ses *Sentences* a recueilli toute la doctrine des Peres. Après lui *viennent S. Etienne de Grammont*, *Sainte Hildegarde*, *Pierre de Blois*, *S. Thomas de Cantorbéri*, le fameux Moine *Gratien*, Auteur du célébre Decret ou Recueil de Canons qui a fait oublier tous ceux qui avoient été faits avant lui. On trouve ensuite l'*Abbé Joachim* & enfin *Guillaume d'Auvergne*, Evêque de Paris, mort en 1248. Ici D. Ceillier ajoute par forme de supplément à son Ouvrage un précis des *Actes des Martyrs d'Orient & d'Occident* recueillis par Etienne Assemani, & imprimés à Rome en 1748. Il reprend l'histoire des *Conciles* depuis celui de Pamiers en 1212, jusqu'au *quatrieme Concile de Latran*, *douzieme œcuménique* tenu

en 1215. C'est par là qu'il finit son Histoire. Après quoi il acheve de remplir le vuide du Tome XXI. en donnant dans celui ci l'Histoire des *Conciles* depuis celui de *Rome* en 1001 jusqu'à l'assemblée tenue par les croisés à *Jerusalem* en 1099 pour l'élection d'un Roi & d'un Patriarche.

Ainsi pour avoir la suite de ces Conciles dans l'ordre où ils auroient dû être, sans l'accident qui les a dérangés, il faut passer du Tome XX, aux Tomes XXII & XXIII, revenir au Tome XXI, & finir par le Chapitre XXXIII du Tome XXIII.

Reprenons la *notice bibliographique de ces vingt-trois volumes*, en marquant les dates de leur publication. Le Tome I. est daté de 1729, & le second de 1730. Ce fut comme un essai par lequel on fonda le goût du Public sur cette grande entreprise; le III est de

1732 ; le IV, de 1733, le V, de 1735 ; le VI, de 1737 ; le VII, de 1738 ; le VIII, de 1740 ; le IX, de 1741 ; le X, de 1742 ; les XI & XII, de 1744 ; les XIII & XIV, de 1747 ; les XV & XVI, de 1748 ; le XVII, de 1750 ; le XVIII, de 1752 ; le XIX, de 1754 ; les XX & XXI, de 1757 ; le XXII, de 1758 ; & le XXIII, de 1763.

On a donc dans cet Ouvrage *l'Histoire des saints Peres* & autres Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont vécu *dans les douze premiers ſiecles de l'Egliſe* juſques & compris Guillaume d'Auvergne mort vers le milieu du treizieme, & *l'hiſtoire des Conciles tenus dans ces douze premiers ſiecles* juſques & compris le quatrieme Concile de Latran, douzieme œcuménique tenu au commencement du treizieme ſiécle. On a non-ſeulement *l'hiſtoire de ces Auteurs*, mais des *Analyſes*

de presque tous *leurs Ouvrages &* un *précis de leur doctrine*, avec l'indication des meilleurs Editions de leurs Œuvres, ou des Collections dans lesquelles se trouvent les Traités qui sont moins étendus. On a non-seulement *l'histoire de ces Conciles*, mais un *précis de leurs Canons* : en sorte que cet Ouvrage renferme en effet tout ce qu'il y a de plus intéressant sur le *dogme*, la *morale* & la *discipline*, soit dans les Ouvrages des saints Peres, soit dans les Actes des Conciles.

Le dernier volume sera l'objet d'un second Mémoire.

AVIS

Sur le Livre intitulé : *Des Corps politiques.*

DAns les Nouvelles Littéraires de nos Mémoires de Mai (page 1297) nous avertissions que le Livre publié sous le titre *des Corps politiques*, étoit le même que l'*Abrégé de la République de Bodin*, & que le prétendu nouvel Ouvrage n'étoit qu'une réimpression frauduleuse du premier ; sur quoi nous promettions des preuves détaillées dans un des volumes suivans. Un autre Ouvrage périodique (*a*) nous ayant prévenu sur ce point, nous

[*a*] Année Littéraire 1764. Tom. III, pag. 333.

nous sommes trouvés dégagés de notre promesse, & c'est la seule raison qui nous a fait supprimer les preuves que nous avions à alléguer. Nous donnons aujourd'hui cet avis à l'occasion d'une lettre anonyme à nous adressée & timbrée *Bordeaux*, dans laquelle en nous taxant d'avoir manqué dans notre premiere annonce aux procédés qui, dit-on, ne sont pas de notre ressort, on semble nous menacer de *suites* fâcheuses pour nous, s'il est encore question dans nos Mémoires de l'*Abrégé de Bodin*, ou de sa contrefaction intitulée *Corps politiques*. L'anonyme qui parle si haut nous croit sans doute fort timides; mais nous ne le serons jamais quand il sera question d'instruire le Public des surprises qu'on voudra lui faire : nous maintenons donc encore ce que nous avons déja dit sur les *Corps Politiques*, & nous n'hésitons mê-

me pas à assurer l'Anonyme que, malgré la hauteur de ses menaces, nous ne redoutons ni sa plume, ni son *état*, ni aucune des *suites* fâcheuses qu'il nous annonce.

ARTICLE XXIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

GRæcæ Ecclesiæ vetera monumenta nunc primùm ex Mss. codicibus Bibliothecæ Mediceæ Græcè & Latinè in lucem prodeunt curâ & studio Ang. Mariæ BANDINII,

c'eſt-à-dire *Monumens anciens de l'Egliſe Grecque, publiés pour la premiere fois ſur les Mſſ. de la Bibliothéque de Médicis par M. BANDINI, Bibliothécaire de S. M. Impériale.* A Florence, 3 vol. *in* 8°. le premier en 1762, & les deux autres en 1763. Le meilleur moyen de faire connoître l'importance de cette nouvelle collection eſt d'indiquer toutes les pièces qu'elle renferme. On trouve dans le premier volume, 1°. une Lettre de l'Empereur Juſtinien contre Theodore de Mopſueſte, la Lettre d'Iba & les Livres de Théodoret contre la Foi Catholique ; morceau très-curieux, & dans lequel le dogme eſt appuyé ſur les témoignages les plus déciſifs de l'Ecriture Sainte, des Peres & des autres monumens écclésiaſtiques. 2°. Les deux premiers Livres du Poëme de l'Impératrice Eudoxie ſur le Martyre de S. Cyprien qui mourut pour

la Foi à Nicomédie ſous l'Empereur Diocletien, & qu'il faut bien diſtinguer du célébre Evêque de Carthage. Photius donne le plan de ce Poëme d'Eudoxie dans ſa Bibliothéque, & nous apprend qu'il étoit en trois Livres. Les deux premiers dont on donne aujourd'hui la très grande partie, ſe trouvent ici imprimés avec une Traduction latine en vers que l'on doit en partie à M. SARTI, coopérateur auſſi inſtruit que laborieux de M. Bandini.

Le ſecond volume renferme, 1°. Un Homélie ſur la Pénitence des Ninivites qui peut bien n'être pas de S. Jean Chryſoſtome, mais qui porte le nom du St. Docteur dans le Manuſcrit de Médicis, & qui eſt très-vraiſemblablement d'un ancien Ecrivain. 2°. Un Sermon d'Anaſtaſe Sinaïte, dans lequel on trouve l'hiſtoire de la diſpute ſur les opérations & les vo-

lontés de Jesus-Christ &c. & qui est la suite des deux premiers imprimés en 1615, avec les Œuvres de St. Gregoire de Nysse, & plusieurs fois auparavant. 3°. Une ancienne Table des Divisions des Chapitres de l'Octateuque telle qu'elle se trouve dans un beau Manuscrit du dixieme siecle. 4°. La formule d'abjuration des Athinganes [a] qui ne se trouve ni dans l'Euchologe publié par Goar ni ailleurs. 5°. Des Traductions en vers latins de quelques Epigrammes de S. Grégoire de Nazianze publiées par Muratori

---

[a] Les *Athinganes* différoient très-peu ou peut-être point du tout des *Melchisédéciens* ainsi appellés parce qu'ils nioient la Divinité de Jesus-Christ, & prétendoient qu'il étoit inférieur à Melchisedec. *Théodote* le Banquier est l'Auteur de cette hérésie, & par cette raison ceux qui l'embrasserent furent aussi appellés *Théodotiens*.

dans ses Anecdotes avec une version en prose. Ces Traductions en vers sont de M. Salvini qui y a joint plusieurs corrections à faire dans l'édition de Muratori. 6°. Une notice détaillée d'un Mf. contenant plusieurs Ouvrages polémiques & historiques de Jean Cantacuzene contre les Hérétiques Palamas, Barlaam & Acyndinus. 7°. Un Poëme à la louange de l'Empereur Jean Paléologue composé par un certain Jean Diacre de Constantinople, que le P. Montfauçon appelle *Orestiades* en prenant le nom du Monastere de cet Ecrivain pour son nom propre. 8°. Un extrait de l'exposition de St. Jean Chrysostome sur Job, laquelle n'a jamais été imprimée si l'on en excepte quelques fragmens publiés avec la Chaîne de Nicetas sur le même Job par Junius en 1637.

Enfin dans le troisieme volume qui n'est pas moins précieux que les précédens, le docte Editeur donne 1°. La notice très-étendue d'un Ms. contenant le *Thresor de la Foi Orthodoxe* composé par Nicetas *Choniaton* (*b*) entre 1204 & 1216 qu'il mourut. Pierre Morel avoit déja publié une Version Latine des cinq premiers Livres de ce grand Ouvrage qui en a vingt-sept, & qui, si on l'imprimoit, formeroit deux volumes in-folio. On en trouve ici des Extraits aussi bien que la Liste alphabétique des Ecrivains qui y sont cités. 2°. L'analyse de la *Topographie Chrétienne* de Cosmas Indicopleustes publiée par le P. Montfaucon avec plusieurs dé-

[*a*] Ce surnom lui fut donné parce qu'il étoit né à Colosse, ville de Phrygie, appellée *Chona* par les Auteurs du moyen Age.

traits historiques sur cet Ecrivain Grec Auteur de plusieurs Ouvrages dont le très-grand nombre n'existe plus. 3°. Un Sermon sur Ste Marie-Magdelaine écrit par Nicephore Calixte, surnommé le *Thucydide* de l'Eglise. 4°. Un autre sermon sur les *Synisactes* [a] qui porte le nom de Saint Basile & qui paroît n'avoir jamais été publié. 5°. Une Table des divisions de plusieurs Livres de l'Ancien Testament, laquelle est plus étendue que celle qui se trouve, comme on l'a vu plus haut,

[a] Les Ecrivains Ecclésiastiques donnerent ce nom à ceux qui abusant du principe que tout est pur pour les consciences pures, ne faisoient pas difficulté de vivre ensemble quoique d'un sexe différent & sans être mariés. Voyez *Suiceri Tesaur. Ecclesf.* au mot Συνεισάκτοις. Ces Sectaires ne différoient gueres des *Agapetes*.

dans le fecond volume. 6°. Un petit Traité fur les quatre Fleuves du Paradis dans lequel entr'autres rêveries, l'Auteur anonyme prétend que le Fleuve *Phifon* est le même que le *Danube*. 7°. Une notice curieufe d'un Mf. contenant plufieurs Ouvrages Afcétiques & Moraux des SS. PP. dont quelques-uns n'ont jamais été publiés 8°. Une courte Piece en vers Iambes en l'honneur de Théodoret Evêque de Cyr. 9°. Vient enfuite la notice d'un Mf. contenant une chaîne fur les douze petits & fur les quatre grands Prophetes, morceau important qui n'a jamais paru & dont le favant Editeur publie des fragmens appartenant au célébre S. Hyppolite Evêque & Martyr, que Fabricius n'a point employés dans l'excellente Edition qu'il nous a donnée des œuvres de ce S. Docteur. 10°. On trouve après cela des Extraits d'un

d'un autre Mſ. contenant des Vies des Saints & quelques Ouvrages de S. Jean Chryſoſtome. 11°. L'analyſe d'un Commentaire ſur les quatorze Oraiſons de S. Grégoire de Nazianze tiré de différens Peres par Baſile le Jeune de Céſarée qui y a joint une Epître Dédicatoire à Conſtantin Porphyrogenete. 12°. Enfin la notice de l'Ouvrage d'*Arſénius*, intitulé : *Violaria compoſitio* lequel a été imprimé à Rome, mais qui dans le Mſ. de Florence eſt beaucoup plus correct ; notre Editeur publie d'après ce Mſ. l'Epître de l'Auteur à Leon X, & la liſte alphabétique de tous les Ecrivains cités dans l'Ouvrage.

On voit par la ſimple nomenclature que nous venons de donner des trois volumes publiés par M. BANDINI, combien ils doivent être utiles à tous ceux qui aiment

l'antiquité Ecclésiastique. Si nous ajoutons que le savant Editeur a enrichi son Ouvrage de Préfaces & de notes critiques sur les Ouvrages & les Auteurs qu'il publie, il sera aisé de conclure que cette nouvelle collection doit trouver place dans toutes les Bibliothèques après celles qu'ont données dans le même goût les *Cottelier*, les *Zacagni*, les *Muratori*, les *Wolf*, sur les traces desquels M. *Bandini* marche avec un zèle égal à la vaste étendue de ses connoissances.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

A History of the military &c. ou *Histoire des faits militaires de la Nation Angloise dans l'Indostan, depuis l'année* 1745, *avec une Dissertation préliminaire sur*

les établissemens faits par les conquérans Mahométans dans cette même partie des Indes. A Londres chez Jean Nourse, 1763, volume in-4°. Cette histoire divisée en cinq Livres, s'étend jusqu'au mois de Juillet 1755; elle nous paroît écrite d'une maniere intéressante & sur-tout avec impartialité. On en trouve des exemplaires chez Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, au Lys d'or, ainsi que du Livre suivant.

A new chronological abridgement &c. c'est-à-dire, *Nouvel Abregé chronologique de l'histoire de France depuis Clovis, jusqu'à la mort de Louis XIV, &c.* A Londres chez Jean Nourse 1762, deux volumes in-8°. Ceci est une traduction de l'Abrégé chronologique de M. le Président Hénault, faite sur la cinquieme édition de cet Ouvrage; le Traduc-

teur, M. Nugent, avertit dans une Préface qu'il a cru devoir ajouter quelques notes au texte original; son but en cela a été d'éclaircir quelques endroits obscurs, de suppléer quelques omissions, même de rectifier quelques erreurs : cependant, ajoute-t-il, ces notes sont en petit nombre & ont trait pour l'ordinaire à l'histoire d'Angleterre, dont l'étude n'étoit point le principal objet que l'illustre Auteur se proposoit. Nous avons parcouru ces notes, elles nous ont paru intéressantes; nous n'en avons trouvé qu'un très-petit nombre où le Traducteur essayât de rectifier quelques erreurs de l'Auteur sur les seuls faits qui appartiennent plus à l'histoire d'Angleterre qu'à celle de France. En voici un exemple, c'est le seul que nous ayons remarqué dans le second volume. M, le Président Hénault dit sur

l'an 1648, que Charles I, Roi d'Angleterre, fut obligé de lever le ſiege de Hull dans le Yorkshire où le fameux Cromwel, qui commençoit à ſe faire connoître, étoit arrivé avant le Roi: le Traducteur prétend que c'étoit le ſieur Jean Hotham qui commandoit dans Hull au nom du Parlement, & qui en ferma l'entrée à Charles. Quelques Lecteurs peu attentifs pourroient quelquefois ſoupçonner une contrariété de dates entre l'Auteur & le Traducteur; les différences ne ſont qu'apparentes & relatives à la différence des ſtyles ſuivis par MM. Hénault & Núgent; le premier date toujours par le nouveau ſtyle; le ſecond s'attache plus volontiers au vieux ſtyle; il auroit peut-être pu en avertir plus ſouvent qu'il ne le fait.

PAYS-BAS.

De Leyde.

Gerardi van Swieten &c. Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis Tomus quartus. *Lugduni Batavorum, apud Johannem & Hermannum Verbeek.* 1764. in-4°. *Prostat Parisiis apud G. Cavelier, viâ Jacobeâ, sub signo Lilii aurei.* C'est ici la suite d'un Ouvrage très-estimé ; nous en traduisons la Préface qu'il ne seroit pas facile d'analyser. » Voici, dit M. Van Swieten, mon quatrieme Tome ; j'avois cru, j'avois même promis qu'il seroit le dernier : mais le nombre des observations, & l'abondance des remarques qu'une lecture assidue des meilleurs Auteurs m'a procurées ne m'a pas permis de renfermer

le tout dans les limites d'un ſeul volume. Je continuerai d'apporter tous mes ſoins à la perfection de mon Ouvrage : je prévois qu'il me reſte aſſez de matiere, en y ajoutant une Table générale, pour remplir un volume de groſſeur raiſonnable, qui ſera bien certainement le dernier ». Le quatrieme volume que nous annonçons contient environ 750 pages : il traite de la Phthiſie des poumons, des autres eſpèces de Phthiſie, de l'hydropiſie, de la goute, des maladies des filles, de celles des femmes enceintes, de la difficulté des accouchemens, des maladies qui ſuivent la groſſeſſe & enfin des maladies des enfans.

FRANCE.

De Strasbourg.

L'art de se tranquilliser dans tous les événemens de la vie, tiré du Latin du célébre Antoine-Alphonse de Sarasa. Troisieme édition revue & corrigée. *A Strasbourg, chez Amand Koenig*, 1764 in 8. C'est un Traité de morale dont l'Auteur se propose de rendre l'homme heureux dès ce monde, non pas en lui faisant éviter les disgraces, les miseres de la vie, les maladies & la mort, mais en lui apprenant à les souffrir patiemment. Cet Auteur étoit un Jésuite Flamand, né à Nieuport en 1618, mort à Anvers en 1667: son Ouvrage a été loué non-seulement par des Catholiques, tels que Jean de Capoue, Philippe Alegambe & autres, mais même

par les plus célébres Protestants du dernier siecle & de celui-ci comme par Erhard Weigel, Leibnitz, Wolff &c. On en trouve des exemplaires chez G. Cavelier, rue St. Jacques au Lys d'or.

De Paris.

Dissertation sur les Tremblemens de Terre & les éruptions de feu qui firent échouer le projet formé par l'Empereur Julien, de rebâtir le Temple de Jerusalem, où l'on prouve l'action immédiate de la Providence ou un miracle proprement dit pour maintenir la vérité des Prophéties &c. Par M. Warburton. A Paris, chez Tilliard, Quai des Augustins, 1764. *in*-12. 2 vol. Cet Ouvrage excellent parut en 1754, & nous en donnames alors (mois de Novembre, pag. 2813) un Extrait fort étendu que l'on feroit bien

de relire. Conçoit-on facilement qu'au bout de dix ans il reste assez d'exemplaires d'un livre aussi intéressant, aussi utile, pour que le Libraire soit forcé d'en rajeunir le titre afin de les vendre mieux à la faveur de ce rajeunissement? C'est pourtant ce qui arrive; car en comparant cette prétendue nouvelle Edition de 1764 avec l'ancienne, nous avons vû que la *nouveauté* consistoit dans le seul frontispice. Nous ne donnons cet avertissement qu'à ceux qui ont acheté l'Ouvrage depuis 1754, dans la crainte que la fraîcheur de la date ne leur en impose; à l'égard de ceux qui ont négligé de se le procurer, ils nous permettront de dire que cette indifférence pour les bons Livres n'est pas pardonnable; elle dégoute les Libraires des entreprises utiles, & les force d'avoir recours, pour vuider leurs magasins, à des expédiens qui

n'étoient autrefois employés que pour les Ouvrages de ténébres, pour les libelles &c.

Apologues ou Explication des attributs d'un nombre de sujets de la Fable par rapport aux Mœurs & à la Religion, selon l'ordre alphabétique, par M. E. C*** à Paris, chez Merigot Pere, Quai des Augustins, 1764. *in*-12. Ce petit Livre est destiné à servir de supplément au Dictionnaire de la Fable de M. CHOMPRÉ, & il est imprimé dans la même forme. Nous en avons lû quelques articles assez bien dressés; en voici un qui peut faire juger des autres : « AMITIÉ, » Divinité allégorique que les » Gentils représentoient sous la » forme d'une jeune fille ayant ces » deux mots, *Eté & Hyver*, gra- » vés sur le front. Elle avoit la tête nue & le côté ouvert, où

» montrant du bout du doigt son » cœur, on y lisoit ces deux autres » mots, *loin & près*. Son habille- » ment étoit une robe simple & » modeste au bas de laquelle étoit » l'inscription suivante *à la mort* » *& à la vie* ».

« On reconnoît ici le portrait » d'un véritable ami qui, outre » les services qu'il rend, découvre » ses pensées sans aucun détour ; » ami fidele dans l'adversité com- » me dans la prospérité il est tou- » jours disposé à obliger. Cette » vertu est sans contredit beaucoup » plus puissante que la justice tem- » porelle & distributive ; car celle- » ci reprimande bien à la vérité les » fautes évidentes, c'est-à-dire, la » langue & la main ; mais une » amitié sincere regle tout à la fois » les pensées, les paroles & les » actions. »

Préservatifs pour les Fidéles con-

tre les Sophiſmes & les impiétés des Incredules, où l'on développe les principales preuves de la Religion Chrétienne, & l'on détruit les objections formées contre elle ; avec cette Epigraphe : *Videte ne quis vos decipiat per Philoſophiam & inanem fallaciam* : Prenez garde qu'on ne vous ſéduiſe par les faux raiſonnemens d'une vaine Philoſophie *Coloſ. II. v.* 8. 1 vol. in-12. 1764. à Paris, chez Deſaint & Saillant Libraires rue S. Jean de Beauvais.

TRAITÉ Pratique ſur la Goute, & ſur les moyens de guerir cette maladie, par M. COSTE, *Médecin du premier Bataillon des Gardes de* S. M. LE ROI DE PRUSSE &c. &c. nouvelle édition, vol. in-12. 1764. à Paris, chez Pierre-François Didot le jeune, Quay des Auguſtins à S. Auguſtin.

Août, 1764.

Histoire chronologique de la ville de Pont-Sainte-Maxence sur-l'Oise. A Paris, de l'Imprimerie de Butard, Libraire, rue S. Jacques à la Vérité, 1764, in-12. de 70 pages. & se trouve chez Chaubert Quay des Augustins.

Le début de l'Auteur de ce petit Ouvrage est modeste. Il convient dès son avertissement qu'il a beaucoup plus donné à la sincerité qu'à la recherche du style, qu'il ne prétend point offrir au Public une histoire, quoique son titre l'annonce, mais l'esquisse d'un plus grand Ouvrage qu'il trace à ceux qui seront plus en état de l'exécuter. Nous pensons effectivement que les anecdotes & les faits historiques qui concernent cette ville, pourroient être traités avec plus d'étendue. Nous comptions nous en tenir à une simple annonce littéraire;

mais cette brochure nous a assez intéressés à la lecture pour nous engager à nous en occuper quelques momens dans l'un de nos prochains Mémoires. Nous croyons y avoir apperçu plusieurs traits qui pourront faire plaisir à nos Lecteurs & leur faire desirer que l'Auteur connoisse & suive avec plus de confiance son talent. Le prix de cette brochure est de une livre quatre sols.

Le sieur DESNOS, Ingénieur Géographe pour les Globes & Spheres, rue S. Jacques, vient de publier un *Plan de Paris*, avec les Fauxbourgs & les Environs. Ce nouvel Ouvrage forme une Carte de quatre pieds en tout sens, dans laquelle tous les objets sont représentés avec autant de netteté que d'exactitude. On y voit la Capitale divisée en vingt

Quartiers, & les Plans des principaux Monumens, de ceux même qui ne sont pas finis, tels que l'Eglise de Sainte Genevieve & la *Garre* ou le Canal destiné à servir d'abri à six cents batteaux. Ce Plan qui est disposé de maniere qu'on pourra y représenter tous les changemens qui se feront à Paris par la suite, est orné d'une bordure agréable, contenant les vues de Versailles, de Meudon & des autres Maisons Royales. Il nous a paru très-propre à orner les Galeries, Cabinets & Corridors des curieux. *Le prix est de 4 liv. sans Gorge ni toile.* Le même Artiste débite encore les huit Plans de Paris qui représentent cette Capitale dans tous ses différens Etats depuis son origine jusqu'à nos jours, & qui se vendent 6 livres. Enfin on trouve aussi chez lui une Carte générale du Soissonnois, & sept Cartes particulieres des

Elections de la même Généralité. C'est le commencement d'un grand Ouvrage proposé au Public par le sieur Desnos, qui publiera successivement sur chaque Généralité de la France des Cartes très détaillées, & tirées sur les lieux même telles que celles qu'il vient de finir sur le Soissonnois. Nous avons déja eu occasion de rendre justice au zele & aux talens du sieur Desnos; nous répétons ici qu'il mérite d'être encouragé d'une maniere toute particuliere.

Durand, neveu, Libraire, rue St. Jacques, distribue les deux premiers volumes du *Traité historique des Plantes de la Lorraine & des trois Evêchés*, par M. Buchoz. En attendant que nous parlions plus au long de ce bon Ouvrage, nous avertissons qu'il doit avoir 20 volumes *in*-8°. ornés de quatre

cents Planches en taille-douce. Ainsi les Naturalistes & les Médecins qui desirent l'acquérir, feront bien de prendre les volumes à mesure qu'ils paroîtront; la dépense totale sera par là moins onéreuse pour eux. Les Planches seront distribuées séparément par cent, de format grand *in-4°.*, afin que l'on puisse en former un volume détaché. *Le prix des 10 volumes est de 60 liv. jusqu'au premier Janvier. Ceux qui seront curieux d'avoir les Planches exactement enluminées d'après nature, payeront en sus* 120 liv. *en quatre termes.*

Le même Libraire a publié depuis peu un Livre intitulé : *L'Homme éclairé par ses besoins*, vol. *in-12.* de 357 pages, avec cette Epigraphe, *Fœtum naturæ matris adumbrat.* Cet Ouvrage paroît sans nom d'Auteur. Le Plan

en est vaste & très-intéressant : l'éxécution a dû en être difficile. Elle a exigé une grande étendue de connoissances, beaucoup de méthode dans l'esprit, de profondeur dans la reflexion, de justesse dans le raisonnement, & surtout de sagesse dans la composition, pour ne point sacrifier les vérités reconnues à l'esprit de systême. La plûpart de nos Lecteurs savent que nous avons lieu d'être en garde contre les ouvrages systématiques. Nous desirons trouver dans l'*Homme éclairé par ses besoins* un ouvrage d'agrément, de goût & d'utilité réelle, tel que son plan l'annonce : nous en rendrons compte après une lecture réfléchie.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal d'Août 1764.

ARTICLE XVI. *Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques, Romaines & Gauloises.* Tom. VI^e. & dernier, page 389

ART. XVII. *Dissertation dans laquelle M. le Chevalier* du Buat *prouve qu'il y a eu deux* Cassiodores, 415

ART. XVIII. Lettres curieuses & Théologiques sur la Béatification & la Canonisation des Béatifiés &c. Tome VI. 422

ART. XIX. *Présence corporelle de l'Homme en plusieurs lieux prouvée possible par les Principes de la bonne Physique &c.* 444

ART. XX. *Lettre de* M. d'Hautecour *aux Auteurs de ces Mémoires, en Réponse à celle de*

M. Pingré, *insérée dans le vol. de Mai*, 472

RÉPONSE de M. Pingré à la Lettre précédente, 484

ART. XXI. *Mémoire historique & critique sur les principales circonstances de la vie du* Maréchal de Bellegarde, *par* M. SECOUSSE, 492

ART. XXII. *Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques &c. par le* R. P. Dom Remi Ceillier, 515

AVIS *sur le Livre intitulé :* Corps politiques, 543

ART. XXIII. Nouvelles Litteraires, 545

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Juillet 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Faute à corriger dans le Journal de Juillet, second volume.

Pag. 291, *lig.* 9, affluente, *lisez* effluente.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

SEPTEMBRE, 1764.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1764, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaittera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

SEPTEMBRE, 1764.

SE *DISTRIBUENT A PARIS*,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & a la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 832 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1733.	12.
1702.	12.	1734.	12.
1703.	12.	1735.	14.
1704.	13.	1736.	15.
1705.	12.	1737.	13.
1706.	12.	1738.	13.
1707.	12.	1739.	14.
1708.	12.	1740.	13.
1709.	12.	1741.	12.
1710.	12.	1742.	12.
1711.	12.	1743.	12.
1712.	12.	1744.	12.
1713.	12.	1745.	12.
1714.	12.	1746.	15.
1715.	12.	1747.	14.
1716.	12.	1748.	15.
1717.	12.	1749.	14.
1718.	12.	1750.	15.
1719.	12.	1751.	14.
1720.	5.	1752.	15.
1721.	12.	1753.	16.
1722.	12.	1754.	16.
1723.	12.	1755.	16.
1724.	12.	1756.	16.
1725.	12.	1757.	16.
1726.	13.	1758.	16.
1727.	12.	1759.	16.
1728.	12.	1760.	16.
1729.	12.	1761.	16.
1730.	12.	1762.	16.
1731.	12.	1763.	16.
1732.	12.	1764.	12.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1764.

ARTICLE XXIV.

EXAMEN DE QUELQUES Objections faites à l'Auteur du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, dans l'Ouvrage intitulé : *Mémoires*

Historiques, Critiques & Anecdotes de France. Volume *in-8°.* de 52 pag. A Paris, de l'Imprimerie de Prault, 1764.

IL est fâcheux que l'Auteur de ces Anecdotes ait cru devoir chercher de la célébrité dans la critique d'un Ouvrage aussi généralement estimé que celui de M. le Président Hénault. Sans doute il étoit permis à l'Auteur de s'efforcer d'établir sa propre réputation sur ses découvertes dans l'Histoire de France, & sur une critique judicieuse des Historiens qui l'avoient précédé. Nous avons nous-mêmes applaudi à sa critique, lorsqu'elle n'est point sortie des bornes de l'honnêteté & de la circonspection. Mais ces deux regles ont été violées à l'égard de M. le Président Hénault. Nous

lès avons réclamées dans le [a] dernier extrait des Anecdotes, & dès-lors nous avons appréhendé pour l'Auteur les suites d'une critique imprudente. En effet les Gens de Lettres se sont soulevés contre le ton d'humeur, d'amertume & d'acharnement contre la mauvaise foi même qui dégradent les notes de l'Auteur. C'est au zéle des savans pour la vérité, c'est à leur estime sincere pour M. le Président H. & son excellent Ouvrage; c'est à une sorte de police autorisée dans la littérature pour maintenir l'ordre entre des Ecrivains supérieurs & des Auteurs subalternes que nous devons la Brochure qui nous occupe.

Elle ne releve que dix-huit à vingt notes de l'Auteur anonyme, & chacune est accompagnée d'une

[a] Juillet, II. vol.

réponse judicieuse & satisfaisante pour tous les lecteurs.

Une observation préliminaire de cet examen réforme l'idée que l'Auteur des Anecdotes paroît s'être fait du *nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France.* « Il » n'y a vu qu'un simple Recueil » de dates, & n'a pas apperçu avec » le Public, qui le lit depuis vingt » ans, que tout y respire le zele » pour nos maximes ; que le titre » est un acte de modestie ; que » les dates n'y sont qu'un prétexte, » & que l'ouvrage est une source » où se puisent les maximes les » plus importantes de notre droit » public, de nos mœurs & de nos » usages, & où l'on trouve des » reflexions, des principes de po- » litique & des portraits de nos » plus grands hommes, par lesquels s'expliquent les motifs de » leur conduite & le fond de leur » caractere. ».

En effet, le mérite du *nouvel Abrégé Chronologique* n'eſt pas ſeulement dans l'exactitude de l'énoncé des faits, dans la vérification des dates, dans la ſageſſe de la critique. Tout lecteur ainſi que nous, a été frappé d'y voir raſſembler dans un ſi court eſpace les principes conſtitutifs de notre Monarchie, la formation de notre gouvernement, ſes progrès, ſes altérations, & les dégrés qui l'ont conduit à ſon état de perfection & de ſtabilité. Les dates, comme l'obſerve judicieuſement l'Auteur de l'examen, n'y paroiſſent que pour marquer les époques les plus importantes pour la nation qui voit aſſigner la ſource des loix qui la conduiſent, des mœurs qui la caractériſent & des uſages qui la diſtinguent. Ce tableau ſi intéreſſant s'anime encore plus par le portrait des hommes célébres qui ont occupé la ſcéne dans les

différens tems; leur caractere fidélement tracé, leurs passions exprimées, leur mérite apprécié jettent un nouveau jour sur les faits, & ne contribuent pas peu à lier tous les événemens de l'histoire.

C'est ainsi que l'Auteur anonyme n'a vû qu'une sorte de squelette dans un ouvrage qui, tout abrégé qu'il est, présente à toutes les époques le corps animé de la nation.

L'Anonyme taxe M. le Président H. de n'avoir pas connu la nature de l'hommage lige. C'est la premiere imputation qu'on reléve dans cet examen. Or l'Auteur de *l'Abrégé Chronologique* en donne une notice exacte à la fin du XIV. siecle à l'occasion du nouveau Duc de Bretagne Jean de Montfort qui ne vouloit rendre au Roi qu'un hommage simple qui n'engageât que le Duché, lorsque Charles VI. exigeoit de lui

l'hommage lige qui devoit engager la personne même. M. le Président Hénault conviendra avec l'anonyme de l'ancienneté de l'hommage lige pris dans sa nature; mais l'anonyme doit aussi convenir que la qualification de cet engagement n'est pas à beaucoup près si ancienne que l'hommage même.

Ainsi quand M. le P. H. dit que l'Abbé Suger [a] désapprouva la répudiation d'Eléonore de Guyenne, il le dit d'après les lettres même de ce Ministre. Quand il fait entendre, d'après Brantôme & en le citant, [b] qu'Anne de Bretagne étoit éprise du Duc d'Orléans, il ne se rend pas pour cela le garant de Brantôme. Quand [c] pour juger du mérite réel d'une

[a] Examen, pag. 5.
[b] Pag. 9.
[c] Pag. 21.

Princesse, il laisse les hommages momentanés que l'adulation & la foiblesse prodiguent aux tombeaux des grands, pour s'en tenir au témoignage de la postérité, juge plus impartial que les contemporains, M. le P. H. a raison de regarder la Duchesse d'Angoulême comme une Princesse dont on doit étouffer la mémoire odieuse au Peuple. Quand, pour caractériser Anne de Boulen, [a] il n'employe que les traits dont se sont servi Bossuet, Rapin Thoïras, Bayle & Smoller, & qu'il le fait avec plus de modération que ces Auteurs même, il ne peut être accusé de renouveller des imputations odieuses. On sent que nous ne pouvons qu'effleurer ici ce que l'on trouve dans cet exa-

[a] pag. 25.

men développé avec la plus grande érudition & beaucoup de justesse.

Sur les amours de Mademoiselle de Limeuil, l'anonyme accuse M. L. P H. d'avoir copié servilement Varillas ; & il est prouvé que d'Aubigné & de Thou ont tenu le même langage. D'ailleurs l'Auteur de l'*Abregé Chronologique*, qui dit ailleurs, sous l'année 1499, *qu'il ne faut pas toujours rejetter l'autorité de Varillas*, montre assez qu'il n'est point livré à ce que l'anonyme appelle les chimeres de cet Historien.

Que l'Auteur des Anecdotes s'en fût tenu à disculper Diane de Poitiers d'avoir sauvé la vie à son pere en se déshonorant ; cette critique judicieuse eût affermi la vérité & n'eût blessé personne. Mais on ne pardonne point à l'anonyme de contester le fait de la grace de S. Vallier accordée

aux prieres de sa fille, quand il est confirmé par plusieurs monumens historiques & qu'il n'est démenti par aucun. On lui pardonne encore moins à cette occasion de traiter avec la plus grande dureté. M. le Président Hénault, qui n'a parlé que d'après ses garants. Il s'en faut bien que l'anonyme en ait toujours d'aussi solides, lorsqu'il critique avec si peu de ménagement. Il a ses torts comme Historien, & sa critique les rend encore plus sensibles.

L'article seul de la prison de Comines renferme cinq erreurs. faute d'avoir consulté les sources, il ne veut point que Gentil ait été l'un des Juges dans le Procès de Semblançai, parce que Gentil n'étoit point encore Conseiller au Parlement. On lui observe que la commission qui jugea Semblançai, ayant été composée de quelques créatures du Chancel-

lier Duprat, aussi bien que de Conseillers au Parlement, Gentil lui-même ayant jugé dans l'affaire de Poncher, dont le Procès étoit lié à celui de Semblançai, il s'expose à nier comme à affirmer sans preuves. Il est encore d'autres méprises de l'anonyme, capables de jetter dans son Ouvrage beaucoup plus *d'incertitude & d'obscurité*, qu'il n'en reproche à M. L. P. H.

A l'imprudence l'anonyme est convaincu d'avoir ajouté la mauvaise foi, soit en corrompant les faits; comme lorsqu'il fait dire à l'Auteur de *l'Abregé chronologique* que le Duc d'Orléans fit une protestation *pardevant des Notaires*, quoi qu'aucune édition de son Ouvrage ne porte ce fait; soit lorsqu'il s'arrête à la premiere édition de *l'Abregé chronologique*, sans en consulter l'*Errata*, sans avoir égard aux changemens que

M. le Préſident Hénault a faits dans les éditions ſuivantes : & qui honorent autant la modeſtie que l'érudition de cet eſtimable Auteur. Enfin on ne diſconvient pas que l'anonyme n'ait quelquefois raiſon ; ſi c'eſt l'avoir que de relever les plus legeres mépriſes avec le zele le plus amer & l'affectation la plus indécente.

Un objet plus important termine cet examen ſi ſage & ſi bien placé. Il s'agit de venger M. L. P. H. de l'imputation nouvelle que lui fait l'Auteur des anecdotes d'avoir favoriſé à quelques égards les opinions ultramontaines ſur l'indépendance de nos Rois. Nous diſons que cette imputation eſt nouvelle ; elle étonnera ſans doute beaucoup de nos Lecteurs accoutumés à regarder ce ſavant Hiſtorien , comme l'un des plus zelés partiſans de nos libertés & de toutes les maximes

qui établissent l'indépendance absolue de l'autorité Royale.

M. l'Abbé Dubos a écrit que la Religion & les Evêques avoient beaucoup contribué aux succès de Clovis & de ses successeurs ; & que la grande autorité dont le Clergé a joui long-tems étoit une reconnoissance légitime de la part qu'ils avoient eue à l'agrandissement de nos Rois. M. L. P. H. ne rejette point entierement ce systême ; mais la part qu'il donne aux armes de Clovis dans ces différentes révolutions, modere d'un côté l'influence que pûrent y avoir les Evêques par leur insinuation, & de l'autre les droits de la reconnoissance. Personne n'avoit pensé jusqu'ici, à s'élever contre ce milieu sage qu'établit si judicieusement M. L. P. H. ; mais l'anonyme s'éleve brusquement & s'écrie : *une vérité historique & littérale c'est que* nos Rois ne tien-

nent rien que de Dieu & de leur épée ; *& c'est une maxime qu'il est dangereux d'affoiblir comme le fait le systême dont je parle.* « Quoi de plus déplacé » répond-t-on à » l'anonyme » que de lui voir » mettre en avant une maxime » qu'il n'entend probablement » pas, & d'en faire un épouven- » tail contre un systême qu'il n'en- » tend pas mieux. Qu'ont de com- » mun en effet cette maxime & » ce systême ? Suivant ce systême, » nos Rois après avoir d'abord » été alliés des Romains, & avoir » exercé les premieres charges de » l'Empire dans les Gaules, en » sont devenus les Maîtres par des » actes politiques & en vertu » de traités & de cessions plutôt » que par des conquêtes & à force » ouverte. La maxime signifie » qu'ils ne reconnoissent aucun » Seigneur Suzerain sur la terre, » & qu'ils ne relevent leur Royau-

» me que de Dieu & d'eux-mê-
» mes. Or qu'ils possedent leurs
» Etats par le droit des conven-
» tions ou par le droit des armes,
» ne sont-ils pas également les
» chefs Seigneurs & les Souve-
» rains absolus de leur Royau-
» me » ?

Nos Lecteurs gouteront beaucoup mieux cet examen dans l'Ouvrage même que dans l'extrait. Indépendamment du mérite d'un gout sûr, d'une critique saine & d'une érudition lumineuse, cet examen qui honore l'Ouvrage & la réputation de M. le Président Hénaut a droit d'intéresser tous les bons Citoyens & les Gens de Lettres.

ARTICLE XXV.

SERMONS DE MESSIRE Jacques-François-René de la Tour du Pin, Abbé Commendataire de l'Abbaye de Notre-Dame d'Ambournay, Vicaire Général de Riez, Prédicateur ordinaire du Roi, de l'Académie des Sciences & Belles Littres de Nancy. Tom. I. & II. *in*-12., Panégyriques. A Paris, chez A. I. Regnard, Imprimeur de l'Académie Françoise. 1764, avec Privilége du Roi.

NOs Mémoires ont déja annoncé l'Ouvrage dont cet Orateur célébre enrichit aujourd'hui la littérature. Le Recueil complet sera de quinze volumes, ainsi que le détaille l'Aver-

tiſſement que nous trouvons à la tête du premier Tome; nous n'en poſſédons encore que deux, nous allons les faire connoître; & quelque célébrité qu'ayent eu ces Diſcours dans la bouche de M. l'Abbé de la Tour du Pin, nous croyons, à en juger par la maniere dont ils nous ont affecté à la lecture, qu'il s'en faut qu'ils ayent perdu quelque choſe à l'impreſſion. Chaque tome renferme huit panégyriques. Les huit premiers ſont ceux de *S. Jean Népomucêne*, de *S. Louis*, de *S. Bernard*, de *S. Jean de Dieu*, de *S. Thomas d'Aquin*, de *S. Jean-Baptiſte*, de *S. Bonaventure* & de *la B. de Chantal.* Les huit autres ſont les Panégyriques de *S. Pierre, Prince des Apôtres*, de *S. Denis*, de *S. Gaëtan*, de *S. François de Sales*, de *S. Auguſtin*, de *S. Nicolas de Myre*, de *Ste. Agnès* & de *S. Jean l'Evangéliſte.*

Nous ne parlerons ici que des

Panégyriques que nous n'avons point analysés ailleurs ; & parmi ceux-là nous ferons choix des morceaux qui pourront faire juger de la diversité des talens de M. l'Abbé de la Tour du Pin dans ce genre oratoire, & faire desirer la lecture de ses Ouvrages. Nous sommes assurés qu'on y trouvera presque partout une imagination féconde, toute la richesse d'expressions propres à la représenter, beaucoup de connoissances historiques, & un style vraiment intéressant.

Cette fécondité d'imagination, ou ce mérite de l'invention dans les Panégyriques ne consiste certainement point à créer des faits ou des circonstances favorables pour donner du merveilleux au Héros que l'on célébre ; un Panégyrique n'est point une épopée. L'emploi de l'imagination dans ces Discours est de multiplier ou

de ſaiſir les points de vuë qui peuvent intéreſſer l'honneur de la Religion, la gloire perſonnelle du Héros que l'Orateur célébre & l'utilité particuliere des fideles. On admire la fertilité du génie, quand, dans la plus grande diverſité des Saints, l'Orateur ſait aſſigner à chacun d'eux un caractere perſonnel, & proportionner le ſtyle au ſujet, quand dans leur plus grande reſſemblance il marque toutes les nuances qui les différencient. Deux Apôtres, deux Docteurs de l'Egliſe, deux Fondateurs d'Ordre ſe rapprochent par leur vocation, leur miniſtere. Un Orateur habile qui ſait que la grace de la vocation & celle du miniſtere ont mille formes différentes, que les vertus ont dans la variété des caracteres des Saints comme dans la diverſité de leur poſition différens degrés comme différens genres de mérite, ſaiſit

toutes ces différences, & s'étudie à mettre dans son tableau toute la vérité qui puisse faire reconnoître le Saint qu'il entreprend de peindre. Cet art nous paroît être singulierement celui de M. l'Abbé de la Tour du Pin.

Les éloges de S. Augustin, de S. Thomas d'Aquin & de S. Bonaventure présentent trois Docteurs de l'Eglise aussi parfaitement distingués par la maniere de proposer leurs vertus, leurs fonctions, leur doctrine, que ces Saints différent eux-mêmes entre eux dans ces points de vue. S. Augustin paroît ici dans son éloge comme un maître, un génie universel pour tous les genres d'attaque & de défense dans la Religion. L'étendue presque immense de ses ressources & celle de ses succès forment tout le plan de son Panégyrique. On l'envisage « comme capable d'entreprendre seul

» tous

» tous les ennemis de la Religion,
» & comme triomphant ſeul de
» tous les ennemis de la Religion.»
Les reſſources d'Auguſtin ſont ſa pénitence, ſes talens & ſon autorité dans l'Egliſe. Ses ſuccès maintiennent l'eſſence de la Religion, ſa doctrine & ſa morale.

L'éloge de S. Thomas d'Aquin n'eſt que le développement de l'impreſſion de vénération & de docilité que nous trouvons dans l'Egliſe pour la perſonne & les écrits de ce S. Docteur. « Devant
» lui toute la terre s'eſt tue par reſ-
» pect, & toute la terre parle de
» lui par reconnoiſſance. Toute la
» terre ſe tait pour recevoir la doc-
» trine de S. Thomas d'Aquin;
» toute la terre parle pour applau-
» dir à la doctrine de S. Thomas
» d'Aquin.» Le premier point offre les caracteres de la doctrine de Thomas d'Aquin, & le ſecond en préſente les précieux effets.

Cette doctrine est proposée à la retraite, aux écoles, au monde, à l'Eglise elle-même, comme une doctrine puisée dans les sources les plus pures, distinguée par les caracteres les plus rares, consacrée par l'usage le plus saint, développée dans ouvrages les plus utiles. La retraite, les écoles, le monde, l'Eglise même applaudissent aux effets d'une doctrine modeste qui se refuse à sa gloire; d'une doctrine précieuse qui honore les études; d'une doctrine solide qui développe au monde ses devoirs; d'une doctrine immortelle qui fait triompher l'Eglise de tous ses ennemis.

C'est dans le cœur du Docteur Séraphique S. Bonaventure, que l'Orateur trouve le germe, le développement & la maturité de cette doctrine que l'Eglise a consacrée dans ses fastes. « L'amour divin » dans Bonaventure, joint à l'éru-

» dition des traits uniques de sain-
» teté ; l'amour divin dans Bona-
» venture, joint à l'érudition des
» traits uniques de gloire. » Bonaventure paroît ici comme un savant formé à l'école de la Croix & de la Charité. C'est en effet son caractere distinctif. La premiere partie est très-intéressante par le tableau qu'elle présente des talens formés, dirigés & consacrés par la Religion. On ne peut trop applaudir aux Orateurs Chrétiens qui, comme M. l'Abbé de la Tour du Pin insistent à propos & avec force sur l'accord des talens, de la science & du génie avec l'esprit de Religion, dans un tems où beaucoup de demi-savans & de talens informes cherchent dans l'esprit d'irreligion toute leur célébrité. « Bo-
» naventure montre des talens su-
» périeurs & une piété tendre ;
» des talens universels & une foi
» sûre, des talens applaudis & une

» humilité profonde. » Partout l'amour divin préside aux travaux du S. Docteur. Aussi ce précieux caractere imprime « aux ouvrages » de Bonaventure une autorité uni» verselle, à son ministere un éclat » singulier, à sa réputation une » immortalité qui semble n'ap» partenir qu'à lui. » C'est la seconde partie de cet éloge, l'un des meilleurs de ce Recueil.

S. Pierre n'est pas moins présenté dans son éloge avec un caractere distinctif d'oracle, de guide & de modele de tous les Chrétiens. Le premier point roule sur la doctrine, le second roule sur l'autorité, & le troisieme sur les exemples du Prince des Apôtres. Cette doctrine « Pierre l'a puisée » à l'école de J. C. Il l'a exposée » dans ses écrits, il l'a enseignée » dans le cours de son Apostolat. » L'autorité de Pierre est émanée » de J. C. Voilà son principe. Elle

» est répandue par toute la terre ; » voilà son étendue. Elle est per- » manente dans tous les siecles, » voilà sa durée. Je ne confon- » drai point, ajoute l'Orateur, » ce qu'il faut distinguer : le spi- » rituel & le temporel, l'Eglise & » son chef, les décisions infail- » libles & les prétentions contes- » tées. » Ailleurs, à la fin de la seconde partie, l'Orateur désavoue, au nom de la Religion, les entreprises de quelques successeurs de S. Pierre, hors des bornes de leur autorité légitime. On ne doit point craindre d'accorder à l'erreur un aveu pareil dont elle ne peut se prévaloir contre une puissance très-respectable dans sa source & dans le genre d'autorité que lui a confié J. C. Il est de la grandeur de notre Religion qu'on ne dissimule point des abus qu'elle condamne, & dont ses principes ne reçoivent aucune atteinte. La

troisieme partie de ce Discours développe les caracteres de cette belle ame de S. Pierre, où les Chrétiens trouvent leur modele. « Exemples de foi, exemples d'a» mour, exemples de constance. » Ce portrait est parfaitement ressemblant, & ce n'est pas le moindre mérite de ces différens éloges. Il arrive assez peu à M. l'Abbé de la Tour du Pin de se répéter ; ce n'est gueres que dans quelques phrases détachées ; mais le dessein & les traits principaux sont toujours propres à l'objet particulier du Panégyrique, ou à la solemnité du culte que l'on rend au Saint. C'est ainsi que dans le Panégyrique de S. Jean l'Evangéliste, Patron du Clergé d'une Paroisse de cette Capitale, l'Orateur a sçu joindre l'instruction à l'éloge, rendre hommage aux vertus du disciple bien aimé, & former le cœur & l'esprit des jeunes

éleves du ſanctuaire, en leur préſentant dans cet Apôtre le modele & la gloire du Clergé.

Le lecteur reconnoîtra par lui-même dans les Diſcours que nous omettons, cette habileté du Panégyriſte à donner à chacun de ſes Héros ſon caractere propre & diſtinctif. C'eſt le premier objet de notre analyſe, comme il eſt le premier qui nous ait frappé.

Quelques-uns de ces éloges n'ont exigé de M. l'Abbé de la Tour du Pin que les reſſources ordinaires de l'éloquence; d'autres ont demandé des connoiſſances hiſtoriques, des détails même de doctrine, & quelquefois une critique judicieuſe. Nous trouvons un exemple d'une bonne critique dans le Panégyrique de S. Nicolas de Myre. L'Orateur établit l'éloge de ce Saint ſur ſes miracles dans l'ordre de la grace & dans l'ordre de la nature. Mais en adorant le

doigt de Dieu partout où il peut être reconnu, l'Orateur écarte avec le plus grand ſoin le merveilleux de l'ignorance ou de la ſuperſtition. « Non, le doigt de Dieu ne » paroît point dans un fait que rap» portent ſans examen des Ecri» vains mal inſtruits. Ils condui» ſent S. Nicolas ſur le Calvaire; » ils y ſuppoſent un Temple dé» poſitaire de la Croix. A l'aſpect » de Nicolas, les Anges s'empreſ» ſent d'ouvrir à ſon zele ce tem» ple auguſte, fermé dans ce mo» ment à tous les mortels... Sup» poſition chimérique, faux mi» racle. Pourquoi? Parce que la » pieuſe mere de Conſtantin, » Helene, n'avoit pas encore trou» vé la Croix de J. C.; parce que » le Temple où l'on introduit mi» raculeuſement S. Nicolas, n'a» voit pas encore été élevé par les » mains du zele. On peut plus » que douter d'un prodige dont

» l'Hiſtoire & la Chronologie dé-
» montrent la fauſſeté. . . . Dans
» la matiere des miracles, il eſt
» également dangereux de croire
» trop & de ne pas croire aſſez. »

Pluſieurs de ces éloges intéreſſeront par l'analyſe de la doctrine des Peres qui en ſont l'objet. A cet égard M. l'Abbé de la Tour du Pin paroît n'avoir épargné ni la lecture ni la réflexion pour donner une idée de leurs ouvrages. La plûpart des livres de S. Auguſtin ſont ici raſſemblés pour former un précis de ſa doctrine. Voilà comme s'explique l'Orateur ſur celle qui concerne la Grace. [*a*] « Auguſtin ſonde l'a-
» byme profond de la Grace. Il
» montre que le péché d'Adam a
» paſſé juſqu'à nous ; que naître

[*a*] Tome II. pag. 335.

» homme, c'eſt naître criminel,
» que la Grace ſeule eſt le prin-
» cipe du mérite pour l'Eternité.
» [a] Qu'une cauſe naturelle ne
» peut produire que des vertus
» morales, mais ſtériles. Il ſait
» avec un juſte diſcernement éta-
» blir le pouvoir de la Grace, ſans
» détruire les droits de la liberté;
» expliquer comment la Grace
» n'eſt point, ne peut pas être eſ-
» clave de la liberté, en dépendre
» ſervilement; qu'elle n'eſt point
» ſon tyran, ne la gouverne pas,
» ne peut pas la gouverner avec
» trop d'empire. On lit dans ſes
» ouvrages que la Grace & la li-
» berté concourent enſemble à la
» bonne œuvre de l'homme; que
» la bonne œuvre de l'homme eſt
» à la fois le précieux don de la
» Grace & l'action ſainte de la

[a] De la Grace & du libre Arbitre.

» liberté.... La nécessité, la gra-
» tuité, l'efficacité de la Grace,
» rien n'échappe au zele éclairé
» d'Augustin. Partout il démontre
» que Dieu est tout puissant &
» l'homme toujours libre. »

M. l'Abbé de la Tour du Pin trouve & présente dans S. Augustin l'Orateur, le Philosophe, le Théologien & le controversiste; & s'exprime ainsi sur le mérite général de ses ouvrages. « Chacun d'eux lû séparément, paroît le plus beau, le
» plus utile, & dans leur ensem-
» ble, se trouvent le génie le plus
» orné, la science la plus pro-
» fonde, la piété la plus tendre;
» le sublime qui transporte, le
» raisonnement qui convainct, le
» pathétique qui ébranle, la déli-
» catesse qui plaît, l'onction qui
» touche, la vérité qui triomphe. »

Qu'on nous permette encore un morceau de doctrine pour faire connoître de plus en plus le talent

qu'a M. l'Abbé de la Tour du Pin de revêtir les raisonnemens les plus abstraits des graces nobles de l'éloquence. S'il est des Panégyriques qui semblent ne demander que des descriptions, des caracteres, des sentimens, il en est aussi qui sont destinés plus particulierement à l'instruction ; nous disons plus particulierement, parce qu'il nous semble que c'est toujours le premier but que doivent se proposer les Orateurs Evangéliques, & le genre même du Panégyrique ne les en dispense pas. Les Apôtres, premiers modeles de nos Orateurs, avoient dans la personne, les bienfaits, les miracles de l'Homme-Dieu, dans ses mysteres & dans les grands événemens de sa vie & de sa mort, des objets propres à enflammer l'imagination, à exciter l'enthousiasme, à remuer tous les ressorts de l'éloquence. Presque tous les discours des Apôtres consignés dans leurs

Epîtres, ſont un Panégyrique de J.-C.; mais cet éloge eſt toujours ramené à l'expoſition de la doctrine de l'Homme-Dieu & à l'inſtruction des Diſciples de ſon Evangile. Les Prédicateurs ne doivent point chercher ailleurs leur modele. D'après cette regle, que nous tenons pour regle fondamentale de l'éloquence ſacrée, nous avons beaucoup goûté la maniere de M. l'Abbé de la Tour du Pin de faire connoître les grands hommes de la Religion autant par leurs écrits & leur doctrine que par leurs mœurs. Nous convenons que cette méthode eſt plus épineuſe, & que, ſurtout à l'égard de quelques Docteurs de l'Egliſe, ce genre doit être traité avec beaucoup de délicateſſe; mais il nous ſemble que l'Oratenr que nous analyſons y a réuſſi. Nous ne citerons à cette occaſion que ce qui concerne la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

» [a] La ſcience de Dieu, » dit ce Pere, eſt ſon eſſence mê- » me. C'eſt dans lui même qu'il » puiſe ſes connoiſſances ; con- » noiſſances infinies, infaillibles, » invariables, parce qu'il eſt Dieu. » Voilà le principe de S. Thomas ; » principe lumineux, triomphant, » la Clef de toute ſa doctrine. La » ſcience de Dieu eſt une ſcience » infinie, infaillible, invariable ; » donc elle ne peut pas être puiſée » dans les créatures. Les créatures » ſont bornées, elles ſe trompent, » elles varient. La ſcience de Dieu » ne peut donc être que dans l'eſ- » ſence même de Dieu & dans ſon » decret ; donc il faut reconnoître » des decrets prédéterminans & » des ſecours infaillibles par leur » nature.

.... » La doctrine de S. Tho-

---

[a] Tom. I. pag. 117.

» mas sur la prescience de Dieu
» est la base de sa doctrine sur la
» prédestination des Saints. La vo-
» lonté de Dieu est la raison de sa
» conduite. Dieu décide donc lui-
» même le premier du salut des
» hommes. [*a*] A son amour gra-
» tuit, à sa seule bonté, les élus
» doivent donc le choix qu'il a
» fait d'eux avant la naissance des
» siecles. L'homme ne présente
» rien à Dieu qu'il n'ait reçu de
» Dieu. L'usage même de la grace
» est un don de sa miséricorde.....
» Les vertus pratiquées par le se-
» cours de la grace, sont, ainsi
» que la grace même, les effets &
» les suites de la prédestination.
» Donc la prédestination ne peut
» pas être l'effet des mérites.....
» Toutes les démarches de la gra-

[*a*] D. Th. 1. p. q. 23, à 5. ad. 3.

» ce, depuis le premier pas du ſa-
» lut juſqu'à la conſommation de
» ſa gloire, ſont l'exécution fidele
» du decret de la prédeſtination.
» Le conſentement que donne la
» volonté à l'inſpiration divine,
» eſt toujours l'effet de la grace.
» La grace eſt donc efficace par
» elle même & par ſa propre na-
» ture. Tout ſe fait dans la vo-
» lonté, & tout vient de la grace.
» Par cette opération admirable,
» l'efficacité de la grace ne bleſſe
» point les droits de la liberté, de
» cette liberté d'indifférence qui
» rend l'homme maître de ſes ac-
» tions. Quoiqu'on ne réſiſte pas,
» on peut toujours réſiſter à la
» grace efficace. Elle invite, elle
» plaît, elle attire doucement,
» elle applique efficacement la vo-
» lonté, & lui fait toujours aimer
» avec ardeur tout le bien qu'elle
» lui fait pratiquer ſans néceſſité...
» Voilà le ſyſtême de S. Thomas,

» systême autorisé par le suffrage » de l'Eglise » &c. L'Orateur avertit sagement qu'en exposant ce systême, il ne prétend point s'élever contre toutes les opinions qui le combattent.

Terminons cet extrait par quelques unes de ces beautés de détail qui parent toujours bien un Panégyrique, & qui se trouvent en grand nombre dans ce Recueil. En général M. l'Abbé de la Tour du Pin frappe ses caracteres d'une maniere intéressante. Au sujet du livre *sur les périls des derniers tems*, [a] voici comme il peint son Auteur : « Guillaume de St. Amour, » homme hardi & téméraire, gé» nie ardent, ami des disputes, » artificieux dans ses principes, » infidele dans ses portraits, in-

[a] Tome I. pag. 429.

» capable & de se modérer & de se » retracter; fameux par ses talens, » par ses écrits, par ses préven- » tions, par ses disgraces, par ses » protecteurs & par ses Apolo- » gistes. » L'original du tableau suivant est facile à reconnoître. » [*a*] Vers le commencement du » cinquieme siecle parut un hom- » me d'une éloquence insinuante, » hypocrite raffiné, inépuisable » en déguisemens, réservé dans » ses discours, dissimulé dans sa » conduite, modeste par affecta- » tion, severe en apparence dans » ses mœurs, ingénieux à flatter » la nature orgueilleuse par un » systême qui trouvoit dans l'es- » prit de l'homme un préjugé fa- » vorable, & dans son cœur un » partisan intéressé. » Outre ce

---

[*a*] Tome II. pag. 331.

portrait de Pélage, on lira encore avec satisfaction celui d'Arius, de Bucer & beaucoup d'autres auxquels nous ne reprocherons que d'être ordinairement terminés par leurs noms ; reproche d'autant mieux fondé, qu'ils sont presque tous frappés avec beaucoup de vérité. Nous ne croyons point certainement ce Recueil à l'abri de toute critique, [*a*] soit pour le choix des textes, soit pour l'application forcée des passages de la Sainte Ecriture, soit pour avoir outré quelquefois les caracteres, à dessein d'établir entre différens

[*a*] Nous avertissons que dans le Panégyrique de S. Augustin, il faut lire *Celestius* pour Céleslin, & que dans celui de S. Pierre on a mis *charité* pour *chûte* ; au moins nous croyons ce dernier mot plus conforme au sens de l'éxorde dans lequel il se trouve.

Saints des comparaifons abfolument étrangeres à la grandeur de ces Héros, au mérite même du Panégyrique, foit enfin pour quelques antithéfes favorites. Il eft prefque impoffible que la marche d'un Orateur fe foutienne également dans un fi grand nombre de Panégyriques; mais nous n'héfitons point à préfenter ces Difcours comme l'ouvrage d'un Prédicateur véritablement éloquent, d'une imagination noble & brillante, d'un efprit orné, d'un fentiment vif & pathétique; comme le fruit d'un travail très-eftimable & d'un zele très-décidé pour les intérêts de la Religion, & furtout fingulierement attaché à l'honneur de fa profeffion. Nous ne comparerons M. l'Abbé de la Tour du Pin à aucun des Prédicateurs qui l'ont précédé dans cette carriere. Il eft plus neuf, plus varié, plus

riche que la plûpart de nos Orateurs François. Il a véritablement honoré ſon miniſtere, & mérité toute la célébrité qu'elle lui a procurée. Nous partageons l'empreſſement du Public pour recevoir la ſuite de ſes Diſcours.

ARTICLE XXVI.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE de la Ville de Pont-Sainte-Maxence, sur l'Oise. Paris, de l'Imprimerie de Butard, Libraire, rue St. Jacques, à la Vérité : Et se trouve chez Chaubert, Libraire, Quai des Augustins, 1764. *in*-12 de 70 pages, sans compter l'Avis au Lecteur.

En annonçant ce petit Ouvrage, nous nous sommes engagés à le faire connoître plus particuliérement à nos lecteurs, pour peu que nous y fissions quelques découvertes intéressantes.

L'Ecrivain attribue l'obscurité qui voile les premiers siecles de Pont-Sainte-Maxence « à cette

» ſimplicité des Anciens qui ai-
» moient mieux faire de belles ac-
» tions que de les publier. » Cette ville citée par quelques uns de nos hiſtoriens ſous le nom de *Levandriac* ou *Levandrie* (*a*) eſt effectivement très-ancienne. Dès la fin du VII^e ſiecle nous voyons un de nos Rois en faire ſa demeure, & s'y fortifier contre Ebroïn, Maire du Palais. Dès-lors elle étoit connue ſous le nom de Ste. Maxence, en mémoire du martyre d'une fille de l'Empereur Maxence, arrivé dans cette ville *vers la fin du cinquieme ſiecle.* Nous trouvons ici un anachroniſme ; ou Ste. Maxence a ſouffert le martyre beaucoup avant la fin du cinquieme ſiecle, ou elle n'étoit point

(*a*) C'eſt l'ancien nom d'une Terre appellée Pontpoint ſituée dans la banlieue de Pont.

fille de l'Empereur Maxence. La mort de ce Prince date de 312. C'eſt l'année où les Romains impatiens de ſe voir délivrés des vexations de ce tyran, appellerent Conſtantin qui le battit auprès de Rome, & Maxence ſe noya dans ſa fuite.

La ville de Pont-Ste. Maxence que Ducheſne nous préſente dans ſes Antiquités comme très marécageuſe, eſt beaucoup mieux décrite par notre Auteur à l'égard de ſa ſituation. Elle n'a gueres de marais que vers le Nord; elle eſt bordée au midi par des montagnes entrecoupées de gorges & couvertes d'épaiſſes forêts. L'Auteur auroit pu étendre ſon hiſtoire par la deſcription de quelques-unes de ces montagnes que nous avons vues. Celle entr'autres où eſt placé le Calvaire nous a paru avoir de quoi piquer la curioſité d'un amateur d'hiſtoire naturelle. Elle cou-

vre une quantité prodigieuse de coquillages de toute espèce très-bien pétrifiés. Les carrieres ouvertes au pied de ces montagnes, présentent dans les différens lits de craye, de pierre & de sable des veines assez singulieres. Le voisinage des marais ne nuit point à la salubrité de l'air de Pont; ils n'ont pas peu contribué à en faire une place importante. Protégée d'ailleurs par des montagnes, assise sur une riviere navigable, il paroît n'avoir manqué à cette ville que d'être bâtie dans une plus grande étendue pour tenir un plus haut rang parmi nos villes de France.

Séjour des Rois Thierry, fils de Clovis II, Robert, Louis *le Hutin*, Philippe de Valois & de presque tous les premiers successeurs de S. Louis, elle les mettoit à portée de veiller à la fois sur l'Isle de France, la Champagne &

la Picardie. Elle n'a perdu de sa célébrité que depuis que ces Provinces ont cessé d'être le théâtre de la guerre.

Cette ville pendant près de trois cents ans servit d'entrepôt pour les guerres civiles. Quelques-uns de ses habitans y jouerent un rolle; un Jean Oursel qui paroît dans les désordres de *la Jacquerie*. Un Jean Culdoc, originaire de cette ville, parut un personnage important dans la querelle du Dauphin & de Charles *le mauvais*, Roi de Navarre Les Anglois en firent quelques fois leur place d'armes. Ce fut à Pont-Sainte-Maxence que sous Charles VI, le Duc de Bourgogne vint se fortifier contre les partisans de la Maison d'Orléans qui vouloient venger l'assassinat de leur Prince. Le Bourguignon trouva dans cette ville des habitans disposés à seconder sa faction & une place à sa bienséance, pour

les excurſions fréquentes qu'il faiſoit au-delà de l'Oiſe. Hector & Philippe de Saveuſe, chefs du parti du Duc, prirent poſſeſſion de cette Ville ſur des lettres ſurpriſes à Charles VI., & y reçurent garniſon Angloiſe. Dès le tems de la priſon du Roi Jean, Pont s'étoit vû quelque tems ſous la domination des Anglois. Mais Charles VII. étant parvenu à la Couronne, Pont ſuivit l'exemple de Compiegne, & entra ſous l'obéiſſance du Roi; ce ne fut que pour peu d'années. En 1434, elle ſe vit encore aſſiégée par les Anglois, livrée par la foibleſſe de ſon gouverneur. En 1435, la valeur & l'habileté du Comte de Dunois l'arracherent au brave Talbot. Il paroît que le courage des habitans de Pont, échauffé par les ſieges & les combats des guerres civiles, ne demandoit que l'occaſion de ſe montrer & ſavoit même

quelquefois la prévenir, ainſi qu'on le voit dans la querelle du Comte de S. Pol qui fut obligé de céder au Gouverneur de cette ville. Dans la ſuite du xv^e^. ſiecle Pont Saint-Maxence paſſe encore une fois ſous une domination étrangere & revient à la France. L'une & l'autre viciſſitude furent plus l'effet de l'intrigue & de la ſurpriſe que du génie militaire.

Paiſible ſous Louis XI, la ville de Pont ne s'occupa que de fêtes & de réjouiſſances dans le ſéjour qu'y fit ce Prince qui parut goûter beaucoup la ſituation de cette ville & le caractere de ſes habitans.

Il étoit difficile que des habitans à qui la poſition de leur ville avoit donné tant d'importance dans les guerres civiles, n'euſſent pas un rolle dans la ligue; auſſi les voit-on ſervir le Duc de Mayenne, en lui livrant le paſſage

pour l'armée qu'il conduisoit à Paris. Henri IV. avoit prévu ce passage ; mais ses ordres avoient été négligés.

Le Pont de cette ville qui donnoit la clef de plusieurs Provinces, avoit toujours paru un objet de très-grande conséquence. Aussi fut-il question plus d'une fois, surtout au XVI^e. siecle, d'abbattre une partie de ce pont pour y substituer un pont-levis, tel qu'il y en avoit eu autrefois. Cela fut même résolu ; mais cette résolution n'eut point d'effet. Nous nous sommes étendus sur la partie militaire de cette ville comme sur la plus intéressante. Nous trouvons ici sur la valeur des femmes de Pont-Sainte-Maxence un trait que nous laisserons décrire à l'Auteur. « Deux Demoiselles de *Pimont* se trouvant renfermées » dans leur Château de Pont, & » assiégées par un parti Anglois,

» elles ſe mirent à la tête d'une
» très-petite quantité de troupes
» qui compoſoient alors la gar-
» niſon de Pont & des braves ha-
» bitans de la Ville & de la Ban-
» lieue. Les ennemis les attaque-
» rent ; mais les Héroïnes firent
» une vigoureuſe réſiſtance. Elles
» parurent ſous les murs de la
» ville & dans toutes les Tours
» & Forts qui étoient aux quatre
» coins. Elles ordonnerent leurs
» défenſes, même aux femmes
» qui, à l'exemple des Demoiſelles
» de Pipemont, ne céderent en
» rien par leur intrépidité à la
» vaillance des hommes, & de
» commun accord elles repouſ-
» ſerent les aſſaillans qui étoient
» en aſſez grand nombre. Le com-
» bat fut long ; mais la réſiſtance
» ſe fit par les ordres des Demoi-
» ſelles de Pipemont avec une bra-
» voure & une intelligence vrai-
» ment héroïques. Leur défenſe

» opiniâtre & courageuse obligea
» les assiegeans de se retirer & d'a-
» bandonner leur entreprise sur
» la ville de Pont. » Nous aurions
desiré à l'égard de ce trait comme
de quelques autres, que l'Auteur
eût bien voulu citer, son projet
étant, comme il le dit dans son
avis, de fournir des matériaux à
ceux qui voudront traiter plus en
grand cette partie de notre his-
toire. A l'anecdote des Demoi-
selles de Pipemont l'Auteur joint
le trait de Jeanne Hachette qui
est beaucoup plus connu. Tous les
historiens en parlent, & assignent
Beauvais pour la patrie de cette
autre *Héroïne*. On la dit ici ori-
ginaire de Pont où elle a encore
de ses descendans. L'Auteur est
leur parent ; ces deux traits font
honneur à la ville de Pont-Sainte
Maxence, & non pas *à la pos-
térité des habitans de cette ville*,
ce qui est un peu louche.

Nous insisterions ici sur l'Histoire du Chancelier Guerin, Evêque de Senlis, si on ne la retrouvoit au moins aussi étendue dans presque tous nos Auteurs. Ce grand homme naquit à Pont vers l'an 1157. Il fut bon Capitaine, excellent Magistrat, l'ami, l'homme de confiance des trois Rois qu'il servit consécutivement.

Le grand point de l'Histoire Ecclésiastique de cette ville roule sur l'établissement de l'Abbaye des Cordelieres du Moncel, ses droits, ses priviléges, ses biens. Philippe de Valois les fonda. La Reine Jeanne dont les entrailles y sont inhumées & plusieurs femmes de la Cour qui s'y retirerent enrichirent cette Maison. Leur domaine s'est accru sous Louis XIV. de l'ancienne Maison Royale de Fécamp qu'elles avoient acquise d'un Engagiste, mais que ce Prince les a autorisé à posséder à perpétuité.

Ce Château est actuellement dans la clôture de l'Abbaye. Le plus fort commerce de Pont Sainte-Maxence est en bled & en bois. Cette ville fait une partie de l'approvisionnement de Paris.

L'Auteur nous paroît avoir rassemblé avec beaucoup d'ordre tout ce qu'il y a d'important sur cette ville qui méritoit effectivement d'être plus connue, ayant eu part à beaucoup de grands événemens. Nous croyons qu'elle l'est très-avantageusement par les soins que s'est donné son Historien.

ARTICLE XXVII.

***PLAN D'ÉTUDES ET D'ÉDUCATION**, avec un Discours sur l'Éducation*, (par M. SUTAINE de l'Ordre de St. Antoine) Paris, chez A. M. Lottin, 1764. *in-12*. de 300 pages environ.

CEt Ouvrage est proprement divisé en quatre Parties. La premiere contient deux lettres dans lesquelles après avoir indiqué les Auteurs les plus nécessaires à un Maître qui veut enseigner, on donne des jugemens sur leurs Ouvrages avec des Remarques utiles sur les meilleures Editions. Un *Plan d'Etude particuliere pour la Jeunesse*, forme la seconde Partie. La troisieme renferme un Plan

d'Etudes en Belles-Lettres Grecques & Latines, par M. *Duguet*, & dans la quatrieme on trouve un Discours sur l'Education prononcé par l'Auteur dans un Collége.

La troisieme Partie ne contenant que le Plan tracé par M. *Duguet*, Plan suffisamment connu, puisqu'il se trouve dans les lettres (*a*) de cet Ecrivain célébre; nous ne nous y arrêterons pas non plus qu'à la premiere, qui, quoiqu'elle soit très bien faite, ne renferme rien d'absolument nouveau, si l'on excepte pourtant les Observations bibliographiques sur les éditions publiées par les Elzevirs. Toute notre attention se portera sur le Plan d'Etudes dressé pour la jeunesse, & sur le Discours qui termine le volume de M. Sutaine.

(*a*) Tome 7. édit. de 1712.

Ces deux morceanx sont véritablement neufs, ils appartiennent proprement à l'Auteur, & ils méritent d'être examinés & même approfondis.

On se récrie depuis long-tems & avec raison contre l'éducation ordinaire. A quoi en effet employons nous les premieres années de l'enfance? A apprendre très-imparfaitement une langue qui n'est d'aucun usage dans la société, & à connoître quelques faits de l'histoire Grecque & Romaine sans faire la plus légere étude des annales de notre Patrie. Plusieurs hommes estimables se sont élevés avec autant de force que de raison contre un usage aussi bizarre. Mais l'Empire de la coutume est malheureusement plus fort que celui de la raison, & il n'est que trop vrai que l'on peut appliquer à la question présente le *video meliora proboque, deteriora sequor* du Poëte. Tout cela ne doit pas empêcher

les bons esprits, les Citoyens zélés, les vrais Patriotes de montrer les défauts de l'éducation ordinaire; leurs ouvrages, il est vrai, pourront ne produire pour le moment aucun fruit; mais ils formeront au moins une réclamation en faveur du bien qui s'opérera peut-être quelque jour. C'est dans ces vues sans doute que M. Sutaine, en suivant les traces des plus habiles Ecrivains, donne son Plan d'Education. Dans la crainte de révolter les esprits, il ne touche point aux Colléges & aux autres Ecoles publiques; il se borne à l'éducation particuliere, & parle aux peres qui ne voulant pas envoyer leurs enfans dans les Colléges publics, les gardent chez eux, & se chargent eux-mêmes de les élever ou de les faire élever sous leurs yeux. On leur présente d'abord les vices de l'éducation ordinaire, on dé-

taille ensuite le cours des études que doit faire un enfant, après quoi on traite des qualités du Maître & des attentions de toute espèce qu'il doit avoir, & on finit par l'exposition des preuves & l'indication des autorités sur lesquelles est fondé le nouveau systême.

Les défauts de l'Education ordinaire étant assez connus, nous passons l'endroit du livre où ils sont retracés pour suivre avec quelque attention le cours d'études que propose de faire M. Sutaine. « On » consacre ordinairement, dit cet » Ecrivain, huit ou neuf années » à l'étude du Latin seul; nous » croyons qu'il n'en faut pas da- » vantage pour savoir non seule- » ment cette Langue, mais aussi » pour acquérir d'autres connois- » sances beaucoup plus utiles. » Comment faut-il donc s'y prendre, & quelle est la voie que l'on doit suivre pour obtenir cet avan-

tage? C'eſt ce que montre l'Auteur. Il ſuppoſe d'abord que l'enfant dont il va regler les études, ſait lire & écrire couramment, & qu'il a atteint l'âge de cinq ou ſix ans; puis il regle ainſi toutes les opérations à faire pour la culture de ſon eſprit. Tout le cours eſt partagé en neuf années, de ſorte qu'à 14 ou 15 ans l'Eleve ſe trouve à la fin de ſa carriere.

Premiere année. Le premier objet auquel il faut appliquer un enfant eſt l'étude de ſa Langue; on doit lui apprendre à la parler purement, à en ſentir les beautés, & à être touché de ſon harmonie. Il eſt donc eſſentiel qu'il en apprenne par cœur tous les principes, & qu'on lui en faſſe faire l'application dans un bon livre. L'abrégé de la Grammaire Françoiſe de M. Reſtaut eſt le meilleur ouvrage dont on puiſſe ſe ſervir en pareil cas; les livres qu'on pourra faire

lire dans ces commencemens, sont les premiers volumes du Spectacle de la Nature, l'Ouvrage des six jours, les Mœurs des Chrétiens, &c. L'avantage de cette méthode est sensible, parce que l'application des principes de la Langue gravera d'autant plus profondément ces principes dans l'esprit du jeune éleve, & que par la lecture il apprendra cet art difficile, & connu de si peu de personnes, même des savans les plus consommés, de lire correctement & d'une maniere satisfaisante pour ceux qui écoutent. M. Sutaine est si convaincu de l'avantage qu'il y a à savoir bien lire, qu'il conseille au Maître de continuer cet exercice de la lecture pendant le cours des neuf ans, en observant de choisir pour cela les meilleurs livres relatifs à l'objet actuel de l'étude. Vers le milieu de cette premiere année on pourra commencer la

Géographie qui sera précédée d'un Traité de la Sphere aussi clair & aussi court qu'il sera possible de le composer. A l'aide d'une sphere portative l'enfant comprendra bien mieux le cours des Planetes, les Cercles &c., que si on lui parloit de ces choses sans lui en présenter l'objet. Dans les cahiers que l'on donnera pour la Géographie, après avoir traité des quatre parties du Monde, on décrira les différens Etats de l'Europe & la France en particulier; on ne s'y bornera pas à des Nomenclatures séches de Royaumes, de Provinces, de Villes, on aura soin d'y semer quelques traits historiques ou moraux, ou même politiques. Pour éloigner l'ennui on fera voyager l'éleve sur la Carte, on lui fera suivre par exemple le chemin de Paris à Rome, ou le cours d'un fleuve depuis sa source jusqu'à son embouchure; enfin pour épar-

gner la dépenſe des Cartes, on lui apprendra l'art de les copier par les quarrés proportionnels. Tels ſont les exercices de la premiere année, l'étude de la Langue françoiſe & la Géographie.

IIᵉ. & IIIᵉ. années. Les deux ſuivantes ſeront employées à l'étude de l'Hiſtoire Ancienne, Sacrée & Profane. L'enfant lira d'abord l'admirable *Hiſtoire Univerſelle* de Boſſuet, il en apprendra enſuite par cœur le premier volume; puis à l'aide du ſecond & de ce qu'y ajoutera ſon inſtituteur, il s'appliquera à ſuivre la chaîne de tous les événemens depuis Adam juſqu'à Charlemagne; à lier & à rapporter les unes aux autres les hiſtoires de chaque Peuple; après quoi il entamera l'hiſtoire du Peuple Juif, & ſuivra celle du Chriſtianiſme pour venir enfin à l'hiſtoire Ancienne & à celle des Romains juſqu'aux Empereurs, ſui-

vant le plan du célébre Rollin. Nous ne pouvons qu'approuver l'idée de l'Auteur pour l'enseignement de l'Hiſtoire Générale ; le livre de M. Boſſuet eſt en effet excellent pour remplir cet objet ; mais nous croirions qu'il ſeroit bon de joindre à cet Ouvrage de bonnes Cartes chronographiques, telles que celle de M. Barbeu du Bourg (*a*), laquelle a cet avantage particulier, que roulée autour d'un cylindre, & aſſujettie dans un étui terminé par deux tambours garnis d'une manivelle, elle donne à ceux qui s'en ſervent la facilité de contempler à leur aiſe ou le tableau total des événemens, ou chaque fait particulier. Il faut toujours quand on enſeigne

(*a*) Elle a paru en 1753 avec une explication particuliere imprimée in-8°, qui en indique la marche.

les enfans parler à leurs sens; leur présenter tant que l'on peut des objets physiques, & c'est à cet âge plus qu'à tout autre qu'est applicable la maxime si vraie d'Horace : *Segnius irritant animos demissa per aurem quàm quæ sunt oculis &c.*

IVe. année. On emploiera les trois premiers mois à l'histoire des Empereurs qui doit être extrêmement abrégée, parce que l'Histoire Ecclésiastique dont il sera question bientôt, renferme beaucoup de détails sur la vie des Empereurs. On passera ensuite à l'Histoire de France pour laquelle on s'attachera à la troisieme Race, & surtout au regne de Louis XIV. Elle sera accompagnée de l'étude du Blason, & il sera très-bien d'y joindre la lecture des Révolutions d'Angleterre, de Suéde, de Portugal & quelques vies particulieres, en observant toujours d'accompagner la

lecture de tous ces livres de l'inspection des meilleures Cartes des Pays dont ils contiennent les annales Ainsi finit l'étude de l'histoire Profane.

Ve. année. Elle doit être consacrée aux élémens de la Langue Latine & à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique. Celle-ci s'apprendra comme l'histoire Profane, c'est-à-dire dans les Ecrivains les plus clairs, les plus méthodiques, & nous ajouterons dans ceux qui ont sçu se garantir de tout esprit de parti, qui ont travaillé dans la seule vue d'être utiles & non d'après des systêmes théologiques dont il est très-important que les enfans ne sachent pas même les noms. Pour les élémens du Latin M. Sutaine donne à la méthode tracée dans la *méchanique des langues* de M. Pluche la préférence sur toutes les autres ; c'est-à-dire qu'il veut que l'on apprenne le La-

tin comme nous apprenons tous les jours les langues modernes, non en commençant par traduire des phrases françoises dans ces langues, mais bien en transportant dans notre langue des phrases de celles que nous étudions.

VIe. & VIIe. année. Ce n'est qu'alors & après six mois entiers d'explications des Auteurs originaux que l'on traduira du françois en latin. Les termes de cette langue seront en ce tems là assez connus de l'éleve, il en aura dans sa mémoire une collection assez ample pour s'exprimer sans de grandes difficultés. Cette opération contribuera beaucoup à lui inculquer les Auteurs latins, & elle lui donnera une facilité merveilleuse pour tous les genres de travail qu'il voudra par la suite embrasser. Dès le commencement de la septieme année on montrera à l'Eleve les regles de

la verſification, on l'exercera dans toutes les différentes eſpèces de vers, & il ſera même utile de lui dicter un Traité fort abrégé de Poëſie qui contiendra d'abord les principes généraux, puis ceux du Poëme épique en particulier, de l'Ode & du Drame, &c.

VIII^e. année. Elle commencera par un abrégé de Logique contenant ſeulement les principes du Raiſonnement, les regles du Syllogiſme & de l'Enthymême, ce qui ne prendra pas plus de deux mois. Après cela on dictera à l'Eleve une Rhétorique ſimple, courte & ornée d'exemples choiſis qu'il apprendra par cœur, & d'après laquelle il s'exercera ſur des ſujets qui lui auront été indiqués, afin de ſe former à la compoſition. Pendant le cours de cette année il verra les Auteurs les plus difficiles, Tacite, Perſe, les Odes d'Horace & certains Traités de Cice-

ron, tous ouvrages qu'il ne lira pas en entier, mais simplement par parties, uniquement pour les connoître.

IXe. année. On l'employera à la continuation des exercices précédens auxquels on ajoutera, 1°. une connoissance plus particuliere de nos meilleurs Auteurs François, tant Poëtes qu'Orateurs. 2°. L'application à analyser des discours, c'est-à dire, à les dépouiller de tous leurs ornemens, à en montrer les divisions, les sous-divisions, les preuves principales, à en relever les principales beautés, &c. M. Sutaine souhaiteroit qu'après avoir ainsi rempli ces neuf années on en employât une dixieme à la récapitulation des précédentes, c'est à-dire à une revue exacte de tous les objets dont l'enfant a été occupé. Nous pensons à cet égard comme l'Auteur, & nous croyons avec lui que

cette

cette Pratique feroit de la plus grande utilité à l'éleve qui embrafferoit pour ainfi dire d'un coup d'œil le Plan général de fon éducation.

Tel eft le fyftême de M. Sutaine. Ses vues font très-fages, très-judicieufes, & il fait les expofer avec beaucoup de netteté. On pourroit fans doute ajouter à ce Plan, ou en retrancher quelque-chofe, mais le total, l'enfemble de cette doctrine paroîtra fort judicieux à ceux qui ne font pas tellement entichés de l'Education publique & des pratiques anciennes qu'ils ne puiffent rien adopter de nouveau. N'oublions pas au refte d'avertir que, quoique nous n'ayions rien dit encore de la culture de la mémoire, cet article effentiel n'eft point oublié par M. Sutaine qui a foin d'indiquer fous chaque année du cours d'étude l'objet fur lequel il penfe que l'on

doit exercer cette faculté de l'esprit.

A la suite du Plan que l'on vient de voir, l'Auteur traite dans un chapitre particulier des *qualités & des attentions que doit avoir un maître* pour ses disciples, & dans un autre il accumule les raisonnemens & les autorités sur lesquels est fondé son systême d'éducation ; nous voudrions pouvoir le suivre sur ces deux objets ; mais il y a déja une multitude de bons livres sur les devoirs des Maîtres, & le systême de M. Sutaine est si simple qu'il importe peu qu'il ait eu par avance bien des suffrages D'ailleurs nous craindrions de passer les bornes de nos articles si nous insistions sur ces points, parce que nous avons encore à parler d'un *Discours* de l'Auteur *sur l'Education.*

Cette pièce a été prononcée il y a six ans dans un Collége que

l'on ne nomme point. M. SUTAINE après un début qui eſt d'une noble ſimplicité, diviſe ſon diſcours en deux Parties. Dans la premiere il examine par quels moyens on donne aux jeunes gens une ſaine éducation, & il développe dans la ſeconde les avantages de cette même Education. Suivons un inſtant notre Orateur qui intéreſſe autant par la maniere dont il traite ſon ſujet, que par le ſujet lui-même dont le choix & l'avantage ſont inconteſtables.

Les moyens d'élever comme il faut les jeunes gens ſe réduiſent à quatre principaux; aux précautions néceſſaires pour faire réuſſir l'inſtruction, aux choſes qu'il faut enſeigner, à l'exemple & à l'émulation. Quel art ne faut il pas pour gagner la confiance des éleves, pour regner ſur leur cœur, & s'emparer de leur eſprit de maniere à leur faire recevoir docile-

ment les leçons nécessaires ? C'est cet art difficile qui rend les bons maîtres si rares. La dureté, l'emportement, les châtimens révoltent la jeunesse sans la corriger, & malheureusement le grand nombre des instituteurs se livre trop souvent à ces mauvais moyens. Il n'en est pas ainsi d'un sage conducteur à l'égard de son éleve, « tel qu'un jeune coursier qui n'a pas encore éprouvé le mords, bondit dans une prairie, amoureux de sa liberté. S'il apperçoit le frein qui doit l'assujettir; s'il sent la main du maître qui veut le dompter, impatient, indocile, furieux, il frémit, il s'anime, il se dresse. Mais un Ecuyer habile lui cache d'abord les rênes, il l'approche doucement, il l'attire, le flatte & lui met le frein en le caressant. Devenu son maître il le guide d'une main legere : tantôt il profite de son feu pour le lancer avec

impétuosité, tantôt il en modere les accès, il gouverne tous ses mouvemens, il le manie à sa volonté jusqu'à ce que cet animal auparavant fougueux, docile maintenant, obéissant, immobile, attende sans impatience les ordres qu'on lui donnera, & les suive sans résistance. »

Mais quelles sont les connoissances que l'on doit donner aux jeunes gens? La réponse, dit l'Orateur, dépend des peres & meres. Il dépend en effet de ces derniers de borner ou d'étendre les études de leurs enfans à tel ou tel objet; une chose certaine est que l'on ne ne sauroit trop instruire un jeune homme à qui la nature a donné d'heureuses dispositions, il faut seulement prendre garde que la multitude des objets n'accable les enfans, & que l'excès du travail ne moissonne dans leur printemps ces fleurs tendres & délicates. Si

les Maîtres savent bien ménager les tems & connoître les différens tempéramens, les études ordinaires telles que celles des Langues, de la Géographie, de l'Histoire, &c. ne sauroient fatiguer un enfant de maniere que sa santé en soit dérangée; un Instituteur habile aura soin dans l'étude des Langues, de faire sentir à son éleve l'énergie, l'arrangement des termes, l'ordre du discours, le développement du sujet, &c. Par rapport à l'Histoire, il ne se bornera pas à remarquer des dates & des faits, mais il mettra tout à profit pour former les mœurs de son Eleve; il ne rapportera jamais la vie d'un mauvais Prince sans s'élever conrre l'horreur du crime & exalter les charmes de la vertu. Par rapport à la Religion, il n'en parlera jamais que sur un ton grand, noble, sublime, digne d'elle & du Dieu qui l'a révélée.

Il aura ſoin de n'inſpirer jamais aux enfans que des ſentimens mâles & généreux, de les garantir de la puſillanimité, de la ſingularité, en un mot de tous les défauts, de tous les vices, à la place deſquels il doit eſſayer de leur donner tous les talens, & ſurtout de leur inſpirer toutes les vertus.

Tout cet enſeignement au reſte ne produira que très peu ou point de fruits, ſi celui qui le donne ne le ſoutient & ne l'anime pas par l'exemple, ſi comme Socrate il ne ſe ſert pas de l'empire d'un maître ſur ſes diſciples pour leur inſpirer l'amour de la ſageſſe : « Peres, » Meres, dit à ce ſujet l'Orateur, » nos voix retentiſſent aux oreilles » des enfans; mais nous frappons » l'air inutilement, nos leçons ne » feront que gliſſer ſur les eſprits » & ſur les cœurs quand elles ne » ſeront pas ſecondées par l'é- » xemple. C'eſt un corps ſans ame,

» un squelette sans mouvement...
» les préceptes ont par eux-mêmes
» je ne sais quoi de dur & d'aus-
» tere; ils semblent humilier celui
» qui les reçoit. L'exemple au
» contraire entraîne avec douceur,
» il paroît ménager notre amour
» propre, il ne nous fait point de
» reproches, il nous engage seu-
» lement à nous en faire à nous-
» mêmes »

Enfin le quatrieme moyen qui conduit à une bonne éducation, celui qui en assure pour ainsi dire le succès est l'émulation. L'envie de satisfaire un Pere, un Maître, peut bien porter un Eleve à étudier pour quelque tems : mais la persévérance dans l'étude, les efforts pour vaincre les difficultés, c'est l'émulation qui les fait naître. Les enfans ne peuvent bien sentir les avantages immenses du travail pour l'avenir que lorsqu'une récompense présente leur est pro-

miſe, ils travaillent avec le plus grand courage lorſqu'ils eſperent être couronnés à la fin d'une année en préſence de toute une ville, de leurs parens, de leurs amis; en un mot l'émulation eſt un feu ſacré qu'il eſt important d'allumer & d'entretenir dans le cœur des Eleves ſi l'on ne veut pas que le découragement s'empare d'eux, & vienne éteindre la flamme de leur génie. Delà ces Jeux Olimpiques pour leſquels les Grecs faiſoient des dépenſes ſi prodigieuſes, & qui n'étoient inſtitués que pour exciter le courage, l'ardeur & la valeur par la vue d'une ſimple couronne de lauriers; delà ces prix fondés dans nos Académies, prix qui ont produit les plus utiles découvertes dans les Sciences & dans les Arts, les avantages les plus précieux pour la Société, &c. &c.

Après avoir ainſi préſenté dans ſa premiere Partie les quatre principaux moyens de donner une bonne éducation, l'Orateur développe dans la ſeconde les avantages précieux qui en réſultent, & il prouve très bien que toutes les lumieres de l'eſprit, toutes les qualités du cœur dans un homme parfait autant qu'on puiſſe l'être, dépendent & ſont les ſuites d'une bonne éducation, comme les fleurs & les fruits dépendent de la culture qu'ils ont reçue. Ici nous ſommes véritablement fâchés que cet extrait ait déja aſſez d'étendue, pour que nous ne puiſſions écouter encore M. Suraine. Nous ſommes donc obligés de renvoyer les lecteurs à cette Partie qui n'eſt pas moins intéreſſante que la premiere, & nous finiſſons par ce morceau très-digne d'un Orateur Chrétien : « Vertus morales, vertus de ſociété, vous n'êtes rien

ſans la Religion : & combien d'éxemples n'en a-t-on pas? Combien de perſonnes après avoir affecté au dehors une probité, une exactitude ſcrupuleuſes dans les devoirs de ſociété ſe démaſquent pour un léger intérêt, courent ſous les drapeaux du vice dès qu'ils y ſont appellés par le plaiſir ou par l'ambition, manquent aux obligations les plus eſſentielles, parce que la Religion n'étoit point la baſe de leurs vertus? Le titre d'un homme ſans Religion ſuffit & avec raiſon pour ſe méfier d'un homme, pour ne jamais garantir la parole qu'il a donnée. La Religion ſeule donne aux vertus morales cette ſolidité, cette vigueur inaltérable, cette eſpèce d'incorruptibilité que l'on recherche en vain dans un cœur rébelle à ſes loix. »

ARTICLE XXVIII.

APPEL DU JUGEMENT rendu par M. l'Abbé Ladvocat, dans la Cause où il s'est constitué Juge de quatre Traductions des Pseaumes ; par M. D. S. P. ancien Mousquetaire. *En France*, 1763. *in*-12. *de* 24 pag.

Réponse au Jugement de M. Ladvocat sur le Psautier des Capucins, (par les RR. PP. Capucins, Auteurs de ce Psautier.) *in*-12 *de 88 pages, petit caractere.*

Réponse (des mêmes) à un Ecrit intitulé : *Examen du Psautier des RR. PP. Capucins* (attribué au R. P. Houbigant.) *in*-12. *de* 200 *pages, gros caractere.*

Conclusion sur l'Appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat entre deux Pseautiers, (*ou autre Réponse à l'Examen ;*) par M. D. S. P ancien Mous- *in-12. de 31 pages.*

Ces *quatre Ecrits* ont paru successivement : on les a depuis réunis en un seul volume, & nous les réunissons dans cette analyse.

Nos lecteurs peuvent se rappeller ce que nous avons dit du *Jugement* de M. l'Abbé Ladvocat, * & de l'*Examen* attribué au R. P. Houbigant ; ** ce sont les deux adversaires les plus distingués qui se soient élevés contre le *Psautier*

* Journal de Trevoux, 1764, Janv. I. vol. pag. 54. & suiv.

** Journal de Trevoux, 1764, Avril, II. vol. pag. 695 & suiv.

des RR. PP. Capucins; il étoit juste que ces Peres répondissent, & nous nous faisons un devoir d'analyser leurs défenses.

Un de leurs amis a pris leurs intérêts, & a successivement traité d'un vrai ton de *Mousquetaire*, dans *la premiere & la derniere de ces quatre Pièces*, d'abord M. l'Abbé Ladvocat, & ensuite conjointement ce Docteur & le R. P. Houbigant. Il ne nous conviendroit pas d'applaudir à ce ton satyrique. Passons aux *deux Ecrits des RR. PP.*

Dans le premier qui a pour objet de répondre au *Jugement de M. Ladvocat*; les RR. PP. après avoir témoigné combien ils ont été surpris d'essuyer la critique de ce Docteur, établissent d'abord d'après lui-même *le point fixe de la dispute*, & voilà déja de leur part un très-bon procédé. Rien de plus utile dans les controverses, que d'en fixer d'abord le véritable

objet. Ils réduiſent donc cette diſpute à deux points principaux, dont l'un regarde le *double ſens littéral*, c'eſt-à-dire, l'allégorie de *l'ancien* & du *nouvel Iſrael* & les *termes énigmatiques* relatifs à ces deux ſens ; l'autre concerne *les énallages & les autres figures de Grammaire* qui caractériſent le génie de la Langue Hébraïque.

Sur ces deux points, ils prétendent que, ſelon le critique, *les termes énigmatiques & le double ſens littéral ne ſubſiſtent pas*; que, ſelon le même critique, *les énallages & les autres figures* ſemblables *ſont d'une invention nouvelle*. Contre ces deux aſſertions, ils ſoutiennent que les *termes énigmatiques* & le *double ſens littéral* ſubſiſtent, & ſont univerſellement *reconnus par les Peres, & par les Interpretes* anciens & modernes ; & que *les énallages & autres figures* de Grammaire, ont été des

même *de tout tems reconnues*, & ſont *avouées* même *par M. Ladvocat dans ſa Grammaire.*

Ce dernier mot donne occaſion de remarquer qu'il y a viſiblement ici quelque excès dans les accuſations réciproques des Parties, & que ſi l'on vouloit de part & d'autre rabattre de cet excès, bientôt on ſeroit d'accord.

Il eſt viſible que M. Ladvocat ne prétend pas nier des *figures de Grammaire* que lui-même avoue : mais il s'eſt exprimé d'une maniere vague & indéfinie qui a fait croire aux RR. PP. qu'il les nioit : & voilà ce que l'on devroit éviter dans les diſputes ; ces expreſſions vives & hyperboliques qui diſent plus qu'on ne voudroit. Il eſt donc conſtant que M. Ladvocat reconnoît ces *figures de Grammaire* dont les RR. PP. s'efforcent de lui prouver l'exiſtence. Mais il penſe que les RR. PP. en étendent

trop l'application, & que trop ſouvent ils y ont recours pour juſtifier des *ſoléciſmes & autres fautes de copiſtes* qu'il prétend ſe trouver *en grand nombre dàns le texte Hébreu imprimé.* Sur cela les RR. PP. incidentent, & ſe montrent fort ſcandaliſés de ce *grand nombre de fautes de copiſtes* que l'on croit trouver dans le texte Hébreu. Mais entrez dans le détail, ſuivez les dans leur Pſautier & vous verrez qu'eux-mêmes reconnoiſſent *de ſemblables fautes dans le texte Hébreu imprimé* : ils ne prétendent donc pas les nier.

Ainſi de part & d'autre on avoue *les figures de Grammaire ;* de part & d'autre on avoue *les fautes de copiſtes* : on ne diſpute donc que du plus ou moins. M. Ladvocat prétend que les RR. PP. multiplient trop *les figures de Grammaire* : les RR. PP. ſoutiennent que M. Ladvocat multiplie trop les

fautes de copiſtes : voilà le véritable objet de la diſpute ſur ce premier point. Le Lecteur judicieux & impartial ſaura ſaiſir le juſte milieu, & il eſt à préſumer que les Parties mêmes y reviendront, quand le feu de la diſpute ſera paſſé.

Nous oſons croire qu'il ne ſeroit pas plus difficile de ſe concilier ſur le ſecond point. L'allégorie de l'*ancien & du nouvel Iſrael*, fondée ſur l'autorité même de S. Paul & de toute la Tradition, eſt trop bien établie pour que M. Ladvocat voulût la conteſter : or cette allégorie eſt le fondement du *double ſens litteral* dont il s'agit dans cette diſpute. M. Ladvocat qui ne peut pas nier cette *allégorie*, ne peut donc pas nier ce *double ſens*. Ainſi les RR. PP. ont un grand avantage lorſqu'ils ſoutiennent l'exiſtence de cette allégorie & de ce double ſens : mais

alors ils ſoutiennent contre M. Ladvocat ce que vraiſemblement il ne nie pas. Il ne s'agit encore ici que de l'étendue que les RR. PP. donnent à leurs principes. Ils veulent bannir entiérement des Pſeaumes de David la perſonne de *David*, pour y ſubſtituer *l'ancien Iſrael*; & voilà l'excès contre lequel s'élevent aujourd'hui M. Ladvocat & beaucoup d'autres. Les RR. PP. ne donnent à J. C. que ſept Pſeaumes; du reſte ils appliquent tous les autres *à l'ancien & au nouvel Iſrael*: & c'eſt encore cet excès qui a excité tant de plaintes contre leur ſyſtême *de l'ancien & du nouvel Iſrael*, & conſéquemment contre *le double ſens* qui en réſulte. S'ils vouloient rendre à *David* les Pſeaumes qu'on ne peut lui ôter; s'ils vouloient réduire l'allégorie *de l'ancien & du nouvel Iſrael* dans ſes juſtes bornes, toute diſpute ceſſe-

roit ; ou du moins ils demeureroient entiérement ſupérieurs à leurs adverſaires, qui peuvent bien reprouver l'excès de cette allégorie ; mais qui ne pourront jamais légitimement refuſer d'en reconnoître la vérité. Nous eſpérons du bon eſprit de ces RR. PP. qu'ils reviendront un jour au point d'où dépend le plus grand avantage de leur cauſe.

Quand aux *termes énigmatiques*, ils ſont tellement eſſentiels au ſtyle allégorique, qu'il ne ſeroit pas poſſible de les nier, ſi les RR. PP. les réduiſoient à leur juſte valeur : mais non contens de s'en ſervir pour paſſer du premier au ſecond ſens, ils prétendent appliquer ce ſtyle énigmatique á l'explication même du premier ſens, & voilà ce qui attire ſur eux tant de reproches. Rendons ceci ſenſible par un exemple. S'ils diſoient ſeulement que les Pſeaumes ſont

des énigmes où *David & Iſrael* repréſentent *J. C. & ſon Egliſe*, & où le *Soleil*, la *Lune*, les *Etoiles*, repréſentent *J. C.*, ſon *Egliſe*, la multitude des *ſiécles*, &c. s'ils diſoient ſeulement que dans quelques Pſeaumes les termes généraux de *Juſtes* & *d'Impies* déſignent d'un côté les *Juifs fideles*, & de l'autre les *Chaldéens* & les *Juifs apoſtats* : perſonne ne pourroit leur conteſter ces légitimes prétentions. Mais ils ſoutiennent qu'*excepté ſept Pſeaumes* qui regardent uniquement J. C. *tous les autres* ſont des *énigmes dans le premier ſens* même, en ſorte que dans tous, les *Impies* repréſentent les *Chaldéens* & les *Juifs apoſtats* qui avec eux opprimoient les *Juifs fideles* par-tout déſignés ſous le nom de *Juſtes* ; ils prétendent que dans ce premier ſens même le tableau de la nature eſt une énigme où le *Soleil* repréſente Cyrus, la

Lune les Adorateurs de la Lune, &c. voilà les *idées nouvelles* qu'on leur conteste, & dont vraisemblablement ils se détacheront eux-mêmes un jour.

Les RR. PP. après avoir soutenu la certitude des figures de Grammaire & du double sens littéral des Pseaumes entrent dans *l'examen des différens articles*, dont l'Ecrit de M. Ladvocat est composé : ceci leur donne lieu de parler de *la Traduction de M. Laugeois*, & de rapporter un fait que nous croyons devoir consigner dans nos Mémoires.

Pour essayer le goût du Public; M. Laugeois avoit fait imprimer en 1757, à Montauban, *la traduction des vingt-cinq premiers Pseaumes*. Il avoit trouvé à Toulouse Frere Matthieu de l'Ordre de S. Augustin, Docteur de Sorbonne & Professeur Royal, qui séduit apparemment (disent les RR.

PP.) par la profonde érudition dont le sieur Laugeois se pare, lui avoit donné une fort belle Approbation. Cependant à peine ce Livre parut-il, que M. l'Evêque de Montauban (Michel de Verthamon de Chavagnac) en prononça la *condamnation* : elle est du 6 Septembre 1757. Nous croyons que nos Lecteurs verront volontiers ici l'extrait que les RR. PP. en rapportent.

» L'ennemi, dit ce Prélat, vient de semer l'ivraie dans le champ » qui nous a été confié. On a im- » primé dans cette Ville chez Jé- » rôme Legier une *prétendue tra-* » *duction des Pseaumes de David*, » où le sens de la sainte Ecriture » est si témérairement altéré, & » son autorité si dangereusement » attaquée, qu'il ne nous est pas » permis de garder le silence &c. » Il n'y a presque pas de ver- » set dans les Pseaumes qui soit

» rendu fidélement, les paſſage
» mêmes qui ſervent à prouver le
» dogme ſont détournés à des
» ſens étrangers & arbitraires. Par
» exemple, il traduit, en l'appli-
» quant au regne de David, le
» ſeptieme verſet du Pſ. II. que
« toute la Théologie emploie à
» prouver la divinité de J. C. &c.
» Des attentats de ce caractere
» méritent tous nos anathêmes.
» A ces cauſes, &c. Nous avons
» condamné & condamnons la
» *traduction nouvelle des Pſeaumes*
» imprimés chez Legier, la Pré-
» face & les Notes comme *témé-*
» *raire, ſcandaleuſe, contraire au*
» *véritable ſens de l'Ecriture, inju-*
» *rieuſe à l'Egliſe, &c.* défendons,
» &c. » Il eſt fâcheux que les mê-
mes vices ſe trouvent dans l'é-
dition faite à Paris.

On ſe rappelle ce que diſoit ſur cela en 1763 M. l'Evêque de Gap, Pierre-Annet de Pérou-

ſe,

ſe. * Paſſons au ſecond Ecrit des RR. PP.

Ils commencent par comparer *le jugement* avec *l'examen*; ils obſervent que les Auteurs de ces deux Ecrits ſont parfaitement *unis de ſentimens* quant à l'objet de la diſpute, mais que l'un ſe montre & ſe nomme, tandis que l'autre garde *l'incognito*. Ils entrent dans les vues de celui-ci en s'abſtenant de le nommer; mais comme s'ils euſſent voulu ſe dédommager des mépris dont ils ſe plaignent; ils imitent, peut-être un peu trop, ce ton moqueur qui les bleſſe. Laiſſons-là les perſonnalités: attachons-nous au fond.

Les RR. PP. diviſent leur Réponſe en cinq paragraphes, qui

* Voyez dans nos Mémoires de la préſente année, Janvier. I. Vol. p. 93 & 94.

ont pour objet 1°. *l'harmonie ;* 2°. *l'ancien* & le *nouvel Israel, ou le double sens littéral* des Prophéties ; 3°. les *termes énigmatiques ;* 4°. les *énallages* ou *changemens de tems, de modes, de genres, de nombres, &c.* 5°. *plusieurs autres articles* qu'il eût été difficile de réduire à des titres particuliers.

L'*harmonie* dont il s'agit ici, n'est pas *celle qui unit ensemble les deux sens d'un texte* selon les divers rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux ; mais c'est *celle qui*, selon les RR PP. *doit unir toutes les parties d'un texte dans chacun des deux sens ;* ensorte que suivant leurs principes, *un seul verset qui ne pourra s'appliquer à* ce que l'on croit être *le veritable objet d'un Pseaume* même dans son premier sens, *est un signe certain que l'objet est manqué, & qu'il faut en chercher un autre :* voilà ce qu'on

leur conteste. L'Auteur de l'Examen leur soutient que l'*harmonie* essentielle dans les Pseaumes exige seulement *la liaison des objets*, & non pas l'*unité d'objet*. Les RR. PP. persistent à exiger l'*unité d'objet*. Nous craignons qu'il n'y ait excès de part & d'autre. Dans les Pseaumes, *la liaison des objets* peut bien ne pas suffire, parceque par-tout où il y a unité de personne, il faut unité d'objet, la personne alors étant elle-même l'objet : mais *l'unité d objet* doit suffire dans l'un des deux sens, & souvent il seroit impossible de soutenir cette unité dans chacun des deux sens. Expliquons ceci par un exemple. Le Pseaume XVII. (*Hébr. XVIII.*) a été composé par *David*, & plusieurs versets de ce Pseaume peuvent convenir à ce Prince; mais il y en a d'autres qui ne peuvent convenir qu'à Jesus-Christ; & la *liaison de ces deux*

objets ne peut ſuffire pour ſoutenir l'harmonie de ce Cantique ; parce qu'il eſt évident que c'eſt la même perſonne qui parle depuis le commencement juſqu'à la fin. Il faut que cette perſonne ſoit David ou J. C. Ce ne peut être David, puiſqu'il y a des verſets qui ne lui conviennent pas. Il faut donc que ce ſoit J. C. C'eſt ſous cet unique point de vue que doit ſe trouver *l'unité d'objet*, & on l'y trouvera, ſi, avec S. Auguſtin, on y conſidere *le Chriſt entier*, J. C. qui eſt le Chef & l'Egliſe qui eſt ſon Corps. *

Le *double ſens littéral* des Pro-

* Quand je parle ici de *David*, je n'ignore pas que les RR. PP. l'ont banni de ce Pſeaume comme de tous les autres pour lui ſubſtituer *l'ancien & le nouvel Iſrael* : mais je me conforme à l'opinion commune qui conſidere dans celui-ci *David* comme *figure de J. C.*

phéties relativement à *l'ancien &* au *nouvel Iſrael*, eſt le ſecond point de cette controverſe. En voulant combattre l'étendue que les RR. PP. donnent à cette allégorie, il eſt échappé à cet Adverſaire de dire que *tout événement figuratif doit être ſurnaturel ou en lui-même, ou dans ſa cauſe*, comme étant préordonné de Dieu à cet effet, qu'ainſi *il n'y a point de figure où il n'y a point de ſurnaturel*, & que conſéquemment *l'événement de la captivité de Babylone n'eſt point du nombre des événemens figuratifs*. En rendant compte de cet Ecrit, nous avons fait obſerver que cet endroit foible donneroit grand avantage aux RR. PP. Ils n'ont pas manqué de le ſaiſir. Ils prouvent par pluſieurs exemples que le *ſurnaturel* n'eſt point eſſentiel aux *événemens figuratifs*. Ils en concluent que quand il n'y auroit rien de ſurnaturel dans l'événe-

ment de la *captivité de Babylone* ; cet événement n'en seroit pas moins *figuratif*. Ils vont plus loin : ils soutiennent que quand il ne seroit pas *surnaturel en lui-même*, il le seroit au moins *dans sa cause*, puisqu'il a été tant de fois prophétisé : ils ajoutent qu'un événement qui a été l'objet de tant de Prophéties, mérite de tenir rang entre les événemens figuratifs. L'Adversaire dit : Cet événement n'est pas figuratif ; car il ne peut pas l'être. Les RR. PP. répondent : il peut l'être, & il doit l'être. Nous ne croyons pas qu'on puisse leur contester ces deux points.

L'Adversaire leur avoit encore reproché de borner l'application de cette figure aux *persécutions des trois premiers siecles*. Ici ils répondent que comme dans le premier sens littéral ils ne se bornent pas au seul événement de la *captivité*

de Babylone, mais qu'ils embrassent *tous les événemens qui concernent le peuple de Dieu depuis son origine jusqu'à J. C.* : de même dans le second sens, ils ne se bornent pas aux seules *persécutions des Païens* mais qu'ils embrassent *l'ensemble de tous les traits de rigueur ou de bonté que l'Eglise a éprouvés dans tous les tems, & qu'elle éprouvera dans toute la suite des siecles, jusqu'à la fin du monde.* Voilà une déclaration bien précise, qui fera plaisir à ceux qui se plaignoient de ne voir dans les Pseaumes des RR. PP. que les *Chaldéens* & *Cyrus* d'un côté, & de l'autre les *Païens* & *Constantin.* Il ne reste plus qu'une difficulté : c'est que comme, excepté les Pseaumes historiques, & ceux qui regardent uniquement J. C. les RR. PP. croient voir dans tous les autres *la captivité de Babylone*, on ne conçoit pas com-

ment ils pourroient montrer dans ce ſeul événement *tous les traits de rigueur ou de bonté que l'Egliſe a éprouvés ou éprouvera.* Ceux qui reconnoiſſent dans les Pſeaumes *David* perſécuté par *Saül* & par *Abſalon*, *Iſrael* perſécuté par les Chaldéens ſous *Nabuchodonozor*, & ſes ſucceſſeurs, & par les Grecs ou Syriens ſous *Antiochus*, réuſſiſſent beaucoup mieux à montrer dans ces *quatre tableaux* les divers états que J. C. & ſon Egliſe ont éprouvés, ou que l'Egliſe doit éprouver encore juſqu'à la fin des ſiécles.

Les RR. PP. viennent enſuite aux *termes énigmatiques*, &, ſi on les en croit, le *principal objet* de leur Adverſaire eſt de *nier l'exiſtence* de ces termes dans l'Ecriture, & *l'application* qu'ils en ont faite dans une multitude d'endroits des Pſeaumes & des Prophetes : *c'eſt*, diſent ils, *le réſultat de toute ſa*

critique sur cette partie. Ils continuent donc de soutenir l'existence de ces termes. & d'en justifier l'application. Nous avons peine à nous persuader que leur Adversaire prétende *nier l'existence* de ces termes. Il s'exprime peut être quelquefois comme s'il les nioit; mais ils sont si constans que vraisemblablement il ne les nie pas : il en conteste simplement *l'application* : & nous craignons qu'en effet les RR. PP. ne les appliquent quelquefois d'une maniere un peu trop arbitraire. Par exemple, ils persistent à soutenir que *David* dans le style des Prophetes représente non-seulement *J. C. & son Eglise*, mais encore ce qu'ils appellent *l'Eglise* même *d'Israel*, c'est-à-dire, le peuple Juif avant J. C. Nous ne croyons pas qu'on puisse leur contester que *J. C. & son Eglise* sont représentés par *David*; mais nous dou-

qu'ils puissent réussir à persuader que *David* représente *l'ancien Israel.* Ils prétendent que l'un est une conséquence de l'autre ; & c'est vraisemblablement ce qu'on ne leur accordera pas.

Quant aux *changemens de tems, de modes, de genres, de nombres, &c.* l'Adversaire fait aux RR. PP. le même reproche que leur a fait M. Ladvocat, de prendre souvent pour *énallages* de pures *fautes de copistes.* A cette occasion, ils s'élevent encore très-vivement contre la prétention des nouveaux critiques qui croient voir dans le texte Hébreu un si grand nombre de fautes de copistes ; & pour justifier leurs *énallages*, ils insistent sur celles que leur Adversaire même reconnoît. Tant il est vrai que quand on conteste aux RR. PP. leurs *énallages*, on ne prétend pas nier qu'il n'y en ait même de très-fréquentes dans le

Texte ſacré, mais on prétend qu'ils portent trop loin l'uſage de cette figure. Un exemple va rendre ceci ſenſible.

Le génie de notre Langue permet que nous diſions : *il vint dix Lépreux à Jeſus-Chriſt*, au lieu de dire : *dix Lépreux vinrent à Jeſus-Chriſt.* Voilà donc, dans la premiere phraſe, le ſingulier mis pour le plurier ; c'eſt ce qu'on appelle *énallage.* Si quelqu'un prétendoit que ce ſingulier eſt une faute de copiſte, il auroit tort, parce que cette conſtruction eſt dans le génie de notre Langue. Mais ſi un autre prétendoit que parce qu'on dit *il vint des Lépreux*, on peut également dire *des Lépreux vint* ; & que ſi on le liſoit ainſi, ce ne ſeroit point une faute de copiſte, mais une *énallage* ſemblable à celle de la premiere phraſe ; celui-ci méconnoîtroit le génie de notre Langue, qui ſouf-

fre bien *l'énallage* dans la premiere phrase, mais ne la souffre pas dans la seconde. Voilà précisément à quoi se réduit ici sa dispute sur les *énallages*. On accorde aux RR. PP. qu'il y en a dans l'Hébreu ; mais on leur conteste que tout ce qu'ils regardent comme *énallages*, soit tel ; on prétend que ce ne sont souvent que des *fautes de copistes* prouvées par le pur génie de la Langue, qui admet bien quelques *énallages* en certaines phrases, mais non pas indifféremment en toute construction.

Le dernier paragraphe a pour objet *les moindres articles* que les RR. PP. n'ont pas jugé à propos de réduire sous des titres particuliers. Nous ne pouvons les suivre dans ce détail. Concluons.

La controverse qui s'est élevée entre les RR. PP. & leurs Adversaires a pour objet deux points.

principaux : *l'interprétation* du Texte facré, & *la critique* de ce texte. L'interprétation du Texte facré, c'eſt-à-dire, *l'harmonie*, le *double ſens*, & les *termes énigmatiques* : la critique du Texte facré, c'eſt-à dire, les *figures de Grammaire* & les *fautes de copiſtes.*

L'*harmonie*, le *double ſens* & les *termes énigmatiques*, ſont foncierement inconteſtables, & nous ne pouvons nous perſuader que les Adverſaires des RR. PP. aient jamais prétendu nier ces trois points : ils ont ſeulement conteſté l'étendue que les RR. PP. donnent à ces termes énigmatiques, à ce double ſens, à cette harmonie ; & ſi à cet égard les RR. PP. ont quelquefois paſſé les juſtes bornes, nous eſpérons qu'ils y reviendront : ils proteſtent eux-mêmes qu'ils ſont tout diſpoſés à

céder aux lumieres d'une critique ſage & judicieuſe.

Les *figures de Grammaire* ſont univerſellement reconnues : il ne s'agit donc que de l'uſage plus ou moins fréquent de ces figures. Les RR. PP. aiment mieux recourir à ces figures que de reconnoître un ſi grand nombre de *fautes de copiſtes* dans le texte Hébreu. Leurs Adverſaires aiment mieux accuſer la négligence des copiſtes que d'imputer aux Auteurs ſacrés un ſi fréquent uſage de ces *figures grammaticales* dont la trop grande multiplicité pourroit être contraire au génie de la Langue ſainte. La vivacité avec laquelle les RR. PP. ſemblent s'élever contre ceux qui ſuppoſent tant de fautes dans le Texte ſacré, n'empêche pas qu'ils n'en reconnoiſſent eux-mêmes pluſieurs : ainſi il eſt à préſumer qu'ils ſauront eux-

mêmes trouver le juſte milieu entre tant de fautes de copiſtes & tant de figures de Grammaire.

Maintenant le Public eſt inſtruit de l'état de la diſpute par les productions reſpectives des parties ; nous terminons ici notre rapport, & nous n'y reviendrons plus.

ARTICLE XXIX.

PRESERVATIF POUR les Fidéles, contre les Sophiſmes & les impiétés des Incrédules, où l'on développe les principales preuves de la Religion Chrétienne, & l'on détruit les Objections formées contr'elle. *Videte ne quis vos ſeducat per Philoſophiam & inanem fallaciam.* Prenez garde qu'on ne vous ſéduiſe par les faux raiſonnemens d'une vaine Philoſophie. Coloſſ. c. II. v. 8. *A Paris, chez Deſaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais.* 1764. *in*-12.

ON ne peut ſçavoir trop de gré à ceux qui conſacrent leur tems, leurs talens & leurs

travaux à la défenſe de la Religion. Notre ſiécle a beſoin d'hommes laborieux & profonds, qui ſuivent les traces de l'Incrédule, levent le maſque dont il ſe couvre, combattent ſes principes, & triomphent dans des écrits lumineux de ſes erreurs. Nouveaux Celſes, nos incrédules n'ont pour la plûpart ni la ſubtilité, ni l'énergie de l'ancien ; mais ils en répétent tous le langage, les paradoxes & les ſubterfuges. Ils en ont preſque tous la malignité. Après quinze ſiécles d'une victoire décidée, on met encore la Religion ſur la defenſive ; on lui fait reprendre le bouclier, comme la lance. Il ſuffiroit ſans doute à la Religion de repréſenter les ouvrages immortels d'un Origene & des premiers vengeurs du Chriſtianiſme. Mais chaque ſiécle a fourni ſes propres défenſeurs ; & le nôtre ne le céde qu'à ceux des Peres de l'Egliſe,

pour la multitude & la bonté des ressources; encore a-t-il sur ces premiers siecles, l'avantage d'en réunir les richesses avec les siennes. Nous sommes persuadés que les premiers Apologistes de la Religion goûteroient les productions savantes de plusieurs de nos Ecrivains qui marchent sur leurs traces. Il en est, tel que ce respectable Prélat (*a*) dont nos mémoires ont souvent analysé les ouvrages, fruits précieux du zèle le plus actif, d'un génie fécond, d'un discernement sûr & d'une érudition consommée; tels qu'un Abbé le François, &c. qui, par leurs lumieres, leurs talens & leurs succès, font honneur à leur siécle & à la Religion.

L'Auteur du *Préservatif pour les Fideles*, acquiert aujourd'hui un rang distingué parmi ces Ecrivains.

(*a*) M. l'Evêque du Puy.

Son ouvrage a le double mérite de combattre solidement l'Incrédule, & d'être parfaitement assorti aux circonstances. En effet un nouveau Goliath s'est présenté avec toute l'assurance & la fierté du Philistin, pour insulter au Peuple de Dieu. Frappé de la foudre, mais ménagé charitablement par le bras qui la dirigeoit, il s'est relevé avec confiance & n'en est devenu que plus audacieux ; &, portant la présomption jusqu'à se croire Maître du Champ de bataille, il ose encore dans sa défaite, outrager & mépriser son vainqueur.

C'est dans ces circonstances que l'Auteur de l'ouvrage que nous analysons, se présente avec toute la confiance & la modestie que donnent une bonne cause, & déploye toutes les ressources que Dieu lui a mises dans la main ; c'est-à-dire : beaucoup de zèle, une connoissance parfaite des for-

ces & des endroits foibles de son Adversaire, & l'avantage sur lui d'un esprit juste & méthodique, d'un génie élevé sans écarts, & d'une érudition sûre.

Son ouvrage est composé de deux parties. Dans la premiere, l'Auteur prouve la Divinité de la Religion Chrétienne, sa sainteté, son unité, l'authenticité des livres qui l'établissent, & répond aux difficultés de Rousseau de Genève. Dans la seconde, il réfute la lettre de Rousseau à M^r^. l'Archevèque de Paris. On ne peut saisir autrement l'ensemble de cet ouvrage, parce que l'Auteur y suivant les écarts de Rousseau, est obligé quelquefois de sacrifier la méthode à la solidité de l'attaque.

La Religion Judaïque combattue souvent par les Incrédules, est un des points principaux auxquels s'attache l'Auteur. Il fait voir que ce Peuple est dans tous ses états,

dans sa ruine, dans sa dispersion & dans sa conservation, une preuve complette de la Divinité de notre Religion. Nous croyons qu'on ne peut trop insister sur cette conservation du Peuple Juif dans l'état où il est depuis la destruction du Temple de Jérusalem. C'est un argument des plus sensibles ; il est à la portée de tout le monde ; son objet est sous nos yeux. Que l'Incrédule ouvre les siens, lui qui demande à voir des miracles, & qu'il réponde. L'Auteur traite parfaitement cette matiere. » Rousseau y a-t-il donc pensé de vouloir se servir du Peuple Juif ; pour combattre la Religion chrétienne ? Ce Peuple n'est fait que pour elle, &, dans tous les états où il a passé, dans sa ruine & dans sa dispersion, il est la plus grande preuve de cette Religion.. En effet ne faut il pas qu'une main invisible & toute

» puissante préside à la conserva-
» tion d'un Peuple que tout con-
» couroit à anéantir ? Divisé en
» une multitude de Parties, banni
» & répandu dans des Pays dont
» la langue & les mœurs étoient si
» différentes des siennes, n'ayant
» plus ni lieu ni Ville où il pût vi-
» vre selon ses loix, & établir des
» Magistrats & des Juges tirés de
» son sein pour le gouverner ;
» n'étant plus lié par les anciens
» exercices de sa Religion ; deve-
» nu par-tout l'objet du mépris &
» de la haine universelle, mille
» fois accablé des coups qu'on lui
» portoit & sur le penchant de sa
» ruine, tout conspirant à sa per-
» te & à sa destruction ; ce Peu-
» ple, quoique toujours miséra-
» ble, subsiste toujours malgré sa
» misere, malgré tous les efforts
» combinés des Peuples & des
» Nations pour l'anéantir. Dans
» une si grande & si longue dé-

» treſſe, naturellement il eût dû
» chercher à ſe confondre avec les
» autres Peuples, à ſupprimer
» tous les titres & toutes les mar-
» ques de ſon ancienne origine ;
» cependant, contre le cours or-
» dinaire de tous les événemens,
» ce Peuple n'a ceſſé de ſe perpé-
» tuer. Il a vû la fin & l'extinction
» de ceux mêmes qui l'avoient
» ſubjugué ; lui ſeul a ſurvécu à
» tous les autres. Où ſont aujour-
» d'hui les anciens Aſſyriens, les
» Medes, les Perſes, les Grecs,
» les Gaulois & les Romains ? ...
» La trace de toutes ces Nations
» s'eſt entièrement effacée ; & el-
» les ſe ſont ſucceſſivement con-
» fondues avec celles qui les ont aſ-
» ſujetties. Les Juifs auroient dû,
» plus qu'aucun autre Peuple, ſu-
» bir le même ſort ; parce qu'il n'y
» en a pas eu un qui ait eſſuyé
» autant de malheurs & de révo-
» lutions. Cependant.... il eſt le

» ſeul qui ſe ſoit conſervé au mi-
» lieu de la décadence de toùs les
» autres. Il a vû s'éclipſer toutes
» ces Nations dont il étoit devenu
» la proie ; & parmi tous ces dé-
» bris & ces bouleverſemens, il
» s'eſt perpétué depuis Abraham,
» juſqu'à nous ſans la moindre in-
» terruption. Le miracle n'eſt-il
» pas ici ſenſible ? Ne faut-il pas
» que le tout-puiſſant ait veillé
» d'une maniere extraordinaire à
» la garde de ce Peuple, & arrêté
» par la force de ſon bras l'effet na-
» turel de tant de moyens qui
» conſpiroient pour le perdre &
» pour l'exterminer ? »

Nous ne croyons pas que nos lecteurs, à qui ce morceau paroîtra fort bien differté, ſoient également ſatisfaits des preuves que l'Auteur emprunte de la converſion future des Juifs & de l'érudition qu'il prodigue en les traitant. Nous penſons qu'on pourra la trouver

ver déplacée. En effet, Rousseau qui ne se rend pas à l'évidence du passé, croira-t-il des événemens qui ne sont pas encore? Ils sont certains sans doute, puisqu'ils sont prédits par les Prophetes; mais peuvent-ils faire la moindre impression sur l'esprit d'un homme, qui doute de ce qui lui est attesté par des milliers de témoins; & pour qui l'avenir est certainement un livre fermé? L'Auteur a prévenu cette objection; il s'efforce d'y répondre. Mais est ce bien à l'égard de Rousseau que *la vérité des Propheties déja accomplies nous garantit celles qui ne le sont pas encore?* Sans doute le Chrétien *qui ne perd pas de vûe le point* d'où l'Auteur est parti, le Chrétien qui adore cet accomplissement passé des Prophéties, saisira facilement celui qu'elles doivent avoir dans la suite; mais l'Incrédule, mais Rousseau qui conteste le premier, s'é-

levera bien plus encore contre le second. Rien de plus beau certainement que ce que dit à cette occasion le savant Evêque de Meaux; (a) mais il eût regardé cet argument comme une digression au moins très-inutile vis-à-vis d'un incrédule. Ajoutons que l'Auteur du *préservatif* joint ses propres conjectures à la certitude de cet événement en lui rapportant plusieurs passages de l'Ecriture qui s'interpretent beaucoup plus naturellement, & que les PP. ont entendus de la venue du Messie. Tels sont le Pseaume 101, les désirs de Tobie, &c. Nous croyons qu'il ne faut se servir contre l'Incrédule que d'armes à l'épreuve.

Après vingt pages employées à cet argument, l'Auteur revient sur ses pas & prouve la divinité de la

---

[*a*] Elevations Tome II.

Religion des Juifs par l'existence certaine de ses Miracles & de ses Propheties, par l'excellence de ses Loix & la sainteté de sa Doctrine. Il faut lire dans l'ouvrage ce morceau qui est très-bien frappé. Après avoir exposé les preuves, il répond aux objections de Rousseau qui prétend que l'effet de la Prophétie peut être celui du hazard. Il montre que » si dans les Prophéties il » ne s'agissoit que de ces événe- » mens peu éloignés qui pou- » voient avoir une liaison essen- » tielle avec ceux qui se passoient » alors, & qu'on pouvoit conjec- » turer par des inductions de l'un » à l'autre, l'objection de Rous- » seau n'auroit rien que de raison- » nable. Mais, quand il est ques- » tion d'événemens auxquels tou- » tes les circonstances semblent « s'opposer, que rien de ce qui » est présent, ne peut faire pré- » voir, quand il s'agit de Prophe-

» ties dont l'accompliſſement eſt
» renvoyé à des ſiecles fort recu-
» lés, qui peut ſuppoſer alors que
» de pareilles Prophéties ſuivies
» de l'événement, ne ſoient que
» de ſimples conjectures ? C'eſt un
» principe inné dans tous les hom-
» mes que la connoiſſance de l'a-
» venir n'appartient qu'à Dieu
» ſeul. Auſſi voyons-nous, que
» dans tous les tems, les hommes,
» pour être inſtruits des choſes fu-
» tures, ont conſulté le Dieu vrai
» ou faux qu'ils adoroient. » L'Au-
teur montre enſuite que ſi le dé-
mon, eſpion & ſinge de la Divini-
té a pluſieurs fois trompé les hom-
mes, en ſe couvrant d'un vain ap-
pareil d'oracles, il n'y a réuſſi que
parce que les hommes ſont natu-
rellement perſuadés que les Pro-
phéties & les Miracles ſont des at-
tributs eſſentiels de la Divinité,
& une preuve infaillible qui l'éta-
blit & la conſtate.

» Pour peu qu'on consulte en-
« core les lumieres de la Raison,
» n'est-on pas forcé de convenir
» que la Prophétie n'appartient
» qu'à Dieu seul? Quel autre en
» effet que celui qui a tous les sié-
» cles rangés devant lui, qui en
» ordonne & dispose tous les évé-
» nemens, peut porter ses regards
» dans l'obscurité de l'avenir?
» Quel autre que lui peut sçavoir
» ce qui a été résolu & arrêté dans
» ses decrets? Nul n'a assisté au
» plan de ses desseins formé de
» toute éternité, nul autre que
» lui ne peut donc en connoître
» les suites & les effets. L'avenir
» n'est pas plus soumis aux con-
» jectures des hommes, que la
» nature *l'est* à leur volonté pour y
» opérer des miracles. Nous nous
» *mocquerions* avec raison d'un
» homme, qui par les seules lu-
» mieres de ses conjectures, en-
» treprendroit de nous annoncer

» les révolutions qui pourront arriver dans le siecle prochain, de » nous marquer le nom des Rois » qui y regneront, les circonstances de leur vie, leurs succès & » leurs pertes, les personnages illustres qui paroîtront alors, les » accidens qui pourront désoler les » peuples & les Royaumes ; nous » *ririons* d'une aussi folle entreprise, parce que la lumiere naturelle, confirmée par l'expérience, » nous apprend que l'avenir est un » abîme, où la vûe de l'homme se » perd & se confond. »

En traitant des oracles des démons, à qui l'on refuse avec raison le pouvoir de sonder les profondeurs de l'avenir, l'Auteur a-t-il appréhendé que le sérieux d'une longue dissertation ne rebutât ses lecteurs, lorsqu'il dit : » il » n'étoit pas difficile aux démons » d'annoncer la pluie ou le beau » tems. L'air étant le lieu de leur

» demeure ordinaire, leur proxi-
» mité des astres & des nues leur
» faisoit connoître sans peine la
» disposition des Cieux, ensorte
» qu'ils commençoient déja à sen-
» tir la pluie lorsqu'ils la prédi-
» soient? » *Quandòque bonus*, &c.

La perpétuité de la Religion Chrétienne fournit à l'Auteur une nouvelle preuve de sa divinité. A ce sujet il s'éleve avec force contre Rousseau qui prétend que l'Idolâtrie & le Polythéisme ont été la premiere Religion & le premier culte de l'univers. Il sappe le raisonnement de ce prétendu esprit fort qui nie le besoin qu'ont les hommes de livres pour être ramenés à leur premiere institution. Il faut lire dans l'ouvrage les principes que pose l'Auteur & les réponses qu'il fait aux objections de Rousseau. A cet égard peut-être ne trouvera-t-on rien de neuf; mais tout y est solide & convaincant.

Dans le chapitre onzieme & les ſuivans l'Auteur tire parti des aveux que fait ſon adverſaire en faveur de l'Evangile. Il cite cet endroit fameux d'*Emile : la Majeſté des Ecritures m'étonne ; la Sainteté de l'Evangile parle à mon cœur*, &c. & s'écrie enſuite : » ô que la vé» rité eſt puiſſante ! qu'il eſt digne » d'elle de tirer de la bouche de ſes » plus grands ennemis un témoi» gnage qui tourne à ſa gloire & » à leur confuſion ! Que pour» roient dire en faveur de nos li» vres leurs plus zélés défenſeurs ? » Qu'un lecteur impartial juge » enſuite avec quel fondement » Rouſſeau peut attaquer des li» vres dont il a reconnu lui mê» me & prouvé ſi fortement la di» vinité ? » Auſſi, après de tels aveux il paroît inconcevable qu'un eſprit de la trempe de celui de Rouſſeau, ait enfanté tant de chimeres pour attaquer des *Ecritures*

dont la Majesté l'étonnoit, & *un Evangile qui parloit à son cœur.* Il est fâcheux que le cœur pénétré de la divinité de ces livres n'ait pas mieux fait parler l'esprit chez Rousseau. Qui auroit cru qu'un homme capable de sentir aussi bien la force des premiers principes, sur la divinité des monumens de notre Religion, & de les développer avec autant d'énergie, eût pû adopter autant d'inconséquences : nous disons adopter, car tout Supérieur qu'est le Citoyen de Genêve à cette multitude d'Ecrivains qui ont attaqué la Religion, il les copie dans beaucoup de leurs paradoxes. On peut consulter sur cela cette excellente Instruction (a) Pastora-

[a] Instruct. Pastor. de Mgr. l'Evêque du Puy, in-12. Tom. I. p. 198. & suiv.

le que nous analysions il y a quelques mois, Ouvrage ou le systême de Rousseau est saisi avec justesse ; développé avec ordre, discuté avec profondeur & réfuté par des preuves triomphantes. On conviendra que, quand Rousseau de Genêve développe la divinité des Livres Saints ou l'excellence de la Morale Evangélique, il le fait avec beaucoup d'élévation & la plus grande noblesse, & qu'il ne se rappetisse le plus souvent que lorsqu'il veut prêter sa logique & l'énergie de son style aux ennemis de la Religion Chrétienne.

L'obscurité de nos Mysteres, cette objection si souvent renouvellée & toujours avantageusement combattue, est ici réfutée solidement par l'Auteur du *Préservatif.* » Avec quel fondement, dit- » il, l'homme peut-il exiger que » la Religion ne contienne rien

» que de clair, de lumineux,
» de frappant par son évidence ?
» L'étonnant assemblage de mys-
» teres que l'ordre de la Nature
» présente de toutes parts à notre
» esprit, ne nous fait-il pas assez
» sentir que la Religion & l'ordre
» surnaturel doivent à plus forte
» raison être environnés de mys-
» terieuses obscurités ? Nous ne
» nous connoissons pas nous-
» mêmes, nous ignorons com-
» ment nous avons été formés,
» par quels progrès impercep-
» tibles, notre corps a reçu l'ac-
» croissement & la vie. Nous
» ne pouvons concevoir les res-
» sorts infinis qui le meuvent &
» qui le font agir. Notre ame
» est à elle-même une énigme
» non moins inexplicable. Suscep-
» tible d'une multitude de desirs,
» d'idées & de sentimens, elle
» ne comprend pas mieux com-
» ment toutes choses se forment

» en elle. L'union si intime & » si parfaite qui regne entr'elle » & le corps est un nouveau mys- » tere où elle ne peut rien com- » prendre. Comment deux subs- » tances si différentes l'une de » l'autre, peuvent-elles ne for- » mer qu'un tout ? Quel phéno- » mene ! Quel prodige inconceva- » ble ! Autres obscurités dans tout » ce qui nous environne. Toute » la Nature est pour nous comme » un Livre scellé ; elle se joue pour » ainsi dire de nos recherches & » des efforts redoublés d'une curio- » sité avide de pénétrer dans ses » secrets. » Rousseau convient de ces obscurités impénétrables dans l'ordre de la Nature. L'essence de Dieu, ses attributs, ses perfections infinies se dérobent également à ses sens & à son entendement. Ce qu'il en découvre, est selon lui-même, le fruit du bon usage de sa raison, ce qu'il ne peut dé-

couvrir l'éblouit, le trouble. Cependant au milieu de ces obscurités, Rousseau qui convient que son esprit est fatigué ne refuse point l'hommage de sa foi ; & sa raison, loin de se révolter se plie respectueusement sous ce poids qui l'accable. Ecoutons-le lui-même » *Plus je m'efforce, dit-il,*
» de contempler son essence infinie,
» moins je la conçois ; mais elle
» est, cela me suffit ; moins je la
» conçois, plus je l'adore. Je m'humilie & lui dis : Etre des Etres,
» je suis, parce que tu es ; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage
» de ma raison est de s'anéantir devant toi : c'est mon ravissement
» d'esprit, c'est le charme de ma foiblesse de me sentir accablé de ta
» Grandeur ». Mais quel est cet anéantissement de la raison de Rousseau, qui dans les objets proposés à sa croyance, choisit arbi-

trairement ceux qu'il veut adopter ou rejetter ? Quelle eſt cette raiſon ſoumiſe qui ſe rend l'unique arbitre de ſa ſoumiſſion ? Et dans LE CHARME DE SA FOIBLESSE, quelle eſt cette illuſion qui adopte une grande partie de la morale révélée, parce que Rouſſeau ne peut ſe diſſimuler le bonheur qui en réſulte pour la Société, & qui rejette les dogmes qui ne ſont pas moins inconteſtables dans cette Religion ? Comme ſi ces dogmes ſacrés n'avoient pas la liaiſon la plus intime avec nos mœurs, puiſque leur réſultat pratique eſt de ſanctifier l'homme & de l'unir à ſon Dieu ? Ne pourroit on pas croire que, quand Rouſſeau ſe dit ACCABLÉ *par la grandeur* de celui qui a révelé ces dogmes, il eſt beaucoup plus accablé des conſéquences qu'il ne peut s'empêcher d'y appercevoir, & que

c'eſt là la vraie cauſe de ſon pyrrhoniſme.

Nous laiſſons à l'Auteur à prouver que la foi aux dogmes eſt auſſi eſſentielle au ſalut que la pratique de la morale. Rouſſeau, ne marche pas comme les autres hommes. Le commun des Chrétiens adopte plus volontiers les dogmes ſpéculatifs, que les vérités morales; & nous voyons que Rouſſeau, qui préconiſe notre Morale, s'éleve fortement contre nos Myſteres. Le déguiſement, pour qui connoîtra le genre d'écrire de Rouſſeau & aura approfondi ſon ſyſtême ne ſera jamais qu'un piege & une incrédulité plus raffinée.

L'Auteur, après avoir développé les inconſéquences de Rouſſeau & de ceux dont il adopte les opinions, » termine ſes preuves par » ces apoſtrophes auſſi belles que » vives. Hommes aveugles, qui » rejettez tout ce que votre rai-

» ſon ne comprend pas, vous
» avez mauvaiſe grace à ſubſti-
» tuer des myſteres que votre fo-
» lie ſeule peut inventer, à ceux
» que l'autorité de notre Dieu & la
» voix infaillible de ſon Egliſe
» propoſent à votre foi. Vous êtes
» les vrais perturbateurs de l'or-
» dre & les ennemis déclarés de
» la Société. Pour établir l'ordre
» à votre maniere, vous portez
» par tout la confuſion; &, dans
» la témérité de votre orgueil,
» vous oſez donner à Dieu le dé-
» menti, en vous rendant les In-
» terpretes de la Divinité. Vous
» exigez en ſon nom les homma-
» ges & les reſpects des hommes;
» vous vous faites Dieux, tant
» que vous pouvez, à ſa place; on
» doit vous punir comme ſacrile-
» ges quand on ne vous puniroit
» pas comme les perturbateurs
» du genre humain ».

On voit dans ce Chapitre &

les quatre ſuivans la Religion vengée des calomnies de Rouſſeau ; ſes erreurs ſur la création, ſur l'unité d'un principe, ſur la Providence, ſur la Toute-puiſſance de Dieu, ſes doutes, ſes variations, ſur l'immortalité de l'ame, ſur la néceſſité d'un lieu de ſupplice pour l'autre vie. Il faut paſſer à l'Auteur une métaphyſique ſeche, abſtraite, dont il ſe ſert pour combattre efficacement toutes ces erreurs, dans une partie des Chapitres cités & ſur tout dans l'article IX de la ſeconde partie. Le Lecteur ſera plus que dédommagé par la ſolidité des preuves, des fleurs que l'éloquence ne peut gueres répandre ſur un pareil terrein. La vérité doit s'y montrer toute nuë & ſa beauté ne pourroit qu'être offuſquée des ornemens dont on la voileroit. L'Auteur a recueilli dans cette partie de ſon Ouvrage tout

ce qu'on a dit de mieux sur la création, sur le système de Manès, sur l'immortalité de l'ame & sur l'éternité des peines.

Comme on ne parle à présent que de vertus sociales, l'ouvrage mérite une attention particuliere dans le Chapitre XVIII, où l'on montre les avantages que la Société a tirés de la Religion Chrétienne. Il fait voir que la Religion est incapable de nuire à la Société, que ses Fidéles Disciples ne respirent qu'une parfaite soumission pour les Puissances de la Terre; que les maximes de Rousseau ne respirent au contraire que révolte & qu'indépendance. Le tableau des premiers Chrétiens est peint avec des couleurs aussi vraies que touchantes. On rapporte ensuite les reproches faits à ce sujet à la Religion Chrétienne. *Le Royaume spirituel que Jesus vint établir sur la terre*, dit Rous-

ſeau, *ſéparant le ſyſtême théologique du ſyſtême politique fit que l'Etat ceſſa d'être un, & cauſa les diviſions inteſtines qui n'ont jamais ceſſé d'agiter les Peuples Chrétiens* &c. » Pour détruire tant » d'indignes calomnies & de vaines accuſations, il ſuffit » répond l'Auteur » de ſuivre d'âge » en âge la conduite des Chrétiens. Nous avons déja vu quelles preuves de fidélité, de reſpect & d'attachement, les Chrétiens ont données à leurs Souverains, pendant les trois ſiécles de la plus cruelle perſécution que les Païens leur ont fait ſouffrir. Leurs ſentimens & leurs diſpoſitions ſont admirablement exprimés dans la requête que la Légion Thebaine préſenta à Maximien.... Ce n'étoit pas par foibleſſe, comme » Rouſſeau oſe le dire, que les » Chrétiens parloient & agiſſoient

» ainsi. Qui peut mourir n'est ja-
» mais foible.... Si nous passons
» aux tems ou les Empereurs fai-
» soient profession du Christia-
» nisme, nous verrons les Chré-
» tiens toujours également fide-
» les & soumis ». Les regnes de
Constance, de Valens, de Julien &
de l'Impératrice Justine fournis-
sent à l'Auteur des époques vic-
torieuses pour sa cause. Les Atha-
nase, les Ambroise n'apprenoient
à leur troupeau qu'à prier & à
souffrir. Même fidélité des Chré-
tiens envers leurs maîtres parmi
les Vandales & les Perses. Jamais
la Religion ne fut pour eux un
prétexte pour se soulever con-
tre leurs Souverains. » Si dans
» les siecles postérieurs » reprend
» l'Auteur » on trouve des cas où
» l'on a tenu une conduite diffé-
» rente, si l'on y voit des exem-
» ples pernicieux, jamais l'Eglise
» ne les a approuvés ni autorisés ;

» toujours elle a condamné de pa-
» reils attentats....

» Des ambitieux, jaloux d'ac-
» quérir une autorité que la
» Religion ne leur donnoit pas,
» ont pû la mettre en jeu, pour
» attenter à des droits inviola-
» bles qu'elle les obligeoit de ref-
» pecter. Ils ont pû, en la faifant
» mentir, prétendre en fon nom
» s'affranchir d'une dépendance
» dont elle leur ordonnoit de
» montrer les premiers l'exemple;
» mais qu'en conclurre? Ce feroit
» une étrange maniere de raifon-
» ner de foutenir qu'une chofe
» eft pernicieufe à la Sociétépar-
» ce qu'on en abufe. Car de quoi
» n'abufent pas les hommes? Les
» Loix les plus juftes & les plus
» fages deviennent fouvent entre
» leurs mains & dans le fein de
» la Société, l'inftrument funefte
» de leurs paffions.... La Raifon
» elle-même, ce don fi précieux

» à l'humanité, par combien d'abus
» n'est elle avilie & dégradée.
» C'est l'abus qu'on en a fait qui
» est la premiere source des dé-
» sordres de la Société & de tous
» les maux qui l affligent ». L'Au-
teur pouvoit ajouter que c'est à
cet abus que nous devons *Julie*,
Emile & le *Contrat Social*. » Di-
» rons-nous que la Raison est fu-
» neste à la Société ? Ce seroit
» vouloir éteindre la Société pour
» remédier aux abus ».

On doit raisonner de même de la Religion ; c'est ce que fait l'Auteur avec beaucoup de succès. Il faut lire ce chapitre jusqu'à la fin. On satisfait aux objections tirées du *Contrat Social* ; & on établit les vrais principes. On y revient encore dans le dernier chapitre de cette premiere partie, & l'on pulvérise les systêmes pernicieux de Rousseau.

Dans les chapitres xix & xx on traite à fonds la question si fameuse de l'intolérance de la Religion Chrétienne à l'égard de toute autre Religion. Tout ce que dit l'Auteur nous a paru exact, mesuré, digne d'éloges. Le morceau suivant offre un raisonnement lumineux. » Bien » loin de se soulever contre la Re- » ligion Chrétienne, parce qu'elle » rejette & condamne les autres » Religions, on devroit au con- » traire y reconnoître un nouveau » trait de sa Divinité. Si elle étoit » un édifice de l'imposture ou de » la politique humaine, elle pour- » roit, pour se soutenir, s'allier » avec les Religions qui lui sont » opposées ; mais, comme elle » n'a que Dieu pour auteur & » pour appui, elle n'a pas besoin » de pareils moyens pour se main- » tenir. Inflexible dans sa condui-

» te & dans ses maximes, elle ne
» fait point courber ses régles pour
» plaire, parce qu'elle est intime-
» ment convaincue qu'elle tire son
» origine du Ciel, qu'on ne peut
» servir & honorer Dieu que dans
» son unité ; aussi rejette-t-elle
» avec horreur tous les cultes qui
» lui sont étrangers. Si elle agissoit
» autrement, l'Incrédule ne man-
» queroit pas de tourner contre
» elle ses ménagemens & sa tolé-
» rance, il les regarderoit avec
» raison comme des preuve de
» foiblesse & de fausseté. »

Pour faire encore plus sentir toute la force de cet argument, l'Auteur met Rousseau aux prises successivement avec un Idolâtre, un Athée, un de ces intolérans universels qui croira pouvoir faire le procès à tous les cultes, & lui prouve, par cette méthode qu'en adoptant cette liberté entiere de ne croire & de n'enseigner que ce

qu'après un examen particulier, on aura crû soi-même plus vrai, plus raisonnable, il n'est pas possible de faire recevoir aucune Religion à l'Athée ou à l'Intolérant universel, ni de détacher l'Idolâtrie de sa superstition. L'argument qui se tire des contradictions de l'examen particulier, n'est point neuf; mais il aura toujours beaucoup de force, sur tout, si au raisonnement l'on veut joindre l'histoire ou la tradition, pour ainsi dire, des égaremens, des variations & des inconséquences de ceux qui dans les différens siecles n'ont invoqué d'autre guide que l'examen particulier, pour se choisir une Religion. Dira-t-on que cette liberté est restrainte par la nécessité de ne point choquer la Religion établie dans les différens Etats. Dans le fait nous ne voyons pas que les Incrédules ayent fort respecté cette maxime; & quant

au raisonnement en lui-même ; il tend à rendre la Religion « le » jouet de l'inconstance des cli- » mats, des gouvernemens, du » génie des peuples, des causes lo- » cales, du tems & des lieux. » Cependant prêtons pour un moment un air de vérité à cette maxime ; quel en sera l'application ? Rousseau nous l'apprend au *Contrat Social.* (a) *Il y a*, dit-il, *une profession de foi purement civile, dont il appartient au Souverain de fixer les articles . . . . comme sentimens de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidele. Sans pouvoir obliger personne à les croire, IL PEUT BANNIR DE L'ETAT, quiconque ne les croit pas . . . , non comme impie, mais comme insociable . . . . que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort.* » Qu'on ne taxe point

» cette conduite d'intolérance, » reprend ici l'Auteur du préser- » vatif, car le Prince n'oblige per- » sonne à croire, mais il peut chaf- » ser, bannir & même punir de » mort quiconque ne croira pas » ou rejettera ce qu'il aura une fois » cru ... tant de paradoxes peu- » vent-ils entrer dans la tête d'un » mortel? »

Le chapitre vingt-quatrieme développe le pélagianisme de Rousseau sur l'inutilité de la grace & par conséquent de la priere. Ce morceau n'a point la secheresse d'une dissertation; il a tout le pathétique & toute l'onction du sentiment; il fait honneur à la piété de l'Auteur autant qu'à son éloquence. C'est l'effet de la Religion sur le cœur d'un Ecrivain pénétré de son sujet, & nous croyons qu'il mérite d'en faire beaucoup sur ses lecteurs. On lira sur tout avec plaisir un paralelle touchant de

l'orgueilleux Philosophe & de l'humble Chrétien.

Cet extrait déja fort étendu ne nous permet pas de nous arrêter long-tems à la seconde partie. D'ailleurs nous en avons déja touché plusieurs endroits en analysant la premiere.

L'Auteur commence par justifier la conduite du Parlement à l'égard de l'ouvrage de Rousseau & de sa personne. Il détaille les plaintes de cet Ecrivain sur sa proscription, ses récriminations, ses prétendues découvertes sur les motifs qu'il dit avoir provoqué sa condamnation. On lui prouve ici qu'il est tout aussi inconséquent lorsqu'il se plaint, que lorsqu'il dogmatise.

L'article III. attaque le principe fondamental de Rousseau. C'est qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain. L'Auteur en prouve ici l'existence.

Son ſtyle en cet endroit eſt plus oratoire que polémique. Pline & Ciceron lui préſentent des armes avant Saint Paul & Saint Auguſtin. Mais il montre enſuite fort ſolidement la tradition immémoriale de ce dogme. Il fait voir que ſon incompréhenſibilité n'eſt point une raiſon de le rejetter ; qu'en le rejettant même l'homme devient un myſtere auſſi incompréhenſible. Il juſtifie à diverſes repriſes les raiſonnemens de M. l'Archevèque de Paris contre les ſophiſmes de Rouſſeau ; il montre la foibleſſe & l'inconſéquence de ceux-ci ; la force & la juſteſſe de ceux-là. En combinant les paradoxes de Rouſſeau ſur le dogme & ſur la morale, il lui prouve qu'il ne peut ſans impoſture ſe dire chrétien ; & qu'il ne croit pas plus à l'Evangile que nous à l'Alcoran. C'eſt ſur tout l'objet du dixieme article qui a pour titre *quel eſt le Chriſtianiſme*

de Rousseau? C'est un précis de tous les aveux dans lesquels Rousseau paroît rendre hommage à la Religion Chrétienne & des nuages dont il s'efforce de la couvrir, en empoisonnant ses sources, en falsifiant sa tradition, & en prêtant du ridicule à sa croyance comme à ses pratiques. Cet endroit n'est point susceptible d'analyse. Le style en est ferme, quelquefois un peu amer. C'est le (a) *Progenies viperarum* de Saint Jean-Baptiste, provoqué de la part de Rousseau par un orgueil plus que Pharisaïque, & par des outrages auxquels ne se porterent jamais les Pharisiens.

On se souvient que dans sa lettre à M. l'Archevêque, Rousseau se rend l'Arbitre & le Conciliateur des Religions différentes, en

(a) Matth. 3.

chaſſant d'abord tous les Théologiens de l'Aſſemblée dans laquelle il veut réunir les partiſans de tous les différens cultes. Ce qui prouve en paſſant que Rouſſeau n'aime point les gens qui raiſonnent en connoiſſance de cauſe. On lira avec plaiſir tout ce morceau dans l'Auteur.

Rouſſeau avoit oſé accuſer M. l'Archevêque de mauvaiſe foi dans la citation d'un paſſage au ſujet de l'infaillibilité de l'Egliſe. On fait voir qu'il ne faut que du bon ſens pour s'appercevoir que ce que M. l'Archevêque a ſupprimé n'eſt que le réſumé de la citation, & n'ajoute rien à la force de l'objection que ſe propoſe ce Prélat dans ſa ſolide inſtruction. Mais Rouſſeau lui-même ſe trouve convaincu de pluſieurs falſifications. En voici une qui nous a frappé. Ce n'eſt point une faute d'inattention : on voit que le deſſein de tromper &

de tourner en ridicule la Religion & ses défenseurs a conduit la main du faussaire. « Je sais, dit Rousseau à M. l'Archevêque, que » vous avez encore la ressource de » St. Augustin, ... Après avoir » entassé sur la Trinité force dis- » cours inintelligibles, S. Augustin » convient qu'ils n'ont aucun sens. » Mais, dit naïvement ce Pere de » l'Eglise, *on s'exprime ainsi, non* » *pour* DIRE QUELQUE CHOSE, » *mais pour ne pas rester muet*. Dic- » tum est tamen tres personæ non » ut ALIQUID diceretur, sed ne ta- » ceretur. » Restituons le passage » de S. Augustin tel qu'il est dans l'ouvrage (*a*) de ce Pere : *Tamen cum quæritur* QUID *tres, magnâ prorsùs inopiâ hominum laborat eloquium. Dictum est tamen tres personæ, non ut* ILLUD *diceretur, sed ne taceretur*. On voit quelle

(*a*) Lib. v. de Trinit. Cap. IX.

altération donne à ce paſſage *ali-quia* pour *illud.* Dans la premiere citation St. Auguſtin conviendroit que ſes diſcours ſur les trois perſonnes de la Ste. Trinité n'ont pas de ſens, & l'on voit dans la ſeconde que ce Pere déclare expreſſément que la diſette du langage oblige de ſe ſervir du mot de *perſonnes*, quoiqu'il n'explique pas ſuffiſamment ce qu'eſt la Trinité. On voit qu'*illud* ſe rapporte à ces mots : *Quid tres.*

L'étendue que nous avons donnée à cette analyſe prouvera à nos lecteurs & à l'Auteur lui-même combien nous faiſons cas de ſon ouvrage. Cependant nous y avons trouvé quelques endroits (*a*) qui demandent à être retouchés dans une ſeconde édition. L'Auteur ſera dans le cas d'en accorder plus

(*a*) Pag. 94 & p. 100.

d'une au Public, & ses lumieres nous garantissent une révision qui ne laissera rien à desirer à ses lecteurs.

Le caractere de l'impression de cet Ouvrage est beaucoup trop fin, & pourroit être fatiguant pour quelques lecteurs. Dans une seconde édition il seroit à propos d'y employer les caracteres dont on s'est servi pour la préface. L'Auteur en resserrant son Ouvrage dans un seul volume l'a voulu rendre d'une acquisition plus facile; c'est sans doute une leçon bien placée pour ce tems. Mais quand on présente au Public un ouvrage de la force & de la solidité qu'a celui que nous venons d'analyser & aussi bien écrit pour le style, ni l'Auteur ni les lecteurs ne sont dans le cas de s'occuper de cette économie.

ARTICLE XXX.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

A*Nti-Emile* par M. *Formey*, avec cette Epigraphe tirée d'Emile même : *Tais-toi Jean-Jacques.* A Berlin, chez Pauli, 1763. *in*-8°. de 253. Pages. C'est comme le porte le titre une réfutation du trop fameux *Emile* de M. Rousseau. Le Docte Académicien a cru devoir donner ce Préservatif contre le poison qui infecte presque chaque Page du Livre de cet homme que de grands

talens, des travers plus grands encore & l'envie démesurée de se distinguer de ses semblables ont rendu malheureux en éloignant de lui ceux mêmes qui lui étoient le plus attachés. M. Formey suit l'ouvrage de M. Rousseau page à page, il en extrait les propositions qui lui semblent répréhensibles, & il y joint des réponses courtes mais tranchantes. Il ajoute à sa réfutation deux morceaux qui en forment comme l'appendice, L'un intitulé *Réunion des principaux moyens employés pour découvrir l'origine du langage, des idées & des connoissances des hommes*; l'autre qui roule sur la compensation des biens & des maux en ce monde. On sent bien que nous consacrerons un article à ce Livre qui fournit une nouvelle preuve du zele, de l'application & des connoissances de son infatigable Auteur.

SUISSE.

DE BASLE.

Dictionnaire pour l'intelligence des affaires d'Etat, des Gazettes & des conversations qui s'y rapportent ; où l'on trouve les Religions, les Sectes, les Ordres Religieux & Militaires, les Royaumes & les Etats &c. la Généalogie des principales Maisons de l'Europe, les Armoiries, les Dietes, Sociétés Littéraires &c. Avec un ample Vocabulaire François. C'est le Prospectus d'un nouveau Dictionnaire qui doit être en quatre tomes grand *in*-8°. qui pourront se relier en un seul volume, & que l'on propose aux Souscripteurs pour *onze livres* argent de France. On voit par le titre que nous venons de transcrire ce que doit contenir ce nouveau Lexi-

que. Son utilité pourra être sensible dans le pays étranger où est apparemment inconnue cette foule de Dictionnaires portatifs qui accable notre Librairie & notre Littérature, espèce de Livres plus propres à accélerer la ruine des Lettres qu'à en faciliter les progrès. Nous ne voûlons prévenir personne contre ce Dictionnaire dont les Auteurs nous sont absolument inconnus ; mais nous ne pouvons dissimuler qu'il seroit infiniment plus agréable pour nous d'avoir à annoncer des Ouvrages d'un autre genre. On publia à Paris en 1746, un *Dictionnaire du tems* qui paroît remplir la partie la plus séduisante de celui que nous promettent Messieurs de Bâle ; car sur l'histoire des Religions, les Généalogies &c. il seroit difficile qu'ils eussent à dire quelque choses de mieux que ce qui se trouve déja dans une multitude d'au-

tres Livres. Que faut-il donc penser de cette nouvelle entreprise ? C'est ce que nous n'approfondissons point ; il suffira d'avertir qu'elle a été formée à Bâle où l'on peut souscrire *chez Jean-Rodolphe Im-hoff & Fils*, Libraires.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Lettres sur l'Encyclopédie pour servir de supplément aux sept volumes de ce Dictionnaire. *A Amsterdam, chez Isaac Tirion*, 1764, *in*-8°. de 192 Pages à deux colonnes. Dans nos Mémoires de Février de l'année derniere, nous rendîmes compte (Pag. 428) d'une *Lettre d'un Professeur de Douay sur le Dictionnaire historique de M. l'Abbé Ladvocat* ; nous n'oubliames point alors d'avertir que le prétendu Professeur ne se

bornoit pas au Dictionnaire historique, & nous avertimes qu'il se trouvoit dans son Ouvrage plusieurs Remarques critiques sur le premier volume de l'Encyclopédie. Ces Remarques ayant paru très-intéressantes au Public, l'Auteur a cru devoir en faire de semblables sur tous les volumes du grand Dictionnaire des Sciences & des Arts, & ce sont ces nouvelles observations qui jointes aux premieres forment le Livre que nous annonçons. Il est partagé en sept Lettres dont chacune est consacrée à l'examen d'un volume de l'Encyclopédie. Ce morceau est assez important pour que nous croyons devoir y revenir, ce que nous ferons incessamment. Nous nous bornerons aujourd'hui à extraire de la sixieme Lettre un *Essai de critique sur le Catalogue de la Bibliothéque du College de Clermont*, morceau digne d'une at-

tention toute particuliere, puisqu'il part d'une plume savante qui s'est déja exercée utilement dans le genre Bibliographique (*a*). « Ce Catalogue, dit le Critique, est très-mal fait.... 1°. Les Livres y sont souvent mal placés. On place au n°. 2425 *Alberti Bureri Thesaurus latinæ linguæ, sive forum Romanum Basileæ*, 1576. *in-fol.* 3 vol. Cet Ouvrage n'est autre que le Dictionnaire Latin

(*a*) C'est elle à qui le Public est redevable de deux critiques très-estimées du Catalogue de la Bibliothéque du Roi; la premiere imprimée avec la *notice des MSS. de l'Eglise de Rouen*, publiée en 1746. *in* 12., & la seconde sous le titre de *Lettre d'un Académicien sur le Catalogue de la Bibl. du Roi*, 1749. *in*-12. Cette derniere brochure qui est devenue rare, devroit être réimprimée en faveur de tous ceux qui ont le Catalogue même, & il seroit très aisé à l'Auteur de l'augmenter considérablement.

de Robert Etienne donné par Secundus Curio. Ce n'est cependant qu'au n°. 2430 qu'on commence à parler des différentes éditions du Dictionnaire de Robert Etienne.... On met (dans la classe des anti-Trinitaires) Hoornebeck qui a réfuté les Sociniens, & on n'y met point Episcopius & quelques autres qui étoient de cette secte & qu'on place ailleurs. Les *Coemeteria sacra* de M. de Sponde figurent dans l'Histoire Ecclésiastique d'Italie, comme s'il n'y avoit des cimetieres qu'en Italie &c. »

« 2°. On place quelquefois le même livre dans différentes classes. Dans la classe de l'*Histoire Universelle*, on trouve au n°. 3336 *Histoire universelle de toutes les Nations, par Jacques de Charron*. Paris, 1621. *in-folio*. Il n'y a jamais eu que cette édition, & suivant le titre donné, l'ouvrage est fort bien placé ici; mais je le retrouve

dans la classe de l'Histoire générale de France au n°. 4613 sous ce nouveau titre *Histoire Universelle de toutes les nations, & spécialement des Gaulois ou François, par Jacques Charron* Paris, 1621. *in-folio* (*a*). Il est vrai que le nom des Gaulois ou François se lit au frontispice de l'Ouvrage. L'a-t-on supprimé dans le premier article pour avoir droit de placer le livre

(*a*) Il y a bien d'autres bévues de cette espèce dans ce Catalogue; nous nous rappellons en particulier que l'*abrégé de la fondation de l'Abbaye de S. Victor par Jean de Thoulouse* s'y trouve en deux endroits & sous deux divisions différentes, savoir, au n°. 3450, sous la subdivision *Histoire Ecclésiastique de France*, & au n°. 3815, division de l'*Histoire Monastique*. Il est très-fâcheux que le Catalogue d'une Bibliothéque aussi célébre ait été rédigé avec si peu de soin, ou par des personnes trop peu instruites.

dans l'*Histoire Universelle*, & l'a-t-on ajouté ici afin de pouvoir le placer dans l'*Histoire de France?* »

« 3°. On donne quelquefois de travers les titres des Livres. Voici le titre du n°. 5089 : *Joannis Trithemii & postea divi Jacobi Annales Hirsaugienses.* Ne croiroit-on pas qu'il y a eu un St. Jacques qui a continué les Annales de l'Abbaye d'Hirsauge par Trithéme? C'est bien ce qu'a cru aussi l'Auteur de la Table du Catalogue; car après y avoir donné un article de *Jacobus Apostolus*, il en donne un autre de *Jacobus, divus*, pour le n°. 5089. Il ne seroit pas tombé dans cette bévue si le titre de l'ouvrage eût été rendu comme il doit l'être.... Il se seroit apperçu qu'il s'agit ici de St. Jacques l'Apôtre, non pas comme Ecrivain, mais comme Patron de la seconde Abbaye que posséda Trithéme. Il auroit vû que St. Jac-

ques en qualité de Patron d'une Abbaye, ne devoit pas avoir un article dans la Table d'un Catalogue, & il ne l'auroit point doublé mal-à-propos. »

« 4°. Les noms des Auteurs sont défigurés, estropiés, & souvent ridiculement rendus. St. Jacques, Evêque de Nisibe, se trouve dans le Catalogue & dans la Table sous le nom de *Misibenus*, parce qu'on a pris une N pour une M. Quand on auroit bien écrit *Nisibenus* dans la Table, ce seroit encore une erreur, puisqu'on auroit donné le nom d'un Evêché pour le nom de St. Jacques. Le Philosophe Plotin se trouve dans la Table sous le nom d'*Enneades*, parce qu'on a pris ses ouvrages pour son nom propre ... Le Rabin Elie Levite est placé dans le Catalogue & dans la Table sous le nom de *Thisbita*, parce qu'il a compilé

un Dictionnaire Hébraïque sous le nom de *Tisbi* &c. ».

« 5°. On ne découvre point les noms des Ecrivains anonymes, ce qu'on doit faire dans un bon Catalogue.... »

« 6°. On démasque très-rarement les Pseudonymes ; rien n'étoit pourtant plus aisé.... » Sur les deux reproches précédens nous ne sommes pas de l'avis de l'anonyme, & il est évident par ce qu'il a déja dit & par ce qui va suivre, que *rien n'étoit plus* difficile pour les rédacteurs du Catalogue que de découvrir les Ecrivains anonymes & pseudonymes.

« 7°. La Table d'un Catalogue en est la pierre de touche. Quand la Table n'est pas bonne on peut s'assurer que le Catalogue ne vaut pas mieux. On a multiplié dans la Table de celui-ci les Auteurs, & d'un on en a fait deux. Cette erreur a différentes sources ; voici

les principales &c. »

Nous ne transcrirons pas plus long-tems l'anonyme, & nous renverrons les curieux aux pages 130 & 131 de cette Brochure. L'Auteur, comme l'on voit, ne se livre pas à des critiques vagues & générales, il donne des détails, il prouve ce qu'il avance. Nous assurerions bien, à la maniere dont il écrit, que s'il avoit à parler d'un Ouvrage qu'il crût digne de son estime, il ne se laisseroit pas aller à des éloges emphatiques, il ne diroit pas magistralement : *Mon avis est*, *je crois*, que tel Livre *peut & doit* être estimé &c.

FRANCE.

DE PARIS.

Mémoire pour servir à l'Histoire de France du XIV^e. siecle, contenant les Statuts de l'Ordre du St.
Septembre, 1764.

Esprit au droit désir ou du nœud, institué à Naples en 1352 par Louis I. Roi de Jerusalem, de Naples & de Sicile, & renouvellé en 1579 par Henri III. Roi de France sous le titre de l'Ordre du St. Esprit, avec une notice du Manuscrit original qui renferme ces anciens Statuts, & des remarques historiques sur cet Ordre, par M. LE FEBVRE, *Prêtre de la Doctrine Chrétienne.* A Paris, chez Debure le jeune, 1764 *in* 8°. de 82 pages. L'objet de ce Mémoire est de prouver que l'institution de l'Ordre du St. Esprit faite par Henri III. en 1579, n'est qu'un renouvellement de celui du *St. Esprit au droit désir* établi à Naples en 1352 par Louis Roi de Naples & de Sicile; que le Monarque François ne fit qu'emprunter l'idée du Prince Italien; & qu'enfin le premier s'efforça de ravir à la postérité la connoissance du larcin qu'il avoit fait au second.

M.

M. le Febvre prétend appuyer une assertion aussi singuliere sur les Statuts même de l'Ordre du Droit désir qu'il trouve très conformes à ceux de Henri III, & qu'il publie avec des notes de sa façon pour mettre les lecteurs à portée de juger de la vérité de son opinion. Il est fâcheux que M. le Febvre n'ait pas connu le petit ouvrage publié il y a six ans par M. de Sainte-Foix sur l'Ordre du St. Esprit; il y auroit trouvé le sentiment qu'il veut établir réfuté d'une maniere victorieuse, & qui l'auroit sans doute empêché de donner son Mémoire. On ne peut pourtant nier que cette Brochure ne puisse être de quelque utilité. L'Auteur y fait l'histoire du manuscrit précieux sur lequel il publie les Statuts de l'Ordre du Droit desir; il décrit avec beaucoup d'exactitude les mignatures

qui enrichissent ce beau livre dont les Vénitiens firent, dit-on, présent à Henri III, lorsque ce Prince fuyant le Thrône de Pologne, passa (en 1574) par l'Italie pour venir monter sur celui de France, (*a*) &, si l'on excepte l'opinion qu'il voudroit établir, il se montre très versé dans la connoissance de notre histoire, en quoi il soutient fort bien le nom qu'il s'étoit déja fait par des productions estimables (*b*). N'oublions pas d'a-

(*a*) Il est certain que les Vénitiens donnerent en cette occasion à Henri III. plusieurs livres précieux ; au moins pouvons-nous citer une belle Bible Hébraïque manuscrite du XIII. siecle, dont M. Zanetti fait mention dans la Préface du Catalogue qu'il a publié en 1741 des Mss. Latins & Italiens de S. Marc de Venise. Cette Bible est aujourd'hui à la Bibliothéque du Roi.

(*b*) On doit distinguer particulierement d'excellentes *observations* critiques

vertir que le beau Manuſcrit qui a donné lieu au Mémoire de M. le Febvre eſt actuellement dans le cabinet de M. Gaignat, poſſeſſeur de pluſieurs raretés littéraires. M. de Gaignieres en avoit fait faire autrefois une copie qu'il donna à la Bibliothéque du Roi avec tous ſes Manuſcrits; mais elle n'y eſt plus aujourd'hui, & elle *avoit diſparu*, dit M. le Febvre (pag. 5), *on ne ſait par quel événement*, avant même que feu l'Abbé Sallier eût la garde de ce vaſte dépôt des richeſſes littéraires de la Nation.

ſur l'Abrégé de l'hiſtoire de M. de Thou, leſquelles ſe trouvent dans le *Journal Encyclopédique*, année 1759, Septembre premier vol. pag. 90., ſecond vol. pag. 69, & Octobre pag. 59, auſſi bien que dans les deux mois de Janvier de l'année 1760, pag. 47 & 24.

On trouve chez BARROIS, Libraire, Quai des Augustins, un *Mémoire sur la Colonne de la halle aux Bleds & sur le Cadran Cylindrique que l'on construit au haut de cette colonne*, Brochure *in*-8°. de 43 pages. M. PINGRÉ ayant été chargé par M. le Prevôt des Marchands & le Bureau de la Ville de Paris, de tracer un Cadran sur la colonne de la nouvelle halle aux bleds, ce docte Académicien a crû devoir publier la méthode qu'il a suivie pour remplir les vues de la Ville. Afin de rendre son Mémoire encore plus intéressant, il y a joint un Précis historique de la construction de la Colonne & de tout ce qui y a rapport. Ainsi le morceau que nous annoncons est divisé en deux parties; dans la premiere on trouve l'histoire de l'Hôtel de Soissons, la description de la colonne que Catherine de Mé-

dicis fit autrefois bâtir par l'Architecte Jean Bullant, & de la halle incombuſtible que l'on vient de conſtruire pour la conſervation & la vente des bleds & des farines. La ſeconde partie eſt deſtinée à la diſcuſſion des différentes pratiques de Gnomonique applicables à la colonne; à l'examen des difficultés que l'Auteur a eu à vaincre pour tracer un cadran ſur cette maſſe cylindrique & canelée, & enfin à l'expoſition très-étendue de la méthode qu'il a imaginée, & qu'il croit être la plus propre à ſatisfaire tout le monde relativement au local, aux vues de ceux qui l'ont mis en œuvre &c. Il faut ſuivre tous ces détails dans le Mémoire de M. Pingré qui eſt très-clair, très-méthodique; & qui répond parfaitement à la réputation diſtinguée qu'a mérité dans le monde cet Académicien célébre.

Lettre de M. l'Abbé Winckelmann, Antiquaire de Sa Sainteté à M. le Comte de Brühl ſur les découvertes d'Herculanum. Traduit de l'Allemand. A Paris, chez Tilliard, Quai des Auguſtins, 1764. *in* 4°. de 107 Pages. Cette Lettre eſt diviſée en quatre parties. Dans la premiere l'Auteur parle des lieux qui ont été enſevelis par le Véſuve, dans la ſeconde il s'occupe de l'attériſſement & du renverſement de ces mêmes lieux; les découvertes & les procédés qu'on a tenus pour en faire, ſont l'objet de la troiſieme, & la quatrieme contient des remarques ſur les objets même qui ont été trouvés. On trouve donc ici. 1°. La véritable poſition des lieux engloutis par le Véſuve tels qu'*Herculanum*, *Pompeii* & *Stabia* ſur le nom & la ſituation deſquelles pluſieurs Ecrivains ſe ſont

mépris. 2°. L'opinion de M. Winckelmann sur la maniere dont Herculanum a été détruite : quelques Savans avoient pensé que cette ville avoit été immédiatement inondée par la lave du Vésuve, & que ce torrent de feu produit par les pierres liquefiées avoit englouti cette Ville. Notre Antiquaire pense & il prouve assez bien qu'Herculanum,
» commença à être couverte par
» la cendre de la Montagne &
» ensuite par les torrens d'eau
» qui, outre la cendre sous la-
» quelle la Ville fut immédiate-
» ment ensevelie, entraînoient
» dans leur cours & déposoient
» sur cette Ville toutes celles qui
» étoient déja tombées sur la
» Montagne ». 3°. On trouve ensuite une relation très-détaillée des découvertes successives faites jusques à nos jours, & de la ma-

niere dont on s'y eſt pris recemment pour que la plus legere portion de terrein n'échappât pas aux recherches. 4°. Enfin des obſervations ſur pluſieurs des morceaux qui ont été trouvés. Cette derniere partie qui eſt la plus étendue eſt auſſi plus curieuſe & plus intéreſſante que les premieres. M. Winckelman y dit librement ſa penſée ſur chacun des Monumens dont il parle, il s'inquiete peu de ce qu'ont pû en penſer les Antiquaires qui ont vû tous ces reſtes précieux, il s'éleve même avec beaucoup de courage contre certaines explications qui lui ont paru fauſſes ou peu fondées. Nous ne pouvons dans une annonce ſuivre les détails de cette compoſition qui eſt un peu dans le genre Polémique, mais nous pouvons aſſurer que ceux qui les liront dans l'Ouvrage même ſeront très ſatisfaits.

de l'érudition de l'Auteur très-versé, comme l'on sait dans la connoissance des Antiquités. Nous desirerions simplement qu'en critiquant comme il a fait plusieurs opinions, il n'eût pas fait appercevoir de l'humeur, nous dirions presque de l'animosité, contre ceux qui avoient crû devoir les adopter. Qu'importe, par exemple, que M. BAYARDI *ait été payé largement pour faire la description* (Pag. 61). des tresors trouvés à Herculanum ? L'objet qui intéresse uniquement le Public, est la maniere dont M Bayardi s'est acquitté de cet emploi ; il convenoit de s'en tenir là Le Traducteur François nous paroît avoir senti ce défaut de son original ; souvent il y ajoute des Notes qui temperent la vivacité, relevent les méprises de M. Winckelman, & ce procédé est très louable, très-

digne d'éloges ; ce que nous disons moins par reconnoiſſance de ce que dans un endroit (Pag. 106. note o) il veut bien prendre notre défenſe, que parce qu'il ſe préſente rarement des Traducteurs aſſez vrais, aſſez équitables pour s'élever contre les écarts de leurs Auteurs Quoiqu'il en ſoit ce nouvel Ouvrage de M. Winckelman nous auroit fourni la matiere d'un extrait étendu & plein de choſes ; mais l'exemplaire que nous en avons eu ne nous ayant été confié que pour un ſeul jour, il nous a été impoſſible de ſaiſir aſſez promptement tous les détails pour en préſenter une eſquiſſe correcte aux Lecteurs.

Desprez, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé, rue Saint Jacques, vient de mettre en vente une ſeconde édition *conſidérablement augmentée* de l'*Abregé du Re-*

cueil des Actes, Titres & Mémoires du Clergé de France, qui parut pour la premiere fois en 1751. Les additions qui enrichissent cette nouvelle Edition la rendent, dit-on, infiniment supérieure à la précédente : nous les comparerons incessamment l'une avec l'autre & nous rendrons compte de notre travail d'une maniere qui réponde à l'importance de l'Ouvrage. *Ce volume in folio se vend 36 liv. relié.*

Histoire du Duché de Valois, 3 vol. in-4°. ornés de Cartes, de Plans & de gravures, proposé par souscription : A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, au Lys d'or, & à Compiegne, chez Bertrand, Libraire-Imprimeur du Roi & de la Ville.

Il est certain, comme le remarque l'Auteur dans son *Prof-*

pectus, qu'une bonne Hiſtoire générale de France ne ſera jamais que le réſultat des Hiſtoires particulieres des Provinces écrites avec fidélité. Il eſt à préſumer qu'un Ecrivain qui n'enviſagera qu'une portion détachée de cette grande Monarchie pourra ſe livrer beaucoup plus aux découvertes qui l'intéreſſent & y appliquer avec plus de réflexion les regles d'une ſaine critique.

Le Duché de Valois doit tenir dans notre Hiſtoire le même rang que lui donnent en France ſes prérogatives particulieres, les époques qui l'ont illuſtré, le haut rang de ſes Comtes & de ſes Ducs, & la naiſſance des Seigneurs qui en ont poſſédé les principaux territoires. Au tems du gouvernement féodal, la plûpart de nos grandes Provinces eurent une influence preſque continuelle dans les affaires de la Mo-

narchie. La Province de Valois fut de ce nombre ; & ce point de vue ne sera pas le moins intéressant dans l'histoire que nous annonçons. D'ailleurs il est peu de Provinces qui renferment autant de Maisons Royales que le Valois, & le sentiment que nous portons à nos Princes excite dans nous une curiosité mêlée de respect & de tendresse pour connoître dans un plus grand détail les endroits qu'ils ont rendus célébres par leur séjour.

Depuis François premier jusqu'à nous, on n'a point donné d'histoire complette de ce Duché, quoique plusieurs Ecrivains se soient exercés sur cette matiere. Leur travail manque de fidélité ou d'étendue L'Auteur nous promet huit Livres renfermés en trois volumes *in* 4°., chacun de plus de 700 pages. Le premier tome commencera par une description

géographique de tout le Valois, & comprendra trois livres d'histoire. Le second tome renfermera les quatre, cinq, six & septieme livres. Le troisieme tome fournira, 1°. Le huitieme livre. 2°. Des considérations sur le gouvernement Ecclésiastique & civil du Valois, sur les différentes branches de commerce qu'on y exerce, & sur les principales productions de ce païs. 3°. Des pièces justificatives auxquelles on joindra un supplément, contenant des faits & des détails qui auront été omis. 4°. Enfin une table générale & raisonnée de toutes les matieres contenues dans ces trois volumes Du reste, l'Imprimeur ne laissera rien à desirer pour la partie typographique, ainsi que pour les gravures.

Ce *Prospectus* n'offre point, comme il arrive assez souvent, une perspective éloignée qui re-

bute quelquefois la confiance des souscripteurs. Les trois volumes que l'on annonce sont actuellement imprimés, à l'exception d'une partie de la Table & du Supplément du troisieme Tome.

Cet Ouvrage mérite d'être accueilli pour son importance, & pour le grand nombre de recherches curieuses qu'il doit contenir. Nous nous empresserons de le faire connoître au Public, aussitôt qu'on nous l'aura adressé.

On souscrit présentement pour cet Ouvrage chez les deux Libraires désignés, moyennant 26 liv. 8 s. que l'on payera, savoir : en souscrivant 10 liv. 4 s. en retirant le premier volume, le premier Octobre 1764; 9 liv. en retirant le second, & le troisieme à la fin de Novembre suivant 7 liv. 4 s. Cette souscription ne sera ouverte que jusqu'à la fin du mois d'Octobre 1764, passé

lequel tems ceux qui n'auront pas souscrit payeront le même Ouvrage 39 liv.

AVIS au sujet du Livre intitulé : *ANNÉE ECCÉSIASTIQUE, ou Instructions sur le Propre du Tems & sur le Propre & le Commun des Saints, avec une explication des Epîtres & des Evangiles qui se lisent dans le cours de l'année dans les Eglises de Rome & de Paris. in* 12. 15 vol. GANEAU, Libraire, rue S. Severin, informé que plusieurs Ecclésiastiques de la campagne désireroient avoir ce bon livre qu'ils ne sont pas en état de se procurer au prix ordinaire, avertit que jusqu'au premier Décembre prochain, on ne le payera que 12 liv. en blanc ; que passé ce tems on ne pourra l'avoir à moins de 30 liv. comme il s'est vendu jusqu'à présent, & qu'enfin ceux qui n'ont que les 12 premiers

volumes trouveront chez lui les trois derniers au prix de 3 liv. en blanc. Ce Libraire se flatte qu'une diminution aussi considérable engagera les acheteurs à se munir incessamment de l'*Année Ecclésiastique* dont il lui reste un petit nombre d'exemplaires. On sait que depuis long-tems le suffrage du Public ne s'est point démenti sur cet Ouvrage, l'un des plus propres à instruire les fideles, & à entretenir leur zèle & leur amour pour les Offices de l'Eglise.

Question importante, peut-on déterminer un terme préfix pour l'accouchement? Par M. LE BAS, Maître en Chirurgie, Censeur Royal &c. à Paris, chez P. G Simon, rue de la Harpe, 1764. *in*-8°. de 114 pages. Lorsque nous lûmes le Mémoire de M. LOUIS contre la légitimité des Naissances tar-

dives; nous pensâmes bien qu'on ne le laisseroit pas sans réponse; ce fut pour nous une raison de faire connoître avec autant de soin qu'il nous fut possible l'ouvrage de ce célébre Académicien, & d'en extraire les principaux raisonnemens, les preuves les plus frappantes (*i*). Nos conjectures, n'étoient point vaines; déja M. LE BAS a exercé sa plume contre M. LOUIS qui aura peut-être d'autres Adversaires, mais qui ne manquera pas de défendre sa thèse avec cette honnêteté, cet appareil de raisons & cette élégance de style, qui caractérisent tous ses Ouvrages. Quoiqu'il en soit, nous laisserons couler quelque tems avant que d'extraire le volume de M. LE BAS, parce que s'il paroît quelque chose de relatif à cette contestation, les Lecteurs seront bien aises de trouver rapprochées dans nos Mé-

moires sous un seul & même article les différentes productions des Maîtres de l'Art. Nous nous bornons à avertir aujourd'hui que celle qui fait le sujet de cette annonce est revêtue d'une approbation de M. le Begue de Presle qui la motive ainsi : » comme il » est utile que les opinions *les* » *plus vraisemblables* soient com» battues, parce qu'alors on les » éclaircit mieux, je pense qu'on » peut permettre l'impression, « &c ».

Lottin le Jeune, Libraire rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie, à Paris, vient d'acquérir du fonds de Madame Veuve Durand les Livres suivans.

Les Pseaumes en forme de Prieres, Paraphrasés, nouvelle Edition revue, corrigée & augmentée, du fonds d'Hortemels, 1758. vol. *in*-12.

Septembre, 1764.

Vie, Eloge historique, & Liste des Ouvrages d'Edme Bouchardon. Sculpteur du Roi, par M. de Caylus, 1762, petit *in*-8°.

Eloge historique de Monseigneur LE DUC DE BOURGOGNE, par M. le Franc, *grand in* 8°. *de l'Imprimerie Royale*, orné du portrait de ce Prince, & de plusieurs vignettes d'après les desseins de M. Cochin 1761.

L'Esprit de M. Fontenelle, ou Recueil de Pensées tirées de ses Ouvrages sur les sujets suivans : de l'Homme, du Bonheur, des Matieres de Littérature Sur différentes sciences : Philosophie, Mathématiques, Physique Botanique. Histoire. Le grand Œuvre des Sciences. Sur différens sujets : des Louanges, des Anciens, de la Vérité, de la Nature, des Systêmes, des Médecins, des Voyages. Fonctions du Magistrat de Police; l'Esprit du jeu, l'Autori-

té en matiere d'opinions. Paralelle de la Physique & de l'Histoire. Paralelle de Descartes & de Newton, Pensées diverses, &c. vol. *in*-12. édition de Hollande, 1753.

Usage de l'Analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du calcul différentiel, les propriétés, ou affections principales des Lignes géométriques de tous les Ordres, &c. vol. in-12. *avec figures* 1724. Par M. Gua de Malves *de l'Académie des Sciences.*

Extrait d'une Lettre de Madrid, du mois de Juin 1764.

Quelle fantaisie, je vous prie, M. le D.... a-t-il de mettre le dos des Livres avec leurs intitulés en évidence? Ici dans les Bibliothéques tous les livres paroissent du côté de la tranche, sans étiquettes. Ils prétendent qu'étant dorés, les Livres font un effet

plus riche & plus uniforme : à l'égard de la difficulté de la Recherche, ce n'est rien ; car on ne touche jamais, disent ils, aux Livres d'une Bibliothéque, cela dérangeroit la symétrie du coup d'œil ; les Bibliothécaires même, pour éviter l'inconvénient de les prêter, ne se soucient pas de savoir quelles places ils occupent. C'est la chose du monde la plus curieuse que tout ceci &c.

Fautes à corriger dans le Journal d'Août.

Pag. 481, *lig.* 12 & 13, dans la direction de l'Ecliptique, *lisez* la direction de l'Ellipse. Pag. 493, *lig.* 5, feroit, *lis.* se voir. Pag. 501, *lig.* 13 & 17, du Guart, *lisez* du Guast.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Septembre 1764.

ARTICLE XXIV. *Examen de quelques objections faites à l'Auteur du* Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France &c. pag. 581

ART. XXV. *Sermons de Messire Jacques-François René de LA TOUR DU PIN* &c. Tom. I & II. Panégyriques, 596

ART. XXVI. *Histoire Chronologique de la ville de Pont-Sainte-Maxence*, 622

ART. XXVII. *Plan d'Etudes & d'Education*, par M. Sutaine, 634

ART. XXVIII. *Appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat dans la cause où il s'est constitué*

Juge de quatre Traductions des Pseaumes... Réponse des PP. Capucins au Jugement de M. l'Abbé Ladvocat sur leur Pseautier &c. Réponse des Capucins à un Ecrit intitulé : Examen du Pseautier des RR. PP. Capucins &c.... *Conclusions sur l'Appel du Jugement rendu par M. l'Abbé Ladvocat* &c. 661

ART. XXIX. *Préservatif pour les Fideles contre les sophismes & les impiétés des Incrédules* &c. 688

ART. XXX. Nouvelles Littéraires, 727.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Août 1764.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0292